COUVutopik 13 .qxp:Mise en page 1 28/04/20 17:40 Page 1

La pandémie de coronavirus montre une nouvelle fois la violence du capitalisme. Une violence sociale et sanitaire. «Leurs violences, nos ripostes», c'est justement ce que nous avions décidé de titrer pour ce numéro préparé bien avant cette crise.
Nous avons décidé de garder le sommaire prévu: la solidarité du mouvement social face aux répressions, à la Poste et dans les quartiers populaires, au ministère du Travail et avec les Gilets jaunes, dans l'Éducation nationale et au sein du mouvement antifasciste, ou encore chez les journalistes. S'y ajoutent plusieurs contributions sur le mouvement de grève pour la défense de nos retraites: reconduction et auto-organisation, caisses de grève, problème de la généralisation et de la grève par procuration… D'autres enfin s'interrogent sur la sécurité sociale de l'alimentation, le discours managérial ou reviennent sur la construction du statut du personnel RATP.

Ont contribué à ce numéro: Verveine Angeli – Geneviève Bernanos – Pierre Bonneau – Gaëlle Differ – Simon Duteil – Didier Gélot – Gérard Gourguechon – Robert Kosmann – Gérald Le Corre - Christian Mahieux – Nicolas Pineau – Dominique Pradalié – Lilian Robin – Jules Siran – Eddy Talbot – Alain Véronèse – Groupe alimentation du Réseau Salariat – «Laissez-nous respirer!» – «Ripostons à l'autoritarisme»

8 euros
ISBN 978-2-84950-833-6

LES UTOPIQUES N° 13 - PRINTEMPS 2020
LEURS VIOLENCES, NOS RIPOSTES

Les utopiques

Union syndicale Solidaires

SYLLEPSE

LES utopiques

N°13 PRINTEMPS 2020 — CAHIER DE RÉFLEXIONS

LEURS VIOLENCES, NOS RIPOSTES

SYLLEPSE

Union syndicale Solidaires

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 1

LES utopiques
CAHIER DE RÉFLEXIONS
N° 13 - PRINTEMPS 2020

LEURS VIOLENCES, NOS RIPOSTES

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 2

Sommaire

6 LEURS VIOLENCES / LA RÉPRESSION À LA POSTE, UNE ARME AU SERVICE DES CONTRE-RÉFORMES / Gaëlle Differ, Eddy Talbot

20 LEURS VIOLENCES / L'OBSERVATOIRE DE LA RÉPRESSION ET DE LA DISCRIMINATION SYNDICALES / Didier Gelot

30 LEURS VIOLENCES / GILETS JAUNES, ON NOUS APPELAIT LES PRISONNIERS POLITIQUES / Pierre Bonneau

40 LEURS VIOLENCES / LAISSEZ-NOUS RESPIRER / Appel collectif

44 LEURS VIOLENCES / ANATOMIE D'UNE RÉPRESSION SYNDICALE AU COLLÈGE RÉPUBLIQUE, À BOBIGNY/ Jules Siran

54 LEURS VIOLENCES / RIPOSTONS À L'AUTORITARISME ! / Des membres à l'initiative du collectif

64 LEURS VIOLENCES / 2019, MULTIPLICATION DES ATTEINTES GRAVES À LA LIBERTÉ DE LA PRESSE EN FRANCE / Dominique Pradalié

72 LEURS VIOLENCES / ANTIFASCISME CONTRE BARBARIE : L'AUTODÉFENSE POPULAIRE AU CŒUR DES LUTTES / Geneviève Bernanos

80 LEURS VIOLENCES / QUAND LE MINISTÈRE DU TRAVAIL S'ATTAQUE AU SYNDICALISME INTERPROFESSIONNEL / Gérald Le Corre

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 3

88 NOS RISPOSTES / **RETRAITES : AU SUJET DU MOUVEMENT** / Verveine Angeli

96 NOS RISPOSTES / **PESSIMISME DE L'INTELLIGENCE, OPTIMISME DE LA VOLONTÉ** / Christian Mahieux

106 NOS RISPOSTES / **FAUT-IL EN FAIRE DES CAISSES ?** / Christian Mahieux

114 NOS RISPOSTES / **RÉFORMES DES RETRAITES ET LUTTE DES CLASSES** / Gérard Gourguechon

138 NOS RISPOSTES / **LA RETRAITE EN CHANTANT, C'EST TOUS LES JOURS DIMANCHE !** / Alain Véronèse

144 NOS RISPOSTES / **UNE VICTOIRE MALGRÉ TOUT ? RETOUR SUR LA LUTTE DES RETRAITES ET LE MOUVEMENT DU 5 DÉCEMBRE** / Simon Duteil

150 **POUR UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION** / Le groupe alimentation de Réseau Salariat

164 **« JE NE REVIENDRAI PAS VERS VOUS », DISCOURS ~~MANAGÉRIAL~~ ET PAROLES MILITANTES** / Nicolas Pineau, Lilian Robin

174 **L'ORIGINE DU STATUT DU PERSONNEL DE LA RATP** / Robert Kosmann

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 4

édito

Quand est arrivée la pandémie de coronavirus, nous étions en train de travailler à la sortie de ce numéro. Il devait arriver dans les rayonnages des librairies et les boîtes aux lettres de nos abonné·es au mois de mars. Ce numéro des *Utopiques* est forcément un peu particulier.

Comme dit le livre mis à disposition par les éditions Syllepse, le Covid-19 est « un virus très politique ». S'il frappe aussi fort et à ce point, c'est parce que le capitalisme et les gouvernements qui le servent loyalement ont méthodiquement détruit les systèmes de santé publique ; c'est parce que les industries destinées à cette même santé publique (celles qui fabriquent les masques, par exemple…) ont été négligées, abandonnées, cassées. Et c'est bien pour cela que la crise épidémique pose aujourd'hui crûment la question de l'appropriation sociale et autogestionnaire de l'ensemble de ce secteur et des industries qui lui sont liées.

Face à cette violence sociale et sanitaire que nous impose le système capitaliste, ce sont nos ripostes collectives et solidaires qu'il faut construire. Le syndicalisme est l'un des principaux outils d'entraide encore existants. L'Union syndicale Solidaires et ses syndicats s'emploient à le démontrer : action sur le terrain de nos équipes pour faire respecter la sécurité au travail, mise en place d'un numéro vert d'appui syndical, procédures juridiques exemplaires comme celle qui a fait plier le géant Amazon…

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 5

« Leurs violences, nos ripostes », c'est justement ce que nous avions décidé de titrer pour ce numéro. Vous y lirez un contenu dédié à la solidarité du mouvement social face aux répressions : à la Poste, au ministère du Travail, dans l'Éducation nationale et chez les journalistes. Mais aussi dans les quartiers populaires et avec les Gilets jaunes, au sein du mouvement antifasciste, ces solidarités existent, elles sont bien vivantes.

Vous y lirez aussi des contributions sur le mouvement de grève pour la défense de nos retraites : reconduction et auto-organisation, caisses de grève, problème de la généralisation et de la grève par procuration… Plusieurs textes reviennent sur ce mouvement qui devait rebondir un 31 mars. D'autres enfin s'interrogent sur la sécurité sociale de l'alimentation, le discours managérial ou reviennent sur la construction du statut du personnel RATP.

Ces textes ont été rédigés par des militants et militantes, des syndicalistes, de celles et ceux qui savent que demain se construit aujourd'hui. Avant comme après le coronavirus, nous aurons toujours nos solidarités pour rempart. ■

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 6

LA RÉPRESSION À LA POSTE une arme au service des contre-réformes

La Poste a été, au cours de sa longue histoire, le terrain de plusieurs épisodes de répression contre des syndicalistes combatifs, ou plus largement des agents en grève*. Ces dernières années, la répression antisyndicale n'a cessé de s'amplifier, dans ses rythmes comme dans son ampleur. Des années 1980 à aujourd'hui, les ministères des PTT puis dirigeants de La Poste ont mené bataille contre les syndicalistes (de la CGT et de SUD en grande majorité) qui refusaient, et refusent encore, d'accompagner leurs grandes « réformes » menées à marche forcée. Avec un but : faire taire la contestation des militant·es, mais surtout celle des personnels, par une politique du bâton et de la terreur. En d'autres termes, frapper fort sur les pointes avancées de la résistance, pour effrayer le plus grand nombre.

Gaëlle Differ, ex-postière, a été membre du bureau fédéral de SUD PTT, de 2006 à 2017. Elle est militante de l'union locale Solidaires Saint-Denis. Eddy Talbot, facteur, militant de SUD PTT, et membre du bureau fédéral depuis 2015.

* À titre d'exemple, 800 agents révoqué·es à la suite de la grève historique de 1909, même s'ils et elles furent, pour la plupart, réintégré·es par la suite.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 7

[DR]

Dessin à propos de la « séquestration » à Lille-Lezennes, du directeur départemental de La Poste, en 1989

Ce n'est certainement pas un hasard si les différentes grandes étapes de l'évolution des PTT puis de La Poste sont, à chaque fois, jalonnées d'épisodes de répression tout à fait significatifs. La première d'entre ces réformes, à savoir la suppression de l'administration des PTT et sa séparation en deux établissements publics distincts (La Poste et France Télécom) est concomitante d'un des cas de répression les plus emblématiques de l'histoire sociale postale : celles des sept agents du centre de tri de Lille Lezennes.
Nous sommes en 1989, au début d'un second septennat Mitterrand caractérisé, comme la majeure partie du précédent, par la « rigueur », c'est-à-dire des politiques clairement anti-sociales. En 1987, la droite au pouvoir dans le cadre de la première cohabitation tente, déjà, de modifier le statut des PTT, avant de faire machine arrière, pour cause d'élection présidentielle à l'horizon. Qu'importe, le Parti socialiste, de retour aux affaires depuis mai-juin 1988, fera le sale boulot.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 8

En avril 1989, Hubert Prévot (membre du PS mais aussi… ancien secrétaire confédéral CFDT) remet un pré-rapport au m ministre des PTT du gouvernement Rocard, Paul Quilès. Ce dernier s'empresse de rebondir sur le pré-rapport en question (qui évoque « un service public à vocation industrielle et commerciale, qui ne peut ignorer les lois du marché »). Il le fait à sa manière, c'est-à-dire sans ménagement (contrairement à ce que semblerait indiquer un de ses slogans de campagne, « Quilès la tendresse » !). Il assène : « On ne dirige pas de grands ensembles comme les PTT avec un rétroviseur ni avec une godille ». Tout est dit. Il ne reste plus à Hubert Prévot qu'à préconiser, dans son rapport définitif, livré en août 1989, la création de « deux personnes morales de droit public », et le tour est joué. L'habituel scénario consistant à commander un rapport dont on sait à l'avance que les conclusions viendront appuyer le projet initial, se déroule comme prévu.

Mais, pour finaliser l'affaire, il convient d'écarter les obstacles. Et, aux PTT, ils sont potentiellement de taille. Notamment dans les centres de tri, qui ont montré, dans la grande grève de 1974, une grande capacité à faire vivre et durer le rapport de forces. Le gouvernement est d'autant plus attentif à la température de ce secteur que le climat social reprend des couleurs lors de « l'automne chaud » de la fin 1988. La situation est alors marquée par la grève des infirmières et, aux PTT justement, par celle des « camions jaunes » contre la privatisation du transport du courrier. Parmi la grosse centaine de centres de tri courrier (CTC) d'alors, celui de Lille-Lezennes est, non seulement un des plus importants numériquement parlant (environ 730 agents, dont 650 à l'exploitation), mais aussi un des plus combatifs. Fin 1988, une grève reconductible y démarre, pour réclamer des embauches et de meilleurs salaires. Celle-ci s'étend à d'autres centres de tri, à Paris comme en province (Rouen, Bordeaux, Marseille, Nancy…), ainsi que dans plusieurs gros bureaux de poste. Un Comité national de liaison provisoire réunit des représentant.es de 18 villes et 31 centres de tri. Une structuration qui, même si elle a ses limites (ce comité ne se réunira que deux fois, en novembre et en décembre), fait écho, en termes de structuration nouvelle (ou réinventée), aux fameuses « coordinations infirmières ».

Il est notable qu'avant même la répression étatico-patronale, ce soit celle venant de la bureaucratie syndicale qui s'abatte sur Lezennes. La section CFDT du centre est en effet la première, en pleine grève, à subir la vague d'exclusions de fait menée par la

[DR]

Contre la répression à Bordeaux-Bègles (2005) : support d'affiches, autocollants, tee-shirts…

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 9

confédération et sa fédération des PTT (exception faite de l'exclusion, douze ans auparavant, de la section de Lyon-Gare[1]). La CFDT PTT du Nord, « dans la ligne », se désolidarise des grévistes de Lezennes. Le 3 novembre 1988, son Bureau départemental vote la dissolution de la section et fait couper la ligne téléphonique et changer les serrures du local (une attitude qui deviendra une habitude quand, peu de temps après, la même politique sera généralisée vis-à-vis à des opposant·es au recentrage de la CFDT). La plupart des militant·es de la section rejoindront les rangs de SUD PTT qui se crée peu après. Quoi qu'il en soit, cette grève a permis le gain de 21 emplois de titulaires, ainsi qu'une prime de 1 250 francs (le salaire de base d'un·e postier·e était alors d'à peu près 5 000 francs). Le nombre de jours de grève effectivement décomptés sur la paie a, de surcroît, été limité à deux jours. Autre élément permettant de mesurer le degré de combativité de ce CTC, les résultats aux élections professionnelles : CGT et SUD font quasiment jeu égal (respectivement 36 et 35 %), laissant FO loin derrière (17 %) et des miettes à la CFDT « maintenue » (6 %) ainsi qu'à la CFTC (5 %). Du côté gouvernemental, le plan général (la réforme des PTT) est élaboré et même mis en route, et les adversaires identifiés. L'écrivain Gilles Perrault, dans sa préface au livre écrit en 1993 par la fédération SUD PTT relatant cette affaire, résume bien la situation : « *Les faits sont simples. En 1989, un ministre des PTT, Paul Quilles, prépare la réforme de La Poste que l'on sait. Il lui faut aplanir le terrain, isoler les foyers de résistance potentiels et, si possible, les réduire. Le centre de tri de Lille-Lezennes est un bastion du syndicalisme combatif.* »[2] Il ne reste plus qu'à trouver l'occasion.

Le 7 novembre 1989, une nouvelle grève démarre. De nouveau reconductible, mais d'une heure par jour et par brigade d'un centre qui en compte cinq. Ce conflit est parti d'une pression à la base, qui se manifeste par une adresse à l'intersyndicale CGT/SUD/FO/CFDT. Il fait le lien entre des revendications nationales (rejet des conclusions du rapport Prévot, maintien des PTT sous statut d'administration et des personnels sous statut de fonctionnaire…) et locales (vingt créations d'emplois, prime de surcroît de travail pour l'année 1989 de 1 500 francs…), même si, il faut le reconnaître, les revendications globales sont mises très rapidement à l'arrière-plan. Le problème est que, par rapport à l'année précédente, le climat n'est plus tout à fait le même. Le contexte social est moins propice, y compris en interne. Le CTC de Rouen, parti en grève illimitée le 9 novembre, au lendemain d'un discours du Premier ministre, Michel Rocard, annonçant le futur projet de loi pour les PTT, reprend le travail le 14. Le ministère des PTT comme les directions, régionale et départementale, prennent acte de cet isolement. Des annonces, qui sont autant de provocations, se succèdent. Alors que la situation de sous-effectif par rapport à la charge de travail est reconnue, y compris par le directeur régional, il est annoncé le 20 novembre que quatorze emplois devront passer à la trappe. Le 24, les grévistes se voient menacé·es de se faire retirer la totalité de la paie du jour, en dépit du fait qu'ils ne cessent le travail qu'une heure. Certes, l'amendement dit « Lamassoure », du nom du député giscar-

1 *La fabrique d'une génération*, Georges Valero, postier, militant et écrivain, Christian Chevandier, Éditions Les Belles Lettres, 2009 ; *Ni Dieu ni Maire. De Charléry aux moutons noirs*, Jorge Valero, Éditions La digitale, 1989.

2 *L'acharnement*, Fédération SUD PTT, Syllepse, 1993.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 10

dien l'ayant déposé, adopté par l'Assemblée nationale en 1987 (et jamais abrogé par les majorités qui ont suivi) le permet légalement. Mais, jusqu'alors, les directions s'étaient bien gardées de l'appliquer, en tout cas à Lezennes. Dans le même temps, le courrier est détourné dans des centres de tri parallèles, en faisant pression sur les chauffeurs qui rechignent à charger et décharger du courrier dans ces centres de cassage de grève.

Le moment décisif se situe dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre. Le 30 novembre au soir, Jean Philip, fraîchement nommé directeur départemental, débarque à Lille-Lezennes, et annonce sans sourciller, à trois semaines de grève, qu'il est «*fier d'avoir participé à la réorganisation d'un autre centre de tri de même importance*», « *qui a permis d'obtenir avec 500 personnes un fonctionnement aussi rentable que celui de Lezennes*». Il refuse parallèlement toute négociation sur les revendications des grévistes, et va même jusqu'à proposer l'organisation d'un vote à bulletin secret sur la reprise du travail. Le monsieur est même venu avec une urne, qu'il envoie chercher dans sa voiture par son chauffeur ! Finalement, seules sept ou huit personnes participeront au vote, auquel le directeur départemental mettra lui-même un terme. C'est donc un fiasco, une humiliation même, pour ce dernier. De fait, si la tension a monté d'un cran, les agents gardent leur sang-froid et si les grilles de l'établissement sont fermées, la décision est symbolique, dans la mesure où le peu de courrier qui entre et sort du site n'est pas bloqué. C'est à ce moment-là que le directeur départemental prend prétexte de l'interpellation qui lui est faite par plusieurs militants, au nom des grévistes, quant à sa volonté ou non d'accepter les revendications, pour retourner dans le centre au lieu de sortir comme il aurait pu le faire tout à fait librement, comme en témoigneront les 80-90 personnes présentes devant les grilles. Peu après, ce M. Philip se considère comme « séquestré ».

Le montage est grossier, la machination évidente. Mais l'administration ne perd pas de temps : le matin même, sept agents (Richard Fontaine, Murielle Fovet, Éric Lamant, Philippe Legrand, Gabriel Leschaeve, Michel Mercier, Jean Poteau) se voient notifier des retraits de service pour séquestration, voies de fait, refus d'obéissance, entrave au fonctionnement du service et blocage des grilles du CTC. La sanction demandée est la plus lourde possible : la révocation. Les militant·es visé·es ne le sont pas par hasard. Ils et elle appartiennent à ce nouveau syndicat qu'est alors SUD PTT. Parmi les sept, cinq sont responsables SUD de leur brigade. À l'époque, le fait que des militants syndicaux soient poursuivis de la sorte est extrêmement rare. On imagine donc le choc. Il s'agit, en plus, d'instaurer un climat de peur dans le centre, de décapiter une section syndicale combative et qui a de l'audience. Un comité de soutien national est mis sur pied. Outre des organisations syndicales comme le SNUI (Syndicat national unifié des impôts), le SGEN-CFDT (fédération CFDT de l'Éducation nationale), l'UNEF-ID (Union nationale des étudiants de France-indépendante et démocratique), l'union locale CDFT de Lille, ou encore l'union départementale CFDT du Val-de-Marne ou la CFDT PTT de Seine-Maritime…, il réunit des personnalités comme Gilles Perrault, Mgr Gaillot (évêque d'Evreux), le vice-amiral Antoine Sanguinetti de la Ligue des droits de l'homme (LDH), Henri Noguères (ancien président de cette dernière). La LDH, via notamment sa section lilloise, a justement joué un rôle décisif. Elle publie en janvier 1990 un rapport qui taille littéralement en pièces les accusations proférées par l'administration. Un rapport très important, parce qu'il permet de faire échec à la stratégie postale, qui comptait sur la lourdeur des sanctions elles-mêmes pour crédibiliser sa thèse (sur le mode, « il n'y a pas de fumée sans feu »… surtout quand la fumée est très épaisse). C'est d'ailleurs en ce même mois de janvier qu'un premier recul a lieu,

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 11

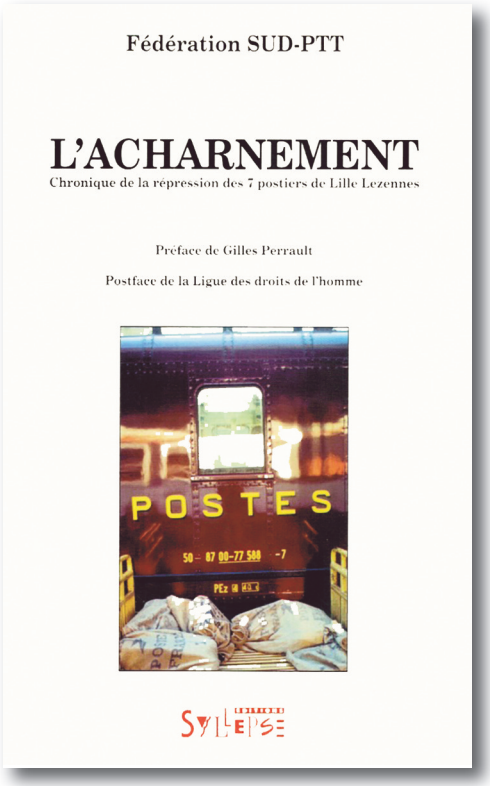

Le livre de la fédération SUD PTT sur l'affaire de Lille-Lezennes

puisque les demandes de révocation se transforment en demandes d'exclusion temporaire de deux ans pour deux militants (Philippe Legrand et Michel Mercier), et de mutation d'office hors région pour les autres.

Les conseils de discipline ont lieu, au siège du ministère avenue de Ségur, du 6 au 9 février 1990. La veille, 500 personnes ont manifesté dans les rues de Lille. Le 6, un rassemblement et un meeting du comité national de soutien sont organisés à Paris. Parmi les (nombreux) défenseurs, des représentant·e·s de la fédération SUD PTT et de la CGT PTT, mais aussi Francis Jacob de la LDH et premier président du Syndicat des avocats de France (SAF). Les séances se succèdent durant 4 jours. 4 jours d'épreuve certes pour les camarades injustement mis·es en cause, mais aussi pour les représentants de l'administration, qui ont toutes les peines du monde à faire bonne figure, au regard des dossiers vides et de la procédure mal ficelée. Mais, bien que la réalité de la séquestration ne soit absolument pas démontrée lors de ces conseils de discipline, le ministre Quilès prétend rigoureusement le contraire. Le « charme » de la « justice » patronale, où l'administration est juge et partie. Pour autant, la qualité des défenses et les soutiens à l'extérieur obligent l'administration à opérer un nouveau recul concernant les sanctions : les exclusions de deux ans sont abaissées à six mois ferme (et dix-huit mois avec sursis), et les mutations d'office hors régions deviennent des déplacements d'office à l'intérieur du département. Un mois plus tard, l'exclusion ferme de Michel Mercier passe de six à trois mois. La fédération SUD PTT multiplie les demandes d'audience, auprès du directeur d'établissement, du directeur départemental, du ministre. Une motion signée par 21 organisations est déposée à la direction départementale à l'intention de Quilès. Un gala de solidarité (notamment financière, pour assurer la paie des deux militants exclus de fonction) est organisé à Lille. Pour la petite histoire, Philippe Val, qui est alors un chansonnier plutôt progressiste (et pas encore un plumitif réactionnaire), fait le déplacement.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 12

La loi modifiant le statut des PTT est votée, en mai (par 284 voix pour, dont 272 élu·es PS). L'essentiel étant acquis pour le gouvernement, il est inutile de maintenir sa position, alors que l'affaire dépasse tout ce qui avait pu être imaginé dans les salons ministériels. En juin, les exclusions de service sont interrompues par la hiérarchie, et la « levée des sanctions » annoncée en juillet par Quilès lui-même. Reste que la formule n'est ni exacte, ni honnête. À l'exception de Michel Mercier qui retrouvera son poste de travail (en octobre 1992 !), aucun·e des militant·es réprimé·es ne retravaillera à Lézennes. Mais, si le Ministre des PTT et le gouvernement socialistes ont pu mener la vie dure à des syndicalistes animant une section combative, ils n'ont pu détruire le syndicalisme qu'ils et elles défendent. À tel point qu'un dirigeant socialiste (François Hollande) devra encore dire, en 2007, que « *le syndicalisme qu'il faut combattre, c'est celui de SUD* ». Belle constance, il faut le reconnaître !

Dénonciation de « Facteurs d'avenir », une des nombreuses contre-réformes mises en œuvre à La Poste

[DR]

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 13

L'année 2005 marque un nouveau tournant. En effet, cette année-là, ce ne sont pas moins de quatorze postiers bordelais qui passeront sous les fourches caudines de la direction. La situation est en effet tendue depuis plusieurs mois. Les centres de tri postaux sont sur le point de vivre une évolution majeure : une refonte du maillage territorial des centres et l'arrivée de la mécanisation avec, à la clé, une remise en cause profonde des régimes de travail (notamment les régimes de nuit) et la suppression de milliers d'emplois. Au mois de mai, l'ambiance est explosive au centre de tri de Bordeaux-Bègles. Les négociations concernant les emplois (48 sont menacés) et les régimes de travail sont au point mort, la direction ayant décidé de passer en force. Elle traite les représentant.es syndicaux et les personnels avec mépris, y compris suite à un incident grave (le 19 mai le personnel est victime d'irritations, de malaises provoqués par un produit non identifié, et se voit refuser le droit d'évacuer la salle par un cadre. Déclaré en grève, menacé de se voir retirer un trentième de salaire, le personnel est à cran.) en insinuant qu'il aurait pu être dû à un acte malveillant et intentionnel d'un postier. La coupe est pleine pour le personnel et le CHSCT extraordinaire qui va se tenir le 25 mai va prendre une tournure inattendue. Le personnel, qui envahit la pièce, demande à la direction de reprendre les négociations avec les syndicalistes présents. Les cinq cadres refusent et mettent en place une stratégie de victimisation, aidés par le directeur départemental qui refuse de venir discuter et négocier avec les agents et désamorcer ainsi la situation.

Le statu quo dure jusqu'au matin du 26 mai. Durant la nuit, les cadres refuseront de manger la nourriture proposée par les grévistes et d'aller aux toilettes : tout est en place pour faire croire à une séquestration violente et humiliante. La direction profite de la situation pour faire appel au préfet qui enverra les forces de l'ordre. GIPN et CRS interviennent de manière quasi militaire au matin et arrêtent neuf postiers désignés par les cadres, tous syndicalistes, qui passeront 34 heures en garde à vue et seront immédiatement mis à pied à leur sortie. Mais la direction ne s'arrête pas là : revancharde, elle convoque très vite les neuf ainsi que cinq autres syndicalistes (SUD, CGT et CNT) à des conseils de discipline locaux et nationaux. Comme pour les sept de Lezennes, La Poste a la main extrêmement lourde. Les sanctions demandées vont du déplacement d'office au licenciement (pour le contractuel) et aux révocations (pour les fonctionnaires) en passant par des exclusions de fonction de deux ans sans salaire. La solidarité et le soutien des militant·es de SUD, CGT et CNT, des personnels (des dizaines de centres de tri débraient en grève illimitée à partir du 26) mais aussi les soutiens extérieurs (LDH, organisations politiques, personnalités…) permettent de justesse d'éviter les révocations. Toutefois La Poste frappe très durement : le seul contractuel, militant de la CNT, est licencié. Les autres, tous fonctionnaires, sont sanctionnés sévèrement.

Cet épisode n'arrive pas par hasard. Quelques semaines plus tôt, la direction de La Poste annonce en grande pompe le lancement du programme Cap qualité courrier (CQC). Ce projet colossal, qui coûtera 3,4 milliards d'euros, a pour but de « moderniser » l'acheminement du courrier. Pour cela, la direction projette d'industrialiser le tri à grand renfort de machines très performantes, très onéreuses mais également fossoyeuses d'emplois. Pour mettre en place son schéma industriel, elle prévoit à court terme la transformation des centres de tri en plateformes industrielles courrier (PIC), avec la fin des régimes de nuit classiques (appelés 2 nuits sur 4) et la mise en place de brigades atypiques, vectrices de conditions de travail et de santé dégradées. À moyen terme, il est prévu la fermeture de dizaines de centres, y compris de PIC réorganisées depuis peu. Les centres de tri sont, on l'a vu, des bastions de résistance impor-

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 14

tants. La Poste le sait, et cela lui est rappelé régulièrement par de forts taux de grévistes (que cela soit sur des revendications locales, nationales ou interprofessionnelles comme en 1995 contre la réforme des retraites) mais également par les résultats des syndicats CGT et SUD aux élections professionnelles (leurs sections sont majoritaires dans quasi tous les centres, voire hégémoniques dans certains d'entre eux).

Jean-Paul Bailly, nommé PDG du groupe en 2002 et tout droit arrivé de la RATP (dont il se vante d'avoir réformé le dialogue social et d'y avoir fait fortement baisser la conflictualité), pense faire passer sa réforme à grands coups d'accords « sociaux », persuadé que les syndicats ne pourront faire autrement que d'accompagner les réorganisations sous la pression des salarié·es qui seraient seulement intéressé·es par les primes (parfois alléchantes, il est vrai) liées aux changements de sites ou de régimes de travail. C'est mal connaître la population postale, attachée à ses acquis, ses rythmes de travail, son métier et au service public qu'elle voit petit à petit se déliter. Qu'à ne cela ne tienne, si le dialogue social à la sauce Bailly ne suffit pas, l'outil répressif est là pour prendre le relais et faire taire les contestataires. Deux ans après la répression contre les postiers bordelais, CQC bat son plein et les réorganisations de centres de tri s'enchaînent sur tout le territoire. Les nuiteux (travailleurs de nuit dans le jargon postal) se lancent alors dans une grève qui durera plusieurs mois. Deux revendications phares sont alors portées : la majoration de l'heure de nuit à 3 € et le maintien des 2 nuits sur 4. Plusieurs préavis de grève se chevauchent durant cette période : l'un illimité d'une heure pour les contractuel·les, d'autres de 24 h déposés pour chaque fin de semaine pour les fonctionnaires (qui ne peuvent faire grève une heure à cause du trentième indivisible). Au terme d'un accord signé par un seul syndicat (la CGC, minoritaire mais représentative du fait de sa représentativité irréfragable) qui fait passer l'heure de nuit à 1,50 €, La Poste considère que les préavis n'ont plus lieu d'être. Les syndicats engagés dans cette mobilisation, SUD et CGT, décident de continuer à les déposer à la suite de la consultation des grévistes, qui considèrent que le compte n'y est pas. Durant tout l'été 2007, La Poste se borne, en guise de réponse, à sanctionner des grévistes et à leur envoyer des courriers recommandés leur signifiant qu'ils sont en absence irrégulière. Elle ne va pas toutefois jusqu'à attaquer les préavis devant les tribunaux. Cette « justice » interne complètement arbitraire a pour objectif de mettre au pas les grévistes en faisant planer la menace de sanctions mais aussi de faire des exemples pour dissuader les postières et postiers des autres secteurs de se mobiliser.

Car les centres de tri ne sont pas les seuls touchés par les réorganisations : toute l'entreprise est en train de muter. Les bureaux de poste ferment les uns après les autres, entraînant des milliers de reclassements et autant de vies bousculées (changement de lieux de travail, d'horaires, fin du travail en brigade pour des horaires mixtes) dans un secteur fortement féminisé et impacté par les difficultés d'articulation vie privée/vie professionnelle. Les centres de chèques, autres foyers de contestation, se voient également totalement réorganisés sous la pression de La Banque postale, filiale créée en 2006, qui devient le donneur d'ordre stratégique. Enfin le secteur de la distribution du courrier, avec ses 100 000 facteurs et factrices, s'apprête à vivre le plus grand bouleversement de son histoire et la mise en place du projet « Facteurs d'avenir » (qui va se traduire par une refonte du métier, la disparition progressive des travaux de tri au profit de travaux extérieurs de plus en plus longs, la mise en place de l'auto-remplacement entre factrices/facteurs d'une même équipe et des milliers de postes supprimés en quelques années).

Et effectivement les postiers et postières ne vont pas regarder passer les réorganisations sans réagir. Ils et elles vont s'organiser, le

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 15

[DR]

2015, solidarité avec Yann Le Merrer, révoqué par La Poste

plus souvent localement mais de manière isolée, La Poste ayant fait le choix d'étaler ses réformes bureau par bureau, centre par centre, rendant difficiles les tentatives de riposte nationale et globale. 2010 est l'année de la privatisation de La Poste qui devient une Société Anonyme (SA). La campagne menée partout sur le territoire, qui aura regroupé plus d'une cinquantaine d'organisations nationales et donné lieu à une votation citoyenne à laquelle ont participé plus de 2 millions personnes, n'aura pas empêché le changement de statut (le manque de mobilisation en interne aura évidemment pesé négativement). Les patrons de La Poste, soutenus par l'État et forts de cette réforme, continuent d'imposer des réorganisations (dont le principal objectif est la suppression massive d'emplois et l'augmentation des bénéfices). Une grève de plusieurs semaines éclate dans les Hauts-de-Seine, portée par SUD Poste 92, contre la mise en place de « Facteurs d'avenir ». Les grévistes sortiront victorieux et victorieuses de cette lutte puisque la direction reculera sur son projet. Pour autant, elle compte faire payer cher cette grève à ses animateurs. C'est ainsi que trois d'entre eux seront convoqués en conseil de discipline : Gaël Quirante, contractuel, est menacé de licenciement (qui sera voté mais retoqué par l'inspection du travail puis le ministre du Travail de l'époque, Xavier Bertrand, qu'on ne peut soupçonner de sympathie à l'égard de SUD). Yann Le Merrer, fonctionnaire, risque deux ans d'exclusion de fonction (il sera finalement exclu deux ans avec six mois de sursis) ; Bertrand Lucas est exclu douze mois avec trois mois de sursis. La direction départementale des Hauts-de-Seine leur reproche de s'être adressés aux collègues non grévistes durant le conflit et d'être rentrés dans les sites postaux ! Ce qui s'apparente à de l'activité syndicale de base est, à La Poste, proscrit. Et pour cause : plus aucun accord ne régit l'exercice du droit syndical à La Poste (l'accord de 2006 ayant été cassé par le Conseil d'État en 2009 à la suite d'un recours de la CNT). Loin de vouloir négocier un nouvel accord, les patrons de l'entreprise y voient l'occasion d'entretenir un flou juridique et une lecture restrictive du droit. En effet, le seul texte restant en vigueur est le décret de 1982 sur l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique. Or La Poste l'utilise dans certains départements pour empêcher les syndicalistes de rencontrer leurs collègues en imposant des règles farfelues et sorties d'on ne sait quel chapeau :

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 16

obligation de prévenir 48 heures à l'avance de sa venue (certaines directions obligeant même à un délai de prévenance de sept jours francs avec déclinaison obligatoire des identités des représentant·es syndicaux, tout cela soumis
à l'acceptation par le directeur d'établissement), obligation de présenter sa carte d'identité lors de la visite de bureau et signature du cahier visiteurs d'ordinaire réservé aux personnes extérieures à l'entreprise.
Mais La Poste ne s'arrête pas aux sanctions internes. Par l'intermédiaire de treize cadres, qui déposent plainte directement auprès du tribunal de Nanterre, quinze postiers (tous militants de SUD et de la CGT) sont convoqués en correctionnelle pour des soi-disant faits de séquestration. Après Lezennes et Bordeaux, la même (grosse) ficelle est une nouvelle fois utilisée. Le procès se tient en juin 2011, l'occasion pour les syndicalistes réprimés de convoquer de nombreux soutiens. À l'extérieur du tribunal se tient un rassemblement de plusieurs centaines de personnes, parmi lesquelles de nombreuses personnalités.
Il n'est pas étonnant que la direction départementale ait fait le choix de cette répression féroce: la résistance aux projets postaux dans ce département est forte. À tel point que «Facteurs d'avenir» n'y est toujours pas mis en œuvre, une exception en métropole.
2010 est le début d'une décennie d'intimidations et de répression à l'encontre des syndicalistes de lutte. Une majorité des cas aura lieu dans un contexte de conflits locaux. Ainsi on peut citer le cas de Benoît, colipostier à Bègles et syndicaliste SUD, licencié après un débrayage de sa brigade et au moment où la section SUD est renforcée par l'arrivée de plusieurs collègues ayant quitté la CGT. Du côté de Chambéry, c'est un autre militant SUD, Jean-Pierre, qui subit les foudres de sa direction après avoir monté des dizaines de dossiers aux Prud'hommes (pour des heures supplémentaires effectuées mais non rémunérées) et fait gagner à ses collègues plusieurs dizaines de milliers d'euros au total. Il est à noter que les deux militants gagneront devant les tribunaux et feront reconnaître la nullité de leur licenciement (en raison de leur activité syndicale). D'autres postiers et postières, syndiqué·es à SUD ou à la CGT, paieront également leur participation active aux grèves locales du premier semestre 2014 qui se déroulent sur quatre départements: Paris, les Hauts-de-Seine, le Cher et l'Essonne. Dans tous ces conflits, l'objectif de l'entreprise est double: taper fort pour servir d'exemple et éviter l'extension des conflits. Mais aussi déporter une partie des négociations et de l'énergie des syndicalistes et des grévistes sur l'exigence de l'abandon des sanctions. Celles-ci iront finalement du déplacement d'office au licenciement d'un contractuel (qui gagnera lui aussi par la suite aux Prud'hommes) et la révocation de Yann Le Merrer. Prononcée en janvier 2015, plusieurs mois après la tenue du conseil de discipline, cette sanction est une véritable onde de choc (du jamais vu depuis 1953 et la révocation de deux responsables de la CGT, Georges Frischmann et René Duhamel). Les faits reprochés au militant sont tous liés à son activité syndicale durant la grève de 2014. Pour justifier sa décision, La Poste avance la récidive en s'appuyant notamment sur les faits de séquestration de 2010, argumentant que le syndicaliste n'aurait pas appris des précédentes sanctions. Étonnant quand on sait que Yann a été relaxé dès la première instance en correctionnelle, ce que la direction fait semblant d'ignorer!

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 17

2014, c'est l'année où est annoncé le plan qui définira les orientations stratégiques de La Poste de 2015 à 2020. Une fois de plus donc, les évolutions décidées tant par les dirigeants de l'entreprise que par l'État s'accompagnent de mauvais coups contre les empêcheurs et empêcheuses de restructurer en rond. La période est également à la médiatisation de la souffrance au travail de postiers et postières. La Poste, dans le déni et refusant de reconnaître sa responsabilité, va en revanche se saisir du sujet pour le retourner contre des syndicalistes. Fleurissent alors dans de nombreux départements des accusations de cadres contre des militant·es, à qui l'on reproche des faits de harcèlement moral. En réalité, l'examen des dossiers démontre que les harcèlements moraux ne sont que des faits liés à l'activité syndicale classique : prises de parole auprès des collègues, courriers de demande de rencontre, tracts dénonçant les conditions de travail mais aussi le comportement particulièrement zélé de certains directeurs. Finalement, aucun des dossiers montés de toutes pièces n'aboutira à la moindre sanction, mais la pression est forte sur les militant·es et aussi sur les collègues qui peuvent se voir convoquer pour avoir simplement signalé des dysfonctionnements dans le cahier d'hygiène et de sécurité. La direction d'Indre-et-Loire ira même jusqu'à porter plainte contre le syndicat SUD et son secrétaire départemental, pour un tract qu'elle considère diffamatoire et antisémite. Elle sera déboutée jusqu'en Cour de cassation.

Le schéma se répète encore quand un nouveau changement majeur pointe à l'horizon. Après la séparation des PTT, après l'industrialisation du courrier, après le passage en Société Anonyme, la fin de l'actionnariat majoritaire de l'État dans le capital de La Poste nécessite une fois de plus « d'aplanir le terrain » pour les fossoyeurs du service public postal. Le 20 mars 2018, Muriel Pénicaud répond aux desiderata des patrons de La Poste, en faisant ce à quoi Xavier Bertrand s'était refusé : elle autorise le licenciement de Gaël Quirante, contre l'avis non seulement de l'inspection du travail, mais aussi de ses propres services, dont la contre-enquête concluait qu'il s'agissait d'un cas de discrimination syndicale. C'est le point de départ d'une grève qui inclura rapidement des revendications liées aux réorganisations, et qui durera près de quinze mois. Celle-ci sera émaillée d'actions de solidarité vis-à-vis de Gaël, de SUD Poste 92 et des grévistes, et aussi d'épisodes de répression jamais vus comme l'intervention violente de flics en tenue anti-émeute, lors de plusieurs occupations pacifiques de locaux de directions. La durée du conflit est d'ailleurs liée, en premier lieu, à l'intransigeance des dirigeants départementaux et nationaux, qui entendent ne pas lâcher un pouce de terrain. Finalement, des concessions seront faites. Mais, fidèle à la politique du coup de pied de l'âne dont La Poste a l'habitude, elle tente de prendre sa revanche sur le terrain judiciaire. Ainsi un double procès en correctionnelle est intenté contre Gaël Quirante. Vingt-sept plaintes sont parallèlement déposées (et instruites !) contre trois militants de SUD Poste 92 (Xavier Chiarelli, Brahim Ibrahimi et Gaël Quirante) pour… violations de domiciles (en fait des visites syndicales de bureaux, dont certaines sans même une prise de parole). Dans la même séquence, le Conseil d'État confirme l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Versailles concernant Yann Le Merrer. Cette (en effet) très versaillaise juridiction avait cassé le jugement en première

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 18

[DR]

Février 2018, un rassemblement contre la répression antisyndicale, devant le ministère du Travail

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 19

instance, qui obligeait La Poste à réintégrer Yann (même si, abjecte de bout en bout, cette dernière avait refusé de le réaffecter sur un poste de travail, « dans l'intérêt du service »). La décision du Conseil d'État implique la révocation définitive, sauf à obtenir gain de cause devant la Cour européenne des Droits de l'Homme, avec des délais qui se comptent, de toute manière, en années.

Si La Poste se refuse à toute négociation sur le droit syndical, elle crée, de fait, un droit au rabais, sur fond de répression antisyndicale et d'une jurisprudence qui se fait de plus en plus défavorable, en particulier ces derniers temps. À La Poste, comme dans l'ensemble du monde du travail, le vent mauvais de la répression antisyndicale souffle de plus en plus fort. Il n'y a évidemment pas de recette miracle pour contrer ce qui n'est qu'un des aspects des reculs subis par le mouvement ouvrier. Quand on veut, comme le patronat, mettre tout le monde au pas, on tape sur « *le clou qui dépasse* » (pour reprendre le titre du très beau livre d'André L'Hénoret, prêtre ouvrier ayant travaillé plusieurs années dans une entreprise sous-traitante au Japon[3]).

Mais il nous semble que nous pouvons au moins agir sur deux fronts (par ailleurs déjà travaillés). Le « front extérieur », en mettant en commun les situations de répression que nous subissons dans nos secteurs, nos entreprises, nos services, mais aussi dans la rue avec les violences policières, et en construisant des cadres les plus larges possibles. Le « front intérieur », en liant de manière plus étroite, problématiques de répression et politiques patronales, en particulier les questions de souffrance au travail et d'organisation du travail. La médiatisation, ces dernières années, des cas les plus dramatiques (les suicides de postier·es), a permis de faire connaître, à une large échelle, la situation sanitaire et sociale désastreuse au sein de l'entreprise, conséquence du feu roulant de restructurations auquel est soumis le corps social postal. Récemment, plusieurs reportages et articles de presse ont révélé certaines pratiques, parmi les plus douteuses, des différents niveaux hiérarchiques. En septembre 2019, l'émission *Envoyé spécial* mettait en lumière la mise en place d'un dispositif, par le siège de La Poste, pour étouffer les affaires de suicides. En février 2020, la une de *L'Humanité* dénonçait l'utilisation de faux témoignages contre des grévistes à Versailles. Dans une boîte pour laquelle l'image de marque est très importante, y compris pour faire avaler la pilule d'un processus de privatisation qu'elle compte bien mener à son terme, ces aspects sont un point d'appui non négligeable.

Gaëlle Differ, Eddy Talbot

3 *Le clou qui dépasse*, André L'Hénoret, La Découverte, 1997.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 20

L'OBSERVATOIRE ET DE LA RÉPRESSION

Être syndiqué et/ou disposer d'un mandat syndical, c'est bien souvent faire l'expérience de la répression et de la discrimination. Ce déni de démocratie bénéficie trop souvent de la passivité des pouvoirs publics, alors que le droit d'adhérer à une organisation syndicale de son choix est un droit reconnu par la Constitution et que toute obstruction dans ce domaine constitue une atteinte aux droits de l'homme et du citoyen. En 2011, la Fondation Copernic, la CFTC, la CGT, FO, la FSU et Solidaires ainsi que le Syndicat des avocats de France et le Syndicat de la magistrature, ont créé un Observatoire de la répression et de la discrimination syndicales. Son objectif est de rendre visible un problème largement ignoré par la statistique publique, rarement pris en compte par les études menées sur le champ des relations professionnelles, purement et simplement occultée ou niée par le patronat.

Économiste, ancien secrétaire de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, Didier Gelot est membre de la Fondation Copernic ; il coordonne les activités de l'Observatoire de la répression et de la discrimination syndicales.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 21

DE LA DISCRIMINATION SYNDICALES

[Coll. CM]

Illustration figurant en couverture du livre *Le mouvement ouvrier 1815-1976*, édité par la CFDT en 1977. À la page 2, il est indiqué que celle-ci *« représente le joyeux gréviste du 21 mai 1909. À l'issue d'une manifestation, on l'emmenait au poste. Il marchait en criant "Vive la grève". »*

QUEL BILAN À TIRER ?

Être militant·e syndical·e c'est bien souvent faire l'expérience de la répression et de la discrimination de la part du pouvoir patronal. Licenciement, freins à la carrière professionnelle, discrimination salariale, « placardisation », problème de santé, stress, harcèlement sont le lot commun des salarié·es les plus actifs dans leur entreprise. Nombreux sont les cas où les organisations syndicales ont dû intervenir afin de défendre un salarié victime de l'arbitraire patronal. Pour autant, la mise au jour des discriminations et de la répression syndicale n'a pas toujours été une question qui allait

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 22

de soi pour le mouvement syndical. Comme le rappellent Vincent-Arnaud Chappe, Jean-Michel Denis, Cécile Guillaume et Sophie Pochic[1] : « *Jusqu'aux années 1990, le terme de discrimination syndicale n'était pas une catégorie utilisée par les syndicalistes pour décrire leurs relations avec les employeurs* .» Bien que prohibée par le Code pénal et le Code du travail, la discrimination syndicale apparaissait souvent aux yeux des militant.es les plus actifs comme le « prix à payer » pour leur engagement. Il faudra attendre la fin des années 1990 pour que, sous la pression de certains syndicalistes, la question des discriminations (notamment salariales) soit mise à l'ordre du jour des mobilisations (juridiques) en entreprise. Si la loi a pu évoluer en matière de reconnaissance des discriminations syndicales, et que de nombreux procès vont être intentés par des syndicalistes pour obtenir réparation des préjudices commis, la loi et les accords d'entreprises qui traiteront de ce thème resteront néanmoins empreints d'une représentation « minimaliste » du problème de l'antisyndicalisme patronal[2].

C'est pourquoi, lorsqu'en 2011, la Fondation Copernic publie pour la première fois une

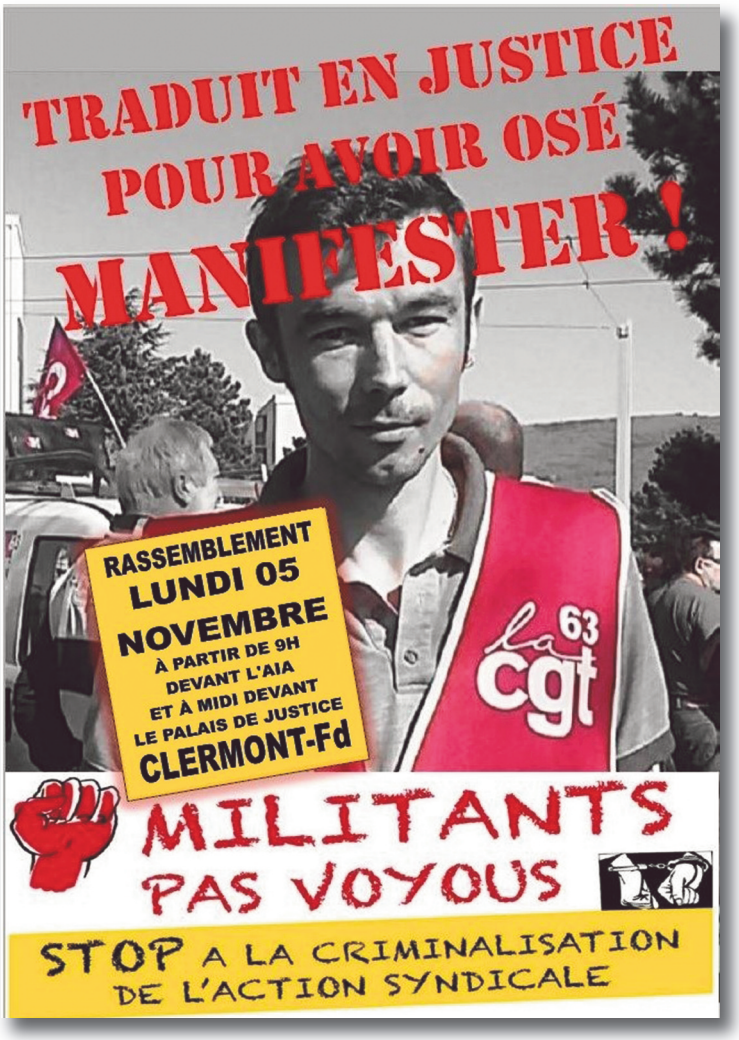

Soutien à Julien Pauliac, secrétaire général de l'union départemental CGT du Puy-de-Dôme (2018)

[DR]

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 23

Note sur ce thème[3], les données utiles pour objectiver cette question restaient particulièrement rares. Quelques chiffres permettaient certes, à cette époque, de tenter de mesurer l'impact de la discrimination et de la répression syndicale, mais ils étaient parcellaires et dispersés. Les données issues des services statistiques des ministères étaient particulièrement pauvres dans ce domaine. Les quelques données disponibles montraient pourtant que la crainte des représailles de la part des employeurs était invoquée par plus d'un tiers des salarié·es comme étant la cause de leur non-adhésion à un syndicat (ce qui peut expliquer en partie un taux de syndicalisation en France autour de 11%, plus faible comparativement à d'autres pays européens). De même, selon une enquête du ministère du travail parue en 2008, celles et ceux des salarié·es qui franchissaient le pas et prenaient des responsabilités syndicales se sentaient freiné.es dans leur évolution de carrière. C'était le cas de 30% des élu·es syndiqué·es et de 40% des délégué·es syndicaux. Cette même enquête montrait, très concrètement, que ces dernier·es étaient rémunéré·es environ 10% de moins que leurs homologues non syndiqué·es, du seul fait de vouloir faire vivre en entreprise un droit reconnu dans la Constitution française alors que la France, contrairement à d'autres pays, reconnaît l'activité syndicale comme un des 25 critères de discrimination prohibés par la loi (aux mêmes titres que l'âge, le genre ou le handicap, par exemple).

Dix ans plus tard, la situation n'a guère changé et, malgré les discours lénifiants du gouvernement et du patronat sur l'impérieuse nécessité de promouvoir le « dialogue social » en entreprise, les données aujourd'hui disponibles montrent que les salarié·es syndiqué·es restent les principales victimes d'une politique patronale visant à réduire l'influence d'un syndicalisme de lutte et de revendications. Les données publiées en 2017 par le Conseil économique social et environnemental (CESE)[4] ou celles émanant en 2019 du rapport du Défenseur des droits[5] (DDD) en attestent largement : l'appartenance syndicale constitue toujours une des causes importantes de la discrimination dans l'emploi. Ainsi, selon une enquête originale réalisée par le DDD, un·e salarié·e sur deux (ayant exercé ou exerçant actuellement une activité syndicale) déclare que cette activité a représenté un frein dans son évolution professionnelle (en termes de qualification, d'avancement ou d'appartenance à un grade). En matière de rémunération, ils et elles sont 44% à affirmer que leur militantisme a eu un effet « défavorable » sur leur salaire, et autant à dire que leur activité syndicale a « *dégradé leur rapport avec leur hiérarchie* ». Preuve supplémentaire s'il en était besoin de l'arbitraire patronal, le Défenseur des droits pointe dans son rapport que si la grande majorité des victimes de discrimination syndicale (78%) ont cherché à se défendre des attaques patronales, la moitié d'entre elles déclarent avoir ensuite fait l'objet de mesures de rétorsion et d'intimidation. Preuve que l'esprit revanchard du patronat français n'est pas mort, loin de là.

1 « Faire reconnaître les discriminations syndicales », *Contretemps*, novembre 2019.

2 Vincent-Arnaud Chappe et alii, op cit.

3 Répression et discrimination syndicales, Syllepse, 2011. Disponible en téléchargement sur http://production.outils-conviviaux.fr/Fondation-Copernic/Wordpress/wordpress/wp-content/uploads/2016/01/Repression-et-discrimination-syndicale.pdf

4 « Repérer, prévenir et lutter contre les discriminations syndicales », Lionel Marie, Jean-François Pillard, rapport du CESE juillet 2017. https://www.lecese.fr/travaux-publies/reperer-prevenir-et-lutter-contre-les-discriminations-syndicales

5 « La lutte contre les discriminations dans l'emploi privé », 12e baromètre OIT/DDD de la perception des discriminations dans l'emploi, septembre 2019.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 24

C'est donc face aux premiers constats établis au début de la décennie 2010 que la Fondation Copernic et les confédérations syndicales CFTC, CGT, FO, ainsi que la FSU, l'Union syndicale Solidaires, le Syndicat des avocats de France et le Syndicat de la magistrature, ont décidé de mettre en place un Observatoire de la discrimination et de la répression syndicales (ODRS)[6] dont l'objectif premier était de rendre visible un fait qui (à l'époque) était largement occulté par les pouvoirs publics et nié par le patronat. Il est vrai, en effet, que pour organiser la solidarité et riposter, les organisations syndicales ont besoin de connaître les cas de répression, de mesurer leur ampleur et leur gravité. La question de la reconnaissance du fait syndical relève de l'exécution des droits démocratiques. Le droit d'appartenance au syndicat de son choix est une garantie de liberté et de confrontation au sein des entreprises dans lesquelles ces formes de démocratie sont absentes. Il apparaissait dès lors essentiel aux membres fondateurs de l'ODRS d'aider à garantir l'effectivité de ces droits, ce qui impliquait de disposer d'un outil permettant de mesurer et de contrôler une telle effectivité, alors qu'en 2012, lors de la création de l'ODRS, on ne pouvait que constater une réelle insuffisance des données permettant de suivre ces questions, de les comprendre et de prendre les mesures nécessaires pour lutter contre ce phénomène. Si le ministère du travail apportait à l'époque, par le biais de diverses enquêtes, des éléments sur les relations de travail, il ne permettait pas de documenter de manière suffisamment approfondie la question des discriminations syndicales. Aujourd'hui encore, si les enquêtes existantes se concentrent sur les discriminations salariales, elles excluent largement les autres formes de discriminations, comme les entraves à la mise en place ou au fonctionnement des instances représentatives du personnel par exemple. De même, certaines organisations syndicales, comme l'Union syndicale Solidaires par exemple, sont exclues du champ des études, tout comme les salarié·es qui ne disposent pas de mandats électifs, ce qui a pour conséquences de limiter la profondeur du phénomène. De plus, ces enquêtes ne permettent pas d'observer les carrières des salarié·es élu·es ou mandaté·es sur une longue période et de mesurer ainsi l'impact réel des discriminations (notamment salariales) qui demandent une observation sur plusieurs années. Par ailleurs, les données relatives au licenciement des salarié·es protégé·es ont été indisponibles pendant plus de dix ans et restent aujourd'hui très occasionnelles (la dernière donnée disponible porte sur l'année 2014)[7]. Quant aux statistiques sur le nombre de PV dressés par les inspecteurs du travail pour entrave à la mise en place d'une IRP ou pour harcèlement discriminatoire à l'encontre d'un·e militant·e syndical·e, si elles sont publiées dans le rapport annuel au Bureau international du travail (BIT), elles ont une fiabilité statistique insuffisante et pourraient utilement être complétées des suites données à ces procès-verbaux, aujourd'hui absentes des statistiques publiques mises à disposition des organisations syndicales. Enfin, il n'existe aucune statistique sur le traitement judiciaire des différentes formes d'entrave aux institutions du personnel, que ce soit dans les juridic-

6 Notons que la CFDT a toujours refusé de participer à l'ODRS. En 2017, la CGC rejoindra l'Observatoire.

7 On peut d'ailleurs regretter que les organisations syndicales ne soient pas plus attentives et qu'elles ne sollicitent pas davantage les services statistiques ministériels afin de disposer des informations quantitatives ou qualitatives dont elles ont besoin, ce qui est pourtant un droit qui leur est reconnu.

8 Pour une présentation complète des actions de l'ODRS voir le site http://observatoire-repression-syndicale.org

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 25

[Coll. CM]

Solidarité avec Nathalie Pradelle, militante SUD-Rail, menacée de licenciement pour avoir mené une enquête CHSCT après le suicide d'un collègue (juin 2017)

tions civiles (notamment aux prud'hommes) ou pénales. Pourtant, les travaux existants pointent, à partir de témoignages des militants syndicaux, les carences de l'institution judiciaire dans ce domaine : longueur des procédures, accès inégal à la Justice, nature des sanctions, stratégie de harcèlement judiciaire. Ceci constitue un véritable déni de démocratie. Comme pour certaines informations de l'inspection du travail, ces données existent mais de manière dispersée et elles ne donnent pas lieu à une consolidation ni à un traitement statistique utile à la connaissance.

LES ACTIONS MENÉES PAR L'OBSERVATOIRE

Sans revenir sur l'ensemble des actions menées par l'ODRS, nous évoquerons ici les plus emblématiques de son travail[8]. La première action, a été celle de réunir l'ensemble des parties prenantes de l'ODRS (syndicats, chercheurs, syndicalistes), lors d'un colloque qui s'est tenu en 2012 dans les locaux du CESE, sur les moyens et les outils de connaissance et de lutte contre la discrimination et la répression syndicales. Dans la foulée de cette manifestation, l'ODRS a publié, en 2014, un premier rapport afin de réaliser un panorama aussi

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 26

complet que possible de la question des discriminations et de la répression syndicales, et de faire des propositions permettant de lutter contre ce phénomène. En effet, comme il était indiqué en introduction de ce rapport, « *la première façon de combattre l'offensive patronale réside dans la capacité collective des salarié·es de dresser un état des lieux précis* ». C'est pourquoi, le premier chapitre de ce rapport interrogeait la place de la discrimination syndicale parmi les autres types de discrimination au travail et l'évolution des représentations collectives en matière de discrimination et de répression syndicales. À partir d'entretiens avec des responsables syndicaux, le deuxième chapitre analysait les différentes facettes de la répression antisyndicale mise en œuvre par les employeurs pour ensuite dénoncer le manque de données dans ce domaine. Ce rapport présentait également une série de propositions (35) qui sont malheureusement encore presque toutes d'actualité. Nous en retiendrons ici quelques-unes, comme (sans les hiérarchiser), le fait de proposer un registre des recrutements faisant apparaître les caractéristiques principales des candidat·es afin de faciliter le contrôle d'une éventuelle discrimination à l'embauche. Le rapport proposait aussi d'intégrer au bilan social des entreprises une veille sur l'effectivité du droit syndical avec des indicateurs à définir. En accord avec les missions que s'était fixé l'Observatoire le rapport proposait également que soient publiées régulièrement des statistiques, des données d'enquêtes et des évaluations sur les décisions de justice concernant les infractions constatées et les condamnations des employeurs en matière de répression et de discrimination syndicales. Il demandait que soit publié le nombre de procédures engagées devant les juridictions (civile et pénale) pour motif de discrimination syndicale, ainsi que le devenir des saisines en la matière. Après un second colloque tenu en 2013 qui a porté sur l'effectivité du droit syndical et a réuni plus de 250 participant.es, syndicalistes, chercheurs, avocats, magistrats, juristes, juges, conseillers prud'homaux, et inspecteurs du travail, une troisième rencontre en octobre 2017 autour

[DR]

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 27

du thème « Discriminer, " gérer ", ou promouvoir le syndicalisme ? La représentation des travailleurs à l'heure de la « démocratie sociale »[9] a permis d'interroger (en partenariat avec l'Institut des sciences sociales du travail de l'université Paris 1) l'évolution des formes de discrimination et en particulier d'analyser les contradictions de plus en plus flagrantes entre un discours managérial de promotion du « dialogue social » en entreprise et une réalité toujours tournée vers la discrimination des militants syndicaux.

L'ensemble de ce travail, complété par différentes tribunes dans des journaux nationaux, a permis, nous semble-t-il, d'enregistrer de réelles avancées et a obligé les institutions publiques à s'interroger sur le thème des discriminations syndicales. Plusieurs rencontres se sont tenues avec le Défenseur des droits, après quoi il a publié le rapport évoqué précédemment. Ce texte s'inscrivait dans la continuité du travail réalisé par le CESE pour lequel l'Observatoire avait été auditionné. De même, la pression exercée sur le ministère du Travail, le fait de mettre la question des discriminations syndicales au centre du débat sur les relations professionnelles en entreprise, tout comme les bonnes relations entretenues par l'Observatoire avec le milieu de la recherche, ont abouti en 2016 à la publication de deux numéros spéciaux de la revue de la Direction des études du ministère du travail (Dares) sur les discriminations syndicales en France et à l'étranger[10]. Plus tard, en juin 2017, à la suite de notre demande insistante, s'est tenue une journée du Conseil national de l'information statistique, organisme piloté par l'INSEE pour organiser les échanges entre les services producteurs de la statistique publique et la société civile, qui a traité des données nécessaires pour renseigner les discriminations en emploi et notamment les discriminations syndicales. Rétrospectivement, il est donc possible de dire, au vu de ce rapide bilan, que si l'Observatoire n'avait pas mené un travail de mise au jour de la réalité des discriminations et de la répression syndicales, ces différentes avancées n'auraient peut-être pas vu le jour.

MAIS IL RESTE ENCORE BEAUCOUP DE PAIN SUR LA PLANCHE

Pour autant, malgré ces avancées dans la mesure des phénomènes de discriminations syndicales, beaucoup de chemin reste à faire. En effet, d'un côté le patronat poursuit opiniâtrement sa politique de répression envers les militant·es syndicaux les plus actifs et actives, et de l'autre le gouvernement entretient un climat de criminalisation du mouvement syndical comme on a pu le voir lors des manifestations contre la loi El Khomri et comme cela se poursuit aujourd'hui avec encore plus d'ampleur avec la répression exercée contre les manifestant.es qui s'opposent à la réforme des retraites. De même, dans le domaine législatif, force est de constater que la question de la représentativité syndicale et de la capacité d'action des organisations syndicales (avec la création du Conseil social et économique) est au cœur des réformes actuelles. Ces réformes auront un impact négatif sur la vie syndicale en entreprise (réduction du nombre de mandaté·es) et donc sur la capacité des salarié·es à s'organiser et se mobiliser. Mesurer l'impact de ces réformes sur l'activité syndicale constitue donc de ce point de vue un enjeu de premier ordre qui pourrait intéresser l'ODRS. Au vu de ces évolutions, mais aussi des avancées en matière de mise au jour des réalités de la répression et de la discrimination syndicales pour lesquelles l'Obser-

9 https://observatoire-repression-syndicale.org/?p=2136

10 *Travail et Emploi*, n° 145 et 146, Paris 2016.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 28

vatoire pense modestement avoir contribué, la question du rôle que peut jouer l'ODRS dans ce nouveau contexte est posée. À ce stade, si la question des discriminations individuelles est mieux documentée qu'auparavant (encore faut-il poursuivre ce travail afin d'en mesurer les évolutions), celle des entraves à l'action syndicale reste largement dans l'ombre. Les lignes ont, certes bougé sur la notion de discrimination dans l'emploi, et les informations disponibles sont aujourd'hui de meilleure qualité, mais presque rien n'est encore dit sur les entraves à l'action collective des travailleurs et travailleuses (panneaux et locaux syndicaux, par exemple). Les attaques actuelles contre le droit de grève constituent un des exemples concrets des formes nouvelles que prend l'action patronale et gouvernementale contre les salarié·es mobilisé·es, et aucune statistique précise n'est disponible dans ce domaine. Cet aspect essentiel doit être approfondi et, de ce point de vue, l'Observatoire pourrait jouer un rôle. Deux pistes pourraient être envisagées : exercer (comme pour les discriminations individuelles) une pression sur le service statistique public pour que celui-ci engage sans tarder des études en la matière ; mettre en place ses propres remontées de données, ce qui supposerait un accord et une participation effective et déterminée des organisations syndicales parties prenantes de l'ODRS.

L'Observatoire pourrait également se fixer comme objectif de rendre compte quantitativement et qualitativement de la répression exercée systématiquement et brutalement envers les militant·es syndicaux qui manifestent leur désaccord envers la politique menée par un gouvernement qui ne cesse de remettre en cause les acquis de décennies de lutte. La criminalisation du mouvement syndical est malheureusement devenue une des caractéristiques de la période actuelle qu'il conviendrait de documenter précisément. De même, le contexte législatif a sensiblement évolué depuis la mise en place de l'ODRS, notamment avec la loi du 18 novembre 2016, dite de « modernisation de la justice du XXIe siècle », qui a introduit un dispositif « d'action de groupe » spécifique aux discriminations syndicales. Si l'utilisation de ce nouveau droit des salarié·es à se défendre collectivement face à leur employeur est encore peu mobilisée, il constitue néanmoins un champ d'étude et de valorisation des expériences de lutte contre l'arbitraire patronal particulièrement fécond pour un organisme dont la raison d'être est de mettre à jour les discriminations syndicales et les moyens de lutter. De ce point de vue, l'ODRS pourrait tout à fait rendre compte dans le cadre d'un rapport des actions menées par les syndicalistes et leurs avocats, afin de s'interroger sur l'utilité de ces nouvelles formes de lutte et de populariser ce type d'action. Dans le même esprit, l'Observatoire pourrait s'interroger sur les conséquences du développement des « ruptures conventionnelles » des salarié·es protégé·es[11], certes soumises à accord de l'inspection du travail, mais qui peuvent parfois constituer une forme de mise à l'écart « à bas bruit » de syndicalistes actifs et actives qui, épuisé.es par l'exercice de leur mandat, acceptent cette porte de sortie qui leur semble plus avantageuse qu'une longue bataille juridique contre leur employeur.

L'autre question, posée de longue date à l'Observatoire, est celle de son engagement concret auprès des salarié·es discriminé·es. En effet, l'ODRS s'était fixé comme règle de ne pas entrer sur le terrain de la défense directe des militant·es syndicaux, cette question étant du ressort des organisations syndicales elles-mêmes. Certes, cela n'a pas empêché l'ODRS de populariser sur son site certaines actions menées en défense des

11 « Les licenciements et les ruptures conventionnelles des contrats de salariés protégés, principaux indicateurs », F. Roman, E. Rosankis, Dares Résultats, 2017.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 29

[DR]

Répression antisyndicale dans les colonies. Procès contre le secrétaire général de l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG), en 2017

militant·es syndicaux réprimé·es, ou d'intervenir lors de manifestations en défense de syndicalistes attaqué·es dans l'exercice de leurs mandats, mais toujours sans en être à l'initiative. Ce choix, s'il limite de fait l'action de l'ODRS (ce qui a pu être regretté par certain·es), voire a pu obérer sa propre visibilité, n'en reste pas moins important car il est la « marque de fabrique » de l'Observatoire et le point de consensus entre toutes les forces syndicales qui le composent. Aller plus loin dans la défense concrète des militant·es, serait remettre en cause l'accord initial entre organisations syndicales. De plus, s'engager dans ce sens demanderait des moyens dont ne dispose pas l'ODRS. Il n'en reste pas moins que l'élargissement des luttes contre les discriminations syndicales est un enjeu majeur des années à venir, alors que le patronat ne cesse de trouver de nouveaux moyens pour entraver l'action des militant·es syndicaux les plus actifs. Au terme de près de sept années de fonctionnement, on peut penser que l'ODRS a bien rempli le mandat qu'il s'était fixé, à savoir de mettre sur le devant de la scène publique une question trop longtemps ignorée. Le système statistique public et le milieu de la recherche se sont emparés de cette question hier largement occultée. De ce point de vue, le bilan que nous pouvons tirer collectivement du fonctionnement et de l'activité de l'ODRS apparait positif. Au-delà des actions menées il a permis que les organisations syndicales parties prenantes de l'Observatoire se rencontrent et discutent de thématiques sur lesquelles elles n'avaient pas forcément l'habitude de se retrouver : celles de la défense des salarié·es victimes de la répression patronale. En cela, l'ODRS a constitué une avancée tout à fait essentielle. Pour autant ne reste-t-il pas des champs d'action comme ceux que nous avons évoqués plus haut qui pourraient être explorés par l'Observatoire ? C'est maintenant aux organisations syndicales de répondre à cette question.

Didier Gelot

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 30

Gilets jaunes On nous appelait

En plus d'un an, près de 440 gilets jaunes ont été incarcérés pour des peines de un mois à trois ans. Cette répression carcérale a bouleversé leurs vies, celles de leurs proches et affecté tout le mouvement. À Montpellier, Perpignan, Narbonne, Le Mans et d'autres villes, *Bastamag a rencontré plusieurs prisonniers et prisonnières et leurs soutiens. Ils et elles racontent leur expérience.**

Pierre Bonneau est journaliste indépendant *(Bastamag, Reporterre, L'Humanité, La Revue dessinée…)*, il travaille, entre autres, sur les mouvements sociaux et les territoires en lutte, la répression et les libertés publiques et l'industrie nucléaire.

* www.bastamag.net/gilets-jaunes-prisonniers-politique-colere-sociale-detention-justice

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 31

LES PRISONNIERS POLITIQUES

[serge.dignazio@free.fr]

Gilets jaunes, acte 11 ; 26 janvier 2019 à Paris

« *Je n'aurais jamais cru aller en prison !* » Le 11 mars 2019, le verdict du tribunal de grande instance de Montpellier s'abat comme un coup de massue sur Victor[1]. « *Quatre mois ferme avec mandat de dépôt, 8 mois de sursis, 800 euros de dommages et intérêt.* » Arrêté lors de l'acte 16, pour avoir tiré un feu d'artifice en direction des forces de l'ordre, ce gilet jaune de Montpellier est jugé en comparution immédiate pour « *violences contre les forces de l'ordre* » et « *participation à un groupement en vue de commettre des violences* ». Les images de son jugement tournent en boucle dans sa tête. « *Ça n'a même pas duré dix minutes. Je n'ai rien compris à ce qui se passait.* » À peine sorti de sa garde à vue, sidéré, ce plombier et père de famille est

1 Plusieurs prénoms ont été changés.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 32

embarqué au centre pénitentiaire de Villeneuve-lès-Maguelone. Placé pendant cinq jours dans le quartier des « arrivants », il y reçoit un petit kit avec le minimum nécessaire pour le couchage et l'hygiène. « *Au début c'était terrible. Je ne voulais pas sortir de ma cellule, être confronté aux surveillants et aux détenus.* » Il sortira de prison trois mois plus tard.

PLUS DE 2200 PEINES DE PRISON PRONONCÉES, FERMES OU AVEC SURSIS

Victor fait partie des 440 gilets jaunes condamnés à de la prison ferme avec mandat de dépôt, selon le dernier bilan du ministère de la Justice, en novembre, qui comptabilise 1000 peines de prison ferme allant d'un mois jusqu'à 3 ans[2] Sur ce total, 600 peines ont été prononcées sans mandat, aménageables avec un bracelet électronique ou un régime de semi-liberté[3], tandis que 1 230 gilets jaunes ont été condamnés à de la prison avec sursis. Cette répression carcérale est inédite dans les dernières décennies. Seules les révoltes des banlieues de 2005 ont fait l'objet de plus d'incarcérations, avec 763 personnes écrouées sur 4402 gardes à vue[4].

Comme Victor, la grande majorité n'avait pas de casier judiciaire ni de connaissance du monde carcéral. « *À 40 ans, bientôt quatre enfants, je n'étais pas du tout préparé à aller en prison !* », souffle Abdelaziz, ancien brancardier à Perpignan. Cette figure associative locale de la Coordination contre le racisme

Gilets jaunes, acte 61 ; 11 janvier 2020 à Paris

[serge.dignazio@free.fr]

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 33

et l'islamophobie se savait dans le collimateur de la BAC depuis le printemps 2017, où il avait diffusé une vidéo de violences policières. Le 5 janvier, une manifestation s'échauffe devant le tribunal de Perpignan. Des manifestant·es rentrent dans l'enceinte, des vitres sont brisées, des affrontements éclatent. Quatre jours plus tard, Abdelaziz est perquisitionné à l'aube. « *Ils cherchaient mon gilet jaune et le mégaphone de mon association, pour me présenter comme le meneur.* » Les policiers l'accusent d'avoir assené un coup de poing à un agent, ce qu'il conteste fermement. « *En garde à vue, les policiers disaient entre eux : "regardez, on a eu Abdelaziz !" J'étais comme un animal qu'on avait attrapé.* » Placé en détention préventive en attente de son procès en février, il est condamné à 3 mois fermes et 5 mois de sursis. « *Deux autres gilets jaunes, Arnaud et André, interpellés au même moment, ont accepté la comparution immédiate en espérant que le juge soit plus clément.* » Ils prendront 8 et 10 mois ferme avec mandat de dépôt.

ENTASSÉS À CINQ DANS UNE CELLULE DE 14 M²

À Perpignan, Abdelaziz rejoint un deuxième détenu dans une cellule conçue pour une personne. Au début, la cohabitation est respectueuse. Mais elle se détériore avec l'arrivée d'un troisième prisonnier qui dort sur un matelas à même le sol. « *Les conditions de détention étaient horribles. Nos toilettes sont à 50 cm de l'endroit où on mange, sans cloison. Il y a des grillages derrière les barreaux de nos fenêtres alors que c'est interdit. La surpopulation est de plus de 200 %. Des femmes s'entassent à quatre dans certaines cellules. Récemment, un détenu s'est suicidé dans sa cellule. J'ai porté plainte contre la prison.* » Émilie, compagne d'un gilet jaune incarcéré depuis juin dernier en détention préventive dans une prison du sud-ouest de la France, évoque aussi des conditions très dures. « *Ils sont trois dans 9 m². Il doit régulièrement changer de cellule parce que la cohabitation se passe mal.* » Son compagnon a été interpellé avec trente autres personnes dans le cadre de l'information judiciaire sur l'incendie du péage et de la gendarmerie de Narbonne Sud, le 1er décembre 2018. Leurs demandes d'accès à une « unité de vie familiale » – un espace permettant aux couples et aux familles de se retrouver avec plus de temps et d'intimité que les parloirs[5] – sont restées sans réponse depuis trois mois. « *On a fini par se faire un câlin dans le parloir. C'est interdit : l'administration nous l'a supprimé pendant deux mois.* » *Bastamag* a aussi reçu le témoignage anonyme d'un détenu purgeant une peine de plus de deux ans dans une prison du nord de la France. Entassé avec quatre autres personnes dans une cellule de 14 m², il déplore des conditions insalubres : « *Une table, quatre mini-placards, un WC dans un état lamentable, un lavabo sans eau chaude pour vaisselle et toilette, pas de frigo, des murs moisis, une prise électrique détériorée, des grilles à la fenêtre. Les promenades sont enclavées et grillagées.* » Il dénonce une « *lenteur abusive* » de l'administration pénitentiaire provoquant des délais de « *dix jours pour obtenir un sac de linge arrivant, trois semaines pour une plaque de cuisson, un mois pour un poste radio, et des courriers qui mettent jusqu'à une dizaine de jours pour nous parvenir* ». Du côté des parloirs, il critique le « *manque d'intimité en parloir collectif, des fouilles abusives et systématiques, et des problèmes informatiques récurrents pour la réservation des familles* ».

2 ww.bastamag.net/gilets-jaunes-champs-elysees-justice-repression-condamnations-violences-police-loi-anti-casseurs-prison#nb336-1

3 www.liberation.fr/checknews/2019/11/08/un-millier-de-gilets-jaunes-condamnes-a-de-la-prison-ferme-depuis-le-debut-du-mouvement_1762173

4 www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2006-4-page-431.htm#no2

5 https://oip.org/fiche-droits/parloirs-salons-familiaux-et-unites-de-vie-familiale/

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 34

À Montpellier, Victor a « ressenti la faim ». En prison, la nourriture fournie gratuitement n'est pas suffisante. L'image des détenus « nourris, logés, blanchis » est un leurre. Pour améliorer l'ordinaire, tous les détenus doivent « cantiner », c'est-à-dire acheter le surplus. Et tout se paie : nourriture supplémentaire, cigarette, papier toilette, savon, location de télévision, journaux, etc. Il est crucial d'obtenir de l'argent, par des mandats envoyés par l'entourage ou en travaillant en détention. « *Je m'entendais bien avec mon codétenu, au début il a cantiné pour moi. Une fois que j'ai eu mes cantinages, j'ai rendu la pareille à d'autres détenus en difficulté.* » Pour Bruno, gilet jaune du Mans, « *les conditions n'étaient pas trop mauvaises : il y avait même une douche dans la chambre* ». Ce déménageur de 51 ans, avait d'abord écopé de trois mois de sursis à la suite d'un feu de poubelle en janvier. Interpellé à nouveau le 16 février pour « outrage », « rébellion » et jet de canette de bière, il est incarcéré à la prison des Croisettes, un établissement plus récent. « *Ce qui est fatigant, c'est la routine. Le réveil, le café, les infos, la promenade du matin, le repas du midi, la télé, la sieste, la promenade de l'après-midi, le repas du soir, etc. Toutes les journées se ressemblent.* » Pour tuer le temps et bénéficier de réductions de peine, Bruno s'est inscrit à certaines des activités proposées en prison : « *J'ai fait l'école des prisonniers, avec des cours d'anglais, de mathématiques, de français et d'histoire géo. Et aussi des activités avec un groupe musical.* » Le compagnon d'Émilie, lui, s'est « *inscrit à toutes les activités et au travail. Il a aussi participé à un atelier d'écriture dans le journal de la prison… sauf que le mot "gilet jaune" y était interdit !* »

« QUAND ON SORT, SI LE MOUVEMENT CONTINUE ON SERA AVEC VOUS ! »

Malgré ces conditions très difficiles, de nombreux gilets jaunes interrogés témoignent du respect exprimé par les autres détenus. « *Mon nom c'était le "gilet jaune du B2 rez-de-chaussée"* », se souvient Victor. « *Pendant les promenades, certains prisonniers me posaient des questions sur le mouvement. Certains disaient "quand on sort, si ça continue on sera avec vous !"* » L'ambiance est similaire à Perpignan. « *On nous appelait "les prisonniers politiques" ; la majorité des détenus soutenaient les gilets jaunes. Ils savaient qu'on avait manifesté pour la justice et la dignité* », témoigne Abdelaziz. « *Les prisonniers, majoritairement issus des quartiers populaires, y aspirent aussi. Ils sont souvent incarcérés parce qu'ils ont fait des actions illicites pour obtenir de l'argent et améliorer leur quotidien.* » Parfois, les manifestations de soutien sont allées jusqu'au personnel de la prison. « *Une des surveillantes m'appelait "camarade"* », se souvient Victor. Abdelaziz est encore plus affirmatif : « *Les trois quarts des gardiens nous soutenaient, le restant sont des fachos. L'un d'entre eux participait même au mouvement au début.* » Sourire aux lèvres, Victor évoque même des encouragements, à mots couverts, de la psychologue chargée de son suivi. « *Elle a fini par me dire que j'avais raison d'aller aux manifestations.* »

Ce respect diffus est pourtant loin d'être généralisé. Dans la prison du sud-ouest de la France où son conjoint est placé en préventive, Émilie évoque des « *surveillants qui font tout pour [le] pousser à un geste de violence pour pouvoir le sanctionner* ». Dans la prison du nord de la France, le détenu anonyme dénonce des maltraitances, avec « *des surveillants parfois irrespectueux. Certains nous prennent même pour des chiens, d'autres donnent des coups physiques ou verbaux* ». Dans cette même ville, un gilet jaune anonyme d'un collectif local analyse : « *Au début il y avait encore des matons pro-mouvement. Mais maintenant l'image de "l'ultra-jaune" s'est imposée, il n'y a plus de bons traitements : ceux qui sont encore en prison sont particulièrement ciblés.* » L'administration pénitentiaire ne fait aucun cadeau et cherche à saper le moral des gilets jaunes incarcérés. À son arrivée en janvier, Abdelaziz avait rencontré sept autres camarades au quartier des arrivants. Mais les retrouvailles ont été de courte durée. « *L'administration nous a divisés*

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 35

[serge.dignazio@free.fr]

Gilets jaunes, acte 61 ; 11 janvier 2020 à Paris

dans les différents bâtiments de la prison pour casser les solidarités et éviter qu'on s'organise. À la fin, on ne se croisait plus, sauf par hasard à l'infirmerie. »

« MON PÈRE EST PRISONNIER POLITIQUE GILET JAUNE ! »

Pour résister à l'isolement, le lien avec la famille et les proches est indispensable. Chaque soir, à 21 heures, Victor avait son rituel, sa « *bouffée d'oxygène* ». « *J'appelais longuement ma femme et mes enfants. C'était mon seul lien avec l'extérieur, à part la télé. Heureusement qu'on avait un téléphone en cellule.* » Normalement interdits, ils sont tolérés de fait. « *Comme pour le cannabis : c'est comme ça qu'ils achètent la paix sociale entre les murs.* » À l'extérieur, les familles sont profondément bousculées par l'incarcération, à commencer par les enfants. « *Mon plus petit m'a vu partir, menotté, de la maison à 6 heures du matin. L'autre a refait pipi au lit pendant que je n'étais pas là* », explique Abdelaziz. « *À la rentrée, la maîtresse a demandé à mon fils ce que leurs parents faisaient comme métier. Il a répondu : "Mon père est prisonnier politique gilet jaune !"* »

En l'absence des prisonniers – surtout des hommes – les femmes se retrouvent en première ligne pour tenir le foyer et assumer les démarches pour les détenus, au risque de l'étranglement financier. « *Ma femme a été obligée d'emprunter 3 000 euros pour payer le loyer et les factures avec un salaire en moins* », explique Victor. Émilie, elle, « *dépense toutes ses économies* » dans des allers-retours coûteux pour les parloirs, le cantinage et les frais juridiques. « *Normalement, on aurait dû faire*

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 36

les marchés cet été. On a un énorme manque à gagner. » Karine, assistante maternelle à Narbonne, « *réfléchit à monter un dossier de surendettement* ». Son compagnon, Hedi Martin, était un youtubeur influent au début du mouvement. « *Il avait lâché son travail pour le mouvement. Il n'en a pas retrouvé depuis. On en a eu pour plus de 5 000 euros de frais d'avocat : ça nous a tués.* » Interpellé lui aussi dans le coup de filet autour de l'incendie du péage de Narbonne Sud, Hedi a fait un mois de préventive en janvier 2019, suivi de six mois de bracelet électronique. Dans le viseur des autorités, il avait aussi été condamné en janvier 2019 à 6 mois de prison ferme sans mandat de dépôt pour avoir relayé un appel à bloquer une raffinerie, un symbole de la répression ciblée sur les « meneurs » locaux.

S'ORGANISER POUR SOUTENIR LES PRISONNIERS

Mais tous les détenu·es n'ont pas la chance d'avoir des proches prêts à se mobiliser. Le soutien du mouvement est donc crucial. Candy, gilet jaune à Saumur, en est l'une des chevilles ouvrières. Après la fin des manifestations dans sa région, cette mère au foyer s'est impliquée dans l'écriture de lettres aux prisonniers. En août dernier, elle a créé le groupe Facebook « *Un petit mot, un sourire : où écrire à nos condamnés* »[6]. Sans bouger de sa maison, derrière son ordinateur, elle a épluché jour et nuit articles et réseaux sociaux pour retrouver les identités des prisonniers et les diffuser avec l'accord de leurs proches. De Toulouse à Reims, en passant par Caen, Lyon, Fleury-Mérogis mais aussi Digne, Bourges, Marseille, Béziers ou encore Grenoble, une cinquantaine d'adresses de prisonniers dans dix-sept prisons ont été collectées. Le groupe, animé par trois modératrices, rassemble plus de 2 500 personnes, « *dont un noyau actif d'une centaine* ». Chaque semaine, ils écrivent aux prisonniers et publient leurs nouvelles et leurs besoins. « *Les gens engagent une correspondance suivie, on ne les lâche pas : c'est le cœur qui parle !* », explique-t-elle. « *On est devenus comme des parrains et des marraines, en recréant une grande toile de solidarité.* »

Les contours de cette toile ont rapidement dépassé la pointe du stylo. « *On s'est vite rendu compte qu'il fallait aller plus loin que les lettres. Certaines personnes sont isolées, sans famille. On ne pouvait pas les laisser dans cette situation. À Toulouse, un jeune détenu est resté seul quatre mois, sans visite de sa famille, ni référent pour ouvrir un parloir et l'accès au cantinage. On s'en est occupé.* » Certains assurent des cantinages pour les prisonniers que la famille ne peut pas soutenir. D'autres récoltent des vêtements. « *Chaque geste compte. Récemment, on s'est organisé pour héberger ceux qui sortent et ont perdu leurs logements.* » Au-delà des réseaux sociaux, dans certaines villes le mouvement local s'est fortement mobilisé. « *Tous les dimanches matin j'entendais des bruits de moteurs, de klaxon, de cornes de brume. Les gilets jaunes venaient faire du bruit* », se remémore Abdelaziz en souriant. « *Je faisais tournoyer mon pull orange fluo par les grilles pour qu'ils nous voient.* » Le gilet jaune a aussi reçu du cantinage. À Montpellier, Victor se souvient avec émotion des feux d'artifice qui résonnaient au-dessus de l'enceinte dimanche soir. « *C'était mon moment de gloire. Je sortais un miroir pour voir les explosions par le petit trou de ma fenêtre. Tous les détenus hurlaient, c'était de la folie.* » Le groupe anti-répression de Montpellier, « l'Assemblée contre les violences d'État », s'est largement impliqué dans l'appui finan-

6 www.facebook.com/groups/458302821392566/

7www.facebook.com/coolactif11voussoutient

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 37

cier aux frais juridiques ou l'organisation de petits-déjeuners devant les prisons, à l'instar de beaucoup de grandes villes familières de la répression comme Paris ou Toulouse. À l'inverse, dans d'autres villes la mobilisation a été très limitée. « *À Narbonne, la vague d'arrestations pour l'incendie de Croix-Sud a tué le mouvement. Beaucoup ont eu peur. Le reste s'est divisé et ne s'occupait pas des inculpés parce que l'action n'était pas pacifiste* », se souvient Hedi. Karine complète : « *Hedi était connu, donc il a été privilégié, avec une cagnotte, des rassemblements. Mais il n'y a presque rien eu pour les autres.* » En plus de ses longues semaines de travail, Karine a donc créé en juin dernier, avec sa mère et des amies, le « Cool'actif de solidarité du 11 »[7] pour soutenir les prisonniers et prisonnières isolé·es.

« *Je regrette qu'on se soit fait avoir par la justice au début du mouvement. On ne connaissait rien à la répression et à la prison. Maintenant il faut mieux informer les gens pour se renforcer.* » Peu à peu, leur collectif s'est rapproché de groupes « Antirep » expérimentés à Toulouse ou Montpellier. « *On veut aller plus loin que l'appui aux incarcérés et promouvoir la défense collective : ne pas faire le tri entre "bons et mauvais manifestants", refuser de parler en garde à vue, se mettre en réseau avec les avocats* », explique l'assistante maternelle. À sa manière, la « famille gilet jaune » se réapproprie la lutte anti-répression. Mais la mobilisation reste cependant faible par rapport à l'ampleur des condamnations. Détenu en préventive pendant six mois à la prison de la Santé, le militant antifasciste Antonin Bernanos évoque, dans une lettre parue en octobre, « *beaucoup de gilets jaunes croisés derrière les barreaux, souvent isolés, oubliés et démunis de tout soutien politique extérieur* ». « *Sur près de 400 personnes, on n'a pu contacter que 10 % des prisonniers environ* », constate Candy. Karine, de son côté, n'a pas reçu de réponses à toutes ses lettres. « *Certains détenus nous ont dit qu'ils ne voulaient plus entendre parler des gilets jaunes en attendant leur jugement.* » Notamment le procès-fleuve du péage de Narbonne mi-décembre où comparaissaient 31 prévenus, dont 21 ont écopé de prison ferme, avec deux mandats de dépôts et deux maintiens en détention. Isolés face au système judiciaire, ces détenus ont fait une croix sur le gilet.

« JE NE PEUX PAS QUITTER CE MOUVEMENT, APRÈS TOUT CE QU'IL A FAIT POUR MOI ! »

C'est aussi le cas d'Hedi, qui avoue avoir « *tout arrêté dès que les embrouilles judiciaires ont commencé* ». Le débit rapide de ce passionné d'informatique masque une certaine amertume. « *Tout ce qu'on avait est allé dans ce mouvement : notre argent, notre voiture, nos meubles. Mais on a raté le coche. Il a fallu revenir à la vie normale. C'est comme une descente : je suis mort intérieurement.* » Le coup dur est venu avec le bracelet électronique imposé de mars à fin novembre après sa détention provisoire. « *J'étais en prison à domicile. Mon contrôle judiciaire m'interdisait d'aller sur les ronds-points, en manifestation, de sortir du territoire national. J'étais assigné à résidence de 22 heures à 6 heures, avec un pointage une fois par semaine, une obligation de travail et de soins.* » Cette répression « à emporter » l'a conduit à faire une dépression. « *J'ai senti l'étau se refermer sur moi. Un psy m'a prescrit un arrêt. Pendant quatre mois et demi je ne suis pas sorti de ma maison.* » Comme pour les blessé·es, les conséquences post-traumatiques de l'incarcération sont insidieuses et s'insinuent partout dans le quotidien, générant repli, amertume, colère. L'entourage et les compagnes sont les premières affectées. « *Ils te détruisent économiquement, psychologiquement. Si en plus ils arrivent à casser le niveau familial, on perd tout. Beaucoup de couples explosent* », explique Karine.

Les nuits de Victor sont hantées par des cauchemars récurrents, peuplés de policiers qui le poursuivent et le perquisitionnent pour un meurtre qu'il ne sait plus s'il a commis. « *Je me réveille le matin déboussolé.* » Mais pas question de quitter le mouvement, malgré ses huit mois de sursis, deux ans de

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 38

[serge.dignazio@free.fr]

Vu lors de la manifestation des blessé·es Gilets jaunes, le 2 juin 2019 à Paris

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 39

mise à l'épreuve, son obligation de travail et de suivi. « *Je continue d'aller à toutes les manifestations. Toujours en première ligne, mais les mains dans les poches et à visage découvert ! Je ne peux pas lâcher le mouvement, après toute cette solidarité qu'il y a eu autour de moi.* » Abdelaziz, lui, y va « *un samedi sur deux, au plus loin des policiers* ». En plus de son incarcération, Bruno a écopé d'une peine d'interdiction de manifester de deux ans sur le territoire national. Une peine complémentaire qui, depuis le passage de la loi « anticasseurs » en avril 2019, tend à se généraliser dans les condamnations pour « violences » ou « dégradations ». Il a donc littéralement arrêté de marcher dans les cortèges du samedi, pas plus, pas moins. « *Je reste 300 mètres plus loin, devant ou derrière, en faisant très attention, mais je suis là. Je vais partout où je peux aller, aux pique-niques, aux assemblées populaires, aux tractages sur les marchés.* » Il s'est aussi impliqué dans la « coordination anti-répression » du Mans.

L'incarcération a profondément marqué les gilets jaunes interrogés. Tous ont changé de regard sur la prison. « *Je croyais que c'était la guerre, que seuls les mauvais y allaient. Mes proches ont cru que j'allais me faire violer ou mourir. Mais j'ai surtout réalisé les conditions honteuses* », explique Victor. Les rencontres entre les mondes, entamées sur les ronds-points, se sont poursuivies entre quatre murs. « *André, incarcéré avec moi, votait RN* », confie Abdelaziz. *Maintenant c'est fini. Il a changé de regard sur les détenus, qui sont surtout des personnes racisées issues des quartiers populaires. Ce sont des gens comme tout le monde.* » Grâce au soutien sans faille de ses proches et du mouvement, la détermination de Victor est restée intacte. « *Tous n'ont pas eu cette chance mais j'en suis sorti plus fort. Ils m'ont mis en prison pour me détruire, ça a produit l'inverse : j'ai encore plus ouvert les yeux. Le système ne sait plus comment faire pour contenir la colère sociale alors il enferme même des gens avec un profil "intégré". Jusqu'au jour où ça explosera encore plus fort.* » Le gilet jaune ne regrette en aucun cas le geste qui a provoqué son arrestation. « *J'en ai assumé les conséquences. J'ai encore la rage : pour l'instant, on n'a rien gagné.* »

Pierre Bonneau

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 40

Laissez-nous respirer

Nous reprenons ici « l'appel des familles contre l'impunité des violences policières, pour l'interdiction des techniques d'immobilisation mortelles et des armes de guerre en maintien de l'ordre ». Il servait de support à la mobilisation pour la manifestation prévue le 14 mars à Paris, dans le cadre de la Journée internationale contre les violences policières.

Cette initiative est lancée par le collectif Vies Volées, le comité Adama, la famille Dieng et le comité Vérité et Justice pour Lamine Dieng (Paris, XX^e^), la famille d'Abou Bakari Tandia (Courbevoie, 92), la famille de Tina Sebaa (Saint-Fons, 69), la famille de Baba Traoré (Joinville-le-Pont, 94), la famille d'Abdelhakim Ajimi (Grasse, 06), la famille de Mahamadou Marega (Colombes, 92), la famille de Mahamadou Marega (Ivry, 94), la famille de Youcef Mahdi (Melun, 77), la famille d'Angelo Garand et le collectif Justice pour Angelo (Blois, 41), Awa Gueye et le collectif Justice et Vérité pour Babacar Gueye (Rennes, 35), le comité Justice et Vérité pour Wissam El Yamni (Clermont-Ferrand, 63), le comité Vérité et Justice pour Gaye Camara (Champs-sur-Marne, 77), le collectif Selom et Matisse (Lille, 59), le comité Justice pour Ibrahima Bah (Villiers-le-Bel, 95), le comité Vérité pour Curtis (Massy, 91), le comité Vérité et Justice pour Morad Touat (Marseille, 13), le comité Justice pour Liu Shaoyao (Paris, XIX^e^), le comité Vérité et Justice pour Ali Ziri (Argenteuil, 95), Haby Koumé sœur d'Amadou Koumé (Saint-Quentin, 02), les parents et la sœur de Rémi Fraisse, le collectif Vérité et Justice pour Mehdi (Vaux-en-Velin, 69), Florica Floarea et le comité Vérité et Justice pour Dorel (Vigneux-sur-Seine, 91), Salah Zaouiya et l'association Mémoire Jawad Zaouiya (Mantes-la-Jolie, 78), Justice pour Mehdi Bouhouta (Vaux-en-Velin, 69), la famille Touré et le comité Vérité et Justice pour Zakaria (Troyes, 10), Siaka Traoré, frère de Bouna (Clichy-sous-Bois, 93), Geneviève Legay (Nice, 06), Franck Lambin, père d'Allan (Saint-Hilaire-des-Landes, 35), Vérité et Justice 31 (31), Fatiha, mère d'Hocine, et le comité Vérité et Justice pour Hocine Bouras (Colmar, 68), Milfet, fille de Zineb Redouane, la famille de Cédric Chouviat (Levallois-Perret, 92), Marie-Paule Chenevat, en hommage à Romain (91), Karen Levy, femme de Philippe Ferrières (Drancy, 93), l'Assemblée des Blessés et les Mutilés pour l'exemple*.

* Avec le soutien notamment, de Ligue des droits de l'Homme, Union syndicale Solidaires, CGT, Union nationale des étudiants de France, SNJ-CGT, Union nationale lycéenne, revue *Mouvements*, Attac Isère, Cases Rebelles, Désarmons-les, Collectif Faty Koumba, Association Libre Lucha, collectif Dar Harraga, LeMurJaune.fr. Et les médias indépendants : *Reporters en colère, Collectif Œil, LaMeute Photo, Le Petit ZPL, Source Média, Infoline Médias indépendants, Militant·es*

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 41

Affiche pour la manifestation du 14 mars 2020

[DR]

Cédric Chouviat est le premier mort de l'année à cause de violences policières. Sera-t-il le dernier de la longue liste des personnes tuées par les forces de l'ordre ? Les statistiques des années précédentes nous font craindre que ce ne soit pas le cas. Vingt-six décès en 2019, combien en 2020 ? Nous apportons tout notre soutien et notre entière solidarité à la famille de Cédric pour qu'elle obtienne la paix et la justice qu'elle demande. Car c'est aussi notre histoire. La vérité, la justice et la paix, c'est aussi ce que nous demandons pour Lamine Dieng, 25 ans, décédé à la suite d'une clé d'étranglement et d'un plaquage ventral, tout comme Adama

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 42

Traoré, 24 ans, Aboubacar Abdou, 31 ans, Abdelhakim Ajimi, 22 ans, Abou Bakari Tandia, 38 ans, Ricardo Barrientos, 52 ans, Mohamed Boukrourou, 41 ans, Massar Diaw, 24 ans, Philippe Ferrières, 36 ans, Mariame Getu Hagos, 24 ans, Serge Partouche, 28 ans, Wissam El Yamni, 30 ans, Abdelilah El Jabri, 25 ans, Amadou Koumé, 33 ans, Mamadou Marega, 38 ans, Mohamed Saoud, 26 ans, Ali Ziri, 69 ans, mort après un « pliage », Abdelhak Goradia, 51 ans, décédé par asphyxie dans un véhicule de police… et des dizaines d'autres : « malaise cardiaque », « asphyxie », « mort naturelle », sans autre détail communiqué aux familles. Ce 3 janvier 2020, c'est Cédric Chouviat qui est décédé par asphyxie, après une clé d'étranglement et un plaquage ventral.

Les témoins de cette interpellation ont confirmé ce que nous dénonçons depuis toujours : l'utilisation délibérée par les agents des forces de police de techniques extrêmement violentes et « potentiellement létales », selon la dénomination officielle. Clé d'étranglement, plaquage ventral et pliage, ces trois pratiques ont pour but d'immobiliser une personne en lui comprimant le thorax et le cou pour entraver la respiration. Mais, plus la compression dure, plus l'interpellé manque d'oxygène et plus il se débat. Et plus les agents renforcent leur pression, et plus cette violence tue. Malgré les condamnations répétées de la France par la Cour européenne des droits de l'homme et par l'ONU, ces techniques continuent d'être pratiquées et de causer la mort. Malgré la condamnation de ces usages par la Ligue des droits de l'homme, Amnesty International et Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, l'État se contente de justifier le « travail » de ses agents.

Comme la femme, les enfants et le père de Cédric, nous avons fait confiance à la justice de notre pays. Mais notre expérience pour que la vérité soit faite sur les violences qui ont tué nos proches nous a fait découvrir la réalité d'un déni de justice systématique pour les victimes. Un déni entretenu par une véritable culture du mensonge qui entraîne une culture du non-lieu. La famille Chouviat a déjà subi le même traitement de la part des autorités que celui que nous avons connu : non-information des proches, puis mensonge sur les causes de la mort, mépris de toute compassion élémentaire, tentative de criminaliser la victime pour la déshumaniser et maintien en activité des responsables de la mort d'un homme.

Manifestation organisée par le collectif Adama Traoré, à Beaumont-sur-Oise

[DR]

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 43

[DR]

Manifestation du collectif Vérité et Justice pour Wissam El-Yamni, Clermont-Ferrand

Autant de souffrances, d'insultes, de calomnies qui s'ajoutent à la douleur des familles. Ces contre-vérités des premières heures justifient des années de procédures interminables, d'enquêtes administratives et d'instructions bâclées, voire conduites à charge contre les victimes et leur entourage. Et bien sûr des frais de justice considérables. C'est tout un système auquel sont confrontées les victimes et leurs familles, qui révèle une impunité permanente des membres de forces de police qui blessent, mutilent et tuent. C'est une violence judiciaire qui excuse, absout et prolonge les violences policières.

Ces brutalités permanentes étaient auparavant « réservées » aux habitants des quartiers populaires, comme le Mouvement de l'immigration et des banlieues le dénonçait il y a plus de vingt ans. Aujourd'hui, elles débordent dans les centres-villes. Et tous les témoins du déchaînement furieux de la force publique contre les mouvements sociaux peuvent désormais comprendre la violence d'État qui nous est imposée.

Cette violence assermentée, à présent visible jusque dans les quartiers bourgeois, est également celle des armes classées armes de guerre, là aussi d'abord utilisées dans nos quartiers. Le Flash-Ball est apparu en 1999. Et il a aussitôt éborgné Ali Alexis, à Villiers-sur-Marne. Cette arme a été remplacée par le LBD, qui a été « inauguré » en 2007, à Villiers-le-Bel, pour mater la révolte des habitants, après la mort de Moushin et Laramy percuté par un véhicule de police.

Et les grenades comme celle qui a tué Rémi Fraisse, en 2014, ou celle qui a tué Zineb Redouane en 2018, comme celles qui ont mutilé des dizaines de personnes et grièvement blessé des centaines d'autres lors des dernières manifestations, sont les mêmes qui explosent dans nos quartiers depuis presque dix ans.

Ce ne sont pas des « bavures » ni des « dérapages », mais des pratiques régulières autorisées par un État qui assume de pouvoir blesser grièvement, mutiler ou tuer un homme pour un contrôle d'identité. C'est pourquoi nous exigeons :

➜ L'interdiction totale de l'usage par les forces de l'ordre de toutes les techniques d'immobilisation susceptibles d'entraver les voies respiratoires.

➜ L'interdiction totale des armes de guerre en maintien de l'ordre (LBD, grenades GMD, GM2L et similaires).

➜ La création d'un organe public indépendant de la police et de la gendarmerie pour enquêter sur les plaintes déposées contre les agents des forces de l'ordre.

➜ La mise en place d'une réglementation qui associe la famille dès le constat de décès (autopsie autorisée seulement après un entretien de la famille avec les services de la médecine légale).

➜ La publication chaque année par le ministère de l'Intérieur :

■ du nombre de personnes blessées ou tuées par l'action des forces de l'ordre ;

■ du nombre de plaintes déposées pour violence par les forces de l'ordre ;

■ du nombre de condamnations prononcées.

■ Appel collectif

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 44

Anatomie d'une répression syndicale

Le 3 juillet 2019, devant le rectorat de Créteil, un rassemblement de près de 200 personnes exprime bruyamment son mécontentement. Ce jour-là, plus haut dans les locaux du rectorat, a lieu une commission administrative paritaire académique (CAPA) : il s'agit d'une instance, regroupant représentant·es des organisations syndicales et de l'administration, chargée d'examiner tout ce qui a trait à la carrière des agent·es. Ce jour-là, la CAPA a comme objet l'étude des *« mutations dans l'intérêt du service »* de plusieurs personnels du collège République, de Bobigny (Seine-Saint-Denis).

Enseignant et syndicaliste au collège République de Bobigny, Jules Siran est cosecrétaire fédéral de SUD Éducation.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 45

[DR]

AU COLLÈGE RÉPUBLIQUE À BOBIGNY

Un rassemblement contre la casse de l'Education, à Bobigny, le 3 mars 2017

Pendant plusieurs heures, les manifestant·es ont scandé leur solidarité, et des témoignages de personnels sur différentes situations de répression syndicale se sont succédé. Plusieurs responsables syndicaux·ales se sont exprimées, beaucoup du côté SUD-Solidaires, mais aussi FO, CGT ou FSU. Il faut dire que, depuis son point de départ en mars 2019, l'affaire des « réprimé·es de République, Bobigny », était devenue un emblème de la mobilisation dans l'Éducation nationale, contre l'autoritarisme du ministre Jean-Michel Blanquer, grâce à l'activité d'un comité de soutien débordant d'énergie et d'un cadre intersyndical cohérent. Pourtant, ce 3 juillet, le couperet tombe. Nos deux camarades de SUD éducation, Caroline et Sabine, sont mutées « *dans l'intérêt du service* ». Pour la première fois depuis respectivement 27 et 22 ans, elles ne feront pas leur rentrée en septembre au collège République.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 46

L'affaire du collège République, de Bobigny, est exemplaire sous plusieurs aspects de ce qu'est la répression syndicale aujourd'hui, et de ce que l'on peut faire pour l'entraver. D'une part, c'est bien une forme particulière de syndicalisme qui est attaquée : c'est le syndicalisme de lutte, en l'espèce essentiellement SUD Éducation. D'autre part, le déroulé sur plusieurs années du mécanisme implacable de la répression au collège République est un cas d'école d'une politiue managériale de mise au pas des personnels, à travers différents ingrédients : mise en concurrence des personnels, division entre personnels organisée et manipulée par l'administration, dévoiement des instances paritaires. Enfin, la mobilisation a été exemplaire, par son énergie et la solidarité qui s'est déployée, par sa méthode et son ancrage dans la mobilisation en cours contre la loi Blanquer, qui fait que près d'un an après le point de départ de l'affaire, le logo « *Sois prof et tais-toi* », dessiné pour le comité de soutien du collège République, est devenu un emblème des personnels mobilisés, bien au-delà de la situation précise de ce collège. L'objectif de cet article n'est pas d'avoir un détail exhaustif de l'ensemble de l'affaire, mais plutôt de mettre en lumière quelques aspects saillants, dans l'objectif de contribuer à un état des lieux plus large de ce qu'est la répression syndicale dans la période actuelle.

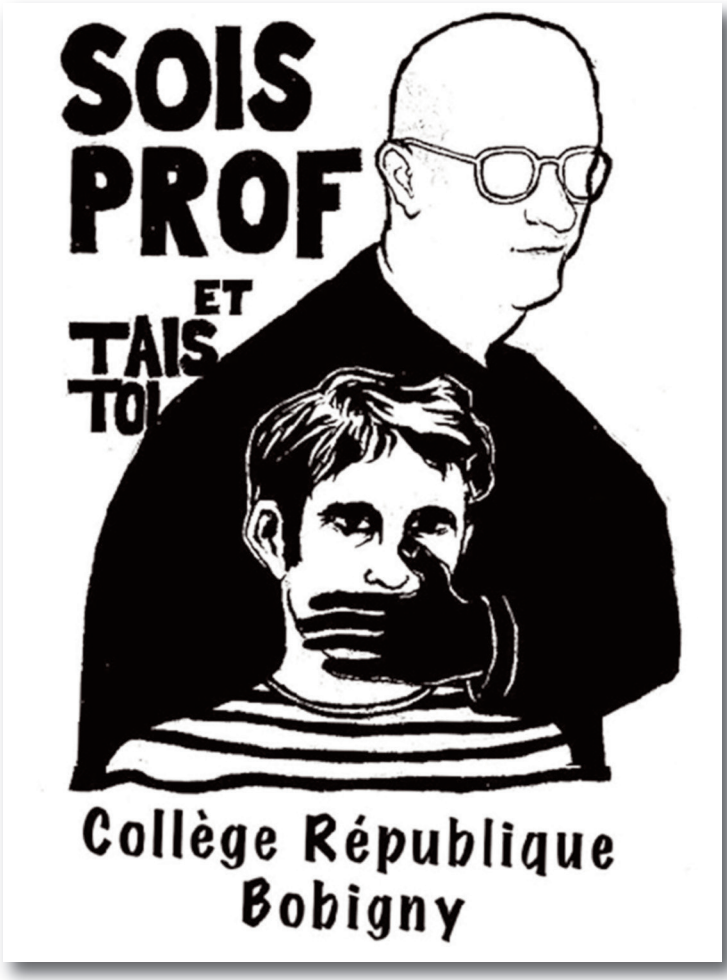

[DR]

« *Sois prof et tais-toi* », version originale du collège République à Bobigny

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 47

UN EXEMPLE CARACTÉRISTIQUE D'ÉQUIPE SYNDICALE DE LUTTE

La répression au collège République, de Bobigny, est avant tout la répression d'une équipe militante, structurée autour d'une section syndicale SUD Éducation, et comprenant des syndiqué.es d'autres syndicats (SNES/FSU, CGT éduc'action). Le profil des personnels membres de la liste syndicale CGT-SNES-SUD éducation au conseil d'administration laisse peu de place au doute : un membre fondateur de SUD Éducation Paris, ancien élu CAPA à Créteil, un ancien représentant au CTSD (Comité technique spécial départemental) de Seine-Saint-Denis et plusieurs fois tête de liste à différents scrutins dont la CAPN (commission administrative paritaire nationale) des professeurs d'EPS pour SUD Éducation, un ancien représentant en CDEN (comité départemental de l'éducation nationale) de Seine-Saint-Denis et déchargé sur une partie de son service pour SUD Éducation, un représentant en CHSCT (comité hygiène sécurité et conditions de travail) de Seine-Saint-Denis et également déchargé pour SUD Éducation. De cette énumération fastidieuse de mandats, on peut retenir deux choses : d'une part, le collège apparaît comme une pépinière de militant·es SUD éducation, avec différentes générations qui se côtoient ; d'autre part, le syndicat a toujours fait confiance à l'équipe syndicale du collège, en mandatant un nombre important de camarades sur différentes responsabilités, internes ou externes.

Mais l'équipe militante du collège République ne se limite pas à l'identité SUD Éducation. Ce qui la caractérise, c'est son ancrage dans la longue durée des luttes de l'éducation en Seine-Saint-Denis. Pour trois des personnels visés par des sanctions – les trois qui sont par ailleurs adhérent·es à SUD éducation – c'est aussi cet ancrage dans le temps qui est visé : ils et elles étaient au collège depuis 18, 22 et 27 ans au moment des faits. Ainsi, le collège a été au cœur de la lutte historique de 1998 pour un plan d'urgence pour des moyens pour l'éducation en Seine-Saint-Denis. Sabine et Caroline y ont participé, et se souviennent du fait que le collège avait été parmi les premiers à partir en grève reconductible. Parmi les luttes qui ont suivi, on peut citer une mobilisation, pour des moyens supplémentaires toujours, lors de la réforme de l'éducation prioritaire de 2006 : cette année-là, les personnels ont fait quatre semaines de grève, sans succès. Depuis lors, le collège est régulièrement mobilisé à l'occasion de mouvements départementaux ou nationaux, ou encore sur des sujets locaux, à la suite de faits de violence ou des suppressions de postes, par exemple. Encore durant l'année scolaire 2018-2019 par exemple, et peu avant que n'éclate l'affaire de répression, le collège a débrayé en quasi-totalité à la suite d'une assemblée générale réunie le lundi 18 mars 2019 à midi, qui faisait suite à l'annonce de la suppression du poste d'un agent administratif catégorie C, syndiqué à l'UNSA. La grève a été très largement reconduite le lendemain. Cette année 2019-2020 encore, alors que l'équipe militante du collège a été largement éreintée par la répression subie, les appels à la grève restent suivis, avec notamment près de la moitié des personnels en grève le 5 décembre 2019, un certain nombre ayant également reconduit le lendemain.

C'est donc bien une équipe militante combative qui est attaquée, autour d'une identité SUD Éducation bien constituée. C'est d'ailleurs l'angle d'approche d'un article publié par *Libération* le 30 juin, très à charge contre nos camarades : « *Certains s'expriment à visage découvert et avec assurance, sous leur bannière rouge et noire : ce sont des enseignants adhérents à SUD Éducation. Ils sont une quinzaine dans cet établissement. Syndicalistes chevronnés, ils se battent pour obtenir plus de moyens pour enseigner. Avec succès : République est l'un des collèges les mieux dotés de l'académie de Créteil. République est "leur" collège. Certains sont dans les murs depuis plus de vingt*

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 48

ans. » Cette identité SUD, on la retrouve également tout au long des dossiers administratifs qui ont servi de point d'appui aux différentes procédures mises en place.

UNE MACHINATION : LES ROUAGES ADMINISTRATIFS DE LA RÉPRESSION SYNDICALE

Alors, comment l'administration s'y est-elle prise pour s'attaquer à cette forteresse rouge et noir réputée imprenable ? Nous faisons l'analyse que, comme d'habitude, plutôt que de s'attaquer de front à des faits de grève ou encore plus à l'appartenance syndicale, l'administration a fabriqué de toutes pièces une mise en scène visant à faire passer les syndicalistes pour des éléments nuisant au climat de l'équipe éducative et aux résultats des élèves. Pour abattre son chien, faire croire qu'il a la rage : l'adage populaire sert souvent à démanteler des services publics, il a cette fois-ci servi à casser du syndicaliste. Cette mise en scène a été possible grâce à la mise en action d'un certain nombre de rouages institutionnels : au niveau du rectorat de Créteil (enquête climat scolaire), mais aussi du ministère (enquête de l'inspection générale de l'éducation nationale). Plus troublant : parmi ces rouages, un élément important a été la manipulation du CHSCT de Seine-Saint-Denis, à l'initiative d'un syndicat opposé dans l'établissement à l'équipe militante du collège : l'UNSA.

Retour quelques années en arrière. Le 30 mars 2017, le chef d'établissement de l'époque annonce aux personnels qu'une visite du CHSCT départemental aura lieu le vendredi 21 avril, et communique un questionnaire en ligne d'une soixantaine de questions. Pour les syndicalistes du collège, qui réclament la venue du CHSCT depuis plusieurs années, il s'agit d'une visite en lien avec leurs revendications sur la dégradation des locaux (portes qui ne ferment pas, faux plafonds qui tombent, etc.). Le questionnaire envoyé par le chef d'établissement est très généraliste et n'indique pas que la venue du CHSCT ait trait à autre chose qu'à ces questions. C'est une erreur tragique : la visite du CHSCT est en réalité axée sur les relations entre adultes dans l'établissement, et le créneau proposé par les membres du CHSCT aux personnels pour des entretiens individuels est largement investi par les membres de la direction et leurs proches (membres d'une liste « maison » au Conseil d'administration), en conflit de longue date avec les militant·es syndicaux·ales sur des questions de fonctionnement interne. Les syndicalistes de l'établissement ne s'en emparent pas du tout en ce sens, et n'investissent pas le dispositif proposé pour faire valoir leur son de cloche sur les questions de relations entre personnels.

Cette visite du CHSCT débouche ainsi sur un rapport à sens unique, qui accuse une partie des enseignant.es, les syndicalistes, d'être responsables de la dégradation des conditions de travail. Sont notées ainsi des « *insultes, menaces, intimidations envers l'équipe de direction et autres personnels* », ou un « *sentiment d'omerta, de parole muselée : choix de certains personnels de se taire pour se protéger* ». Les préconisations des rédacteurs et rédactrices du rapport de visite sont, elles aussi, claires et unilatérales : « *compilation d'écrits qui seront transmis à la rectrice en vue d'engager éventuellement des procédures disciplinaires* ». Dès lors, se met en place, noir sur blanc, un récit à sens unique, qui fait de l'équipe militante du collège un facteur de troubles responsable du mal-être au travail des adultes et, partant, des mauvais résultats des élèves. Il s'agit là d'une manipulation éhontée d'une instance paritaire par l'administration ; manipulation dont l'UNSA a été un rouage majeur. En effet, au sein de l'équipe de direction, deux membres faisaient partie du syndicat A&I UNSA, dont une a été représentante au CDEN de Seine-Saint-Denis et connaissait donc bien les rouages des instances paritaires. C'est pour cela que la direction et ses proches ont largement investi le temps d'échange proposé par le CHSCT pour mettre en cause leurs adversaires au sein du collège, contraire-

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 49

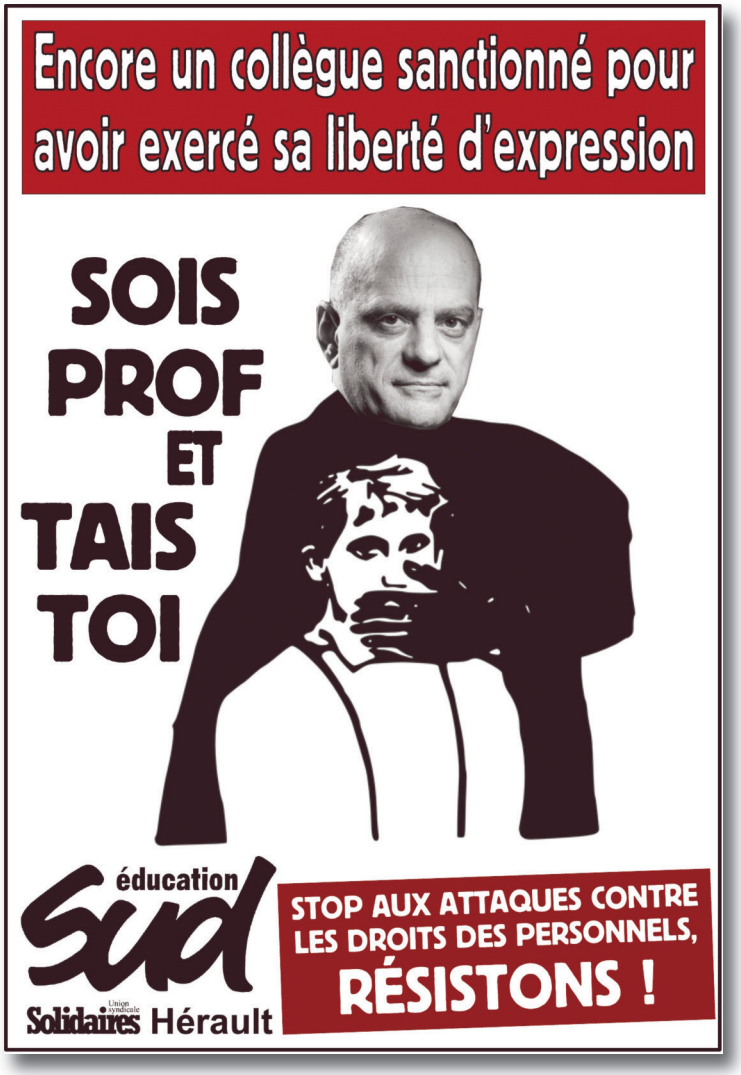

[DR]

« Sois prof et tais-toi », un autre exemple, dans l'Hérault

ment aux militant·es côté syndicalisme de lutte. La pugnacité de l'UNSA est à souligner : en janvier 2018, ne voyant rien venir en matière de répression au collège République, la représentante de l'UNSA au CHSCT 93 a rédigé un courrier à la rectrice en y dévoilant le contenu des entretiens menés dans le cadre de la visite et en s'inquiétant pour la santé du chef d'établissement du collège.

Dès lors, plus personne n'entend parler de ce rapport de visite, dont l'usage est qu'il soit soumis au vote du CHSCT départemental pour lui donner un caractère officiel et public. Et pourtant, grâce notamment au coup d'accélérateur donné par l'UNSA, ce rapport de visite est promis à un bel avenir, car il donnait à l'administration l'occasion de se débarrasser des syndicalistes de lutte. C'est en effet sur la base de ce rapport qu'est convoquée, un an plus tard, au printemps 2018, rien de moins qu'une inspection réalisée par l'Inspection générale de l'éducation national et l'inspection géné-

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 50

« Sois prof et tais-toi », par la CGT Éduc'action

[DR]

rale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche. Cette inspection a été commandée par le ministre, Jean-Michel Blanquer lui-même, sur le motif de « maltraitance entre personnels », et se déroula du 12 au 28 juin 2018, auditionnant près d'une cinquantaine de personnels du collège. Durant les entretiens, les inspecteurs généraux n'ont de cesse de se référer à ce rapport, qui n'existe pas sur le plan réglementaire. D'ailleurs, l'intersyndicale de l'éducation du 93 ne s'y est pas trompée : le 19 avril 2019, alors que la répression de nos camarades battait son plein, les syndicats FSU, FO, CGT et SUD éducation ont formulé un vœu en CHSCT dénonçant le « *dévoiement du rôle du CHSCT dans le dossier du collège République de Bobigny* ».

Venons-en maintenant à cette inspection générale : comment cette affaire du collège République, qui est devenue par le truchement d'un rapport fantôme du CHSCT, une affaire de « *maltraitance entre personnels* », est-elle remontée jusqu'au ministre lui-même ? Il y a une première explication d'ordre institutionnel : à la suite de la visite du CHSCT départemental, le CHSCT académique se saisit de l'affaire. Les représentant·es au CHSCT académique concluent rapidement – et avec probité – que ce n'est pas de leur ressort et renvoient aux services du rectorat. Celui-ci organise, également en parallèle au cours de l'année scolaire 2017-2018, une « enquête climat scolaire », lancée le 29 janvier 2018. Cette enquête n'a d'autres objectifs que de donner de l'eau au moulin de la scénarisation voulue par l'administration : les syndicalistes du collège République nuisent au fonctionnement du service. C'est ainsi que le recteur en personne vient au collège accompagné d'une armada d'huiles du rectorat en décembre 2018 pour, officiellement, annoncer les résultats de l'enquête climat scolaire. Il en conclut, à l'oral, que c'est le climat entre adultes qui est problématique au collège et qu'il « *prendra ses res-*

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 51

ponsabilités », selon ses propres termes. C'est en parallèle de ces deux démarches, saisine avortée du CHSCT académique et enquête climat scolaire, que le rectorat renvoie la balle au ministère pour que l'affaire du collège République soit traitée au plus haut niveau de la hiérarchie.

Il y a également une deuxième explication d'ordre plus politique, et dont on n'aura bien entendu jamais le mot de la fin : on sait que Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, a une dent contre SUD Éducation, au moins depuis un stage annoncé par SUD Éducation 93 en novembre 2017, qui a valu au syndicat d'être attaqué en justice par le ministre au motif que des ateliers auraient été « interdits aux blancs » – plainte qui vient d'ailleurs d'être classée sans suite à l'heure où l'on écrit ces lignes. Depuis, il n'a eu de cesse d'attaquer SUD Éducation dans les médias, et l'on peut supposer que l'affaire du collège République – qu'il connaît personnellement bien de sa période de recteur de l'académie de Créteil – était l'occasion d'attaquer de nouveau SUD Éducation. Notons qu'il persiste aujourd'hui dans cette lignée, avec une inspection générale lancée dans un autre lycée du 93 dans lequel est présente une importante section SUD, le lycée Angela-Davis de Saint-Denis.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble de ces dispositifs institutionnels évoqués – rapport du CHSCT départemental manipulé, enquête climat scolaire, inspection générale – ont débouché sur l'objectif tant attendu par l'administration, à savoir des procédures disciplinaires. Ainsi, le jeudi 28 mars, quatre camarades du collège reçoivent des courriers recommandés du rectorat. Pour deux d'entre eux, il s'agit de consulter leur dossier en vue d'engager des procédures disciplinaires. Pour les deux autres, il s'agit également de consulter leur dossier, mais dans le cadre de mutations dans l'intérêt du service. Nos camarades de SUD Éducation, Sabine, Caroline et Cyrille sont concerné·es, les deux premières par les mutations dans l'intérêt du service, le troisième par une procédure disciplinaire. Une cinquième personne, syndiquée UNSA et proche de la direction de l'époque, est également concernée par la mutation dans l'intérêt du service, ce qui constitue l'alibi de l'administration à toutes les échelles, qui clame qu'il ne s'agit pas de répression antisyndicale : alors que l'on voit bien, ne serait-ce que sur le plan numérique, qu'il s'agit bien d'un cas de répression syndicale à grande échelle. Il s'agit dès lors d'organiser la mobilisation.

UNE MOBILISATION EXEMPLAIRE, EN DÉPIT DE LA DÉFAITE

Disons-le d'emblée : la mobilisation contre la répression syndicale au collège République de Bobigny a échoué, et Caroline et Sabine n'ont pas fait leur 28e et leur 23e rentrée au collège République, en septembre 2020. Cependant, mettons tout de même au crédit de la mobilisation deux choses. D'une part, nos camarades qui devaient faire l'objet d'une procédure disciplinaire n'ont reçu qu'un blâme. Le recteur en personne l'a remis à Cyrille, en lui disant qu'il fallait qu'il se tienne à carreau, qu'il aurait pire la prochaine fois. On peut se dire légitimement que la mobilisation a fait reculer le rectorat sur ce point, et que le recteur a voulu éviter un conseil de discipline dans lequel il aurait à avancer des arguments – ce qui n'est pas le cas de la procédure de mutation dans l'intérêt du service pour laquelle l'administration n'a pas à avancer d'arguments, simplement à la présenter pour avis à la CAPA, qui n'est pas décisionnelle dans ce cas de figure. D'autre part, la mobilisation a fait de l'affaire du collège République une affaire emblématique de répression syndicale dans le contexte de mobilisation contre la loi Blanquer, et a contribué à faire de la répression syndicale et plus largement du muselage des enseignant·es une préoccupation majeure de la période. Aujourd'hui encore, on voit partout, sur les pancartes comme sur les réseaux sociaux, le dessin réalisé

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 52

pour le comité de soutien, et qui a été imprimé sur des autocollants, tracts, totebags et tee-shirts : il s'agit d'un détournement d'une affiche de mai 1968 représentant un jeune bâillonné par de Gaulle au-dessus du slogan « *Sois jeune et tais-toi* », devenu un prof en marinière bâillonné par Blanquer, au-dessus du slogan « *Sois prof et tais-toi* ». Celles et ceux qui utilisent aujourd'hui ce visuel ne savent pas, pour une large partie, qu'il s'agit du visuel du comité de soutien aux réprimé·es du collège République. Quelque part, cela montre que le comité de soutien avait raison : nous vivons une époque où les syndicalistes et plus largement les personnels, sont muselé·es, et l'administration fonctionne à tous les échelons à l'autoritarisme.

Comment la mobilisation a-t-elle pu trouver un tel écho, au point d'en faire trembler le rectorat et de trouver des relais dans toutes les manifs et les AG de France ? Il faut souligner que plusieurs cadres d'intervention se sont mis en place en parallèle. Tout d'abord, un comité de soutien s'est monté très vite, composé de collègues du collège, d'anciens collègues, de soutiens syndicaux, et a pris très vite un grand nombre d'initiatives, incontournable dans ce genre d'affaire : caisse de solidarité en ligne, pétition, comptes sur les réseaux sociaux, et impression des fameux tee-shirts et tote-bags, vendus lors de points fixes durant les nombreuses manifestations du printemps, et encore aujourd'hui dans les manifs contre la réforme des retraites, meetings et soirées de soutien. Ensuite, un infaillible soutien de l'intersyndicale de l'éducation du 93 composée du SNES-FSU, du SNEP-FSU, de la CGT, de la CNT, de FO et de SUD Éducation. Cette intersyndicale, dès le vendredi 29 mars (le lendemain de la réception des courriers recommandés par nos collègues) s'est exprimée en comité technique spécial départemental en demandant l'abandon des sanctions. Cette ligne n'aura pas bougé. En juin, les secrétaires départementaux du SNES, de la CGT, de SUD et de la CNT 93 participaient à un meeting à la Bourse du travail de Paris en soutien aux camarades. En juillet encore, par suite de la fuite dans la presse d'éléments des dossiers, l'intersyndicale académique composée des mêmes syndicats demandait également au recteur l'abandon des sanctions et sanctions déguisées.

D'autres éléments se sont ajoutés à ces deux ingrédients indispensables d'une défense efficace dans une situation de répression syndicale que sont le comité de soutien et l'intersyndicale. Le suivi juridique évidemment : les camarades ont été aidés – et continuent à l'être – par une avocate, mais aussi par des camarades mandatés sur les questions juridiques par la fédération SUD Éducation. Et également le soutien politique : une tribune a été publiée dès le 10 avril sur *Mediapart*, signée par 250 universitaires, responsables syndicaux mais aussi par une frange très large de personnalités politiques de gauche, non seulement des responsables d'organisations d'extrême-gauche (NPA, LO, AL) mais aussi de nombreux élu·es locaux et député·es PCF, FI ou EELV, dont certain·es sont intervenu·es directement auprès du rectorat. Cette tribune a ainsi œuvre comme un « parapluie démocratique » contre cette entreprise de répression syndicale qui prenait ainsi une dimension imprévue par l'administration.

Il est clair que ces différents paramètres ont fait tanguer le rectorat. Sans entrer dans des détails qui rappellent de douloureux faux espoirs, voici quelques éléments. Les 9 et 12 avril, nos camarades ont consulté leurs dossiers, qui étaient totalement vides – ils seront bourrés dans un second temps, et les camarades reconvoqués au rectorat pour consultation de « pièces supplémentaires ». Les CAPA devant examiner les mutations dans l'intérêt du service ont été reportées deux fois : une fois le 19 avril, l'autre le 17 juin, pour finalement avoir lieu le 3 juillet. Dans l'intervalle, le rectorat avait renoncé à aller plus loin que le blâme pour les procédures disciplinaires, et n'avait pas

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 53

[DR]

L'œuvre originale, « *Sois jeune et tais-toi* », affiche de mai 68

besoin d'argumenter sur les procédures de mutations dans l'intérêt du service. Le 3 juillet donc, au terme de plusieurs heures de chants et de discours, les élu·es en CAPA descendent pour annoncer les votes, qui refusent les mutations dans l'intérêt du service. Plus tard, courant juillet, le recteur, sans surprise, annonce, par arrêté, les mutations dans l'intérêt du service. Depuis la rentrée, le mépris de l'administration continue à tous les niveaux : refus du recteur de répondre en comité technique académique sur la question de la fuite d'élément des dossiers dans la presse, volonté du directeur académique de passer en force en CHSCT départemental, allant même jusqu'à acter sans vote le 22 novembre le fameux rapport rédigé le 21 avril 2017, et source institutionnelle de toute cette vaste entreprise de répression syndicale. Il est clair que le collège République a fait sa rentrée fin août 2019 en y ayant laissé une partie de son âme. Mais la bataille se poursuit, à travers des recours au tribunal administratif, à travers tous ces tee-shirts et tote-bags vendus dans les manifs, à travers l'affection indélébile partagée au sein du comité de soutien, et au-delà, à travers le combat mené par les personnels à travers tout le pays contre l'autoritarisme du ministre et du gouvernement.

Jules Siran

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 54

Ripostons À L'AUTORITARISME !

20 juillet 2019, Beaumont-sur-Oise. Dans la banlieue située à 60 km de Paris, malgré les averses, en dépit des transports ralentis, 5 000 personnes se sont rassemblées pour la troisième Marche pour Adama Traoré. Sous les regards bienveillants des habitant·es et des commerçant·es, la foule compacte parcourt le chemin jusqu'au quartier de Boyenval, passant devant la gendarmerie où le jeune homme est mort trois ans plus tôt « sous le poids de trois gendarmes et d'un système ». Comme en 2018 déjà, on y trouve toutes les couleurs et toutes les tendances du mouvement social : habitué·es du cortège de tête, organisations syndicales, membres et figures de partis de gauche, collectif des Gilets noirs, cortège « queer venère », collectifs écologistes, etc. Mais le fait nouveau et historique, c'est le jaune fluo qui mouchète le cortège. Plusieurs centaines de gilets sont venus de Saint-Nazaire, d'Amiens, de Commercy, de différentes régions d'Île-de-France, sans parler des « figures » comme Jérôme Rodriguez, Fly Rider ou Priscilla Ludovsky.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 55

Affiche pour la rencontre du 11 mai 2019

[DR]

CONSTRUIRE UNE ALLIANCE DES LUTTES POUR FAIRE FACE À LA GÉNÉRALISATION DE LA RÉPRESSION

Cette année, la Marche pour Adama était plus que jamais placée sous le signe de l'alliance des luttes. Un appel national à en faire un « Acte 36 des gilets jaunes » pour « riposter à l'autoritarisme ! » avait ainsi circulé, porté par des dizaines de collectifs et organisations[1] Cette présence massive des gilets jaunes à Beaumont-sur-Oise, dont nombre d'entre eux n'avaient auparavant jamais mis les pieds dans un quartier populaire, était l'aboutissement d'une année 2018-2019 marquée par des rencontres inédites entre

1 https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/160719/appel-du-20-juillet-marchons-pour-adama-et-riposons-lautoritarisme

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 56

[DR]

mondes militants. Après l'appel à mettre les « quartiers en gilet jaune » du Comité Adama (ainsi que du Collectif de Libération et d'Autonomie Queer, de l'AFA et de la Plateforme d'Enquête Militante) pour rejoindre les manifestations en décembre 2018[2], cette journée faisait office de « match retour » – des Champs-Élysées à Boyenval. De manière plus souterraine, cette alliance était aussi une concrétisation de la dynamique « Ripostons à l'autoritarisme ! », une initiative lancée depuis l'automne 2018 notamment par des militant·es de Solidaires, d'ATTAC, du Comité Adama Traoré et de Bure pour tisser une alliance des luttes et des collectifs face à la généralisation du mode de gouvernement autoritaire à l'ensemble des contestations sociales. Comment cette dynamique s'est-elle impulsée ? Quelles en ont été les actions principales ? Quelles perspectives et quelles limites pour 2020, alors que l'autoritarisme du pouvoir macroniste continue de se renforcer ?

2017-2018, LA GÉNÉRALISATION DE LA RÉPRESSION À TOUTES LES FORMES DE CONTESTATION

La genèse du collectif « Ripostons à l'autoritarisme ! » se situe à l'automne 2018 – un peu avant les gilets jaunes. Après un peu plus d'un an de pouvoir macroniste, sa politique « thatchérienne » d'épreuve de force n'en est qu'à ses prémisses mais elle est déjà ravageuse. Petites phrases méprisantes, maintien de l'ordre brutal, asphyxie judiciaire et usage policier de la procédure pénale : on trouve déjà les ingrédients typiques de la répression à la française, qui (re)deviendra mondialement célèbre à partir des gilets jaunes, jusqu'à être dénoncée par l'ONU. À cette période, toutes les luttes semblent exsangues, sidérées par les réformes et les attaques entreprises sur tous les fronts. Rien ni personne semble n'y échapper : les cheminot·es ont été défait·es lors de la « bataille du rail », les territoires en lutte et les ZAD sont à genoux, les lycéen·nes et les étudiant·es n'ont pas pu empêcher ni ParcourSup ni la loi ORE, etc. Et, s'il fallait le préciser, la situation déjà

2 www.bondyblog.fr/societe/gilets-jaunes-quartiers-comite-adama

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 57

désastreuse des migrant·es et des violences policières dans les quartiers populaires ségrégués s'aggrave encore – avec le passage de la loi Asile et Immigration, la poursuite des crimes policiers dans les quartiers (d'autant plus légitimés avec le nouveau « permis de tuer » issu de la loi du Code de la Sécurité intérieure)(https://lundi.am-/Angelo-Garand-tue-de-5-balles-dans-thorax-par-des-gendarmes). Quelques exemples donnent la mesure de la gangue policière et judiciaire qui s'abat sur les différents foyers de contestations.

À Bure, dans la Meuse, la communauté de lutte contre le projet CIGEO de méga-poubelle nucléaire, est ciblée par une répression policière et judiciaire d'ampleur inédite pour une lutte écologiste depuis plusieurs décennies. Depuis l'été 2017, un escadron de 80 gendarmes mobiles s'est installé directement dans le laboratoire de recherche de Bure. Des patrouilles tournent incessamment dans les villages, filment et traquent les habitant·es et opposant·es. En août 2017, une manifestation violemment réprimée fait plusieurs blessé·es graves : Robin Pagès, en particulier, a le dessus du pied gauche déchiqueté par l'explosion d'une GLI-F4. En février 2018, la forêt occupée par les opposant·es sont violemment expulsé·es. Une politique d'asphyxie judiciaire se met en place : en un an, près de 50 procès auront lieu pour vider le territoire de ses opposant·es, au prétexte de délits mineurs (outrages, rebellions, refus de signalétique, etc.). Plus d'une vingtaine d'interdictions de territoires seront prononcées, des dizaines de mois de sursis. Cinq personnes placées en prison ferme, etc. Les militant·es sont jugé·es lors de journées spéciales au tribunal de Bar-le-Duc, où le procureur Olivier Glady rivalise de petites phrases humiliantes pour pousser l'audience à bout et multiplier les évacuations de salle.

À Notre-Dame-des-Landes, le projet d'aéroport est abandonné le 17 janvier 2018. Mais cette victoire sera chèrement payée. Le 9 avril 2018, 2500 gendarmes mobiles et 8 véhicules blindés de la gendarmerie (VBRGM) envahissent les chemins boueux du bocage nantais. Six ans après l'opération César, la zone se transforme en champ de bataille. C'est la plus grosse opération policière depuis la répression militaire de la révolte des banlieues en 2005. 8 000 grenades lacrymogènes et 3 000 grenades assourdissantes sont tirées. Des dizaines de blessé·es sont à déplorer. Le jeune Maxime sera mutilé par l'explosion d'une grenade GLI-F4.

Le 22 mai 2018, 102 lycéen·nes et étudiant·es en lutte sont violemment interpellés lors d'une assemblée générale dans le lycée Arago. Le Code de procédure pénale et les droits de la défense sont bafoués : les jeunes sont parqués pendant de longues heures dans des fourgons, dans le noir, sans boire, ni manger, ni aller aux toilettes ; placés en garde à vue, pour certains à 20 dans une cellule, parfois sans notification de leurs droits ou information aux parents pour les mineurs, etc. Nombre d'entre eux seront plus tard « fichés S » alors qu'ils ont été relâchés sans charge. Un collectif de soutien se crée, des manifestations s'organisent.

En mars 2018, des nervis d'extrême-droite, cagoulés, armés de bâtons et d'un taser, attaquent une AG étudiante à la fac de Montpellier occupée, blessant sept personnes – ce qui suscitera la « fierté » du doyen de la faculté de droit de l'époque, Philippe Pétel.

En avril 2018, des dizaines de CRS interviennent sur le campus de la faculté de Nanterre, durant une assemblée générale – en pleine commémoration de mai 68. Deux étudiants seront condamnés à six mois de prison ferme et quatre mois de prison avec sursis, simplement pour s'être mobilisés dans le cadre d'une lutte étudiante.

La liste pourrait continuer encore largement. À l'automne 2018, il n'apparaissait déjà plus possible de continuer à lutter en prétendant que « l'anti-répression » était, au mieux, un enjeu secondaire, au pire quelque chose qui fait peur aux gens et détourne des revendications initiales.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 58

DÉPASSER L'ISOLEMENT ET LES INITIATIVES « ANTI-RÉPRESSION » QUI SE SUIVENT SANS FAIRE BOULE DE NEIGE

Pour prendre acte de cette situation d'asphyxie répressive, de premières rencontres informelles ont lieu à la fin 2018 à la Bourse du travail à l'appel de militant·es de Bure, regroupant des membres de plusieurs collectifs et organisations : comité Adama Traoré, ATTAC, Solidaires, ANVCOP21, Front de Mères, Réseau Sortir du Nucléaire, Confédération paysanne, Tous Migrants (lutte de Briançon), des avocat·es du SAF, etc. L'enjeu est de construire un cadre de rencontres et d'échanges pérenne, qui puisse aller au-delà des multiples journées et initiatives sur la répression qui restent bien souvent sans suite malgré leur affluence. À l'automne 2018, un tel espace semblait manquer. Les plateformes de gauche unitaires créées lors des dernières années pour se mobiliser contre l'État d'urgence, sa reconduction, et les nombreuses lois liberticides qui se sont enchaînées (« Nous ne céderons pas ! » « Stop État d'urgence », « Réseau Antiterrorisme droit et libertés », etc.) ne sont plus vraiment en activité. À Paris, et ailleurs, des journées de rencontres s'organisent, notamment à la Bourse du travail, et sont fréquentées par des centaines de personnes (Farce doit rester à la justice en avril 2018, journée sur la répression à la Bourse du travail en décembre 2018, meeting sur la répression en mars 2019, etc.). Malgré leur succès, qui atteste d'une demande réelle de dynamique sur le sujet, ces journées « n'embrayent » pas sur d'autres propositions. Bref : les espaces issus de la gauche unitaire traditionnelle du mouvement social semblent manquer de souffle.

La riposte politique à l'autoritarisme s'élabore plutôt par des actes concrets, sur le terrain, par les premier·es concerné·es, à travers la montée en puissance de collectifs autonomes et dynamiques. En mai 2018, le comité Adama prend la tête de la « marée populaire » et met au cœur du mouvement social le combat anti-raciste contre les crimes policiers dans les quartiers populaires. Tout au long des années 2017 et 2018, les comités Vérité et Justice se multiplient à mesure que les crimes policiers se poursuivent dans les quartiers populaires : pour Angelo Garand, Gaye Camara, Selom et Matisse, etc. À partir de novembre-décembre 2018, les photos des gilets jaunes grièvement blessé·es et mutilé·es se multiplient sur les ronds-points et les pages Facebook. Des collectifs de blessé·es se créent, comme les Mutilé·es pour l'exemple, et renforcent le combat porté depuis 2014 par l'Assemblée des Blessé·es. À Saint-Nazaire et ailleurs, certains groupes locaux de gilets jaunes, largement touchés par la répression judiciaire, créent leurs propres équipes anti-répression. Les structures de l'antirep (legal team, caisse de solidarité, groupe de défense collective), développées depuis le début 2010 dans les mouvements sociaux et les luttes migratoires, se mettent au service du mouvement des gilets jaunes à partir de janvier 2019 dans la plupart des villes où elles existent.

Construire un espace d'échanges par la base

Il y a donc sur le terrain un grand nombre de ripostes et de résistances concrètes à l'autoritarisme. Mais, semble-t-il, peu d'échanges et d'élaboration entre elles. Chaque lutte, chaque collectif, semble rester dans une position de réaction, en tentant, dos au mur, de rendre au mieux les coups qui lui sont portés et évitant de sombrer. Comment faire en sorte que cette vitalité des luttes de terrain, auto-organisées et portées par les premier·es concerné·es, puisse donner naissance à un espace de rencontres et d'échanges (a minima) au niveau national ? Comment éviter d'avoir d'un côté des « plateformes unitaires » qui peuvent vite s'essouffler et de l'autre des collectifs parfois « enfermés » dans un face-à-face avec la machine répressive ? Comment éviter de renforcer les séparations entre les collectifs et militant·es familiers de « l'antirep » et des organisations moins habituées, et trouver des complémentarités ?

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 59

[DR]

Comment parvenir à relier l'ensemble des réalités sociales et politiques touchées par la répression dans des formes et des degrés très différents, des écologistes non-violents d'ANVCOP21 récemment poursuivis pour ce qu'ils font, aux comités Vérité et Justice et aux exilé·es banalement tué·es depuis des décennies pour ce qu'ils sont ? Et pour aller vers où ? En bref : quelles alliances construire pour riposter à l'autoritarisme qui se généralise en France et partout dans le monde, comment le faire et sur quelle base ?

UN COLLECTIF AUX BASES POLITIQUES AFFIRMÉES

C'est pour réfléchir en commun à toutes ces questions que, de novembre 2018 à avril 2019, le collectif « Ripostons à l'autoritarisme » prend le temps de se rencontrer à la Bourse du travail lors de réunions internes. À partir du 17 novembre 2018, l'éruption du mouvement des gilets jaunes, sa répression policière et judiciaire implacable et la stigmatisation médiatique dont il fait l'objet, renforcent la nécessité de construire une

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 60

dynamique fondée sur l'alliance des luttes par la base. Le collectif de Gilets jaunes de la Maison du peuple de Saint-Nazaire – un des bastions locaux les plus dynamiques du mouvement à l'époque – rejoint ainsi la dynamique début 2019. Plusieurs de ses membres ont été poursuivis en justice, certains sont placés en prison pour plusieurs mois, d'autres sous des contrôles judiciaires qui les empêchent de rentrer en contact en attendant leurs procès. L'un d'entre eux est par ailleurs grièvement blessé à la rate par un tir de LBD-40 et fait l'objet d'une hospitalisation prolongée. Fait assez rare au début 2019, ce groupe, aidé par des militant·es de la legal team nantaise, va constituer son propre groupe d'autodéfense juridique. Alors que les pratiques d'autodéfense face à la police se sont diffusées de manière organique dans la rue à partir du 24 novembre 2018, la diffusion des pratiques d'autodéfense juridique et de défense collective mettent beaucoup plus de temps.

Au fur et à mesure des discussions informelles, émerge l'idée de la première action commune, qui se déroulera le 11 mai 2019 : une rencontre publique entre les collectifs et des mlitant·es de luttes. Les discussions en amont se sont concentrées en priorité, non pas sur le programme de la journée et les invitations, mais le socle politique à partir de quoi tisser ces alliances sur des bases suffisamment solides. Celui-ci se veut à la fois ferme sur des points essentiels, sans tomber dans une logique d'entre-soi radical peu rejoignable. Ce socle, affirmé dans l'appel de la journée signé par des dizaines d'organisations et de collectifs, s'est basé sur quatre axes principaux.

➜ Premier axe : reconnaître que nous n'assistons pas à « l'avènement » d'un mode de gouvernement autoritaire, mais à sa « généralisation à toute la société », du moins à des franges et des luttes qui en était épargnées ; ceci selon un mouvement qui va de la marge (quartiers populaires, migrant·es, personnes racisé·es, musulman·es, hooligans, etc.) au centre (milieux militant·es, écologistes, classe moyenne blanche, etc.).

➜ Deuxième axe : nommer les choses par leur nom, reconnaître que ce mode de gouvernement est systémique. Refuser de parler de « dérive autoritaire » comme certain·es, il y a encore quelques années, pouvaient parler de « bavures policières ». Ce mode de gouvernement inscrit les lois

[www.desarmons.net]

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 61

liberticides dans les fondements législatifs, garantit par une excroissance du pouvoir administratif discrétionnaire, assume une logique de guerre médiatique (ou répression par la stigmatisation) à l'aide d'un relais complaisant. Il s'est agi d'assumer le terme « d'autoritarisme » – ce qui, au printemps 2019, n'était pas encore une évidence généralisée dans tout le mouvement social.

➜ Troisième axe : « *nous refusons de jouer le jeu de la division* » et « *nous ne voulons plus laisser personne derrière, isolé·e face à la répression policière et judiciaire* ». Une manière de dire que la question des « bons et mauvais manifestant·es/réprimé·es » n'est pas l'enjeu des différents collectifs et organisations qui participent à l'initiative. Une possibilité, aussi, de trouver des moyens de se relier malgré les désaccords sur les tactiques et modes d'action (violence *vs* non-violence, complémentarité des pratiques), dans une perspective de solidarité. L'ouverture, enfin, d'une réflexion pour ne pas faire de la répression (récente) des mouvements sociaux une « exception » qui invisibiliserait la banalité de la gestion sécuritaire et raciste des quartiers populaires, des exilé·es, etc.

➜ Quatrième axe : reconnaître « *qu'il existe aujourd'hui en France des centaines de prisonniers politiques, de condamnés, de "délinquants" dont le seul crime est de lutter pour le droit à vivre dans la dignité, parce qu'ils ne s'en sortent plus. [...] Condamnés, parce qu'ils ne sont pas nés avec la bonne couleur de peau ou le bon patronyme.* » Et en revendiquer sans ambages l'amnistie. À noter que la réflexion sur le statut de « prisonnier politique » ne fait pas l'unanimité et a suscité des débats lors de la rencontre de mai 2019.

METTRE LA LUMIÈRE SUR LA RÉPRESSION JUDICIAIRE ET LA CRIMINALISATION DES LUTTES

La « Rencontre contre la criminalisation des luttes » du 11 mai 2019, à la Bourse du travail[3], apparaît donc – à notre connaissance – comme une initiative relativement pionnière. La journée a regroupé entre autres : des militant·es du comité Vérité et Justice pour Adama, pour Lamine Dieng, pour Wissam el-Yamni, des militant·es de Tous Migrants à Briançon, du Front de Mères, de Désarmons-les, du collectif des lycéen·nes de Romain Rolland, du collectif antifasciste « Libérons-les », d'un militant mis en examen à Bure, une enseignante syndicaliste de SUD Éducation menacée de mise à pied dans le collège République à Bobigny, une militante d'ANVCOP21, un paysan de la Confédération paysanne, un journaliste de terrain particulièrement dans le viseur des forces répressives et une gilet jaune de Saint-Nazaire. Les premier·es concerné·es se sont saisis ensemble, depuis leurs positions spécifiques, d'une situation qui tend à devenir commune.

L'un des angles importants de la journée, affirmé dans les ateliers et les plénières de l'après-midi, était de mieux visibiliser la question de la criminalisation et de la répression judiciaire, et réfléchir aux manières d'y riposter collectivement. En ce printemps de 2019, les violences policières étaient déjà relativement « visibles ». L'éruption des gilets jaunes les a mises sur le devant de la scène médiatique et politique

3 Voir un article de compte-rendu ici : https://reporterre.net/Contre-la-repression-les-luttes-tissent-un-front-commun

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 62

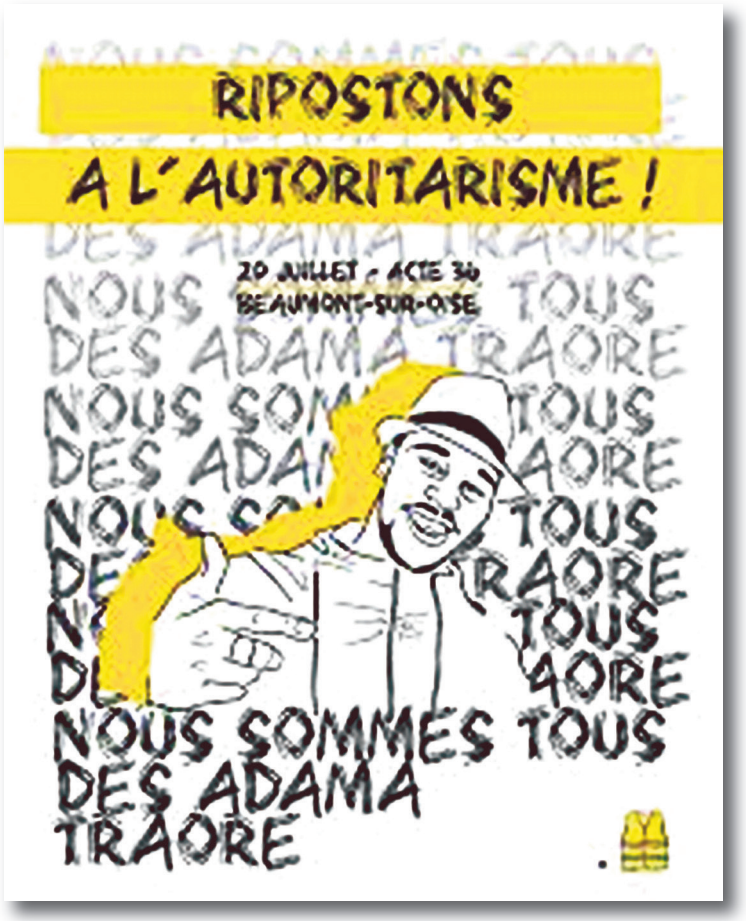

[DR]

comme jamais en cinquante ans de « répression française ». Il n'en allait pas de même – et c'est toujours le cas – pour les violences judiciaires. Peu visibles, moins spectaculaires, elles s'avèrent pourtant aussi asphyxiantes et paralysantes. Il est impossible d'isoler un des aspects de la répression d'État, où le continuum police-justice tend à s'affirmer d'une manière de plus en plus décomplexée (du moins jusqu'au Parquet). Deux ateliers thématiques ont abordé cette question : comment mieux visibiliser et documenter les violences judiciaires ? Comment riposter à la généralisation des poursuites pour délits collectifs et préventifs (participation à un groupement en vue de commettre des violences, bande organisée, association de malfaiteurs) – qui sont l'un des emblèmes de la logique de « neutralisation préventive » issue du mode de gouvernement anti-terroriste ?

La question de la répression carcérale, jusqu'alors peu présente dans le mouvement social, a également été abordée. Là encore, comment documenter et visibiliser les différentes situations ? Comment construire des luttes et des solidarités fortes envers les détenu·es, dans un contexte de dépolitisation totale des gestes incriminés au tribunal, sans pour autant s'appuyer sur la figure problématique du « prisonnier politique » qui risque de créer des séparations entre « militant·es » et « droit commun ». Il s'agit de savoir comment ne surtout pas

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 63

« exceptionnaliser » la répression faite au mouvement social, mais bien la prendre comme un traitement « normal », que réserve l'État aux marges et qui est maintenant « découvert » par des populations (principalement de classe moyenne non-racisées) qui ne la vivaient pas auparavant. Enfin, un dernier atelier a soulevé l'enjeu du renforcement de la solidarité matérielle et financière avec les nombreux blessé·es graves, qui se trouvent démunis et isolés face à des frais médicaux qui sont parfois colossaux et/ou non remboursés – sans parler des assurances qui refusent de les rembourser pour cause de « participation à une émeute ». Les différents échanges ont été très riches et de nombreuses idées de projets concrets ont été soulevées dans les ateliers, notamment celle de susciter partout des Observatoires locaux des pratiques et violences judiciaires, à l'instar des Observatoires des pratiques policières qui ont émergé depuis 2017 dans une dizaine de villes, de Toulouse à Montpellier, et sont devenus de véritables contre-pouvoirs.

CONCLUSION : UNE DYNAMIQUE DE RENCONTRES ET D'ACTIONS COMMUNES À POURSUIVRE

Comment continuer cette dynamique prometteuse ? Après la magnifique Marche pour Adama, quelques ateliers se sont également déroulés en août 2019 lors du contre-G7 à Bayonne. L'automne 2019, entre le mouvement climat et le mouvement social massif contre la réforme des retraites, a été très chargé. En ce début d'année 2020, la dynamique du collectif « Ripostons à l'autoritarisme » mérite un second souffle. Mais il semble qu'elle contribue, avec d'autres, à une dynamique de porosité entre de nombreuses franges des différentes réalités « existentielles » et politiques, des mille mondes qui contribuent au mouvement social. D'une certaine manière, « l'esprit » de la rencontre de mai 2019 et de la marche de juillet 2019 infuse en profondeur. De nombreuses actions communes et transversales entre collectifs et bases émergent : frottements lors de la marche climat de septembre 2019, occupation du centre commercial Italie 2 en octobre 2019, sans parler des innombrables assemblées interprofessionnelles largement ouvertes et poreuses lancées depuis le 5 décembre, ou encore les assemblées gilets jaunes et « citoyennes/populaires » qui parsèment tout le territoire. L'enjeu, à terme, est sans doute moins de créer des cadres formels, ou des appels parfois creux à des « coordination nationale anti-répression » ou des « plateforme unitaires », que de continuer de renforcer ces solidarités de terrain, ancrées dans des lieux, des pratiques et des outils communs, des chants, etc. Il y a d'un côté la « giletjaunisation » des corps et des cœurs, et de l'autre, peut-être, une conscience et/ou un pressentiment que, face à la déferlante autoritaire qui commence, l'ère du « militantisme » habituel – avec son cortège de postures, de querelles de chapelles et d'identité, de logique de prés carrés sectoriels – doit céder place à des résistances communes et un souci de se tenir ensemble. Le collectif prévoit de nouvelles rencontres et actions en 2020 et peut être rejoint en écrivant à l'adresse retrouversouffle@riseup.net.

■ Des membres à l'initiative du collectif

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 64

2019, MULTIPLICATION À LA LIBERTÉ DE LA PRESSE EN FRANCE

Jamais, en France, la liberté de la presse – pourtant constitutionnelle – n'a subi autant de régressions. Depuis la loi « Renseignement » de 2015, jusqu'aux autres lois liberticides que sont les textes votés en 2018 et 2019 ; la loi sur la « Sécurité des affaires », et celle sur les « fake news », sont emblématiques d'une volonté politique de ne pas s'embarrasser de contradicteurs et/ou de gêneurs patentés que sont les journalistes.

Dominique Pradalié, journaliste, est secrétaire générale du Syndicat national des journalistes (SNJ)*.

1 www.snj.fr

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 65

DES ATTEINTES GRAVES

[serge.dignazio@free.fr]

Gilets jaunes, acte 62 ;
18 janvier 2020 à Paris

Aux pseudo difficultés économiques qui sont alléguées par les patrons des entreprises pour réduire les rédactions à l'os, alors que ces médias sont la propriété de groupes milliardaires, s'ajoute l'absence de réaction des autorités publiques. Un seul exemple : la reprise du groupe Mondadori par Reworld, le 31 juillet 2019. Mondadori comportait nombre de titres de presse magazine, dont le très réputé *Science&Vie*. Reworld, dont l'objectif principal n'est pas le journalisme mais une politique de contenus basés sur le plus grand nombre de « clics » enregistrés, édite des éléments fournis par des personnels extérieurs n'ayant ni la qualité de journaliste, ni la formation. Quelque 220 journalistes sur les 330 ont décidé de fuir une entreprise qui se moque des lois du travail et des décisions de justice. Puis c'est, depuis plus d'une année, les entraves graves à la liberté de travail des reporters sur le terrain des mouvements sociaux qui inquiète les démocrates et les observateurs.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 66

DES DROITS FONDAMENTAUX BAFOUÉS

Depuis le 17 novembre 2018 jusqu'à la fin janvier 2020, la multiplication des atteintes aux libertés fondamentales en France a stupéfié et inquiété aussi bien les défenseurs de la démocratie en France que les institutions internationales. Les citoyennes et citoyens ont été dissuadés de manifester par la peur, les interpellations préventives illégales, les incriminations diverses et variées, les décisions de justice plus que hâtives et terrorisés par les blessures occasionnées par la brutalité des forces de l'ordre. Des milliers de personnes blessées et des dizaines mutilées ne parviennent pas encore à obtenir justice. Les journalistes n'ont pas été épargnés et le droit d'informer et d'être informé battu en brèche.

DES FORCES POLICIÈRES EN SURNOMBRE MAIS POUR QUEL BILAN ?

Quand le ministre de l'Intérieur affirme qu'il y a 80 000 policiers sur le terrain pour maintenir l'ordre et que l'on estime à 20 000 les unités formées à cet effet, qui sont les autres ? Principalement les brigades anti-criminalité (BAC) dont l'objectif, comme le nom l'indique, est de rechercher les criminels et les empêcher d'agir. D'où des comportements que d'autres policiers qualifient de « voyous ». Des agissements que les spécialistes des quartiers populaires connaissent trop bien et qui y ont entraîné en quelques années des morts, des blessés, des plaintes classées sans suite et une méfiance généralisée à l'encontre de l'État. Ces personnels en surnombre n'ont pas réussi à sécuriser l'Arc de Triomphe et, plus grave, les Champs-Élysées quelques mois après ! Le bilan des victimes, lui, est terriblement lourd : 3 morts, des centaines de blessé·es et mutilé·es dont 29 ont perdu un œil.

[SN]

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:18 Page 67

DANS LE CADRE DES MANIFESTATIONS SOCIALES D'AMPLEUR DES GILETS JAUNES, DE TRÈS NOMBREUX JOURNALISTES SUR LE TERRAIN MIS EN DIFFICULTÉ

Dans un premier temps, ce sont des individus se réclamant de ce mouvement qui ont assailli les journalistes sur le terrain. Agressions de toutes sortes, blocages, destructions de matériels ont accompagné les premières semaines de protestations. Des plaintes ont été déposées. Le Syndicat national des journalistes (SNJ) est aux côtés des journalistes qui le souhaitaient. Quand la pédagogie *« ne confondez pas reporters sur le terrain et médias »,* a fait son chemin, les attaques ont quasiment cessé.

Il faut dire que la diffusion par les télévisions d'information en continu, de plateaux où se pressaient « experts » condamnant les actes et éditorialistes pontifiant pour ramener l'ordre, d'images de violences « en boucle », même s'il ne s'agissait que d'une poubelle en feu, ont alimenté les critiques. Les chiffres de manifestants et manifestantes, presque toujours émanant du ministère de l'Intérieur, affichés sans source et sans heure, ont entraîné méfiance et réprobation. La parole officielle, quasiment jamais mise en doute, a achevé de décrédibiliser les médias qui n'ont pas su (?), voulu (?) faire un travail de vérification, pourtant essentiel : cf. l'épisode de « l'invasion » de l'hôpital La Salpêtrière à Paris où la seule « vérité » du ministre de l'Intérieur a été puissamment médiatisée pendant presque 24 heures, avant que des informations plus conformes avec les réalités soient relayées. Les médias ont mis beaucoup de temps, trop, à traiter des violences policières et judiciaires contre les manifestant·es et les journalistes, pourtant très visibles.

Parallèlement, les forces de l'ordre, refusant de faire la différence entre manifestant·es et journalistes, empêchaient souvent ces derniers de travailler. Une entrevue entre le ministre de l'Intérieur et les syndicats représentant les journalistes, le 30 novembre 2018, a été totalement inefficace puisque les choses ont beaucoup empiré par la suite. Ce dernier, les policiers et gendarmes ont tenté de diviser la profession entre celles et ceux qui ont une carte et les autres. Le SNJ a rappelé que la loi en France n'oblige pas à exercer avec une carte et s'est mis aux côtés de toutes ses consœurs et confrères qui en avaient besoin : devant les commissariats pour exiger leur libération, dans les salles d'audience, les militants et militantes du SNJ ont accompagné la profession en difficulté. De nombreuses plaintes ont été déposées, soit en collectif, comme à Paris où une trentaine de dossiers sont aux mains d'un seul avocat, soit à travers de multiples procédures individuelles en région. Les journalistes photographes et les journalistes reporters d'images sont les plus poursuivis et persécutés parce qu'ils sont au plus près des évènements. Ils sont souvent jeunes et précaires. Ils sont les premières lignes de la profession. Les médias plus importants ne s'y trompent pas qui diffusent leurs images, souvent sans les créditer ni les rémunérer, ce qui entraîne de nombreux contentieux où le SNJ doit apporter conseils et aides.

Les journalistes ont été mis dans l'impossibilité de témoigner correctement du mouvement social des Gilets jaunes et de plusieurs autres mouvements sociaux. Ils et elles ont été directement agressé·es par les forces de l'ordre. Ils et elles ont été injurié·es, insulté·es, mis en garde à vue. Leurs outils de travail ont été saisis, cassés et leurs matériels de protection aussi. Ils et elles ont été visé·es délibérément par des agents équipés de lanceurs de balles de défense (LBD) et autres grenades de désencerclement. Leurs cartes de presse ont été subtilisées ou déchirées publiquement ! Beaucoup ont été blessé·es, parfois gravement. Ces attaques ne se sont pas produites au cours de charges policières ou d'affrontements entre les forces de l'ordre et les manifestants. Les journalistes victimes de ces agissements coupables étaient, très sou-

[SN]

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 68

vent, parfaitement identifiables. Quand ce n'était pas le cas, la phrase « Je suis journaliste » a souvent entraîné injures et sarcasmes. De très nombreuses photos, vidéos et témoignages attestent de la réalité de ces conduites inqualifiables qui, malgré les dénonciations publiques et signalements aux autorités responsables, se sont poursuivies. Le dernier exemple connu date du 8 janvier 2020, où notre confrère Jean Ségura s'est vu interpeller avec technique d'étranglement et placage ventral, accompagnés de « *T'es toujours journaliste, salope !* » Une manifestation de plus de 150 personnes et l'intervention de son avocat, ont permis sa libération après garde à vue de 48 heures ! Il va porter plainte, le SNJ à ses côtés. Il n'est qu'un des journalistes victimes d'une politique délibérée de refus de laisser la presse faire son travail et de l'impunité extraordinaire dont bénéficient les coupables et responsables. Lors de la manifestation des « Pompiers en colère », 9 journalistes ont été blessés en cette seule après-midi du 28 janvier et seulement à Paris ! La moitié par des éclats de grenade et d'autres par traumatismes auditifs dus au très grand pouvoir détonant de la nouvelle arme policière la GM2L.

Le SNJ comptabilise plus de 200 consœurs et confrères (incluant les 116 documentés par David Dufresne), qui ont été persécuté·es[1]. Les menaces de mort et autres harcèlements se sont multipliés contre certains. Gaspard Glanz et Taha Bouhafs, Rémy Buisine, Brice Ivanovic sont parmi les plus connus. Taha Bouhafs multiplie les interpellations et incriminations. Deux téléphones lui ont été « confisqués ». Le premier le 11 juin 2019 aurait dû lui être restitué selon une décision de justice récente mais « on » ne le retrouve pas… Il faut dire qu'il contient toutes les images des « exploits » d'Alexandre Benalla à la Contrescarpe un 1er mai 2018. Cette vidéo et l'enquête qui a suivi ont permis qu'éclate le scandale des services de sécurité très spéciaux installés à l'Élysée depuis la présidence Macron. Le téléphone est l'outil de travail de ce journaliste travaillant pour un site d'information en ligne, *Là-bas si j'y suis*, et contient aussi la preuve permettant d'établir son innocence lors de son interpellation pour « rébellion ». Son nouveau téléphone lui a été arraché par les services de sécurité de l'Élysée lors de sa dernière interpellation le 17 janvier 2020 au théâtre des Bouffes-du-Nord à Paris. Son crime : tweeter que le président de la République assistait au spec-

1 Beaucoup de confrères et consœurs qui ont été la cible des forces répressives ne désirent pas se signaler mais ont demandé conseils et assistance au SNJ. Ces journalistes sont : -Dans l'impossibilité de documenter les entraves subies, pas de témoin ni vidéo, photo ou certificat médical, -Dans des rédactions, souvent de grands médias, où les directions leur déconseillent les plaintes, -Dans la volonté de ne pas être fichés, -Dans une situation précaire qui ne leur permet pas de se défendre de cette façon, -Jeunes débutants à qui nous ne conseillons pas de commencer leur vie professionnelle en portant plainte contre la police, -Dans l'idée, étrange, que cela fait partie du métier.

2 www.snj.fr/article/t%C3%A9l%C3%A9chargez-le-guide-de-d%C3%A9fense-des-journalistes-1891485429

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 69

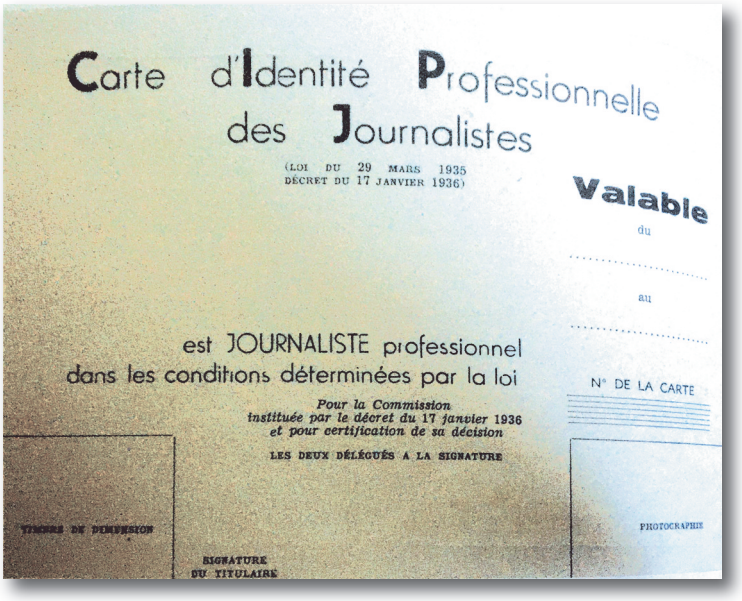

La première carte de journaliste professionnel, 1936 (*Cent ans de journalisme ; une histoire du Syndicat national des journalistes 1918-2018*, Christian Delporte, Éditions Nouveau Monde, 2019)

tacle en compagnie de son épouse. Il ajoutait qu'il semblait que ce ne serait pas de tout repos. La juge d'instruction qui l'a fait libérer n'a pas suivi les réquisitions du procureur qui demandait sa mise en examen « *pour participation à un groupement formé en vue de commettre des violences ou des dégradations et pour appel à une manifestation non déclarée* ». Elle l'entendra comme témoin assisté. Quand retrouvera-t-il à son téléphone qui contient des images du président de la République, aux Bouffes-du-Nord ?
Le SNJ rappelle que les saisies de téléphone sont illégales en fonction de la loi sur la protection des sources des journalistes, inscrite dans la loi de 1881 sur la liberté de la presse. Les diverses dispositions des lois anticasseurs servent aussi contre les confrères et consœurs : matériels de protection confisqués déferrements en justice pour port de masque, etc. Le SNJ, avec l'Association de la presse judiciaire (APJ) a rédigé et publié en juin 2019 un *Guide de défense du journaliste,* qui rappelle les droits de ces derniers face aux pouvoirs policiers et judiciaires. Un guide très apprécié et largement utilisé[2]. Les « premières lignes de la profession » ont créé le collectif Reporters en colère qui regroupe 250 des plus concernés qui, la plupart du temps, couvrent les mouvements sociaux. Pour tous, pas de doutes, pas de bavures, mais une politique délibérée.

LA GARDE À VUE COMME MOYEN DE PRESSION

Plus d'une douzaine de professionnel·les de terrain ont été interpellé·es sous les incriminations d'outrage et de rébellion. De 8 heures, à 83 heures, les gardes à vue ont été un moyen de les empêcher d'exercer leur mission d'informer ! Les policiers et

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 70

magistrats n'ont pas fait dans le détail. Un journaliste y a été placé pendant 8 heures parce qu'il refusait de lâcher sa caméra, considérée par un policier comme une « arme par destination ». Le 12 décembre 2019, des policiers ont interpellé et mis en garde à vue deux jeunes stagiaires de l'académie ESJ de Lille, qui prépare à cette école réputée pour les journalistes. Leur crime : filmer les forces de l'ordre en action. Parfaitement légal, mais qui est de plus en plus souvent mis en cause par les agents sur le terrain.

Les gardes à vue, souvent dans des conditions pénibles, semblent souvent destinées à faire pression sur les journalistes pour « *qu'ils ne recommencent pas* ». Enfin, les policiers refusent souvent, en toute illégalité, de porter leur RIO (numéro de matricule). Ils sont donc non identifiables. Pour ne pas être en reste, un sénateur de la majorité a même tenté de glisser dans un texte en cours d'examen, un amendement punissant la publication de photos et vidéos des forces de l'ordre sur la voie publique. Amendement retoqué mais… jusqu'à quand ?

DES PLAINTES BLOQUÉES OU CLASSÉES SANS SUITE

Le Syndicat national des journalistes et la profession ont soutenu les journalistes en difficulté qu'ils soient en possession ou pas de la carte de presse. Un refus de « faire le tri » comme avait l'audace de le vouloir Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur. Les signalements ont été faits à l'Inspection générale de la police nationale (IGPN), sans résultat connu. Il est vrai que cette instance

[DR]

n'est pas indépendante puisqu'elle dépend du ministère de l'Intérieur. Les journalistes ont cessé de s'y référer. De nombreuses plaintes, individuelles ou collectives ont été déposées, avec l'appui des syndicats, sans plus de résultat à ce jour ! La justice semble être à deux vitesses pour tous. Condamnations rapides pour les citoyen·nes incriminé·es et temps très long pour les victimes, journalistes ou autres.

LE DÉNI ET LE MÉPRIS DES AUTORITÉS

Les communiqués de protestation des syndicats et autres organisations de journalistes, les tribunes et les lettres ouvertes aux responsables de l'exécutif jusqu'au président de la République, sont restés sans réponses. Pire, le Premier ministre, et il n'est pas le seul, a déclaré que, si les journalistes étaient interpellés, c'est qu'ils étaient probablement soupçonnés d'avoir enfreint la loi ! Quelques phrases récentes des politiques semblent vouées à tenter de minimiser les choses alors que les médias commencent à faire le bilan catastrophique de

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 71

[Stéphane Mortagne]

L'arrestation du reporter Gaspard Glanz, le 20 avril 2019 à Paris

l'année écoulée et qu'en quelques jours des images des matraquages, gazages, brutalités des policiers sur des citoyens paisibles tournent sur les réseaux sociaux et qu'un malheureux coursier, père de famille de cinq enfants, vient de perdre la vie au cours d'une interpellation banale à Paris. Elles ont également pour objectif de faire oublier la fameuse assertion d'Emmanuel Macron selon qui on ne doit pas « *parler en France de violences policières* ».

LES INSTANCES NATIONALES ET INTERNATIONALES

Les condamnations de ce « maintien de l'ordre » du nouveau monde voulu par Emmanuel Macron ont été unanimes de la part des défenseurs des libertés tels que le Défenseur des droits, la Commission nationale pour avis des droits de l'homme (CNCDH), l'association Action des chrétiens contre l'abolition de la torture (ACAT), la Ligue des droits de l'homme (LDH), etc. Des entraves si graves et répétées aux libertés fondamentales et à la liberté de la presse, que les instances internationales qui nous ont entendus, (Conseil de l'Europe, Nations unies et CESE européen) ont interpellé la France pour ces agissements coupables. Pas moins de cinq alertes concernant ces entraves ont été publiées sur la Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes du Conseil de l'Europe. La plus récente date du 10 décembre 2019. Elle décrit des faits extrêmement inquiétants pour la démocratie puisque cinq de nos confrères sont nommément dénoncés comme des « *ennemis de la police nationale* » par un tweet du Syndicat indépendant des commissaires de police (SICN), rendu public le 7 décembre. Un tract du syndicat majoritaire de policiers Alliance, désigne Taha Bouhafs à la vindicte publique en le présentant comme un chien enragé ! La Fédération internationale des journalistes (FIJ, 600 000 membres dans 146 pays), son antenne européenne et les défenseurs des libertés ont apporté tout leur soutien aux confrères désignés à « la vindicte publique » et ont condamné toute action de ce genre qui menace l'intégrité de ces journalistes.

Dominique Pradalié

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 72

Antifascisme contre barbarie

L'AUTODÉFENSE POPULAIRE AU CŒUR DES LUTTES

Le 15 avril 2019, des militants antifascistes de la région parisienne ont été arrêtés, à la suite d'une confrontation de rue avec des membres des groupuscules d'extrême-droite Zouaves Paris, Milice Paris et Génération Identitaire. Cet affrontement faisait suite à une série d'agressions de la part de ces bandes fascistes au sein du mouvement des gilets jaunes, comme celle dont tout le monde se souviendra du cortège du NPA le 26 janvier à Paris. Dans cette affaire du 15 avril, les militants fascistes n'ont pas été inquiétés par la justice et l'un d'eux a même porté plainte. En revanche, plusieurs militants antifascistes ont été mis en examen et mon fils Antonin Bernanos a été placé en détention provisoire, par le juge des libertés et de la détention Charles Pratz, au centre pénitentiaire de Fresnes le 18 avril 2019.

Geneviève Bernanos est la mère d'Antonin, militant antifasciste, et fondatrice avec Agnès Méric du Collectif des mères solidaires.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 73

[Leo Ks]

Sur les chefs d'inculpation, Antonin et certains des autres interpellés sont accusés de violence en réunion et de vol avec violence ayant entraîné une incapacité de travail de 10 jours, mais Antonin est le seul à avoir été incarcéré à la suite de sa garde à vue et de sa comparution devant la juge Kheris. Après avoir été placé à l'isolement à Fresnes, puis transféré de force à la prison de la Santé, s'être opposé à des tentatives de transfert loin de la région parisienne, et avoir essuyé deux refus à ses demandes de libération, Antonin a été envoyé hors de la région parisienne le 25 octobre 2019, sous un régime de contrôle judiciaire très sévère, interdit de paraître en région parisienne où se trouvent tous ses intérêts professionnels, familiaux et amicaux, moyennant le paiement d'une caution de 3000 euros.

Nonobstant, la juge Sabine Kheris, indigente dans l'instruction de cette affaire puisqu'elle n'a à ce jour entendu aucun des accusateurs d'Antonin, ni aucun de ses co-mis en examens, ni mandaté aucune instruction, n'hésite pas à écrire en novembre 2019 qu'elle ne dispose d'aucun élément, notamment vidéo, démontrant la présence d'Antonin sur les lieux de la confrontation. À ce jour, le dossier judiciaire est toujours aussi vide qu'à son ouverture et Antonin conteste les faits qui lui sont reprochés, ne laissant aux autorités que l'option de la manipulation : on surinterprète les faits, on construit un récit, on gonfle les dommages, on produit

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 74

[Nnoman – collectif Œil]

Avec le Comité Adama, 26 mai 2018

des preuves erronées ; on crée de nouvelles affaires mensongères dans lesquelles il serait supposé avoir participé, pour alourdir son profil et on foule du pied le principe de présomption d'innocence. Injustement, on arrête des militants connus et participant au mouvement social, puis on construit un dossier… Une fois de plus, le même processus de « l'enquête à l'envers » que j'avais déjà dénoncé pour l'affaire du Quai Valmy en 2016[1] est mis en œuvre, on construit un personnage autour d'Antonin qui va « *du petit-bourgeois blanc étudiant parisien* » au militant d'ultra-gauche, au black-block, au « *chef de réseau qui conduit des guérillas urbaines* », on construit son illégitimité sociale et culturelle, pour dépolitiser son action militante, pour le criminaliser.

Antonin a un traitement tout à fait spécifique dans cette affaire : alors qu'il a été envoyé en prison, les autres mis en cause dans cette affaire ont été placés sous simple contrôle judiciaire ; situation d'ailleurs tout à fait conforme à ce qui peut être exigé dans une affaire de bagarre ; et les fascistes n'ont absolument pas été inquiétés. Je ne peux que constater aussi qu'Antonin a été arrêté le 15 avril, soit 5 jours après la fin de sa peine exécutée pour l'affaire du quai Valmy, une peine de 15 mois de détention à Fleury, 6 mois de bracelet électronique, et 6 mois de liberté conditionnelle, période qui venait de s'achever le 10 avril 2019. La détention provisoire a été prononcée sans aucun rapport avec l'infraction présumée, et en tout état de cause est disproportionnée par rapport aux faits qui lui seraient éventuellement reprochés, qu'il conteste. Antonin n'a été envoyé et maintenu en prison que pour lui faire subir une nouvelle peine avant tout jugement, chercher à pétrifier ses soutiens, et nous perdre dans les arcanes des démarches judiciaires de toutes sortes : depuis sa libération provisoire, nous avons déposé en janvier de nouvelles demandes de levée du contrôle judiciaire auquel sont soumis Antonin et ses camarades, mais qui ont systématiquement été rejetées par la juge d'instruction Sabine Kheris, justifiant que « *l'enquête continue, qu'il faut éviter tout contact avec les autres participants à la bagarre… qu'il faut éviter toute réitération des faits et pour cela éviter que M. Bernanos ne revienne sur la région parisienne et ne participe à des manifestations qui peuvent dégénérer* ». Antonin et ses camarades font-ils donc autant peur aux autorités, qu'Alain Bauer justifiait en mai dernier sur BFM TV le dégonflement des manifestations du 1er mai par l'incarcération des militants antifascistes, et qu'une journaliste d'Europe 1 expliquait en août le bien-fondé de

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 75

cet emprisonnement pour protéger le G7 qui se réunissait à Biarritz ? En mars, Antonin et ses amis seront entendus par la chambre de l'instruction sur leur demande de nullité de la garde à vue, qui s'est déroulée dans des conditions très contestables.

CE QUE DIT LA SITUATION D'ANTONIN SUR LE TRAITEMENT DES ANTIFASCISTES ET LA MONTÉE DU FASCISME DANS NOS INSTITUTIONS

La situation d'Antonin n'est malheureusement pas isolée : les antifascistes sont devenus la cible incontournable des pouvoirs publics, qui font allégeance, par leur tribut, aux lobbies ultracapitalistes et fascistes de ce monde : en témoigne l'arrestation du militant antifasciste italien réfugié en France depuis 12 ans, Vincenzo Vecchi à l'été 2019 en Bretagne, et dont le sort n'est toujours pas tranché quant à sa possible extradition en Italie ; ou encore l'arrestation à Paris, en novembre 2019, d'un camarade antifasciste italien, arrêté loin de toute manifestation, et jeté en centre de rétention administrative par le préfet de police de Paris, Lallemand, en vue de son expulsion vers l'Italie ; manipulation bien entendu vaine, mais qui a valu à ce camarade plus d'un mois d'incertitudes et de privation de liberté ; ou encore la fermeture administrative ce mois de janvier 2020 du bar Saint-Sauveur à Paris XIXe.

Dans le même temps, les fascistes, eux, bénéficient de tous les soutiens. On se rappellera les campagnes d'actions « Défend Europ » de Génération Identitaire, que ce soit au col de l'Échelle en 2018 contre les personnes migrantes qui passaient les Alpes au risque de leur vie, ou en Méditerranée, actions toujours menées sous le regard bienveillant des forces de police qui n'ont pas hésité à arrêter de jeunes militants italiens et belges qui tentaient de s'y opposer. On se souviendra de l'occupation de la caisse d'allocations familiales, à Bobigny, par ces mêmes groupuscules, dans un contexte de précarisation de plus en plus criant en France. On se rappellera encore la libération provisoire, obtenue moins de deux mois après leur condamnation, des assassins de Clément Méric, en septembre 2018, et en décembre dernier le report de l'appel auquel n'ont même pas daigné se présenter les accusés. On mentionnera aussi l'appel du ministère public lui-même en avril 2019 pour s'opposer au placement en détention de Soral, condamné pour sa négation permanente de la Shoah. On signalera également les procédures menées par Génération Identitaire contre ceux qui les dénoncent publiquement : Madjid Messaouadène dont l'audience du 30 janvier 2020 a finalement été reportée en septembre prochain. Les groupuscules fascistes, les représentants de l'extrême droite ont pignon sur rue, leur idéologie répugnante est partout dans les médias et dans nos institutions.

Ce n'est pas une vision « complotiste » ou « victimiste » de ma part quand on sait qu'une majorité de policiers impliqués dans les enquêtes IGPN sur des violences policières sont des sympathisants de l'extrême droite, ou membres de syndicats d'extrême droite (Fédération professionnelle indépendante de la police FPIP ou France Police – policiers en colère – ou l'ancien syndicat Front national Police[2])… Quand on sait encore que les syndicats de policiers font la police dans les tribunaux[3] : Alliance et Unité SGP-Police font pression sur les juges, quand il est évoqué de faire passer en correctionnelle des policiers ; ils se mobilisent

1 www.solidaires.org/Affaire-du-quai-de-Valmy-Refusons-un-proces-a-charge-Relaxe

3 Source : *Libération*, mai 2019.

2 Source : *Mediapart*, mai 2019.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 76

systématiquement pour invoquer la légitime défense et un usage légitime de la force ; ils menacent d'une sorte de vacance de la force publique, d'un droit de retrait, de débrayages qui paniquent les politiques et les gouvernements, obnubilés par la menace terroriste, qu'ils ont contribué à fabriquer ; en témoignent les supports fidèles du ministre Castagner et de son secrétaire d'État Nunez à leurs troupes ; les juges les craignent car ils ont besoin d'eux pour mener leurs enquêtes.

Comme le dit Antonin lui-même dans sa lettre du 3 octobre 2019 écrite depuis la Santé : « *Depuis longtemps, la police d'État et les groupes fascistes se partagent la violence raciste. Et c'est aujourd'hui cette même violence, construite dans la collaboration entre l'extrême-droite et les forces de l'ordre, qui a été mobilisée contre le mouvement des Gilets jaunes et ses différents acteurs. La police et l'extrême droite collaborent à une cause commune : mater les révoltes populaires et défendre le système capitaliste.* »

CE QUE DIT LA SITUATION DES ANTIFASCISTES SUR LA RÉPRESSION DES AUTRES MOUVEMENTS SOCIAUX

Cet acharnement judiciaire contre les militants antifascistes ne sort, en effet, pas de nulle part. Il s'ancre dans les formes de justice d'exception et de répression de masse forgées depuis des décennies dans les quartiers populaires qu'illustrent malheureusement encore trop souvent les combats des familles de victimes de violences policières ou le traitement fait aux jeunes collégiens et lycéens de Mantes-la-Jolie, en décembre 2018. Ces formes de répression touchent maintenant largement et indistinctement tous ceux qui s'opposent au gouvernement dans la rue : lycéens et lycéennes, étudiants et étudiantes, militants et militantes syndicaux, et j'ai une pensée particulière pour Gaël Quirante, délégué syndical qui a été condamné en correctionnelle en décembre dernier, lui qui a mené une lutte sans faille avec ses collègues postiers du 92 pendant plus d'un an. Le mouvement des Gilets jaunes a sans aucun doute constitué un nouveau pas franchi dans ce tournant autoritaire, avec ses dizaines de mutilations, ses milliers de gardes à vues et de condamnations, dont certaines se sont traduites par de la prison ferme. Au sein de cette criminalisation croissante des mouvements sociaux, les antifascistes et les autonomes sont particulièrement ciblés depuis des mois : noms des leaders supposés diffusés dans la presse, arrestations préventives le jour des manifestations (qui aboutissent de fait à des « interdictions de manifester », mesure pourtant retoquée par le Conseil constitutionnel). Partout en Europe, ceux et celles qui sont aux avant-postes de la lutte contre les idées de l'extrême droite sont ciblés, visés.

Mais dans ce contexte, il me semble important de rappeler la présence précieuse des antifascistes dans les cortèges et dans l'espace public pour chasser la présence des groupuscules néonazis. Les antifascistes ont empêché l'amalgame que l'État, dépassé par les mouvements de contestation sociale, a voulu faire entre Gilets jaunes et fascistes, les faisant passer pour des racistes, islamophobes, antisémites portant les idées de l'extrême droite, etc, il fallait décrédibiliser un mouvement de masse, de révolte, que plus personne ne contrôlait, à la veille des élections européennes, qui ont été remportées par le Rassemblement national… Entretenir la présence de l'extrême droite était le moyen pour l'État de rendre illégitime un mouvement soutenu par une large majorité de la population. Le gouvernement, quand il est mis en danger par les contestations sociales – ce fut le cas contre la loi Travail en 2016, avec les Gilets jaunes ou encore avec tous ceux et celles mobilisés contre la réforme des retraites depuis décembre dernier – utilise systématiquement les mêmes stratégies : La République en marche de Macron serait le seul rempart contre la montée du Rassemblement national de Le Pen, c'est le discours que l'on entend à chaque élection.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 77

[Leo Ks]

RÉINTERROGER NOS FORMES DE LUTTES ?

Les militant·es antifascistes ont toujours été présent·es sur tous les champs de lutte, contre la barbarie de notre monde, que ce soit auprès des personnes migrantes de Calais dès 2013, pourchassées par les policiers et les groupuscules néonazis, ou dans les manifestations pour dénoncer l'écrasement silencieux et continu de la Palestine, ou encore l'incarcération inhumaine de Georges Ibrahim Abdallah, ou plus récemment celle de Salah Hamouri. Ils et elles ont fait face aux interdictions de manifester dans le cadre de l'état d'urgence en 2015, mis en œuvre des moyens d'autodéfense populaire contre les violences policières dès la contestation de la loi Travail en 2016, démontré la force du cortège de tête dans les manifestations, repris avec succès par le Comité Adama en mai 2018, empêché l'infiltration des groupes d'extrême droite dans les manifestations des gilets jaunes en 2019…

Face aux répressions de masse et aux violences des autorités contre les mouvements, les militants et militantes antifascistes n'ont-ils/elles pas démontré la nécessité d'envisager une massification des réponses des mouvements sociaux, la « coagulation » des luttes, une « giletjaunisation » des mouvements ? Le mouvement social contre la réforme des retraites a fait réapparaître des modes d'actions engagés depuis de nombreux mois par tous ceux et toutes celles qui luttent dans toutes leurs diversités :

➜Contre les transformations du secteur public, aux premiers rangs desquels RATP, SNCF, mais aussi les lycéen·nes ou les étudiant·es, les personnels enseignants, hospitaliers, pompiers, de Radio France, les artistes de l'Opéra de Paris, mais aussi les éboueurs et égoutiers de Paris, etc.

➜Contre l'oppression imposée par les groupes économiques contre leurs salarié·es les plus démunis : salariées des entreprises de nettoyage des grands hôtels ou de la SNCF, auto-entrepreneurs ubérisés, etc.

➜Contre les ghettos des quartiers populaires et les violences quotidiennes qui leur sont imposées : relégation, discriminations, chômage, prison, et morts sans justice ni vérité, etc.

➜Contre les politiques migratoires qui ont montré la force d'action des Gilets noirs, ou

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 78

des anonymes qui leur apportent leur solidarité au risque de leur liberté, que ce soit aux portes de Paris, dans la vallée de la Roya, à Briançon à Calais, etc.

➜Contre les stigmates d'une société patriarcale, raciste et homophobe qui écrase les questions de genre, les luttes féministes, etc.

➜Contre les territoires en lutte, où les ZADistes de Nantes et de Bures ont déployé des forces d'actions autonomes.

➜ Contre les institutions répressives représentées par le triptyque « police, justice ,prison » et qui doit remettre en lumière les champs de l'abolitionnisme carcéral et pénal.

Ces mouvements, spontanés ou non, qui ont porté une grande créativité dans les formes de contestations, réinterrogeant nos moyens d'action et remettant sur le devant de la scène les moyens d'autodéfense populaire, témoignent bien de la nécessité d'une lutte interprofessionnelle et intersectorielle. Pourtant ces luttes ne se rejoignent pas, ou du moins j'ose le croire, pas encore.

POUR TERMINER, JE VOUDRAIS REVENIR SUR LE CHAMP DE MES COMBATS

Depuis 2016, ma route m'a amenée à des combats inattendus. Les mécanismes de répression policière, judiciaire, carcérale, médiatique et politique que j'ai dû affronter m'ont naturellement amené vers les autres mères de militants antifascistes ou syndicalistes ayant eu à subir les répressions d'État. C'est ainsi qu'avec Agnès Méric, mère de Clément assassiné en 2013 par des néonazis à Paris, nous avons constitué le collectif des Mères Solidaires. Nous avons rejoint en cela la démarche plus ancienne des mères italiennes *(Mamme in piazza per la liberta di dissenso)*, et espagnoles *(Madres contra la represion)*, qui se sont réunies pour développer leurs soutiens et mener leurs luttes judiciaires, pour sortir leurs fils et filles de prison, ou obtenir justice pour leurs enfants assassinés par des fascistes ou par la police. Nous n'avons de cesse de démultiplier nos liens internationaux, car aujourd'hui, partout dans le monde, les États désignent comme l'ennemi intérieur

[Nnoman – collectif Œil]

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 79

tous ceux qui dénoncent leurs alliances avec les idées d'extrême droite. Nous n'avons de cesse de répéter le nom de nos enfants tués pour leurs idées : Carlos Palomino, Pavlos Fyssas, Carlo Giuliani, Renato Biagetti, Dax, Heather Heyer, Clément Méric, Rémi Fraisse…

Nous mobilisons aux côtés de tous ceux qui luttent pour rétablir le fait que celles et ceux qui se battent pour les idéaux d'égalité et de liberté ne font pas acte de violence mais de résistance ; nous luttons contre la peur de la répression, pour dépasser cette peur, pour ne pas laisser nos enfants seuls dans leur lutte et les conséquences qu'ils endurent. Mon chemin m'a également conduit devant les portes des prisons. Devant celles de Fleury, de Fresnes et de la Santé, pour rendre visite à Antonin, l'aider dans son quotidien de détenu, l'aider à ne pas sombrer dans les oubliettes de notre société, à ne pas se faire « écraser par la meule ». C'est ainsi que j'ai rejoint la horde des femmes transparentes et invisibles, qui chaque jour, chaque semaine, se tiennent debout tôt le matin pour prendre un rendez-vous de parloirs ; déterminées, quoi qu'il arrive, pour prendre une journée de congé au travail, parvenir à l'heure devant la porte malgré les grèves, les bouchons ; têtes hautes devant les guichets où l'on fait bruyamment l'appel de nos noms ; calmes sous les portiques des fouilles en espérant que notre soutien-gorge ou nos chaussures ne sonneront pas, et que rien ne s'opposera à nos 45 minutes de parloir ; debout devant les surveillants qui comptent et décomptent le linge propre que nous apportons, prêtes à négocier un pull en plus ou un tee-shirt, un livre soigneusement choisi. Toujours en forme et souriantes pour passer 45 minutes si précieuses dans la vie d'un prisonnier. Précises comme une horloge pour ne pas oublier de verser l'argent de la cantine qui permet au prisonnier d'améliorer le quotidien de la gamelle, ou d'acheter du papier et un stylo pour écrire. Prêtes à faire face et à se battre contre l'administration pénitentiaire pour faire valoir les droits du détenu, dans un monde où tout est arbitraire ; debout et combattantes pour mener les procédures judiciaires. Je n'ai rien lâché pour permettre à mon fils d'étudier, de lire, d'écrire, de publier ses textes, de continuer à garder son esprit et sa pensée libres au-delà des barreaux et des murs de la prison…

J'ai croisé le chemin de bien des femmes devant les portes des prisons. Et comme le dit si bien Gwenola Ricordeau dans son livre *Pour elles toutes*[4] : « *Les proches de détenus ne montent pas sur les toits des prisons. Elles ne mettent pas le feu aux parloirs. Les journaux radicaux publient rarement des textes écrits par elles ou qui parlent des injustices qu'elles subissent, de leurs souffrances et de leurs espoirs. Mais elles résistent aussi. Être là chaque semaine, à la porte des parloirs. Envoyer chaque mois un mandat ; assurer chaque fin d'année un colis. Trimballer, encore et encore et encore, des sacs de linge. Cette présence est résistance… Nos formes de résistance méritent le plus grand respect… Nous avons appris à oublier les regards des passants lorsque nous attendons devant les portes des prisons et à répondre aux paroles blessantes des travailleurs sociaux et aux remarques désobligeantes des surveillants. Notre résistance, c'est de subir tout cela, et d'être encore là.* »

J'ai pu constater combien les proches des personnes détenues purgeaient, elles aussi, à leur manière, une peine, par les dimensions matérielles, financières, émotionnelles que cela recouvre. C'est là maintenant le champ de ma lutte : construire les solidarités politiques et maintenir nos solidarités entre proches de détenus, essentiellement entre ces femmes qui peuplent les parloirs, pour gagner notre autonomie et notre émancipation en tant que femmes et sortir de l'invisibilité des luttes sociales.

Geneviève Bernanos

4 *Pour elles toutes – Femmes contre la prison*, Gwenola Ricordeau, Éditions Lux, 2019.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 80

QUAND LE MINISTÈRE DU AU SYNDICALISME

On connaît les coups classiques du patronat : pressions directes, procédures de sanctions et de licenciements, discrimination en termes de carrière, de rémunération, changements de postes liés à l'exercice du mandat, etc. Dans le cas présent, le ministère du Travail semble innover puisqu'il s'agit de tenter de dissuader les inspecteurs et inspectrices du travail de s'investir dans le syndicalisme interprofessionnel. Explications*.

Gérald Le Corre est inspecteur du travail depuis 2001 après avoir travaillé dix ans dans le secteur privé où il a commencé une activité syndicale interne mais aussi interprofessionnelle. Depuis plus de dix ans, il anime un collectif santé-travail au sein de l'union départementale CGT de Seine-Maritime et participe à de nombreux réseaux comme l'association Pézerat ou le collectif « Ne plus perdre sa vie à la gagner*** ».**

* Cet article écrit, en pleine crise du Covid 19, où la priorité est au soutien des équipes syndicales, est en grande partie inspiré de la prise de parole lors de l'audience au Conseil d'État. Cela explique une certaine tonalité orale qui pourra surprendre les lecteurs et lectrices.

** www.asso-henri-pezerat.org

*** www.neplusperdresavieala gagner.org

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 81

TRAVAIL S'ATTAQUE INTERPROFESSIONNEL

[DLC]

Rassemblement
du 27 février 2020

Par décision du préfet de région Normandie du 18 janvier 2019, j'ai été exclu de mon mandat de représentant CGT au Comité régional d'orientation des conditions de travail de Normandie. Quelques jours auparavant, c'est la DIRECCTE[1] de Normandie qui m'excluait de l'Observatoire du dialogue social de Seine-Maritime. À la différence d'autres situations, il n'était fait aucun reproche, ni au titre de mon activité professionnelle, ni au titre de mon activité dans ces deux mandats.

Le ministère du Travail, qui est à l'origine de ses demandes d'exclusion, défend, depuis l'adoption d'un code de déontologie de l'inspection du travail en 2017, qu'il ne serait pas possible, ou plus pos-

1 Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 82

sible, d'être inspecteur ou inspectrice du travail et de représenter un syndicat, en l'espèce la CGT, dans des instances interprofessionnelles. Ceci, au motif que l'engagement syndical public remettrait en cause « *l'impartialité du système d'inspection du travail* ».
Saisi par la CGT dans le cadre d'une procédure d'urgence, le tribunal administratif de Rouen décidait, le 13 mars 2020, après une audience publique animée et un rassemblement appelé par la CGT et Solidaires notamment, de suspendre ces deux décisions d'exclusions. Pour le directeur général du travail (DGT), Yves Struillou, ex-conseiller d'État, cette cinglante première défaite, qui avait pour effet de me rendre les mandats, ne pouvait en rester là ; raison pour laquelle le ministère du Travail s'est pourvu devant le Conseil d'État.

L'APPARTENANCE À DES INSTANCES INTERPROFESSIONNELLES, UN PRÉTEXTE POUR S'ATTAQUER À LA LIBRE PAROLE SYNDICALE !

Le Comité régional d'orientation des conditions de travail (CROCT) est une instance, présidée par le préfet de Région, qui réunit des représentant·es d'organisations patronales et syndicales pour « *échanger, dialoguer* » sur les actions de prévention des risques professionnels. La CGT y joue un rôle actif, par ses déclarations et ses nombreuses propositions, notamment sur la réduction des risques industriels, les accidents du travail, les maladies d'origine professionnelle, ou encore les risques psychosociaux. Mais, force est de constater, qu'au final, le rôle de cette instance est marginal et sans impact réel sur les conditions de travail des salarié·es. Au mieux, cela permet de laisser des traces écrites comme les multiples alertes, avant l'incendie de Lubrizol sur le fait qu'un nouvel AZF était possible en Seine-Maritime, au regard de nos constats désastreux sur l'évolution des accidents et incidents dans l'industrie.
L'observatoire du dialogue social, créé par la loi El Khomri, a lui pour rôle de « *favoriser et encourager le développement du dialogue social et de la négociation collective au sein des entreprises de moins de cinquante salariés* ». En pratique, quelques réunions et beaucoup de bla-bla, mais pas grand-chose d'utile pour les travailleurs et travailleuses des PME !
En réalité, pour l'administration, ce n'est pas vraiment gênant d'avoir des syndicalistes combatifs et combatives dans ces instances, dites de dialogue. Ça fait partie du grand jeu de la concertation, du « cause toujours ça m'intéresse ».

Rassemblement devant le tribunal administratif de Rouen, mars 2020

[DLC]

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 83

Le véritable problème pour le ministère du Travail n'est pas que je siège dans ces instances, où le patronat n'a aucun doute sur le fait que j'intervienne à titre syndical et non en qualité d'inspecteur du travail. Ce qui gêne, ce sont les tracts, les communiqués de presse, les prises de paroles publiques à titre syndical sur les accidents du travail mortels, les suicides, les expositions aux cancérogènes, etc. Que la CGT sonne l'alerte à propos des poly-expositions aux agents chimiques et cancérogènes lors du déchargement des conteneurs au Havre, ce n'est pas un problème et presque un « merci de l'info » de la part du ministère du Travail, qui ne semblait pas informé des risques. Que la CGT accuse les patrons de Saipol, Renault, Total, EDF, etc., à la suite des accidents de travail mortels, ça reste acceptable. Que la CGT mène une bataille pour la condamnation des dirigeants de France Télécom responsables de la vague de suicides, ça passe encore. Qu'elle poursuive sa lutte pour obtenir la condamnation des multinationales criminelles comme Eternit ou Saint-Gobain, responsables des dizaines de milliers de morts de l'amiante en France, ça coince un peu dans les cabinets ministériels qui ont peur d'être éclaboussés, mais ça passe toujours.

Ce qui est vraiment insupportable pour le ministère du Travail, ce n'est pas que la CGT soit virulente avec les auteurs de crimes industriels que sont les dirigeants patronaux, Ce qui est vraiment insupportable pour le ministère du travail, c'est quand la CGT met en cause la responsabilité de l'État, du gouvernement et du ministre du Travail, dont l'inaction complice est responsable chaque année de centaines de morts sur le territoire.

Nous assumons notre accusation contre l'État de n'avoir pas pris toutes les mesures après 1997, date de l'interdiction de l'utilisation de l'amiante en France, pour protéger les travailleurs et travailleuses, et plus largement les habitant·es, vis-à-vis de la fibre tueuse. Nous assumons, avec nos camarades de Solidaires, notre accusation envers la préfecture de Rouen, début 2018, d'avoir sciemment caché l'information de la présence d'amiante dégradée au sein de la cité administrative où travaillent 1 300 fonctionnaires dont celles et ceux de l'inspection du travail, Nous assumons avoir menacé l'État et le ministère du Travail d'une action judiciaire à leur encontre, pour n'avoir pas pris les mesures pour éviter l'explosion sur le site de Saipol à Dieppe qui a fait deux morts, en février 2018. Si nous menons un combat frontal pour obtenir une condamnation exemplaire de Saipol et du groupe Avril, qui ont multiplié les infractions ayant abouti à la mort de deux sous-traitants envoyés au casse-pipe, nous devons nous interroger sur le rôle de l'État qui n'a pas rempli sa mission de protection des travailleurs et travailleuses !

Le ministère du Travail est coupable de diminuer sans cesse les effectifs des agents de contrôle de l'inspection du travail, qui n'ont pas les moyens humains de contrôler l'ensemble des entreprises. Avec plus de 900 entreprises par agent de contrôle, c'est mission impossible pour contrôler l'application de l'ensemble du Code du travail, dont la santé et la sécurité ne constituent qu'une petite partie. La responsabilité de l'État, c'est aussi celle du ministère de la Justice, que nous accusons de complaisance vis-à-vis de la délinquance en col blanc : en témoigne, l'absence de procès pénal contre les industriels de l'amiante, malgré les 100 000 morts selon le rapport du Sénat. À

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 84

croire qu'il s'agit d'un crime parfait alors que les auteurs sont connus de tous !
Quand procès pénal, il y a, les condamnations sont dérisoires comme celle infligée à Rouen contre le groupe Bolloré en 2018, reconnu coupable de l'infraction qui a causé une chute mortelle de 45 mètres mais condamné à seulement 5 000 € d'amende. Ou encore, la simple amende de 4 000 € à l'encontre de Lubrizol, pour le nuage toxique de mercaptan en 2013. En vérité, ces amendes, qui ne représentent que de l'argent de poche pour les Bolloré, les Warren Buffet et autres grands patrons, apparaissent comme un véritable permis de tuer. Elles ne sont nullement dissuasives pour que les industriels arrêtent de jouer avec notre santé. Elles sonnent plutôt comme une petite musique au creux de l'oreille, qui dirait « *Messieurs les patrons, c'est pas bien de tuer les travailleurs et travailleuses et d'empoisonner les riverains ou la planète ; mais bon, si cela arrive l'État veillera à ce que les condamnations restent extrêmement faibles* ».
L'adoption au Sénat, début février, du projet de loi pour une « nouvelle justice pour l'environnement », présenté par Nicole Belloubet, prévoit une procédure de transaction sous contrôle judiciaire : cela vise surtout à éviter aux industriels tout procès pénal public en contrepartie d'une amende qui s'apparente, en réalité, à l'achat d'un droit à polluer.
Critiquer publiquement l'État, d'autant plus quand cela vient d'un fonctionnaire d'État, voilà qui est insupportable pour les Macron, Pénicaud et Struillou son directeur général du travail ! À titre d'exemple, pour tenter d'expliquer le risque de conflit d'intérêts, l'administration produisait dans le cadre de la procédure au tribunal administratif, un article de l'AFP concernant la conférence de presse de la CGT relative à l'explosion sur le site de Saipol à Dieppe. Devant le Conseil d'État, rebelote, avec le ministère qui présente comme pièce le communiqué de l'union départementale CGT 76 faisant suite à l'incendie de Lubrizol ; communiqué qui pointait la responsabilité de l'État, complice du crime industriel.
La CGT revendique avoir lancé le slogan scandé par des milliers de rouennais « Lubrizol coupable – État Complice » car il s'agit malheureusement d'une triste réalité qui se confirme un peu plus tous les jours. Sans revenir sur l'ensemble des éléments de cette saga qui dure depuis plus de six mois, avec les incidents cachés, le rapport d'assurance qui décrivait le scénario catastrophe… force est de constater que l'État, au plus haut niveau, savait que Lubrizol était une société délinquante, déjà condamnée et dans le viseur des services de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), pour des manquements en termes de sécurité. Et pourtant cela n'a pas empêché le préfet de région de prendre un arrêté permettant une augmentation de stockage, sans mise à jour de l'étude de danger. C'est comme si la garde des Sceaux autorisait un pédophile multirécidiviste à travailler en crèche à sa sortie de prison !
Plus l'enquête pénale va avancer, plus les juges d'instruction constateront de nouvelles infractions imputables à Lubrizol et Normandie Logistique. Le préfet Durand, en charge de la gestion de l'incendie de Lubrizol, n'a aucune difficulté à discuter quasi quotidiennement avec les dirigeants de Lubrizol et Normandie Logistique, dont il reconnaît pourtant qu'ils ont commis des infractions au code de l'environnement. En revanche, il lui est insupportable d'imaginer rencontrer un représentant de la CGT qu'il n'aurait pas lui-même désigné, un représentant qui oserait critiquer et remettre en cause la parole des représentants de l'État !
Ainsi, malgré ma désignation par les organisations de la CGT, union départementale, fédération de la chimie et confédération, le préfet Durand m'interdit physiquement de participer au comité dit du Dialogue et de la transparence, mis en place à la suite à l'incendie. Interpellé par la presse et des

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 85

[DR]

représentant·es des structures associatives avec qui nous travaillons, il a indiqué : « *Tous les syndicats, à commencer par la CGT, ont leur place. Il y a en revanche une personne avec laquelle nous ne sommes pas en dialogue qui est régulièrement sur la tonalité de la vindicte, parfois de l'appel à la violence dans certaines situations, quand ce n'est pas la diffusion de nouvelles inexactes. Tout autre représentant est le bienvenu*[2]. »

Or, les menteurs sont ceux qui ont caché à la population la présence d'une toiture amiantée, le fait que certains cancérogènes, dont les HAP[3], n'avaient pas été recherchés dans les fumées ; ce sont ceux qui ont caché l'existence du rapport de la compagnie d'assurance que nous avons fini par découvrir. Quant à la violence, elle est du côté de ceux qui ont envoyé des produits cancérogènes et toxiques dans la figure des salarié·es du site et des riverains, ceux qui ont rendu nos familles malades, ceux qui ont commis des infractions.

LE CONSEIL D'ÉTAT VIENT DE CONFIRMER LA DÉCISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE ROUEN : UNE SECONDE VICTOIRE QUI NE RÈGLE PAS TOUT

Pour en revenir à la procédure, la justice administrative doit se prononcer sur l'articulation entre la liberté syndicale reconnue par la Constitution, le droit pour les organisations syndicales de choisir librement leurs représentants et représentantes, qui est reconnu par les conventions internationales du travail et le code de déontologie applicable à l'inspection du travail. Ce dernier garantit sur le papier le « *libre exercice*

2 www.ouest-france.fr/societe/lubrizol/lubrizol-souhaite-une-reprise-partielle-de-son-activite-rouen-avant-2020-6613792

3 La famille des hydrocarbures aromatiques polycycliques comprend plusieurs centaines de produits dont plusieurs reconnus comme cancérogènes avérés par le centre international de recherche sur le cancer.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 86

du droit syndical » (article R. 8124-12 du Code du travail) mais le ministère du Travail entend réduire ce droit, au nom du risque de conflit d'intérêts prévu dans ce même code déontologique !

Jeudi 27 février 2020, le Conseil d'État tenait audience, tandis qu'une centaine de militants et militantes de tous horizons se rassemblait place du Palais-Royal, pour la défense des libertés syndicales. En date du 11 mars, suivant les conclusions du rapporteur public, il a rejeté le pourvoi du ministère du Travail. Il a considéré que le tribunal administratif de Rouen n'avait commis aucune erreur de droit, concernant la condition d'urgence au regard de la restriction des libertés syndicales. Il indique par ailleurs que les décisions de nomination au CROCT et à l'Observatoire étaient bien des décisions créatrices de droit, qui ne pouvaient pas être retiré plus de quatre mois après leur édiction.

Cela ne règle rien de l'affaire au fond, à savoir la possibilité pour des inspecteurs ou inspectrices du travail d'être nommé·es à titre syndical dans des instances syndicales interprofessionnelles. Si le tribunal administratif de Rouen reste saisi au fond, celui-ci risque de se baser sur l'existence d'une décision créatrice de droit pour annuler purement et simplement les décisions d'exclusion. La composition de l'Observatoire du dialogue social devant être renouvelée en avril 2020 et celle du CROCT en fin d'année, on verra si le ministère du Travail s'obstine à refuser ma présence, ce qui serait alors l'objet de nouvelles mobilisations et de procédures contentieuses.

UNE RÉPRESSION PAR RICOCHET QUI PEUT DISSUADER LES INSPECTEURS ET INSPECTRICES SYNDIQUÉ·ES DE S'ENGAGER DANS LES STRUCTURES INTERPROFESSIONNELLES !

Si les attaques du ministère du Travail n'ont pas réussi à me faire taire, force est de constater que cela a eu pour effet de dissuader quelques syndicalistes de l'inspection du travail d'assumer publiquement des mandats publics interprofessionnels. L'audience du 27 février 2020 devant le Conseil d'État a été l'occasion de lancer un appel à nos collègues de l'inspection du travail, en rappelant d'abord qu'ils et elles font,

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 87

PARIS NORMANDIE
DIEPPE - BRAY
NORMANDIE
Le djihadiste menace de violer deux détenus
PAGE 17
UN AN APRÈS L'EXPLOSION DE SAIPOL À DIEPPE
Le « J'accuse » de la CGT
P. 2

Conférence de presse, un an après l'explosion de Saipol, à Dieppe

un métier difficile dans un contexte de baisse des effectifs, de réorganisations permanentes, d'un droit du travail en profonde mutation. C'est un métier passionnant, qui nous amène chaque jour à nous confronter à des situations inédites, à la souffrance d'autrui ; un métier utile pour tous les travailleurs et travailleuses dont les droits sont bafoués ; un métier qui demande un investissement important, des convictions fortes pour faire respecter les fondements que sont notamment l'indépendance et l'opportunité des suites.

Depuis plusieurs années, les différents ministres du Travail et les directeurs du travail (DGT) multiplient pressions, menaces et sanctions, pour tenter de parvenir à une véritable mise au pas des agent·es de l'inspection du travail, c'est-à-dire une inspection du travail aux ordres du ministre, lui-même aux ordres du Medef ! Le combat est loin d'être facile. Outre l'exclusion du CROCT et de l'Observatoire du dialogue, je reste sous la menace, depuis juin 2019, de M. Vilbœuf, directeur général adjoint du travail, d'être muté d'office dans une autre région, en raison de mes mandats syndicaux publics. Nous devons rester convaincu·es que notre combat, pour la défense de l'inspection du travail, comme celui pour la défense des libertés syndicales, est un combat juste, un combat comme celui contre le projet Macron de retraites à points qui a le soutien de l'immense majorité des travailleurs et travailleuses, et d'une majorité de la population. Nous sommes des dizaines de millions contre ce gouvernement et sa politique de régression tous azimuts. Ce combat, pour le droit des syndicats de choisir librement ses représentant·es, pour le libre exercice du droit syndical pour les agents de l'inspection du travail, y compris pour les mandats interprofessionnels publics, pour le droit pour tout syndicaliste de critiquer ouvertement l'État au plus haut niveau concernant notamment sa politique désastreuse en matière de prévention des risques professionnels et environnementaux, et sa complicité dans les crimes industriels comme l'amiante, les morts au travail ou l'incendie de Lubrizol ; ce combat, nous allons le gagner si nous prenons confiance dans la force de notre classe sociale.

Gérald Le Corre

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 88

Retraites
AU SUJET DU MOUVEMENT

Le mouvement auquel nous participons, que nous animons, qui nous surprend tous les jours est loin d'être terminé, en ce mois de mars. Les réflexions qui suivent sont donc à prendre dans ce contexte et comme celles d'une animatrice syndicale nationale, en charge du sujet des retraites.

Salariée d'Orange, militante de SUD PTT, Verveine Angeli est membre du secrétariat national de l'Union syndicale Solidaires.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 89

DEUX ANS DE CONCERTATION…

Quand le gouvernement a commencé ses concertations sur la retraite à points, il y a deux ans, la prudence était de rigueur du côté des organisations syndicales. On était confronté·es à un discours séducteur de la part du gouvernement, discours qu'il tente de remettre en avant de façon régulière et qui tourne autour de la question de l'universalité, de la simplicité… Parmi les militants et militantes syndicales, était présent le souvenir cuisant, pour les plus ancien·nes, de grandes mobilisations ayant été des échecs (2003, 2010, 2014), avec comme résultat l'accumulation d'années de cotisations en plus. Pour les plus récent·es, il y avait la difficulté à s'approprier un sujet vécu comme ultra-technique, le sentiment des injustices criantes d'ores et déjà existantes qui font qu'on doute que ça puisse véritablement être pire, le « on n'aura pas de retraite » vécu, y compris chez les jeunes militant·es. Les syndicats se sont penchés sur le sujet, ont fait de la formation, mais dans un contexte peu réceptif. Les réunions intersyndicales nationales n'ont commencé à mettre le sujet des retraites à l'ordre du jour qu'à la fin du printemps 2019. Difficile d'imaginer qu'un tel mouvement allait se produire.

COUP DE TONNERRE EN SEPTEMBRE

Et pourtant, les choses ont changé avec la grève de septembre dans les transports publics parisiens et, à partir de là, avec l'appel à une grève reconductible, à partir du 5 décembre, décidé dès septembre

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 90

à la SNCF et à la RATP. Ces appels qui laissaient trois mois de préparation dans les secteurs ont permis des taux de grévistes très importants, et un niveau d'organisation en AG dans les gares, avec des mobilisations ligne de métro ou de RER par ligne, dépôt de bus par dépôt. Cette auto-organisation a été le socle d'une grève longue, qui a été extrêmement engageante et solidaire pour les personnes qui y ont participé.

UN GOUVERNEMENT AFFAIBLI ET DÉCRÉDIBILISÉ

Plusieurs raisons ont permis que le mouvement qui dure encore aujourd'hui. D'abord, l'affaiblissement du gouvernement est réel depuis la mobilisation des Gilets jaunes. Ceux-celles-ci l'ont fait reculer, même si c'est de manière partielle et avec des effets contradictoires (primes et heures supplémentaires non cotisées et défiscalisées). La gestion de cette affaire, la banalisation de violences policières et de répressions judiciaires graves ont fait perdre dans un large public, la confiance

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 91

nécessaire pour que le gouvernement soit crédible pour porter un tel projet de réforme « universelle ». Les fractures apparues parmi les économistes, y compris ceux qui ont soutenu le projet initial de Macron, le positionnement d'une institution comme le Conseil d'État, la mobilisation massive d'un secteur non salarié comme celui des avocat·es… tout cela montre l'absence totale de crédit du gouvernement. Est apparue aussi au grand jour la fracture sociale existant dans le pays, donnant à Macron l'image du président des riches.

De plus, ce projet de réforme est venu s'ajouter à deux éléments qui ont gravement mis en cause le système de protection sociale : la réforme de l'assurance chômage pour laquelle le gouvernement a décidé de prendre la main contre l'avis de toutes les organisations syndicales et la décision, dans la loi de financement de la sécurité sociale à l'automne 2019, de non-compensation des exonérations de cotisations pourtant prévues dans la loi jusque-là. On est donc dans la troisième expérience, en quelques mois, de remise en cause fondamentale du modèle social français, donnant un horizon ultralibéral avec une gestion autoritaire. La réforme des retraites venant consacrer, avec la règle d'or des 14 % maximum de PIB pour les retraites, une forme de gouvernement et de gestion en conformité avec les méthodes de surveillance budgétaire européennes. Un tel contexte interpelle nécessairement les organisations syndicales, qu'elles soient ou non intégrées au paritarisme, parce qu'il remet en cause leur place même au sein de la société.

UNE LAME DE FOND

On a donc eu la conjonction de plusieurs éléments :

➜ Des secteurs en pointe pour la défense de leurs droits, mais pas seulement de ceux-ci. Pour ceux qui ont porté la grève reconductible, les mots d'ordre renvoyaient tant à leur situation propre qu'au refus du projet dans son ensemble, ce qui explique notamment que les appels à la « trêve » au moment des fêtes n'aient pas fonctionné. Des syndicats unis sur le refus de la réforme, ce refus s'étendant jusqu'à devenir majoritaire en intégrant la CGC au bloc CGT, FO, FSU, Solidaires ; unis aussi, pour l'essentiel, sur les propositions d'action.

➜ Une opinion publique très critique sur la politique gouvernementale et qui s'est exprimée dans les différents sondages favorables au mouvement ;

➜ Des Gilets jaunes toujours actifs sur les thématiques de la justice sociale et la démocratie, qui ont fait des liens avec la mobilisation « retraite » dans de nombreux endroits.

➜ Il faut aussi souligner que la retraite, si on s'éloigne des aspects techniques, représente d'abord pour tous et toutes, le moment où on a le droit d'arrêter de travailler, d'où le fait que les liens se font avec la critique du travail dans notre société, du stress et de la pénibilité, des liens de subordination, des salaires trop faibles qui donneront des retraites trop faibles, de la place des femmes dans le travail.

MAIS NOUS SOMMES CONFRONTÉ·ES À DES DIFFICULTÉS

Public-privé ? Une division réelle. Les difficultés sont nombreuses et permettent au gouvernement de rester pour le moment « droit dans ses bottes ». Elles renvoient d'abord à ce qu'est le monde du travail aujourd'hui. La division public-privé que le gouvernement a tenté d'instrumentaliser est réelle. Elle est d'abord le résultat d'une dégradation des conditions de travail dans le secteur privé, au sens de l'éclatement des collectifs de travail, de la présence sur les sites de travailleurs et travailleuses à statuts différents avec des contrats différents, d'intérimaires, voire d'auto-entrepreneur.euses. Dans un tel contexte, les droits à la retraite sont très différents et le sentiment de perdre quelque chose est d'autant plus fort que les droits ont été mieux conservés, en particulier sur les aspects de

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 92

protection ou d'emploi garanti. La difficulté à agir accompagne l'éclatement des statuts : capacité des un.es et des autres à agir, possibilité qu'ielles le fassent ensemble… Faire grève de manière concertée, plusieurs jours, sur un site où l'unité du personnel n'existe pas est difficile. Faire du sujet des retraites un enjeu interprofessionnel saisi par tous et toutes n'avait donc rien d'évident au départ, même si tous les syndicats l'ont martelé « tout le monde est concerné ». Néanmoins, la forte présence dans les manifestations de salarié·es du secteur privé a montré la sensibilité réelle aux revendications sur les retraites.

Public-public ? Y croire ou pas. Mais les difficultés de mobilisation n'ont pas concerné le seul secteur privé. Dans le secteur public et la fonction publique, où les syndicats sont traditionnellement plus forts, on est loin d'avoir fait le plein, alors que la perte liée à la mise en place d'un système de retraite à points y est plus évidente à cause de la règle des six derniers mois. On touche là une autre difficulté : celle de la capacité d'équipes militantes confrontées à des restructurations, des privatisations, des suppressions d'emplois massives, de réagir, et de croire à la possibilité de victoires sur un terrain d'affrontement avec le gouvernement ; affrontement qu'elles pratiquent depuis longtemps, sans réussir à contrer les projets d'ampleur. Loin de concerner les seul·es enseignant·es, à l'inverse des paroles de Blanquer, la réforme des retraites a les mêmes effets sur tous les personnels des fonctions publiques. En dehors des grandes journées, la mobilisation, qui a très fortement touché l'Éducation nationale, est demeurée insuffisante, ailleurs (avec de très forts résultats pourtant le 5 décembre), ne permettant pas de relayer la mobilisation des transports à l'instar de ce qui s'était fait en 1995.

Un décalage dans le temps. On a été confronté·es à un fort décalage dans le temps entre le démarrage conscient et déterminé des agent.es de la RATP et de la SNCF d'une part, et d'autre part des secteurs professionnels – donc aussi des militant·es syndicaux dans le public ou le privé – qui ont commencé à croire que la lutte interprofessionnelle valait le coup d'être menée au bout de cinq semaines de conflit, mais sans être des relais à hauteur de ce qui s'était fait précédemment. D'où une grande difficulté à tracer des perspectives pour la totalité du mouvement.

Difficultés syndicales. Sous l'impact des modifications du monde du travail, les traditions syndicales et de lutte ont été profondément affectées. Il y a un recul net de la présence syndicale dans le secteur privé mais aussi, dans une moindre mesure, dans le secteur public. Les volontés affichées de gouvernements divers en faveur d'un syndicalisme à l'allemande et la façon dont ils ont tenté de le favoriser ont été un échec, mais toute une série de mesures ont contribué à affaiblir le syndicalisme : mandatement, fin des élections prud'homales, modifications de la représentation syndicale à l'entreprise, fin des CHSCT… Tout cela a affaibli la totalité des syndicats et leur rapport aux salarié·es ; si cela a permis à la CFDT de prendre la première place dans le paysage syndical, c'est avec une influence limitée. De même, la CGC rencontre aujourd'hui des succès dans nombre de grandes entreprises, mais c'est avant tout parce que les sites de productions ont été vidés de personnel à statut stable, remplacés par des prestataires, la sous-traitance… secteurs où l'intervention syndicale est plus difficile, le turn-over important et la répression patronale plus dure. Ainsi, en dépit d'appels qu'on doit considérer comme très fermes des organisations syndicales au niveau confédéral à la généralisation de la grève, on n'a pas eu les résultats espérés. Moins que jamais, la grève générale est une opération presse-bouton. Dans ce contexte, nombre de salarié·es ne se pensent pas représenté·es par les syndicats et ne le sont effectivement pas. La mobilisation des Gilets jaunes en a été un signe avec une

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 93

expression et des formes renouvelées de lutte des classes, qui, elle, ne faiblit pas.

Traditions de lutte. Ainsi, le passage d'une grève reconduite pendant plus de six semaines dans des secteurs des transports, et de façon plus réduite, dans la culture, les raffineries et l'éducation, n'a pas été possible vers d'autres secteurs qui seraient entrés massivement, eux aussi, en grève reconductible. Des tentatives ont lieu encore dans les ports, le secteur des déchets, l'énergie… Le recul des syndicats a accompagné les restructurations du monde du travail, et les traditions de lutte très fortes existant dans certains secteurs n'ont pas perduré au-delà, accompagnant l'affaiblissement des syndicats. La « grève par procuration » est déjà évoquée depuis un moment, mais les leçons ne sont pas tirées pour autant. Et elle est encore plus présente dans ce contexte. Si la grève continue à avoir du sens et à être utilisée dans des conflits locaux, y compris de manière reconductible (grèves dans le nettoyage, les hôtels, les EHPAD, grève des sans-papiers, Nike, McDo…), elle n'est pas aujourd'hui perçue comme un outil apte à mobiliser dans la majeure partie des secteurs et encore plus sur le plan interprofessionnel ou pour de la négociation de branche (à l'exclusion des mobilisations récentes sur les conventions collectives du secteur social ou médico-social). La grève générale portée par les secteurs radicaux est très loin de pouvoir convaincre. Il en est de même des mots d'ordre de « blocage de l'économie » qui ont du mal à être appropriés pour la grève, mais le sont plus pour des opérations extérieures aux entreprises, sur les axes ou réseaux de transports, de logistique… Le danger étant – et il n'est pas nouveau – que pour ceux et celles dont le travail n'est pas « bloquant » pour la production, la grève ne soit pas vécue comme utile. Et ces salarié·es sont nombreux·ses, remplacé·es par des intérimaires, salarié·es de services fonctionnant

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 94

en réseau y compris à l'étranger, travaux dont on ne se rend compte que très longtemps après qu'ils ne sont pas effectués… L'économie de services a ce défaut. Et les secteurs, hors les transports dont la visibilité de la grève est immédiate, sont pour beaucoup très exploités et réprimés. Ce sont pour certains des secteurs très féminisés et/ou avec de fortes proportions de main-d'œuvre étrangère. Ils sont peu mis en avant par les syndicats comme pouvant être des enjeux centraux de la lutte : nettoyage, services à la personne, restauration, commerce, bâtiment… Il faudrait regarder plus précisément les mouvements qui se sont exprimés dans de très nombreux pays ces derniers mois et peut-être y verrions-nous des éléments plus ressemblants que nous le pensons au départ avec notre propre situation : manifestations massives, place des syndicats, grèves politiques…

L'ENJEU SE SITUE AUJOURD'HUI DANS DES TEMPS DIFFÉRENTS

Dans le court et moyen terme, nous continuons à appeler à la grève, à soutenir ceux et celles qui démarrent, parfois aussi sur des revendications propres sur l'emploi ou les salaires, ce qui est possible aussi parce que la retraite résume une vie entière de travail. Mais nous savons que la course de vitesse engagée par le gouvernement nécessite un élargissement des forces face aux débats parlementaires, ordonnances, plus la conférence sur le financement qui s'est ajoutée par suite du compromis avec la CFDT. La première manche, engagée par la reconductible, a ébranlé le pouvoir sans le faire lâcher. Le mouvement, pour gagner le retrait de la retraite à points, doit donc viser plus haut en grève, si le travail de conviction parvient à gagner plus de secteurs, en manifestations plus massives, dans tous les cas en continuant le travail de conviction sur le fond pour donner confiance. Il est possible de s'appuyer aussi sur les formes particulières qu'a prises le mouvement : une place importante, et qui s'est construite

rapidement de liens interprofessionnels, sous forme de contacts entre secteurs en lutte, d'AG interpro qui ont été, avec les intersyndicales locales ou de secteurs, le relais d'actions de solidarité, de blocages, AG de travailleur·euses dans des secteurs particuliers, comme le monde associatif ou le numérique. L'ancrage local a été décisif pour permettre la réalisation de très nombreuses initiatives, lors ou en dehors des journées d'action, avec une grande créativité : les marches aux flambeaux, les jets ou dépôts d'outils de travail, la reprise de la chorégraphie et du chant féministe « à cause de Macron » lancé par Attac et d'autres chants, chorégraphies, hakkas… Les organisations syndicales nationales ou locales n'ont pas toutes été engagées dans ces initiatives, mais des forces locales ont été assez présentes pour les relayer, en faire des modèles dans d'autres endroits… Tout cela participant d'un dynamisme considérable. Il faut souligner aussi, au-delà des convergences d'un côté ou de l'autre avec les Gilets jaunes, le fait que certains ronds-points aient été repris dans cette période

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 95

n'est pas anodin. La question des rebonds dans les semaines qui viennent est toujours à l'ordre du jour. Le mouvement n'est pas fini, la façon dont peut se combiner la crise sociale avec une crise politique est déterminante.

L'ISSUE DE LA BATAILLE SERA ESSENTIELLE

Il y a différents moyens de marquer des points dans une bataille : le retrait est essentiel et nous le voulons ; nous n'avons pas obtenu de concessions majeures, de report ou de suspension pour la mise en place du système lui-même (pas seulement pour les individus). Si les concessions sectorielles, encore non définitives, en particulier à traduire sans les ordonnances, ne sont pas satisfaisantes, elles sont néanmoins le fait des grèves menées par les secteurs mobilisés et de la crainte qu'en a eu le gouvernement. Nul syndicat de compromis ne sera légitime à les revendiquer. Elles sont largement insuffisantes et insatisfaisantes car le projet fait système et constitue une remise en cause du modèle de sécurité sociale. Nous devons aussi être conscient·es que l'enjeu des retraites est européen. Il est essentiel pour les populations et s'est invité lors de toutes les échéances électorales en Europe du Sud en particulier. Il ne s'agit pas de faire confiance à des échéances électorales pour résoudre une situation que nous n'aurions pas réussi à transformer socialement, mais de se fixer des objectifs permettant aussi de faire durer le conflit le plus longtemps possible.

AU-DELÀ, UN ENJEU POUR LE SYNDICALISME

Le mouvement des Gilets jaunes a été une alerte, montrant que la lutte des classes pouvait passer en dehors des organisations syndicales. Mais cela a des conséquences aussi : si celles-ci n'en prennent pas la mesure et ne tentent pas, maintenant et ensuite, de résoudre les difficultés qui nous sont communes, c'est le syndicalisme comme force de transformation sociale qui sera mis sur le côté. Ces deux années ont montré la capacité de résistance, de colère qui s'est exprimée contre les formes de gouvernement et les politiques économiques. Cette continuité est une chance à saisir pour élargir le combat, et gagner implique sans doute de faire avancer des convergences entre les personnes dans des cortèges mais aussi entre les revendications : justice sociale, fiscale, écologique, démocratie. Il faudra aussi prendre le temps d'une discussion entre toutes les forces syndicales qui se réclament de la transformation sociale, sur la manière de renforcer le syndicalisme aujourd'hui. Cela concerne l'implantation dans les secteurs difficiles, le travail commun sur le chômage et la précarité, en défense des travailleurs·euses sans papiers… Mais aussi les secteurs où les pratiques communes peuvent permettre de convaincre plus de monde de rejoindre le combat syndical. Le renforcement de chaque organisation, adhérent·e par adhérent·e, n'est pas suffisant aujourd'hui ; il montre ses limites, même si les organisations sont renforcées en ce moment. Il n'est pas convaincant non plus pour les jeunes, habitué.es aux formes de mobilisation plus affinitaires, en réseaux… Il faut redonner de la dynamique pour répondre à cette situation où les pouvoirs veulent renvoyer le syndicalisme au rôle de collaborateur local et marginal, le transformer et le réunir. Rien n'est prêt aujourd'hui pour des regroupements de forces mais ce serait un signe positif à donner au monde du travail que de pouvoir montrer ce que nous sommes capables de tirer comme leçons de nos difficultés actuelles.

■ Verveine Angeli

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 96

PESSIMISME DE L'INTELLIGENCE, optimisme de la volonté[1]

La grève nationale interprofessionnelle a démarré le 5 décembre ; plus de trois mois, comment s'étonner que le mouvement prenne d'autres formes ? Car, telle est bien la situation : il n'est plus juste de parler de grève générale, ni généralisée ; mais gouvernement et patronat seraient bien présomptueux s'ils pensaient que le mouvement est fini.

Cheminot retraité, Christian Mahieux est membre de SUD-Rail et de l'union interprofessionnelle Solidaires Val-de-Marne. Il participe à l'animation du Réseau syndical international de solidarité et de luttes*, ainsi qu'au collectif Se fédérer pour l'émancipation et à Cerises la coopérative.**

* www.laboursolidarity.org

** www.ceriseslacooperative.info

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 97

[DR]

Presque 30 millions de personnes cotisent au titre de l'assurance-retraite, et 16 millions touchent une pension. Autant dire que la destruction du système de retraite concoctée par le gouvernement Macron percute grandement la population ! C'est ce qui explique la très forte et longue mobilisation contre un projet qui, en fait, n'entrera pas en vigueur avant au moins 2037 ; 2047 pour les actuels régimes spéciaux.

LE TOUR DE PASSE-PASSE DE L'ÂGE-PIVOT

L'âge-pivot a été ajouté dans la contre-réforme plusieurs jours après le début de la grève, pour que la CFDT et l'UNSA entrent dans l'affaire et puissent ensuite se retirer, donnant l'impression que « *l'unité syndicale s'affaiblit* ». Il s'agissait d'un « chiffon rouge », agité pour tenter de polariser l'attention sur ce point, dans l'idée de faire passer plus facilement tout le reste du projet de retraite à points. Quelques semaines plus tard, le Premier ministre, Édouard Philippe, a retiré l'âge-pivot (qu'il avait fixé à 64 ans) du projet de loi. En réa-

1 Romain Rolland, cité par Gramsci dans *Discours aux anarchistes*, en avril 1920

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 98

lité, il renvoyait vers ses « partenaires sociaux » (CFDT, UNSA, CFTC) la responsabilité de fixer cet âge renommé « d'équilibre ». Ce retrait provisoire n'a pas mis un terme au mouvement. Comme si les grévistes allaient oublier pourquoi ils et elles étaient en grève depuis le 5 décembre ! Comme si nous allions oublier pourquoi les manifestations se succédaient dans tout le pays, oublier pourquoi la grande majorité de notre classe sociale soutenait le mouvement et y participe sous des formes diverses ! Non, nous n'avons pas oublié. Et nous avions le soutien de l'intersyndicale nationale CGT/FO/CGC/Solidaires/FSU, renouvelant son appel à la grève reconductible.

L'ÉTERNEL « RETOUR » DE LA LUTTE DE CLASSES

Comme tout mouvement d'ampleur, sa raison ne se limite pas à une cause ; il y a un refus plus global de « *l'avenir qu'on nous prépare* », une volonté d'en finir « *avec les injustices et la misère d'aujourd'hui* » et, au fil des discussions, une aspiration grandissante à « *une reprise en mains de nos vies* », parfois en remettant en cause la hiérarchie, les tâches inutiles, les politicien·nes professionnel·les qui s'approprient la politique, l'invention du chômage au lieu de diminuer le temps de travail, etc. Les Gilets jaunes sont passés par là, diront certain·es ; ce n'est qu'un retour aux fondements du mouvement ouvrier, diront d'autres ; tous et toutes ont raison, dirons-nous. La lutte des classes est inhérente à la société capitaliste ; elle ne revient pas au premier plan ; c'est seulement que, par l'action directe des grévistes, nous avons repris l'offensive ; alors qu'en temps qu'on veut nous faire passer pour « ordinaire », ce sont les patrons et leurs alliés qui la mènent.

Le rejet du projet de loi sur les retraites dépasse les contours de la classe ouvrière. Les divers soutiens venant du monde des arts, de la culture ou de la recherche en témoignent. Mais c'est bien de soutien dont il s'agit là : la centralité de la grève est indéniable. Sans ce qu'ont fait les cheminots et cheminotes de la SNCF, les salarié·es de la RATP, le personnel de l'Opéra de Paris mais aussi les avocats et avocates, d'autres encore, depuis le 5 décembre, il n'y aurait pas eu de « mouvement contre la retraite à points », on ne causerait pas du sujet, la Macronnerie suivrait son cours…

L'AUTO-ORGANISATION, ÇA S'ORGANISE

Une nouvelle génération militante se sera forgée dans cette lutte. C'est important. Un bilan critique sera à faire, des points négatifs ne doivent pas être passés sous silence si nous voulons être plus fort·es à l'avenir, mais là aussi, il faut affiner : l'auto-organisation, la démocratie des assemblées générales sont en recul à la SNCF par rapport à

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 99

de précédentes grèves ; mais, quelles avancées à la RATP qui ne connaissaient rien de cela depuis très longtemps ! À la SNCF, assez rapidement les pourcentages de grévistes ont été très différents entre les agents de conduite et les autres ; ce n'est pas sans lien avec le point précédent, mais c'est loin d'être la première fois dans cette entreprise. Des secteurs entiers ne sont pas rentrés dans le mouvement, en dehors des « grosses journées », et encore, assez faiblement même ces jours-là. Le terme « AG » est utilisé pour des situations bien différentes, certaines assez éloignées de la démocratie directe : AG des grévistes sur leur lieu de travail ; AG interprofessionnelle de ville ou quartier, que celle-ci soit l'émanation d'AG de grévistes ou le lieu de rencontres d'activistes qui ne sont pas tous et toutes partie prenante d'une grève ; AG autoproclamée « de base », alors même qu'elle est inventée par un ou des groupes politiques, sans aucun mandat des collectifs en grève… De cela et de bien d'autres choses, il faudra tirer des enseignements : ils n'auront d'intérêt que discutés et partagés par les acteurs et actrices de ce mouvement, et donc des prochains. À ce titre, citons cet extrait d'un bilan d'étape proposé par un des syndicats SUD-Rail[2] : « *Sur toute cette longue période des fêtes, les AG ne rassemblent plus que quelques militants, des représentants de groupes politiques et des représentants d'autres secteurs professionnels qui ne sont plus en grève et viennent expliquer aux cheminots qu'il faut tenir.* »

Mais par-delà les enseignements et critiques constructives, rappelons-nous : combien croyaient que la grève reconductible irait plus loin que mi-décembre ? Combien auraient parié sur sa poursuite après les fêtes de fin d'année (d'autant que la seule perspective intersyndicale nationale était le lointain rendez-vous du 9 janvier) ?

2 Contribution « bilan, point d'étape sur le mouvement contre la réforme des retraites », SUD-Rail Lyon, 25 février 2020.

EN FINIR AVEC LE MYTHE DE LA GRÈVE PAR PROCURATION

L'expression fut abondamment employée à propos de la grève de 1995. Banalisée au cours de ce quart de siècle, elle fait partie de ce vocabulaire qu'on nous impose, même s'il ne veut pas dire grand-chose, et qui finit par faire sens, celui voulu par la classe dirigeante. Il faut en finir : la grève par procuration, ça n'existe pas. On est en grève ou on ne l'est pas. Si on ne l'est pas, on peut éventuellement soutenir la grève des autres, mais on n'y participe pas ; même par procuration. La « grève par procuration » est commode car elle évite de se poser les questions difficiles ; pourtant, ce sont souvent les bonnes questions. Mieux vaut s'atteler à comprendre pourquoi nos forces sont insuffisantes que de croire que dans la construction du rapport de forces, dans l'affrontement social, grévistes et non-grévistes pèsent du même poids.

Dans le même ordre d'idées, il est nécessaire de dire deux mots sur les actions dites de « blocage ». Elles peuvent servir de point d'accroche pour cristalliser la résistance des salarié·es ; à condition qu'il s'agisse de décision venant des travailleurs et travailleuses qui sont sur place ; ou du moins que cela se fasse en accord avec eux et elles. Cela peut paraître évident, mais l'expérience montre que ce n'est pas toujours le cas. Il est parfois des « avant-gardes » qui ne s'embarrassent pas de ce genre de détails, l'important étant de « faire le buzz », d'annoncer des blocages ici ou là, sans se soucier de la pérennité de ceux-ci, de la manière dont ils sont perçus par celles et ceux qui travaillent – ou sont en grève – sur place. Organisées dans un esprit de développement et renforcement de la lutte, et non de resserrement sur une minorité, les actions de blocage des entreprises et services contribuent au harcèlement envers le patronat. Harcèlement ? Oui, comme les patrons le pratiquent, à longueur d'années, quand nous sommes au travail !

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 100

LES GRÉVISTES FONT L'HISTOIRE

Plutôt par décisions d'assemblées générales à la RATP, plutôt par des sortes de non-décisions tacites à la SNCF, beaucoup des camarades en grève depuis le 5 décembre ont repris le travail vers la mi-janvier. Respect à elles et eux (mais aussi à toutes celles et ceux qui ont fait de même dans d'autres secteurs moins touchés et/ou moins médiatisés). Celles et ceux qui ont fait l'Histoire depuis le 5 décembre, ce sont les grévistes, pas les spectateurs et spectatrices, mêmes supporters, supportrices ou conseillers.ères techniques….

TENIR EN ATTENDANT LES RENFORTS ?

La décision de reprendre du travail, prise courant janvier par beaucoup de grévistes de la RATP et de la SNCF est, bien sûr, liée à l'échec de l'élargissement de la grève. Il y a eu des grévistes en reconductible dans une multitude de secteurs et de territoires, mais la grève générale de masse n'a pas été possible. C'était un constat déjà partagé après deux semaines de lutte en décembre ; la période des fêtes (et congés) de fin d'année était une difficulté (surmontée par les grévistes), mais elle offrait aussi la perspective d'un rebond. La date, certes lointaine, du 9 janvier fut mise en avant par l'intersyndicale. Des secteurs professionnels sont entrés un peu plus dans le mouvement ; à l'inverse, dans l'Éducation nationale, relativement bien mobilisée dans les suites immédiates du 5 décembre, la grève reconductible est devenue celle de noyaux militants et/ou de quelques établissements, voire de villes, sans prendre au niveau national. Mais ces militantes et militants de la grève ont souvent joué un rôle important dans le soutien aux piquets de grève d'entreprises, dans les initiatives de soutien aux grévistes, dans l'organisation de manifestations et rassemblements interprofessionnels locaux. Une situation qu'on pourrait comparer à celle de l'Énergie où la grève générale n'a pas pris non plus, mais où nombre de collectifs militants ont renoué avec les pratiques de coupures de courant, ciblées ou non, selon les cas… et les possibilités. La grève a pris de manière significative dans la Culture. À l'Opéra de Paris qui tenait depuis le 5 décembre, se sont ajoutés des musées, des bibliothèques, des théâtres, etc. La situation est restée très disparate dans les collectivités locales. Dans les raffineries, les grévistes n'ont pas créé

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 101

le blocage de la production tant fantasmée dans des milieux militants. Dans les ports, la CGT, qui y a une place incontournable, a organisé des actions fortes, mais toujours limitées à 72 heures. Dans l'Enseignement supérieur et la Recherche, les choses sont montées en puissance à partir de janvier. Les étudiant·es et les lycéen·nes ont tenté, ici ou là, grèves, blocages, manifestations ; l'échéance des « épreuves communes de contrôle continu », mesure de la contre-réforme imposée par le ministre de l'Éducation l'an dernier, a favorisé l'agitation lycéenne ; mais elle reste éparse et irrégulière. Des transports urbains, hors Île-de-France, ont été en grève durant quelques journées. Et puis, au détour de discussions en manifestations, à la lecture de la presse locale, lors de conférences téléphonées syndicales, on apprend que la grève a touché telle enseigne commerciale, telle usine. Incontestablement, le climat est à la grève dans le pays. Mais pas au point que celle-ci se généralise. C'est tout le problème qui était posé à nos camarades en grève depuis le 5 décembre.

CONSTRUIRE UN MOUVEMENT SOCIAL POLITIQUEMENT GAGNANT OU CONSTRUIRE LE PARTI ?

Pour une toute petite partie, pas de problème : l'objectif n'est pas un changement radical de société grâce au mouvement social, ni la victoire sur la ou les revendications ; il s'agit seulement de « faire ses courses » pour son courant politique en recrutant quelques personnes à travers le conflit. Car, pour elles et eux, rien de possible sans construire « le » parti, leur parti. Ils et elles sont plus pro-Gilets jaunes que tous les Gilets jaunes, après avoir craché sur « ce mouvement réactionnaire » durant des semaines fin 2018 ; ils et elles en appellent à la grève générale depuis le 5 décembre, après avoir dénoncé cet « appel national de bureaucrates pour une date qui ne correspond à rien » ; ils et elles dénoncent « les confédérations syndicales qui ne veulent pas la grève générale », sans trop s'appesantir sur le nombre de grévistes là où ils et elles travaillent…

ET MAINTENANT ?

Plus compliquée est la situation pour l'immense majorité de grévistes, dont la grève est la préoccupation principale : leur grève individuellement avec ses conséquences financières, familiales, etc. ; leur grève collectivement, avec tout ce que ça signifie dans les rapports entre collègues, les moments d'enthousiasme mais aussi de doute, etc. Le recentrage vers les « grosses journées » de l'intersyndicale est incontestablement un problème. Ce n'est pas avec des successions de grève « carrées » (24 heures en l'occurrence, mais il en est de même si c'est 48 ou 72 heures) qu'on construit un mouvement fort, porté par des grévistes qui s'approprient le mouvement à travers des assemblées générales quotidiennes. Avant tout parce que dans ce type d'action, l'AG n'a pas grand intérêt ; d'ailleurs, bien souvent, elle disparaît.

Clairement, la grève générale contre le projet de loi sur les retraites n'a pas pris. Mieux vaut dire les choses si on veut les analyser sérieusement. Cela ne signifie pas que « tout est perdu », loin de là. Les Gilets jaunes, les grévistes en reconductible depuis le 5 décembre, les grévistes pas en reconductible, les manifestants et manifestantes dans toute la France, toutes et tous forment un mouvement social, politique, d'importance. Celui-ci se poursuit. Cette ambiance, ce climat, cette réalité, il faut les inscrire dans la durée.

L'INVENTIVITÉ COLLECTIVE DANS LA LUTTE

Les actions contre les représentant·es directs des « puissant·es » y participent : lors de cérémonies de vœux, d'inaugurations, de spectacles, de déplacements officiels, etc. Jets d'outils de travail (des robes noires aux blouses blanches, en passant par les livres scolaires ou le matériel du personnel

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 102

du Mobilier national), chœurs de l'Opéra à Bastille, ballerines en tutu devant le palais Garnier, pompiers escaladant la Gare du Nord, coupures de courant ciblées, ne sont que quelques exemples d'une créativité qu'on retrouve dans toutes les manifestations, les piquets de grève, les collectifs en lutte. En prenant de telles initiatives, ces grévistes montrent que dans la lutte on peut se réapproprier son travail, son lieu de travail, la production de son travail et même décider de quand l'exercer.

À propos des retraites, ignorant la discussion piégée sur le seul financement (sans rien remettre en cause du système !), monte l'idée qu'avant tout « *la Sécu, elle est à nous, pas aux patrons ni au gouvernement ; c'est à nous d'en décider !* » Bien sûr, il y a le projet de loi contre les retraites, mais nos colères sont multiples : de l'hôpital aux établissements scolaires, des pompiers aux égoutiers, des retraité·es aux lycéen·nes, des quartiers populaires aux avocats, des personnes au chômage aux victimes de l'auto-entreprenariat… Et les revendications féministes, antiracistes, égalitaires traversent et imprègnent (encore insuffisamment) tout cela. Fédérer nos refus et résistances, les dépasser : voilà l'enjeu. Il dépasse sans doute le temps d'une seule grève, mais se construit. Lois travail, gilets jaunes, retraites, nous sommes dans une séquence longue de la lutte des classes ; l'épisode en cours est important, bien sûr, mais non unique.

GRÈVE GÉNÉRALISÉE

Le mouvement qui a débuté le 5 décembre est d'une durée inédite. Dans le prolongement des Gilets jaunes, il fait vaciller le pouvoir ; celui incarné à travers les institutions du régime (président, ministres) mais aussi – et c'est le plus important – le pouvoir réel, celui du patronat, des financiers. C'est ce qui explique les atermoiements constatés du côté du gouvernement et les déclarations contradictoires de membres de la majorité présidentielle. La violence et l'impunité policières accrues, s'inscrivent aussi dans cette logique. La grève attaque directement le système dont la minorité d'exploiteurs profite ; ils craignent pour leurs profits.

C'est là qu'il faut concentrer les attaques : en cessant le travail, en se rapproprianT les locaux, en bloquant l'économie, en interpellant directement leurs relais locaux (directions d'entreprise, mais aussi chambres de commerce et d'industrie ou unions patronales). Le besoin extension du mouvement ne se limite pas au soutien à celles et ceux qui sont déjà en grève ; c'est, avant tout, un objectif stratégique pour gagner plus vite et plus fort. Or, le constat est là : la grève générale interprofessionnelle n'a pas pris dans tous les secteurs ; tant s'en faut ! C'est une faiblesse sur laquelle il nous faudra travailler pour l'avenir. La question de la présence syndicale dans les entreprises est déterminante : une présence qui ne doit pas se limiter à la représentation institutionnelle là où elle existe encore, une présence qu'il faut reconquérir dans de très nombreux endroits où le prolétariat, lui, est toujours présent (petites entreprises, « auto-entrepreneurs », intérim, sous-traitance). À n'en pas douter, le syndicalisme interprofessionnel est une des réponses appropriées ; à condition de le (re)construire vraiment, à la base, en y mettant les moyens en temps et militants. À n'en pas douter, il est nécessaire que le maximum de militantes et militants s'y consacre dès maintenant, en se mettant à disposition des unions interprofessionnelles, pour diffuser les tracts aux portes des entreprises qui ne sont pas dans le mouvement, pour y tenir des réunions d'information et de mobilisation, pour soutenir les délégué.es syndicaux isolé·es, pour faire le lien avec les Gilets jaunes, pour permettre des manifestations et autres initiatives interprofessionnelles locales.

Dans les entreprises où le difficile, mais indispensable, travail de propagande, explication, motivation et organisation n'a pas été réalisé entre septembre et début décembre, la réalité est en décalage avec ce qu'on

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 103

connaît par exemple à la SNCF ou à la RATP. Sur le plan interprofessionnel, la marche est plus haute encore ; une partie de ce qui a été abandonné depuis des dizaines d'années par le mouvement syndical, fut-il de lutte, ne sera pas rattrapable durant ce mouvement. C'est à long terme, mais sans tarder, qu'il faudra s'y atteler. Relançons une idée, adoptée déjà dans quelques congrès syndicaux mais quasiment nulle part mise en œuvre : rendre « normal » le fait qu'un pourcentage du temps de délégation syndicale de chaque militante ou militant soit consacré à des tâches interprofessionnelles. Cela n'aura rien de magique en termes d'effet, mais avec quelques autres dispositions portant sur la répartition du temps passé avec les collègues d'une part, avec les patrons d'autre part, ou le caractère interprofessionnel des formations syndicales, ça pourrait contribuer à changer grandement la donne.

On ne reviendra pas ici sur la question des caisses de grève. Autre fait notable : bien plus que lors des précédents grands mouvements sociaux dans le pays, beaucoup de choses se passent dans les localités : manifestations syndicales unitaires et pas seulement lors des « journées nationales », fêtes organisées en soutien aux grévistes, débats, actions visant des cibles économiques, aides au piquet de grève, etc. Faute de grève générale, malgré les inédits appels unitaires nationaux, confédéraux et fédéraux, optons déjà pour une grève généralisée. L'objectif demeure la reconduction ; mais la grève partout, même si dans certains secteurs elle est limitée, voilà qui accélérerait beaucoup les choses…

ÇA VA TOMBER COMME LES DOMINOS…

C'est Macron qui en avait parlé : « *Si je commence à dire [qu'] on garde un régime spécial pour l'un, ça va tomber comme des dominos, hein ! Parce que derrière on me dira "vous faites pour les policiers, donc les gendarmes". Donc en suite on me dira "vous faites pour les gendarmes, pourquoi pas pour les infirmiers et infirmières, les aides-soignants"* »… Il a fait pour les policiers, pour les gendarmes ; il a proposé, de manière notoirement insuffisante, pour d'autres ; il a retiré « provisoirement » son âge-pivot… Allez, poussons encore un peu…

De la mise à l'écart de Delevoye à l'avis très critique du Conseil d'État, de la mise en lumière du rôle de BlackRock à plusieurs déclarations de responsables de La répu-

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 104

blique en marche : au-delà de l'affichage « droit dans ses bottes », le gouvernement tangue. La manière dont a été déclenché l'article 49.3 de la Constitution a renforcé ce sentiment : au détour d'un conseil des ministres consacré au Coronavirus, et en profitant de la situation sanitaire difficile dans le pays. C'est cela qui est significatif, plus que l'emploi d'une mesure déjà utilisée 88 fois sous la Ve République ; nous ne faisons pas partie de celles et ceux qui pensent que, discuté durant des semaines à l'Assemblée nationale, le projet de loi serait devenu plus démocratique. Non, il est fait pour satisfaire les exploiteurs et faire payer les travailleurs et travailleuses ; c'est pour cela que nous le combattons !

LA VIOLENCE DE L'ÉTAT

Enseignant·es et lycéen·nes arrêté·es et placé·es en garde à vue, salarié·es de la RATP ou de la SNCF traduits devant les conseils de discipline, Gilets jaunes réprimé·es, etc., la répression touche tous les secteurs.

La violence policière montre que le pouvoir n'est pas serein. À ce sujet, la déclaration adoptée à Commercy ce 19 janvier dit l'essentiel : « *Au moment même où nous nous réunissons à Commercy pour la première Commune des communes, le soulèvement des gilets jaunes et la mobilisation contre la casse des retraites ont une fois encore été violemment réprimés. Ces violences policières et judiciaires ne datent évidemment pas d'hier ; elles s'abattent depuis des années dans les quartiers populaires et de plus en plus sur les mouvements sociaux. Elles s'acharnent à terroriser quiconque entend résister au rouleau compresseur qui écrase un à un tous les conquis sociaux. Cette violence d'État n'est que le bras armé d'une violence économique, sociale et politique qui étouffe ce monde dans des logiques de marché, de compétition et de destruction. Nous ne pouvons plus nous contenter de la condamner. Il faut y mettre un terme. Nous exprimons notre solidarité aux victimes et aux collectifs qui les soutiennent et combattent ces violences depuis des années. Nous*

partageons leurs revendications et leurs luttes. La situation rend d'autant plus nécessaire et urgente la mise en commun de nos forces : face à la violence de ce monde, nous n'avons pas d'autre choix que de tout faire pour bâtir une société émancipée des rapports de domination, quelles qu'en soient les formes, pour une vie bonne, juste et libre. »

DES FAILLES

Le patronat est inquiet ; avec, certes, ses insuffisances vis-à-vis de nos espoirs et des besoins, la grève, les grèves qui continuent, ont des conséquences pour leurs profits. D'où une campagne haineuse relayée par plusieurs médias contre celles et ceux qui « ruinent le pays » : pas les patrons qui détournent des milliards, mais les grévistes et leurs organisations syndicales ! Ça ne prend guère au sein de la population, d'autant que les faits se succèdent, montrant à quel point la contre-réforme sur les retraites n'existe que pour satisfaire les appétits financiers d'une petite minorité. Après le symbole de la Légion d'honneur du 1er janvier remise au patron français du méga fonds de pension américain Black Rock, qui attend avec impatience l'explosion de la retraite par capitalisation induite par la contre-réforme, on a les écrits d'Axa : dans ses documentations, la société d'assurance et de gestion des actifs annonce « *la baisse programmée des futures pensions* » et indique que la période « *va être marquée par de profondes modifications sur le marché de la retraite,*

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 105

avec de belles opportunités à saisir». Même le Conseil supérieur de la fonction militaire, saisi par le ministre des Armées à propos du projet de loi instituant le «système universel par points» a rendu un avis peu enthousiaste: «*Après l'étude du projet de loi, il ne peut en ce qui concerne la condition militaire, émette un avis favorable.*» Certes, «*tout ce qui bouge n'est pas rouge*» disait-on naguère avec raison; et tout ce qui s'oppose au projet de loi n'est pas pour la justice sociale, une meilleure répartition des richesses ou la satisfaction des besoins populaires. Mais autorisons-nous à sourire de ce caillou supplémentaire dans la chaussure présidentielle…

L'INTERSYNDICALE MAJORITAIRE

CFDT, CFTC et UNSA ont choisi de se rallier au processus gouvernemental et de discuter la mise en œuvre de la loi refusée par les grévistes. A contrario, l'intersyndicale qui soutient la mobilisation et appelle à la grève reconductible depuis le 5 décembre tient bon. Initialement composée de CGT, FO, Solidaires et FSU, elle a été rejointe depuis plusieurs semaines par la CGC, confédération représentative de l'encadrement; cette situation aussi est inédite. Nous réfutons la notion de «partenaires sociaux»; nous savons que le moteur de l'histoire est la lutte des classes. Mais comment ne pas dénoncer l'hypocrisie des chantres du «dialogue social», qui s'appuie pour imposer leur projet de loi sur des organisations syndicales qui représentent 38,6% des voix lors des élections professionnelles (secteurs public et privé confondus), tandis que l'intersyndicale qui s'y oppose représentent 55,9% des voix des travailleurs et travailleuses[3]?

PLUTÔT QUE DE DISCUTER DU CHOIX DES DATES DE GRÈVE, S'ORGANISER POUR LES RÉUSSIR!

Il ne sert à rien de faire comme si la grève générale était là; mais la lucidité doit être au service de l'utopie… pour que celle-ci devienne réalité, comme cela fut le cas, souvent, dans l'Histoire. La révolte sociale est bien présente. Il faut faire en sorte que les grèves se multiplient et durent. Plus que par des incantations, cela passe par une présence militante appuyée auprès d'un maximum de salarié·es. Tournées syndicales, piquets de grève, permanences, diffusion de tracts dans les lieux publics, assemblées générales sur les lieux de travail, soutien aux militant·es isolée·es dans leur entreprise, prise de contacts avec les salarié·es d'entreprises sans présence syndicale,… Il y a du boulot! C'est cela qu'il faut prioriser; c'est plus utile que de commenter les dates mises en avant par l'intersyndicale nationale interprofessionnelle. Une intersyndicale qui, 4 mois après le 5 décembre continue à appeler à «la grève reconductible en assemblées générales», à «la grève partout où c'est possible», à «généraliser la grève»… Autant de formules dont on peut, certes, regretter l'absence de concrétisation mais qui confirment que ce n'est sans doute pas en termes de «trahison des bureaucraties syndicales» qu'il faut raisonner pour avancer. Mieux vaut reprendre l'affaire à la base, collectif syndical par collectif syndical: que faire dans sa boîte? Que faire pour soutenir les autres boîtes? Que faire pour avoir des assemblées générales avec un maximum de grévistes présent·es, y discutant et décidant? Que faire pour coordonner les efforts des équipes syndicales combatives de différentes organisations? Que faire pour que les travailleurs et travailleuses décident la grève et se l'approprient?

■ Christian Mahieux

3 Il manque 5,5% qui se répartissent entre de nombreuses organisations syndicales… dont la plupart sont également opposées au projet gouvernemental (Fédération autonome de la Fonction publique, CNT-SO, CNT, STC, LAB…

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 106

FAUT-IL EN FAIRE des caisses?

Les discussions autour des caisses de grève ont traversé le mouvement lancé le 5 décembre. Voici un bref retour sur l'existant, surtout sur l'inexistant, et quelques propositions pour avancer sur ce sujet et ne pas répéter lors des prochaines grèves d'ampleur, les mêmes constats et envies non satisfaites.

Cheminot retraité, Christian Mahieux est membre de SUD-Rail et de l'Union interprofessionnelle Solidaires Val-de-Marne. Il participe à l'animation du Réseau syndical international de solidarité et de luttes*, ainsi qu'au collectif Se fédérer pour l'émancipation et à Cerises la coopérative.**

* www.laboursolidarity.org

** www.ceriseslacooperative.info

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 107

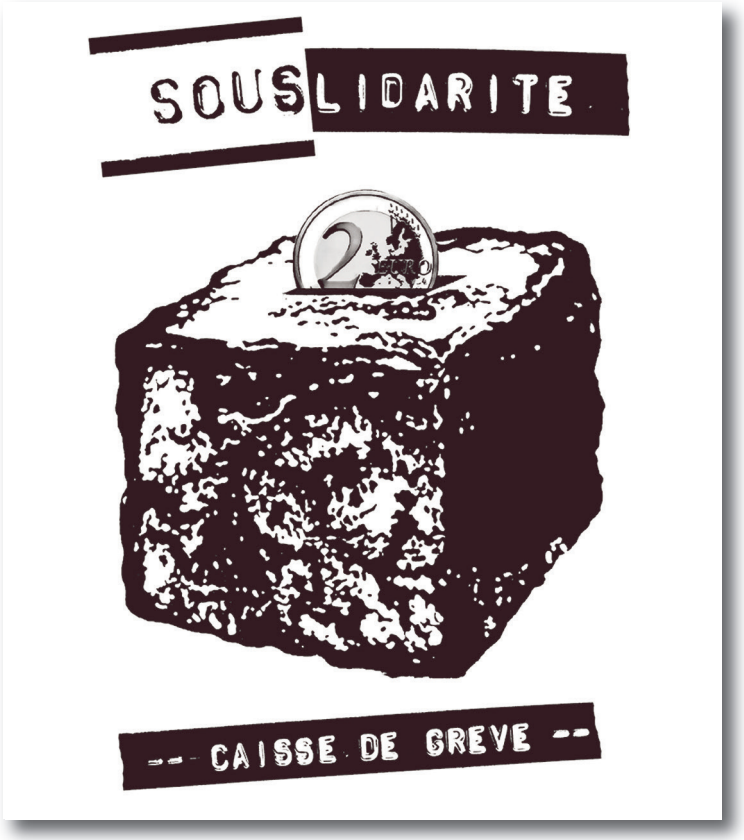

[Nina Léger]

La solidarité financière a toujours été une pratique du mouvement ouvrier. L'Association internationale des travailleurs (AIT), créée en 1864, s'en est souciée d'emblée. La charité était exclue, étant donné son caractère religieux ; tout comme le recours à l'impôt car il signifiait s'en remettre à l'État pour gérer ce qui ne devait concerner que la classe ouvrière. La banque coopérative du Crédit au Travail fonctionne dès 1863 et jusqu'en 1868. Le mouvement s'élargit rapidement à d'autres coopératives de consommation et de production, sous l'impulsion de militants internationalistes. Eugène Varlin, par exemple, joue un rôle important dans la création de la coopérative de consommation « La ménagère », puis du restaurant coopératif « La marmite ». Ces expériences construisaient la solidarité ouvrière, très concrètement ; elles s'inscrivaient dans l'action politique et revendicative de la classe ouvrière, y compris en aidant à « tenir » durant les grèves. Elles seront anéanties avec la Commune, en 1871. Les communard·es en exil furent aussi l'objet d'une solidarité financière organisée. Les sections de l'AIT recouraient aux souscriptions lors de grandes grèves. Au fil

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 108

du temps, avec l'organisation autonome des travailleurs et des travailleuses – le syndicalisme – on passe de caisses de secours à des caisses de résistance. La solidarité est une valeur hautement revendiquée, mais c'est aussi un outil dans la lutte qui oppose la classe ouvrière à celle des exploiteurs.

CONSTRUIRE LA SOLIDARITÉ FINANCIÈRE : UNE RÉFLEXION INTERPROFESSIONNELLE

Alors que des milliers de salarié·es, essentiellement de la SNCF et de la RATP, ont enchaîné plus d'un mois de grève en décembre/janvier, la question de la solidarité financière a occupé une place de plus en plus importante dans les débats et les publications militantes. D'une certaine manière, c'est bien normal puisque ce sujet était de plus en plus d'actualité pour les camarades directement concerné·es. Il l'est toujours, pour celles et ceux qui ont accumulé les journées de grève, pas forcément reconductible, durant le premier trimestre 2020. Mais justement, ce qui aurait vraiment été d'actualité c'est de pouvoir verser à ces moments-là une somme qui corresponde à une aide substantielle à chacun et chacune, sur des bases connues de tous et toutes ; et non d'annoncer des sommes globales sans effet concret pour l'immense majorité des grévistes ; et non de discuter, après un mois de grève ou plus, de comment faire pour avoir les caisses de grève que nous n'avons pas mises en place malgré les bilans des précédentes luttes.

Car il en est de la solidarité comme de tout ce qui touche à la grève : c'est bien avant le mouvement, dans la durée, que ça se prépare et se construit. Vouloir la grève générale mais ne (re)découvrir les liens interprofessionnels qu'au moment de la grève, c'est prendre les moyens de ne pas réussir. Il en est de même pour les caisses de grève : ne se (re)poser la question de leur existence, et des montants disponibles que lorsqu'arrive un mouvement manque d'efficacité. Pourquoi ? Très pragmatiquement, parce qu'il n'est plus temps de récolter les sommes qui seraient nécessaires à un minimum de solidarité partagée, accessible à tous et toutes les grévistes.

Il y a deux types de caisses de grève. Tout d'abord, il y a celles mises en place à l'occasion d'un conflit, dans un périmètre relativement restreint : une entreprise locale, un service d'une entreprise plus vaste, une localité, etc. Ce type de caisse présente plusieurs aspects positifs. Le contrôle en est assez aisé, réalisé via l'assemblée générale des grévistes qui en ont acté la création

1 Ce qui ne signifie pas que le soutien financier aux grévistes se limite à la CFDT ; loin de là ! Fonds de solidarité ou caisses locales existent dans d'autres organisations, mais il ne s'agit pas de caisses nationales, interprofessionnelles et dotées de règles de fonctionnement propres.

2 *Évolutions de la conflictualité et des usages du droit à la CFDT*, rapport de recherche CFDT-IRES, Vincent-Arnaud Chappe, Jean-Michel Denis, Cécile Guillaume, 2018.

3 Extrait du livre *Le syndicat, CFDT*, Collection pratique syndicale, 1978.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 109

(et/ou le comité de grève, et/ou les syndicats). Outre le contrôle, la répartition des fonds peut être décidée par les grévistes eux-mêmes et elles-mêmes. L'aspect local permet aussi une dynamique autour de la caisse de grève : collectes publiques, sollicitations du voisinage, repas solidaires, etc. À toutes les étapes, les grévistes prennent ainsi leurs affaires en main ; la caisse de grève est, de fait, autogérée. Les sommes restent souvent assez limitées mais peuvent permettre une aide non négligeable parce que le nombre de grévistes est aussi relativement réduit. L'aspect négatif, non anodin, est que, s'agissant uniquement d'initiatives locales, cela laisse de côté les grévistes qui sont dans des endroits où ce n'est pas fait. Autre point faible : les sommes collectées seront très différentes selon la notoriété de la grève ou le niveau de rémunération du milieu. Par exemple, l'entourage de nettoyeurs et nettoyeuses en grève amènera probablement moins d'argent que celui de chercheurs et chercheuses en lutte. Pour être plus clair : cela fonctionnera d'autant mieux pour chaque caisse que celles-ci ne seront pas nombreuses : un même conseil municipal, un même commerçant du coin, la même personne sollicitée sur le marché, etc., ne donneront pas dix fois plus s'il y a dix caisses de grève qui les sollicitent au lieu d'une. C'est évidemment un souci dès lors qu'on veut s'attaquer à la question de manière globale.

L'autre possibilité est d'avoir une caisse dans la durée. Que ce soit sur le plan local, régional ou national, qu'il s'agisse de structure professionnelle ou interprofessionnelle, chaque collectif syndical constitué peut se doter d'un tel outil solidaire. Une part de la cotisation syndicale de chaque membre du syndicat est affectée à ce fond. En France, la seule organisation qui dispose d'une telle caisse pour l'ensemble de ses membres est la CFDT[1]. C'est le fruit d'une longue évolution, de multiples expérimentations, puisque la demande initiale est portée en 1922, au sein de la CFTC, par des syndicats du nord de la France, qui craignent des départs d'adhérent·es vers les syndicats belges, proches géographiquement, ceux-ci disposant d'un fonds de solidarité pérenne. La confédération lance alors une réflexion sur une possible caisse de résistance. Des projets débattus, notamment lors de congrès confédéraux, en 1934, en 1949, en 1963. Des caisses sont mises en place dans les années 1950, par quelques unions départementales et fédérations. En 1966, celles des cheminots, de la chimie, de la métallurgie, des mineurs, des PTT et du Nord fusionnent pour donner naissance à une Caisse nationale d'action professionnelle. La Caisse nationale d'action syndicale (CNAS) sera créée en 1973, lors du 36e congrès de ce qui est devenu la CFDT. Au fil des années, et des évolutions de la politique de la CFDT, sa dimension « caisse de grève » a été réduite, au profit de prestations diverses (aides juridiques, actions de proximité, frais de conseils et expertises, etc.). « *La moyenne des dossiers Grève traités annuellement par la CNAS au mitan des années 1970 tournait autour de 1 500 pour plus de 400 000 adhérents concernés, celle-ci est passée à une cinquantaine pour moins de 1 000 adhérents indemnisés de 2012 à 2017 ; corrélativement, alors que la part des ressources consacrées à la branche Grève de la CNAS était de 84 % en 1976, elle est passée à 15 % suite au 48e congrès de Marseille en 2014.* »[2] Il n'en reste pas moins que l'indemnisation partielle des grèves demeure : le taux était journalier jusqu'en 2014 (c'était alors 19 euros) ; depuis, il est horaire (actuellement 7,30 euros pour une heure de grève). Pour un mois complet de grève à l'appel de son syndicat, un adhérent ou une adhérente CFDT toucherait 1 107,16 euros. Bien entendu, l'exemple paraît fort improbable aujourd'hui ; il le fut moins dans les années 1970, 1980, disons jusqu'en 1995. Si on se réfère à un texte de 1978[3], on voit que la CNAS a alors « *trois objectifs : soutenir les adhérents engagés dans les conflits du travail (grèves) ; soutenir les victimes de la répression syndicale ; aider les syn-*

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 110

Loto de l'AG interprofessionnelle d'Aubervilliers (93) en soutien aux grévistes.

dicats engagés dans des actions judiciaires pour la défense du droit syndical». On s'en tiendra ici au point 1 de ce même texte : «*La solidarité pendant les grèves et lock-out.*» La règle est simple : seule la première journée d'une grève n'est pas indemnisée («*sauf si le précédent conflit date de moins de trois mois*» est-il précisé). Bien sûr, il faut être syndiqué·e depuis au moins six mois et ne pas avoir plus de trois mois de retard de cotisations. D'autres situations entraînant le non-paiement de l'indemnité de grève peuvent être source de réflexion au sein de nos collectifs syndicaux contemporains, par ce qu'elles révèlent d'un engagement collectif librement accepté : «*Reprise du travail par l'adhérent sans décision du syndicat (ou de la section) ; non-respect des consignes données par le syndicat pour le pointage de la carte de grève, l'assistance aux réunions d'information et assemblées générales du syndicat.*»

Des camarades craignent une caisse confédérale, car ce pourrait être un outil pour distribuer, ou non, les ressources, selon l'alignement, ou non, sur la ligne majoritaire ; là encore, paradoxalement, l'exemple de la CFDT et de sa CNAS de 1973 permet de comprendre comment éviter cela. Il faut des règles claires, comme celles évoquées plus haut (ou d'autres) et, surtout, tout doit passer par le syndicat. Vis-à-vis de la caisse de solidarité, c'est la structure syndicale de base qui déclare la grève, qui recueille et donne la liste des membres grévistes à indemniser et le nombre de journées concernées pour chacun et chacune, qui reçoit les fonds et les répartit. Ce n'est pas « la confédération » qui décide que telle grève est indemnisable ou non. Et ce mode de fonctionnement permet aussi aux adhérent·es du syndicat de décider, par exemple, que les fonds reçus pour les « indemniser »[4] ne leur seront pas remis individuellement mais reversés dans une caisse locale créée spécifiquement à l'occasion d'un conflit. C'est ce que firent des syndicats CFDT lors de la grève des cheminots et cheminotes de décembre 1986-janvier 1987 ou en décembre 1995[5].

4 Le terme « indemniser » est celui utilisé dans les documents relatifs à la CNAS CFDT ; il semble indiquer que la grève est une sorte de préjudice à réparer ; nous ne partageons évidemment pas ce point de vue.

5 « 1995, Victoire, défaite, perspectives… », Christian Mahieux, *Les Utopiques* n° 12, hiver 2019/2020, Syllepse ; « La grève des cheminots 1986/87 vue de l'agglomération rouennaise ; une expérience d'auto-organisation », *Les Utopiques* n° 3, septembre 2016 ; « La grève des cheminots 1986/87 à Paris Gare de Lyon : le bilan de la section syndicale CFDT en janvier 1987 », Christian Mahieux, *Les Utopiques* n° 3, septembre 2016

6 Pour reprendre l'exemple de la CFDT, 8,6 % de chaque cotisation syndicale sont affectés à la CNAS ; de la même manière qu'il existe une part pour la fédération, pour l'union interprofessionnelle, etc. La CNAS dispose aujourd'hui de 126 millions d'euros.

7 Elle est souvent présentée comme gérée aussi par la CGT Goodyear : l'usine Goodyear d'Amiens est fermée depuis 5 ans.

8 Les écrits des groupes qui parlent le plus de caisses de grève mentionnent des chiffres de grévistes bien au-delà des 10 ou 25 % ici pris comme exemples.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 111

La mise en place d'une caisse de solidarité accessible à tous et à toutes suppose qu'elle soit alimentée dans la durée, régulièrement. Le plus simple, et le plus juste politiquement, est qu'une part de la cotisation soit affectée à cela[6]. Ainsi, chaque membre de l'organisation syndicale contribue selon ses moyens, puisque le montant de la cotisation est en général proportionnel à celui du salaire ; chaque membre de l'organisation syndicale bénéficie de la caisse selon ses besoins, puisque cela dépend de son nombre de journées de grève. De chacun·e selon ses moyens, à chacun·e selon ses besoins… Au fil du temps, une masse importante d'argent peut être accumulée. Car il y a un effet de seuil qui joue, dans la mesure où on parle bien de syndicalisme de classe mais aussi de masse : forcément, sur une longue période, il y a une différence entre le nombre de cotisant·es et le nombre de personnes à potentiellement « indemniser ». Le raisonnement ne vaut pas si on appelle « syndicat » un groupe affinitaire qui, par exemple, se considérerait comme une avant-garde devant être le plus souvent possible en grève, indépendamment des choix de la grande majorité des collègues ; dans ce cas, les cotisations des membres du « syndicat » à la caisse de solidarité seraient, toutes, immédiatement réinjectées pour leur propre indemnisation et il faudrait alors, sans cesse, compter sur les autres.

Dans le même ordre d'idées, il est absurde d'exiger, en plein conflit sur les retraites, que « *l'intersyndicale nationale CGT/FO/FSU/-Solidaires organise d'urgence un appel aux dons auprès de ses membres* » pour renflouer les caisses de grève : en premier lieu, parce que, même si ce n'est pas exclusif bien entendu, les grévistes se retrouvent très majoritairement parmi ces syndiqué·es ; il faudrait donc sommer les grévistes de donner d'urgence aux caisses de grève ! Et quand les mêmes réseaux, soi-disant « radicaux », voient là l'action prioritaire du moment parce qu'« *il y a mille raisons pour lesquelles on peut ne pas souhaiter se mettre en grève* », le ridicule est atteint. Car, qu'il y en ait mille ou pas, c'est cela que nous devons combattre : les raisons de ne pas faire grève. Si le soutien financier est pensé comme une dispense de faire grève, alors nous ne construirons pas un puissant mouvement social ; raisonner ainsi est logique pour tout « réformiste », pas pour toute personne qui prétend contribuer à une rupture avec la société actuelle. La grève, le mouvement social, l'action directe des travailleurs et des travailleuses créent une dynamique collective émancipatrice que la seule solidarité financière ne peut absolument pas remplacer.

PRIORITÉ À LA GRÈVE

Sans s'attarder sur les bêtises précédemment citées, il faut insister sur le fait que vouloir créer une ou des caisses de grève à vocation nationale, qui plus est interprofessionnelle, au moment où la grève démarre ou a démarré, tient en réalité de la propagande, sans effet concret à la hauteur des enjeux. La caisse de grève gérée par la CGT InfoCom et le syndicat SUD PTT 92[7] a reçu environ 3 millions ? Notons tout d'abord que la différence avec une multitude d'autres caisses lancées depuis le 5 décembre provient du fait que celle-ci perdure depuis le mouvement contre la loi Travail, en 2016. Mais qu'est-ce que 3 millions pour une caisse nationale interprofessionnelle ? Si on se rappelle qu'il y a, grossièrement, 180 000 salarié·es en cumulant SNCF et RATP, même en comptant un quart d'entre eux et elles, soit environ 45 000, les 3 millions permettent d'offrir à chacune et chacun 66 euros au bout d'un mois et demi de grève et en asséchant totalement la caisse. En sachant qu'aux salarié·es de la SNCF et de la RATP, il faut ajouter celles et ceux d'autres secteurs qui sont aussi en grève ; ce qui réduit encore les 66 euros annoncés. Mais peut-être que 25 % de grévistes est un chiffre trop important ? Prenons alors 10 %[8] ; toujours en se concentrant uniquement sur la SNCF et la RATP, en « oubliant » les autres grévistes et en asséchant totalement la caisse, on

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 112

arrive à un soutien unique de 165 euros pour celles et ceux qui ont perdu un mois et demi de salaire. Une solution consiste alors à ne rien donner à la grande majorité pour concentrer sur quelques collectifs, parfois les plus proches politiquement et/ou un peu plus médiatisés que d'autres.

Mais les caisses de grève doivent-elles servir uniquement à « indemniser » les grévistes ? Si on considère que le don aux grévistes est un acte solidaire, destiné à aider la poursuite de la grève, alors il faut assumer que l'utilisation est du seul ressort des grévistes : ce sont elles et eux qui décident de leur grève ! Il n'y a rien de scandaleux à ce que ces sommes servent, peut être à un secours financier pour une partie, mais aussi à couvrir d'autres dépenses tout aussi utiles et nécessaires pour la grève : le charbon de bois du barbecue, les banderoles, etc. Les propos ici tenus ne visent pas à rejeter toutes les initiatives de soutien financier. Mêmes très partielles, elles sont toujours très utiles. Et s'il faut lever toute ambiguïté : oui, verser de l'argent pour les grévistes, c'est mieux que l'indifférence ou l'hostilité vis-à-vis du mouvement ! Oui, les caisses de grève aujourd'hui existantes remplissent le vide laissé par les structures syndicales nationales interprofessionnelles. Les caisses de grève permettent une solidarité effective de celles et ceux qui, par définition, ne peuvent faire grève, comme les personnes en retraite ou sans-emploi ; ou encore de personnes et de collectifs d'autres pays qui marquent ainsi un soutien politique fort[9]. Mais ce n'est pas cela qui est en débat ; c'est l'efficacité pour la réussite de la grève, plus exactement l'efficacité pour gagner, faire reculer le gouvernement et le patronat, faire aboutir les revendications, avancer vers un changement radical de société. De ce point de vue, il faut le dire et le redire : ce qu'il faut avant tout, c'est généraliser la grève. Les caisses de grève ne doivent pas être conçues, présentées et vécues comme l'outil de « *celles et ceux qui ne peuvent pas faire grève* ». Parce que les camarades qui assument la grève, en réalité, elles et eux non plus « *ne peuvent pas faire grève* », ils et elles n'ont pas de ressources financières cachées et (sur)vivent, comme les autres, avec leur salaire ! Réaffirmer ceci, permet également de ramener à leur juste valeur les propos des politiciens et politiciennes qui, au nom de la réussite du mouvement en cours, ont comme proposition centrale de soutenir financièrement les grévistes : n'y a-t-il pas lieu de relativiser l'utilité de ces gens qui avouent ainsi être incapables de participer à une grève, tout simplement parce qu'ils et elles ne travaillent pas et/ou ne sont pas parties prenantes du mouvement autonome de la classe ouvrière qu'est le syndicalisme ? C'est la grève reconduite depuis le 5 décembre, préparée par le mouvement syndical, décidée et organisée par les grévistes, qui a permis les quelques reculs gouvernementaux et patronaux enregistrés (très insuffisants car ne répondant pas au problème de fond).

Priorité à la grève donc. Pas de grève par procuration. Mais cela ne signifie pas qu'il faille ignorer les difficultés à faire exister la grève dans nombre de milieux. C'est à cela qu'il faut s'atteler ; non pas en interpellant « les directions syndicales » (qui n'ont guère d'influence dans ces secteurs), mais en reconstruisant nos capacités collectives d'action, c'est-à-dire en mettant les moyens nécessaires à une présence syndicale dans les entreprises où il n'y en a plus, dans les secteurs (TPE, « auto-entrepreneuriat »,

9 Bien sûr, la généralisation de la grève au-delà des frontières doit être un objectif de notre pratique internationaliste ; mais ce que nous avons construit ne nous permet pas cela pour l'instant ; il faut donc continuer dans cette voie et, pour l'heure, adapter notre internationalisme à nos réalités.

10 Notamment : « Les vertus de l'échec », Pierre Zarka et Christian Mahieux, *Les Utopiques* n° 8, été 2018, Syllepse ; « Les lois travail dans leur monde », Christian Mahieux, *Les Utopiques* n°6, novembre 2017 ; « Invoquer l'unité, oui … La faire, c'est mieux », Théo Roumier et Christian Mahieux, *Les Utopiques* n° 4, février 2017.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 113

[Coll. CM]

Les galas de soutien aux grévistes : en 1978 déjà

«indépendants») où cela n'existe quasiment pas ; en faisant du syndicalisme interprofessionnel local une priorité, dans les faits. Ce n'est pas l'objet de la présente contribution que de revenir en détail sur cet aspect, déjà développé dans plusieurs textes[10]. Il sera utile de reprendre ces réflexions ultérieurement, dans le cadre d'un bilan du conflit en cours.

Présentement, il s'agissait des caisses de grève, des moyens à mettre en œuvre pour qu'elles soient le plus utile possible dans la perspective émancipatrice qui nous anime, de leur apport et de leurs limites. Les deux types de caisse mentionnés plus haut jouent des rôles assez différents. Celle qu'on peut qualifier de « locale » est un des moyens de faire vivre la grève sur le terrain, de faire en sorte que les grévistes s'emparent de leur grève. En cela, elle est irremplaçable. Locale, elle n'a pas d'effet structurant en vue d'un mouvement général, national (ou plus !). Si on veut disposer d'un outil à la hauteur d'un tel enjeu, la seule solution est de le créer et le rendre pérenne ; c'est le second type de caisse de grève. Y travailler concrètement, pourrait être une des tâches prioritaires du syndicalisme de luttes, dans la foulée de ce mouvement. Voilà aussi l'occasion d'avancer concrètement dans la reconstruction unitaire : CGT, FO, Solidaires, FSU, CNT-SO, CNT, etc., faut-il y travailler chacun et chacune dans son organisation ou inventer une solution commune ? Commencer séparément, mais dans une perspective unificatrice ? C'est aussi l'opportunité de remettre le syndicalisme, en tant qu'outil d'organisation et d'autonomie de notre classe sociale, au centre des pratiques : toutes celles et tous ceux qui veulent contribuer à bâtir des caisses de grève efficaces pourront le faire en payant leur cotisation syndicale dont une part servira à cela. C'est moins médiatique que de grandes déclarations surfant sur un mouvement construit et supporté par d'autres, mais bien plus efficace pour contrer le gouvernement et le patronat, gagner et avancer vers l'émancipation sociale.

■ Christian Mahieux

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 114

RÉFORMES DES RETRAITES et lutte des classes

Ce texte, commencé en janvier 2020 a été enrichi par les apports des débats du conseil d'administration de l'Union nationale interprofessionnelle des retraité·es Solidaires (UNIRS), du 22 janvier 2020.

Gérard Gourguechon, ex-secrétaire général du Syndicat national unifié des impôts (SNUI, aujourd'hui Solidaires Finances publiques), a été porte-parole de l'Union syndicale Solidaires jusqu'à son départ en retraite, en 2001. Il est aujourd'hui responsable de l'Union nationale interprofessionnelle des retraité·es Solidaires (UNIRS).

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 115

[DR]

Les capitalistes nous coûtent cher ; affiche de la campagne Solidaires, 2014

Depuis plus de vingt-cinq ans, nous avons vu beaucoup de gouvernements s'engager dans des « *réformes* » qualifiées par eux-mêmes de « *courageuses* » et de « *nécessaires* », toujours pour « *sauver notre système de Sécurité sociale auquel nous sommes tous et toutes très attachés* ». En 2020, le bilan de toutes ces réformes est assez clair pour la plupart de nos concitoyens et concitoyennes, pour le moins pour les assuré·es sociaux. En matière de maladie, les déremboursements se sont accrus, les dépassements d'honoraires non pris en charge sont de plus en plus fréquents, l'hôpital public est en très grande difficulté, de nombreux établissements de proximité sont fermés, la dépendance est non seulement un drame humain mais aussi un gouffre financier pour les familles concer-

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 116

nées. En un mot, il devient de plus en plus difficile de se soigner. En matière de retraite, l'âge de départ en retraite ne cesse de reculer par une multitude de procédés, le taux de remplacement des revenus d'activité par la retraite est progressivement réduit et les personnes retraitées constatent que leur niveau de vie a régulièrement baissé, au moins au cours des six dernières années. Tout ceci ne peut qu'ouvrir des perspectives alarmantes pour celles et ceux qui, aujourd'hui, sont « en activité ».

Plusieurs générations de citoyennes et de citoyens ont pu constater que le sens des mots a été détourné : une « réforme » n'est plus l'adoption de mesures nouvelles, certes pas « révolutionnaires » mais qui, tout de même, vont vers un mieux vivre pour le plus grand nombre. Échaudé·es par une succession de « réformes », nous savons que l'après sera pire que l'avant. Désormais, quand nous entendons un gouvernement parler de « réforme » nous savons que ça va cogner. Aussi, quand, en novembre 2016, Emmanuel Macron a affiché ses ambitions « *pour la France* », et pour lui-même, en s'appuyant sur la publication d'un essai titré, très modestement, *Révolution,* les plus averti·es ne pouvaient que prendre peur. Avec lui, nous allions changer de rythme, changer d'intensité, dans les « réformes ». De fait, depuis juin 2017, les attaques n'ont pas cessé ; elles ont pu sembler « tous azimuts », mais étaient, de fait, très cohérentes, et illustraient totalement les propos déjà tenus par Denis Kessler, du Medef, en octobre 2007, à propos des « réformes » menées par Nicolas Sarkozy, « *il s'agit de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance* », c'est-à-dire revenir totalement sur le compromis social né de la fin de la seconde guerre mondiale, lors des débuts du retour de la République en France. Dès les premiers mois de la présidence Macron, les grands patrons et les personnes les plus fortunées s'émerveillaient des prouesses de l'artiste qui donnait raison à Warren Buffet, le milliardaire américain : « *C'est une guerre de classes, et c'est ma classe qui est en train de gagner.* » Nous n'avons pas la fortune de W. Buffet. Ayons au moins sa clairvoyance et sa lucidité quant à la compréhension de la période que nous traversons, et agissons en conséquence.

LE CAPITAL À L'OFFENSIVE DANS LA LUTTE DES CLASSES

La permanence des rapports de forces entre le capital et le travail

Depuis l'emprise du système de production capitaliste, et plus particulièrement du capitalisme financier (en absorption progressive du capitalisme industriel), sur la quasi-totalité des pays de la planète, avec la fin du « communisme réellement existant », et depuis ce qui a été appelé à tort par certains et certaines, la « fin de l'histoire », malgré de grandes différences dans le niveau de démocratisation et le niveau d'autoritarisme selon les pays, partout les rapports sociaux connaissent des situations relativement similaires : les « forces du travail » sont mises en tension accrue par les « forces du capital », du fait d'une pression accrue de ces dernières et d'exigences renforcées. Toute réforme qui pourra permettre aux possesseurs de capital de s'enrichir encore devra être mise en œuvre, qu'importe si elle accroît encore la misère du plus grand nombre. « *Ils nous vendraient l'air que l'on respire, s'ils le pouvaient* » : ces propos paraissaient excessifs il y a trente ans ; aujourd'hui, avec la crise environnementale, nous voyons bien que tout est possible, même le pire ! La multiplication des révoltes et des conflits sociaux, pratiquement sur les cinq continents, en 2019 et 2020, pour plus de justice sociale, plus de libertés, plus de démocratie, est la confirmation des tensions fortes exercées par les principaux détenteurs du capital sur la planète sur la masse des populations.

Nous savons que, dans une société capitaliste, où le droit de propriété peut s'exercer sans limites ni plafonnements sur les

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 117

moyens de production, les personnes qui ne disposent pas de capitaux n'ont que « leur force de travail » à proposer sur le « marché du travail » pour pouvoir espérer disposer d'un revenu qui leur permettra de vivre, plus ou moins bien. Après l'esclavage et le servage, l'économie capitaliste a entraîné une extension très grande du salariat sur les cinq continents et dans la plupart des domaines de la vie économique (agriculture, industrie, transports, services, etc.).

Les « apporteurs » de travail, très naturellement, essayent de « vendre » plus cher leur force de travail. Ils s'efforcent d'obtenir une part plus importante dans le partage des richesses créées dans l'entreprise, ce qui se fait toujours entre la rémunération du capital (les profits, qui peuvent être réinvestis par les actionnaires, ce qui conduira donc à accroître leur capital global, ou distribués en dividendes), la rémunération du travail (les salaires directs, les « avantages » et prestations éventuels liés au salaire, et les cotisations sociales greffées sur les salaires et ouvrant droit à des prestations sociales) et les impôts (dont tant l'assiette que l'affectation ultérieure en dépenses publiques sont un enjeu également important dans la lutte des classes).

À l'opposé, les détenteurs de capitaux employeurs chercheront à obtenir le maximum de travail pour un coût minimum. Ils vont donc essayer de bloquer les salaires, voire de les réduire, directement et brutalement, ou ont recours à l'inflation sans indexation des salaires. Les employeurs vont aussi s'efforcer de réduire le montant des cotisations sociales qui peuvent être liées aux salaires versés. Nous les voyons à l'œuvre depuis des années, en réclamant une réduction du « coût du travail », car, dans un contexte de compétitivité, il est indispensable que nous « produisions moins cher » pour « gagner des parts de marché », et pour « créer des emplois et réduire le chômage »… Cet environnement de concurrence exacerbée a été mis en place par les gouvernements ; c'est cette concurrence et la totale liberté de circulation des capitaux, elle aussi décidée par les gouvernements, qui sont ensuite mises en avant pour demander aux travailleurs de faire un effort. Cet effort, ça peut être tout à la fois de travailler plus, plus longtemps, avec des charges de travail plus importantes, et de percevoir moins de salaire et de rémunération en contrepartie du travail fourni.

Une étape nouvelle et essentielle a été ouverte avec la totale liberté de circulation des capitaux sur la planète

Dans tous ces combats, la disposition de l'appareil d'État est un élément très important pour faciliter l'obtention des objectifs retenus. Disposer du pouvoir législatif, du pouvoir, exécutif, et, de fait parfois, du pouvoir judiciaire (du seul fait, déjà, de pouvoir « faire la loi » et ainsi pouvoir dire ce qui est légal et ce qui ne l'est pas) est assurément, et depuis de nombreuses années, un atout déterminant pour les détenteurs de capitaux. En disposant du pouvoir législatif, les détenteurs de capitaux ont la possibilité de dire la loi, de faire la loi, et ce d'autant plus qu'ils ont aussi en mains de nombreux outils pour « faire » l'opinion publique (par la possession de médias nombreux). Dans les années 1970, les promoteurs de la libéralisation de la circulation des capitaux sur la planète ont tout d'abord gagné une bataille culturelle et idéologique en réduisant l'aspiration fondamentale des êtres humains à la liberté en une seule liberté de faire des affaires, de commercer, de déplacer des capitaux sans entraves, limites ni contrôles sur l'ensemble de la planète. Ils savaient qu'en mettant en place la liberté de circulation des capitaux, ils donneraient un avantage énorme aux détenteurs de capitaux par rapport aux apporteurs de travail, les salarié·es, qui sont forcément beaucoup moins mobiles, attaché.es à leur pays, leur langue, leur culture, leurs proches, leurs « racines », etc. De fait, les mains-d'œuvre ont continué, pour l'essentiel, d'agir à l'intérieur de frontières étatiques alors que les

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 118

capitaux ont pu ignorer ces frontières et mettre en concurrence, les différents « marchés du travail », les mains-d'œuvre, les salaires, les conditions de travail, les protections sociales, les fiscalités pesant sur les capitaux et les revenus de capitaux, les budgets publics, les services publics, en choisissant leur localisation et en décidant de leurs « investissements » selon leurs seuls critères de rentabilité et de profits. Margaret Thatcher a commencé en arrivant au pouvoir en Grande-Bretagne, en 1979. Ronald Reagan a suivi aux États-Unis, dès 1981. Très rapidement, l'imposition des revenus les plus élevés, qui était très forte aux États-Unis depuis Roosevelt (avec notamment l'idée que le libéralisme ne devait pas favoriser les héritiers mais les créateurs), est passée de 70 % à 28 %. Une période de dérégulation et de privatisations s'est ouverte et a gagné progressivement la plupart des pays de la planète. En France, ceci s'est traduit par le « tournant de la rigueur » de 1983, décidé par François Mitterrand, et notamment les salaires désindexés sur les prix pour la première fois depuis trente ans.

Avec la progressive libéralisation ouverte aux capitaux, pays par pays, et, finalement, pour les cinq continents, une nouvelle phase du capitalisme a pu se déployer très largement, celle du capitalisme financier.

Dans notre camp, quelques camarades nous expliquent que le capitalisme financier mène aujourd'hui un combat défensif, que la crise financière est tellement forte qu'il lui est indispensable de mettre la main, en urgence, sur les centaines de milliards d'euros des retraites pour renflouer en catastrophe un système bancaire et assurantiel en déroute. Il y a cinquante ans, d'autres mêmes camarades nous disaient déjà que le capitalisme vivait ses dernières contradictions internes, qu'il ne s'en sortirait pas de sa crise de surproduction et de la réduction de la rentabilité des capitaux. Plus certainement, nous vivons une nouvelle phase où le capitalisme financier profite de ses avantages pour étendre et consolider son emprise et élargir toujours ses champs d'intervention à la totalité des rapports humains.

La concurrence libre et non faussée qui est en train de permettre aux financiers de tout accaparer

En disposant du pouvoir exécutif dans de nombreux États, les détenteurs de capitaux ont eu la possibilité d'engager ces États dans des traités et des accords internationaux qui engagent et qui obligent ces pays et leurs ressortissants à appliquer ces accords qui exacerbent la concurrence.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 119

Depuis plusieurs années, nous constatons l'impact énorme des accords commerciaux de libre-échange qui privilégient les droits des entreprises au détriment y compris des droits humains. Ainsi, non seulement la propriété est un droit « inviolable et sacré » (article 17 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789), mais sa prééminence est renforcée par le principe d'une « concurrence libre et non faussée ». Nous savons depuis longtemps que la « libération » du commerce et des échanges, etc., se fait toujours sous l'impulsion des dominants : les empires qui dominent, les États qui dominent, aujourd'hui, les entreprises multinationales qui dominent. Et nous voyons que ce principe de concurrence libre et non faussée conduit à une multiplication des fusions d'entreprises, plaçant certaines en situation de monopole, et même de trusts puissants imposant leurs prix, leurs conditions et leurs exigences, tant à leurs fournisseurs, leurs sous-traitants, leurs distributeurs, qu'aux États eux-mêmes.

C'est par cette domination de la finance que des droits humains sont reconnus secondaires par rapport aux intérêts matériels et financiers de quelques particuliers. C'est ce qui « explique » qu'un même pays, qu'une même « justice » peut condamner une caissière de grande surface, prise sur le fait pour avoir dérobé deux tranches de jambon, alors qu'en même temps, elle ne sanctionnera pas des malversations financières ou des opérations d'optimisation fiscale, par exemple, parce que le législatif aura opportunément mis en place une réglementation laxiste à l'égard de ces pratiques. La concurrence libre et non faussée, devenue nouvelle règle d'or, prime les enjeux sociaux, humains, environnementaux. Nous voyons à l'œuvre une marchandisation progressive de tout ce qui a été imaginé, créé, réalisé par les êtres humains, et même de tout ce qui nous vient de la nature, de la planète, les sources énergétiques, les terres, l'eau, la vie même ; tout ceci contre la satisfaction des besoins de base pour toutes et tous. Ce que nous disent les idéologues qui portent ces politiques, c'est que la compétition sans fin entre les individus va améliorer le fonctionnement de nos sociétés. Pourtant, depuis Darwin, nous savons que la sélection naturelle n'est pas un processus d'optimisation collective. Ces idéologues nous assurent que c'est ainsi que nous irons vers le meilleur des mondes possibles, mais ils savent qu'ils nous mentent en tenant de tels discours. Ils savent que ceci ne peut conduire qu'à une concentration toujours plus forte des richesses et des pouvoirs entre les mains de leur minorité.

Quand, en France, les financiers agissent pour que tout soit à eux

Les détenteurs de capitaux cherchent sans relâche à étendre le champ d'intervention de la société capitaliste en essayant de financiariser l'ensemble de la société, l'ensemble des rapports humains. La cohérence de cet objectif recherché par certains est d'assurer la prééminence des capitaux sur l'ensemble de la société, et ce, le plus longtemps possible et le plus fortement possible. À terme, il s'agit plus ou moins de se libérer des contraintes démocratiques qui font que le pouvoir législatif peut être, un jour, aux mains « du peuple ». Le but, c'est un système qui, de fait, exclurait toute mauvaise surprise, tout aléa à la prééminence des capitaux, aujourd'hui et demain : au lieu d'avoir « un homme, une femme, une voix », nous passerions ouvertement à un système « une action, une voix » où le pouvoir de faire les lois serait dévolu directement, et sans plus d'artifices, à celles et ceux qui détiennent les capitaux. Le capital dont il s'agit là, le capital qui peut utiliser, disposer, jouer de ces possibilités ouvertes, c'est le « capital dominant », celui des multinationales, des grandes banques, des grands détenteurs de fonds, des principaux « investisseurs », lequel capital appartient toujours, in fine, à des individus, à des personnes immensément riches, de biens, de moyens de production, de pouvoirs. Le capital des

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 120

PME, des indépendants, des artisans, des boutiquiers, est, de fait, sous l'influence directe ou indirecte du capital dominant et pèse pour très peu dans les prises de décisions qui influent sur le cours des choses. La façon dont sont traités par les gouvernements, dans la réalité brutale, au-delà des discours, les petits commerçants face aux multinationales de la grande distribution, les petits agriculteurs face aux industriels de l'agro-alimentaire, et les avocats, les directeurs d'hôpitaux publics, etc., nous montre de manière très crue combien le pouvoir des financiers est déjà certain de sa suprématie.

Bénéficiant d'un tel environnement international favorable, il devient plus facile aux détenteurs de capitaux « nationaux » d'obtenir un renforcement législatif de leur droit de propriété. En France, la loi El Khomri d'août 2016 (dite loi Travail 1) a fait reculer les droits des travailleurs et travailleuses dans l'entreprise et a renforcé d'autant les droits et pouvoirs des détenteurs de capitaux, en leur permettant notamment une inversion des normes : les accords d'entreprise priment désormais sur les accords de branche, en matière d'organisation et de durée du travail. Avec la loi Travail 2 (Macron-Philippe), adoptée de façon urgente par ordonnances publiées au *Journal officiel* le 23 septembre 2017 (alors que les élections présidentielles n'étaient que de mai 2017), les patrons ont désormais plus d'autonomie dans l'entreprise en matière de rémunération. Ce dispositif vient compléter la concurrence internationale organisée entre les salariats des différents pays, du fait de la mobilité internationale des capitaux. Désormais, le patronat français pourra plus facilement mettre en concurrence les salarié·es français entre eux/elles, ce qui devrait affaiblir leurs possibilités collectives de résistance. Au même moment, une loi sur le secret des affaires criminalise les citoyens et citoyennes lanceurs·ses d'alerte, mettant un frein supplémentaire à la protection des salarié·es.

La cohérence de la politique de Macron est très vite apparue, déjà par ces ordonnances venant fragiliser un peu plus chaque travailleur et travailleuses et le collectif de travail dans l'entreprise. En pouvant plus facilement peser sur le temps de travail, sur l'organisation du travail, puis sur la rémunération du travail, ces deux nouvelles lois facilitent l'exploitation capitaliste au sein des entreprises. Le résultat ne peut qu'être un accroissement de la productivité des travailleurs et travailleuses et un recul de leurs conditions de travail, d'emploi et de rémunération. Le tout doit logiquement conduire à une augmentation des profits. Et le budget de l'État adopté au cours de l'automne 2017, pour 2018, est venu apporter immédiatement des réponses : continuation de la baisse de l'impôt sur les sociétés, ce qui laisse donc une part plus importante pour les actionnaires, lesquels, reçoivent alors plus de dividendes nets. Aussi, ce même budget 2018 installe un plafonnement de l'imposition des dividendes à l'impôt sur le revenu, en faisant échapper les plus gros titulaires de portefeuilles boursiers à ce qu'il reste de la progressivité de l'impôt : le prélèvement forfaitaire unique de 30 % correspond à un impôt sur le revenu de 12,8 % et à 17,2 % de prélèvements sociaux. Il s'ensuit que la part disponible de dividendes après impôt pour les gros actionnaires est très fortement renforcée. Et le budget 2018, qui est un budget « de classes » d'une façon totalement exemplaire, a supprimé l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) pour les détenteurs de capitaux mobiliers. La boucle est bouclée, pour montrer combien il est important pour les détenteurs de capitaux de disposer du pouvoir législatif : ils peuvent organiser leur évitement de l'impôt sans recourir aux manœuvres vulgaires de fraude fiscale ; il suffit de changer la loi fiscale en leur faveur ! Déjà sous l'Ancien Régime, les aristocrates de la noblesse échappaient à l'impôt de façon très « légale », très « régulière ». Avec une réforme des retraites, c'est aussi la possibilité don-

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 121

née aux banques, aux compagnies d'assurances, aux fonds d'investissement, etc., de faire main basse sur la masse financière que représentent les pensions gérées par l'assurance vieillesse. Les retraites représentent environ 45 % des prestations sociales, soit 316 milliards d'euros, 13,8 % du PIB. De telles sommes suscitent les convoitises des milieux financiers, dont les compagnies d'assurances et les fonds de pension. Ceci s'inscrit dans un plan plus large d'ouverture de la protection sociale à la finance pour rémunérer les capitaux et est un pan de la « révolution conservatrice » d'Emmanuel Macron qui remplace les interdépendances et les solidarités d'hier par l'insécurité du « chacun seul » et qui veut aviver les concurrences, déstabilisant les individus. Chacun seul face au chômage, chacun seul face à la vieillesse et à la retraite. Ce gouvernement, pour asseoir encore plus les pouvoirs des privilégiés, veut installer une insécurité sociale pour le plus grand nombre.

RÉFORMER LES SYSTÈMES DE RETRAITE POUR AUGMENTER LES PROFITS ET POUR ACCROÎTRE L'EMPRISE DU CAPITALISME SUR LA SOCIÉTÉ

En France, une accumulation de réformes dont le désordre apparent conduit tout de même à des résultats très concrets et positifs pour la finance.

En France, en 1988, le gouvernement Rocard acceptait le principe de la fin du contrôle des changes et celui de la liberté de circulation des capitaux, sans limites ni contrôles, et sans la moindre tentative d'harmonisation fiscale européenne. Il n'a pas été nécessaire d'attendre longtemps, pour que les détenteurs de capitaux, profitent d'un rapport de forces qui leur était rendu plus favorable et pour que les attaques se précisent. La loi de juillet 1993 (gouvernement Balladur) augmente progressivement la durée de cotisation du régime général pour obtenir une pension à taux plein (de 37,5 ans à 40 ans) avec la double peine de la décote, et une référence (taux de remplacement du « salaire d'activité » par la retraite) qui n'est plus les 10 meilleures années mais les 25 meilleures années, ce qui signifie qu'il y aura une prise en compte d'années « moins bonnes », et donc une baisse des pensions. Enfin, les pensions sont désormais indexées, officiellement, sur l'inflation au lieu d'être indexées sur les salaires. Deux ans après, et quelques mois après l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République, à l'automne 1995, une nouvelle attaque d'ampleur est mise en place par le gouvernement Juppé. Elle prévoit un contrôle du Parlement sur les comptes de la Sécurité sociale, une maîtrise comptable des dépenses imposée aux médecins et, en matière de retraite, notamment un alignement des régimes spéciaux (Fonction publique, SNCF, RATP, etc.) sur le régime général. Il faut se souvenir du triomphe fait par les partis de droite à l'Assemblée nationale lors de l'audition du plan « ambitieux » du fringant Premier ministre, et des louanges du patronat et des journaux « d'affaires ». C'est surtout autour de la défense des retraites que s'est développée une très forte mobilisation en novembre-décembre 1995. Sur ce point, le gouvernement céda, provisoirement. Mais sur les autres points, la réforme est mise en place. Le Plan Juppé, avec l'instauration des lois de financement de la Sécurité sociale (LFSS), votées chaque année par le Parlement, marque une avancée importante dans l'accaparement des cotisations sociales par l'État. Désormais, l'État fixe par avance les dépenses de Sécurité sociale, en fonction d'objectifs financiers prédéterminés. Il n'est donc plus question d'adapter les dépenses aux besoins en augmentant, si nécessaire, la part des cotisations sociales. Il s'agira toujours de limiter, de réduire les cotisations sociales, au motif avancé qu'il faut « réduire le coût du travail » dans un contexte de

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 122

« La retraite des morts ». *Affiches et luttes syndicales de la CGT,* Éditions du Chêne, 1978

concurrence internationale. Nous savons que cette « concurrence internationale », ce sont tous les gouvernements, en France, en Europe et dans le monde, qui l'ont imposée à leurs citoyens et citoyennes. Cet environnement devient, partout, un argument pour faire pression sur le plus grand nombre (austérité). Autre chiffon rouge agité régulièrement devant l'opinion publique : la dette, artificiellement créée pour essayer de justifier ensuite toutes les régressions. C'est à partir de cette nouvelle orientation que le cadrage financier préalable est venu s'imposer aux dépenses de santé. Chaque année, l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) fixe le montant des dépenses d'assurance maladie qui seront prises en charge par la Sécurité sociale. Ces dépenses n'ont pas à être compatibles avec les dépenses de santé nécessaires pour maintenir la population en bonne santé ; elles sont compatibles avec le niveau des recettes qui aura été décidé, c'est-à-dire, avec le niveau des cotisations sociales que les entreprises auront accepté de payer. De la même façon, les moyens affectés à l'hôpital public ne seront pas fixés en fonction des besoins de l'hôpital public mais selon la part des richesses nationales qui aura été préalablement attribuée à ce secteur en fonction de critères financiers. Les très grandes difficultés actuelles de l'hôpital public, ce sont Alain Juppé et Roselyne Bachelot qui en sont principalement à l'origine, ce qui n'interdit en rien à l'une et à l'autre de continuer de venir parader devant les caméras de télévision et de continuer de faire part de leurs analyses et de leurs propositions.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 123

Après le Plan Juppé de 1995, toutes les réformes qui ont suivi (Jospin, Chirac, Sarkozy, Hollande) ont consisté, soit à réintroduire des mesures provisoirement abandonnées en 1995, soit à poursuivre, prolonger et aggraver des décisions arrêtées en 1995. Toutefois, les gouvernements, instruits par les mouvements de résistance, opéreront toujours par étapes, en échelonnant, en fragmentant, en segmentant : une fois les retraites (et, là aussi, en biaisant, le privé une fois, les régimes spéciaux une autre fois, les fonctionnaires, etc.), une fois l'assurance maladie, une fois l'hôpital public, une fois le médicament, une fois l'assurance chômage, une fois la politique familiale, etc. Après 1995, les gouvernements ont été prudents pendant quelques années en matière de réforme des retraites. Jospin, qui agissait aussi dans l'intérêt de la finance (il a été un de ceux qui ont le plus privatisé), n'a toutefois pas bougé sur le dossier « retraite » pendant cinq années. Ensuite, avec Chirac, Sarkozy et Hollande, de nouvelles attaques ont été menées contre le système des retraites. En 2014, la réforme Touraine a relevé la durée d'assurance d'un trimestre tous les 3 ans, pour atteindre 43 ans de cotisation pour les générations 1973 et suivantes (43 annuités en 2035, à l'âge légal de départ à 62 ans). À chaque fois, il s'agissait d'affaiblir le travail face au capital, en maintenant plus longtemps au travail les personnes ayant un emploi, ce qui laissait un « volant de chômage » suffisamment important pour dissuader celles et ceux qui ont un emploi de revendiquer quoi que ce soit. Il s'agissait aussi, progressivement, de « désocialiser » une partie des cotisations sociales pour accroître la part de la finance dans la société.

Pour faire travailler plus longtemps les personnes qui ont déjà un emploi, différents procédés ont, tour à tour, été utilisés. Le plus simple à lire, c'est le recul de l'âge de départ en retraite : les personnes peuvent partir en retraite quand elles atteignent l'âge de 60 ans, ou de 62 ans. Il faut atteindre cet âge pour pouvoir « liquider » sa pension. Mais, pour autant, les personnes ne seront pas certaines d'avoir une retraite à taux plein à 75 % du salaire pris en compte, c'est-à-dire que le taux de remplacement de leur salaire d'activité par leur retraite sera réduit. Les gouvernements utilisent aussi le nombre d'années de cotisations ; il faudra avoir cotisé 37,5 années, ou 40 années, ou 42 années, pour pouvoir atteindre la retraite à taux plein. Les gouvernements ont imaginé en outre l'intervention d'une décote, pour inciter encore plus fortement les personnes qui n'ont pas atteint la durée de cotisation exigée pour le taux plein à rester encore au travail. Dans tous les cas, il s'agit d'augmenter « l'armée industrielle de réserve », de maintenir un taux de chômage suffisant pour faire peur à celles et ceux qui ne sont pas encore au chômage, pour les rendre raisonnables, en matière de rémunération, de conditions d'emploi et de travail, etc.

En général, les différentes réformes avaient aussi pour objectif de réduire la prise en charge collective par l'assurance vieillesse de la Sécurité sociale des dépenses de retraite. Dans ce domaine également, les gouvernements ont recouru à divers procédés. Le simple recul du départ en retraite (soit de 60 à 62 ans, soit à partir de 37,5 années de cotisation ou 40 années) a pour conséquence de faire cotiser plus longtemps les personnes qui sont encore au travail et de leur payer les pensions pendant une période qui sera réduite d'autant. Quand une personne part en retraite à 62 ans au lieu de 60 ans, elle travaille deux ans de plus, et ce seront souvent les deux années les plus difficiles de sa vie professionnelle (la personne est plus âgée, fatigue plus vite, récupère moins bien, etc.). En même temps, elle se trouve privée de deux années de retraite, et ces deux années auraient souvent été ses deux meilleures années, car c'est là qu'elle aurait été « au mieux » pour réaliser certains projets. Financièrement, de telles décisions ont des effets directs sur les comptes de l'assurance

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 124

vieillesse car elles augmentent la masse des cotisants et cotisantes (et le montant des cotisations qui vont « entrer ») et elles réduisent le nombre de bénéficiaires (et le montant des pensions qu'il faudra verser). Pour réduire le « coût » des retraites dans le Produit intérieur brut (PIB), les gouvernements ont aussi utilisé la modification des références à partir desquelles sont calculées les pensions. Ainsi, prendre en référence les 25 meilleures années de la carrière professionnelle d'une personne au lieu de prendre seulement ses 10 meilleures années, c'est prendre en compte 15 années de plus qui seront toutes moins bonnes que les 10 meilleures. C'est donc la certitude que le salaire de référence sera plus bas. Et le taux de remplacement du salaire par la retraite peut rester le même (par exemple 50 %), la retraite de chaque personne sera réduite. Les gouvernements ont aussi utilisé une méthode d'actualisation des pensions défavorable. Au lieu d'indexer chaque année les pensions versées à l'évolution des salaires, progressivement les « réformes » ont mis fin au lien entre les salaires et les retraites en actualisant ces dernières sur l'inflation. Et, depuis 2014, nous avons même vu les gouvernements ne plus respecter cette « règle ». Nous les avons vus en outre reporter la date de « mise à niveau » du 1er janvier au 1er avril, puis du 1er avril au 1er octobre. Ces procédés cumulés expliquent en grande partie le recul du pouvoir d'achat des personnes retraitées au cours des deux dernières décennies. Le rapport Moreau de 2013 a montré que l'impact cumulé des réformes commencées en 1993 conduirait à faire passer le poids des retraites dans le PIB (à nombre de retraité.es inchangé) de 13,5 % en 2013 à 7 % en 2050. Ce qui signifie que chaque pension individuelle serait donc réduite quasiment de moitié entre 2013 et 2050. C'est le « cadeau » que laissent et laisseront aux générations futures les gouvernements et les majorités parlementaires qui ont légiféré et décrété entre 1993 et 2013. « *Il faut sauver notre système de sécurité sociale auquel nous sommes tous et toutes attachés* », qu'ils disaient ! Pendant le même temps, de 2013 à 2050, avec ce rapport Moreau, il restait possible que la part globale des pensions dans le PIB augmente au-delà des 7 % si le nombre de personnes retraitées par rapport à l'ensemble de la population augmentait pendant cette même période.

La ligne directrice de ces réformes, en repoussant toujours l'âge de départ en retraite, c'est, bien entendu, de maintenir un taux de chômage « optimum » pour rendre plus sages celles et ceux qui ont un emploi. Et, en voulant faire travailler « jusqu'au bout » les salarié·es, c'est, finalement, de façon non avouée, vouloir revenir au temps des retraites ouvrières et paysannes de 1910, quand les personnes cotisaient durant toute leur vie active et, pour le plus grand nombre, mouraient avant l'âge légal de départ en retraite. La CGT parlait alors, à juste titre, de « retraite pour les morts ». C'est même revenir au début du plan de retraite mis en place en 1889 par Bismarck qui avait demandé à ses conseillers d'imaginer un système où les travailleurs cotiseraient et où la plupart seraient morts à l'âge du départ en retraite ! C'est bien une lutte de classes qui est là-dedans. Le système de retraite actuel conjugué avec l'augmentation de l'espérance de vie qui intervient même pour les travailleurs et les travailleuses, permet que de plus en plus de salarié·es bénéficient effectivement de leur retraite, ne meurent plus avant, et connaissent donc une période de leur vie au cours de laquelle ils et elles vont échapper à toute subordination à l'égard d'un « patron », et gagner en autonomie et en liberté vers la fin de leur vie. C'est probablement considéré comme un mauvais exemple par une partie des classes privilégiées, un exemple d'oisiveté, qui ne devrait être réservé qu'aux rentiers, qui sont « nés » pour cet état. Les pauvres n'ont pas vocation à être payé·es à ne rien faire. Les travailleurs et travailleuses sont faits pour tra-

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 125

Campagne contre
« la retraite des morts »

vailler, au pire être formé.es avant, pour répondre aux besoins de l'économie. D'ailleurs, les jeunes sont « formé·es » en grande partie en fonction des besoins du « marché » et les personnes migrantes sont sélectionnées de même, en fonction de leurs qualifications et des besoins du marché (restauration rapide, bâtiment, soins à la personne pour les femmes, travaux saisonniers dans l'agriculture, etc.). Il y a quatre cents ans, déjà, la sélection de la « main-d'œuvre » se faisait en fonction de l'état de santé des personnes retenues, de leur musculation, etc. Manifestement, la modernité triomphe !

Pour les États membres de l'Union européenne, la Commission européenne maîtresse des horloges

Nous savons que, depuis que tous les gouvernements ou presque ont basculé dans le néolibéralisme pour mettre leur appareil d'État (législatif, exécutif, judiciaire, administratif, répressif, etc.) au service du capitalisme financier, les impulsions données aux réformes sont rythmées essentiellement par les accords commerciaux internationaux, ceux menés par l'OMC (Organisation mondiale du commerce) et ceux, de plus en plus fréquents, nés d'accords bilatéraux entre grandes entités et par les institutions internationales. Pour les pays de l'Union européenne, les institutions européennes jouent un rôle supplémentaire de chef d'orchestre et de coordinateur des réformes à mettre en place progressivement dans tous les États. Déjà en 1994, la Banque mondiale estimait que « *les systèmes de retraite classiques, fondés sur la répartition, sont une erreur coûteuse* ». Et la Banque mondiale proposait un modèle de système de retraite devant permettre d'assurer la sécurité économique des personnes âgées, tout en garantissant la meilleure façon de financer ceci, aussi bien pour les individus que pour la croissance économique. Elle affirmait que son modèle pouvait s'appliquer aussi bien aux pays en voie de développement qu'aux pays industrialisés. Et, depuis, nous avons vu « fleurir » des réformes des retraites un peu partout, en Afrique, en Amérique du Sud, en Asie du Sud-Est, en Europe, quelles que soient la démographie et la pyramide des âges, qu'il s'agisse de pays riches ou de pays en développement. Ce rapport préconisait la mise en place de système de retraites à trois piliers. Le premier pilier, public, pouvait être financé par des cotisations sociales ou par l'impôt (et nous avons eu des réformes tant dans les pays ayant adopté un système basé sur des cotisations que dans les pays ayant adopté un système financé par l'impôt. Le second pilier, financé par la capitalisation, est lui aussi obligatoire,

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 126

et oblige tous les individus à épargner pour payer leur retraite future. C'est garantir aux marchés financiers qu'ils seront « obligatoirement » alimentés par une partie de ce qui était au préalable des cotisations sociales. C'est obliger, par la loi donc, la population à mettre une partie de ses revenus dans les mains des banques et des compagnies d'assurances. C'est encore bien la marque d'un système au service de la finance. La Banque mondiale fixait que ce second pilier devait être limité pour permettre l'expansion d'un troisième pilier, privé et facultatif, fondé sur l'épargne volontaire et bénéficiant d'avantages fiscaux. Ainsi, il est demandé aux États de prévoir des avantages fiscaux ouverts aux personnes les plus aisées, sur le dos donc des budgets publics et des autres contribuables, pour les inciter à placer leurs revenus épargnés ! C'est notamment par de tels outils que la finance organise le monde à sa façon, pour son pouvoir et ses privilèges aujourd'hui et demain.

Au niveau de l'Union européenne, d'autres outils ont été imaginés et mis en place pour parfaire cette mainmise de la finance. Officiellement, l'Union européenne n'a aucune compétence institutionnelle pour intervenir dans le domaine de la protection sociale, qui reste de la compétence des États membres. Selon le principe de subsidiarité, chaque État membre reste maître de la conception, de la gestion et du financement de son système de Sécurité sociale. Pour autant, nous constatons, depuis près d'une trentaine d'années, une assez forte convergence dans les réformes officiellement librement décidées par chaque État en matière de retraite : partout, quel que soit le régime de départ (système bismarckien ou système beveridgien[1]), quels que soient la démographie du pays, la productivité du travail, le taux de chômage, le taux d'emploi des personnes âgées, etc., partout la durée pour pouvoir partir en retraite est prolongée, et partout le taux de remplacement des salaires par les retraites est réduit. Progressivement, depuis le début des années 1990, nous constatons une influence croissante du droit communautaire sur l'évolution du système de retraite, en France comme dans les autres pays de l'UE. Le 6 juin 2003, l'UE a adopté une directive destinée à encadrer les institutions de retraite professionnelle pour les faire « bénéficier » du marché unique et de la libre concurrence. Ceci ne visait certes pas les institutions de Sécurité sociale ni les institutions fonctionnant par répartition, mais s'appliquait aux prestataires de retraites privées. En assimilant le système par capitalisation à un produit financier il a été possible ensuite de le faire relever de la compétence communautaire. Et cette directive de 2003 a déjà constitué une promotion du système par capitalisation.

La gouvernance économique européenne fait de plus en plus pression sur les choix globaux des gouvernements des différents États membres. En ce qui concerne les États de la zone euro, le Pacte de stabilité et de croissance (PSC) est l'instrument qui, depuis 1997, leur permet de coordonner leurs politiques budgétaires nationales et d'éviter des déficits publics excessifs. C'est l'outil de cadrage derrière lequel s'abritent les gouvernements pour dire à leur opinion publique qu'ils ont des contraintes. En février 2001, le commissaire européen au marché intérieur, Fritz Bolkestein, déclarait que « *le vieillissement de la population et l'allongement de la durée de vie représentent une bombe à retardement pour les systèmes de*

1 Système bismarckien : du nom du chancelier allemand Otto von Bismarck qui a mis en œuvre en Allemagne un système de protection sociale contre les risques maladie (1883), contre les accidents du travail (1884), et pour la vieillesse et l'invalidité (1889). Ce système repose sur des cotisations sociales obligatoires basées sur les salaires (et donc proportionnelles aux salaires et pas proportionnelles aux risques). Ce système est dit assurantiel. Système beveridgien : du nom de l'économiste britannique William Beveridge qui, en 1942, a rédigé un rapport sur un système d'assurance maladie universel (toute la population) basé sur l'impôt. Ce système est dit assistanciel.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 127

retraite par répartition». Depuis, les recommandations de l'UE sur les retraites se sont multipliées. Ainsi, lors du Sommet de Barcelone de mars 2002, les États se sont engagés à chercher «*d'ici 2010 à augmenter progressivement d'environ cinq ans l'âge moyen effectif auquel l'activité professionnelle cesse dans l'UE*» En 2005, il est décidé que les évaluations des politiques nationales par le Conseil et la Commission «*prennent dument en considération la mise en œuvre de réformes des retraites consistant à introduire un système à piliers multiples avec un pilier obligatoire financé par capitalisation*» (c'était faire référence au «modèle» déjà préconisé par la Banque mondiale). Nous voyons très concrètement que les institutions européennes sont bien l'outil que se donnent les gouvernements des États membres de l'UE pour coordonner leurs politiques d'ouverture de leur système de retraite à la finance, et pas seulement les retraites! Parallèlement, pour réduire leur déficit public et respecter le plafond de 3% du PIB, les États membres ont été «contraints» de diminuer certaines de leurs dépenses, et ceci a souvent été appliqué aux dépenses de retraites. En octobre 2010, une résolution du Parlement européen sur la crise financière, économique et sociale (celle qui a résulté de la crise bancaire de 2008) stipule que «*le financement des pensions ne peut être entièrement laissé au secteur public, mais doit reposer sur des systèmes à trois piliers, comprenant des régimes de retraite publics, professionnels et privés, dûment garantis par une réglementation et une surveillance spécifiques destinées à protéger les investisseurs*» (il s'agit de protéger «les investisseurs», le Parlement ne parle pas des personnes pensionnées et retraitées!). Après la crise bancaire de 2008 au cours de laquelle les budgets publics sont venus sauver les banques, le Parlement européen préconise d'ouvrir encore plus à la finance de nouveaux domaines d'intervention, en l'occurrence une bonne partie de ce qui est mis par les personnes pour le financement de leurs retraites! En octobre 2011, les 27 États membres et le Parlement européen ont accepté la directive proposée par la Commission européenne d'un pacte de stabilité et de croissance renforcé («six-pack»). Depuis, le programme de stabilité remis par les États doit comporter des «*informations relatives aux passifs implicites liés au vieillissement*». Tout ceci oblige les États membres, et pèse bien entendu sur leurs choix en matière de dépenses publiques, dont les pensions versées chaque année.

Déjà, au sortir de la crise de 2008 qui a vu les budgets publics voler au secours des banques à l'origine de la crise en leur versant des milliards d'euros, de dollars, de livres, etc., sans garanties ni contreparties, les citoyen·nes de la plupart des pays ont pu voir comment les gouvernements privilégiaient les banques et, derrière elles, les principaux détenteurs de capitaux. Ceci a transformé les dettes des banques en dettes publiques, qui ont ensuite été mises à la charge de la population. Les nouvelles mesures de «gouvernance économique» mises en place dans l'UE depuis 2011 s'inscrivent dans la même prééminence donnée à la finance. Désormais, les politiques économiques et budgétaires des États sont beaucoup plus surveillées et coordonnées par les instances européennes. Le Semestre européen, chaque année, conduit les États membres à tenir compte des orientations de l'UE en amont de la préparation de leurs budgets nationaux. Tout ceci confirme que la coordination des politiques de rigueur menées par les 27 est bien synchronisée par Bruxelles, d'un commun accord entre les 27 gouvernements! Dans leurs recommandations du 29 mai 2013, les commissaires européens demandent à la France de «*prendre des mesures d'ici à la fin de l'année 2013 pour équilibrer durablement le système de retraite en 2020 au plus tard, par exemple en adaptant les règles d'indexation, en augmentant encore l'âge légal de départ à la retraite et la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein et en réexaminant les régimes spéciaux, tout en*

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 128

Manifestation parisienne, le 4 mars 2020

[Gérard Millant]

évitant une augmentation des cotisations sociales patronales». Tout est dit et ce n'est pas une caricature quand nous écrivons que la commission de Bruxelles exprime les demandes formulées par la finance au niveau européen. Chaque État a le choix, mais, en tout état de cause, il s'agit de baisser le «coût» des retraites dans le PIB et de réduire le pouvoir d'achat des personnes retraitées, aujourd'hui et demain.

Dans un rapport du 23 mai 2018, la Commission européenne indique le sens des réformes à mettre en œuvre: «*Actuellement, 37 régimes de retraite coexistent en France.… Une uniformisation progressive de ces règles améliorerait la transparence du système, renforcerait l'équité entre les générations et faciliterait la mobilité de la main-d'œuvre. Une harmonisation des règles de calcul contribuerait également à une meilleure maîtrise des dépenses publiques.*» Nous voyons que l'injonction était forte, et précise. C'est ce cadre général qui a été retenu par Macron dans son projet de réforme; c'est l'orientation qui lui est fixée très concrètement par les marchés financiers. Le 9 décembre 2019, alors qu'il venait d'être retenu comme nouveau commissaire européen au marché unique et au numérique, Thierry

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 129

Breton interpellait déjà le gouvernement français et, surtout, les Françaises et les Français engagés dans le conflit, en expliquant que Bruxelles jugeait nécessaire la «réforme» des retraites: «*La Commission européenne juge nécessaire toutes les réformes qu'il faut mener sur l'ensemble du continent, et notamment celle-ci.*» Dans le même temps, il n'a pas tari d'éloges sur Emmanuel Macron (c'est Macron qui l'a proposé pour être commissaire à Bruxelles) qui est «*vu ici de Bruxelles comme étant quelqu'un qui a commencé à réformer en profondeur le pays*». Macron a donc les félicitations de la finance. Il n'est pas inutile de rappeler que Thierry Breton était PDG d'Atos, qu'il a dirigé de 2008 à 2019, laquelle a souvent bénéficié de marchés publics (télécommunications, électronique, etc.) venant de Bruxelles. Il était administrateur de Carrefour SA et était également lié à la Bank of America et à quelques autres grands groupes. Ceci vient encore illustrer combien notre environnement législatif est aux mains des représentants des intérêts de la finance. Ils se servent, en nous affirmant que les politiques de rigueur à l'égard du plus grand nombre sont une nécessité.

Une étape supplémentaire décisive avec Macron

Avec Macron, nous avons tout de suite connu une accélération et une accentuation de la lutte des classes. Ceci s'est rapidement concrétisé par un recul du droit du travail dans l'entreprise, un renforcement des prérogatives des employeurs, c'est-à-dire, pour parler net, par une facilitation des conditions d'exploitation du travail par le capital dans les lieux où s'effectuent les activités économiques. Puis c'est la politique budgétaire qui a été l'outil de la lutte des classes comme nous l'avons déjà vu ci-dessus. Très rapidement, les tenants du libéralisme sans fin ont perçu qu'ils bénéficiaient d'un «alignement des planètes» très favorable: aucune opposition politique fiable, après la disparition des «partis de gouvernement traditionnels» (le Parti socialiste et Les Républicains ont été fracassés par les élections de 2017), et l'existence d'un Front national qui permet au candidat qui reste en lice face à lui au deuxième tour des élections présidentielles d'accéder à la présidence de la République. Et il n'y a aucune alternative sociale et syndicale qui soit en mesure de s'opposer culturellement et idéologiquement au discours dominant. Macron se voyait probablement aussi être celui qui allait casser les dernières résistances (ce qu'il désigne comme les derniers archaïsmes). Il pouvait donc s'engager dans une réforme d'ampleur, une réforme «systémique», qui allait changer notre modèle social mis en place en 1944-1945.

Le projet veut casser le compromis social de 1944-1945 à partir duquel a été mis en place l'État social «à la française». Avec l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron, nous sommes confrontés à une attaque plus frontale contre le compromis social de 1944-1945, celui que Denis Kessler voulait déjà abattre méthodiquement en 2007, comme nous l'avons rappelé dans l'introduction. Les privatisations connaissent une nouvelle accélération et les services publics sont systématiquement mis en grandes difficultés pour continuer d'assurer leurs missions. Le droit du travail continue d'être amoindri et attaqué. Et la Sécurité sociale est grignotée de tous les côtés, les parties les plus rentables étant progressivement ouvertes et offertes aux investisseurs privés. C'est dans cet environnement qu'il faut placer la «réforme systémique» du modèle de retraites basé sur la répartition de cotisations sociales ouvrant des droits et versées directement aux personnes retraitées, reposant sur des prestations définies et prenant plus ou moins bien en compte la diversité des métiers et des pénibilités par des régimes spéciaux et particuliers. À chaque fois qu'un gouvernement engage une «réforme» injuste destinée à favoriser une minorité, il se garde, bien entendu, d'annoncer son objectif réel. Il sait qu'il va manœuvrer, mentir, sortir de fausses infor-

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 130

mations, de faux chiffres, de fausses projections sur l'avenir, etc. Régulièrement, les gouvernements inventent des conseils d'experts, annoncés comme indépendants, font élaborer des rapports, font des enquêtes, etc. Ensuite, l'oracle peut parler. Ceux qui savent peuvent dire l'avenir : l'avenir sera sombre, il y aura des déficits, il y aura des problèmes de financement. Et si nous voulons sauver les retraites (mais ça peut aussi être, l'assurance chômage, l'hôpital public, l'assurance maladie, l'Éducation nationale, les services publics, les territoires, le pays !), il va falloir faire des efforts. Et bientôt, nous sommes accusés de vivre dans le luxe, la volupté, la paresse, d'être des égoïstes, des privilégiés, des nantis, etc. Ceux qui savent et ceux qui disent (dont les experts aux côtés des gouvernants, les journalistes en vue, etc.) nous reprochent de ne penser qu'à nous, de ne pas penser à nos enfants. Car l'oracle, car Jupiter pense pour nous et mieux que nous. Ceux qui disent qu'ils savent, nous disent qu'ils savent mieux que nous quel est le chemin de notre bonheur ! L'avenir sera sombre, il y aura des déficits. C'est d'autant plus certain que ce sont les choix politiques de celles et ceux qui tiennent ces discours qui provoquent les déficits publics. Et Macron a passé la vitesse supérieure dans ce domaine. En ce qui concerne le budget de l'État, comme nous l'avons déjà vu, en baissant encore l'impôt sur les sociétés, en plafonnant à 12,8 % l'impôt sur le revenu des dividendes, en supprimant de l'impôt sur la fortune tous les portefeuilles boursiers, il est bien certain qu'il met en déficit le budget de l'État. Et c'est en mettant en avant ce déficit qu'ensuite il se présente, en politique « responsable », comme voulant éviter que le pays vive au-dessus de ses moyens. C'est donc la rigueur pour les services publics, pour les investissements publics, pour l'Éducation nationale, pour l'hôpital public, etc. De la même mauvaise façon, désormais, avec la Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2020 (LFSS 2020), les exonérations de cotisations sociales décidées par le gouvernement au profit des employeurs ne seront plus compensées à la Sécurité sociale par le budget de l'État ; c'est la Sécurité sociale qui devra s'adapter ! La Sécurité sociale devra donc « faire des économies », sinon, la Cour des comptes en dénoncera la gabegie. Et les assuré·es sociaux auront moins de prestations : finalement, ce sont elles et eux qui vont payer ce surplus de dividendes versés aux actionnaires ! Les déficits, le plus souvent organisés par les gouvernements et conséquences des cadeaux fiscaux et sociaux faits directement (par des exonérations et des baisses de taux justifiés par des motifs les plus variés) et indirectement (par le laxisme à l'égard de la grande fraude), sont ensuite mis en avant par ces mêmes gouvernements pour les imputer au train de vie du plus grand nombre (la « France » vit au-dessus de ses moyens). Et les gouvernements, les experts, celles et ceux qui monopolisent la parole, préparent les esprits à la rigueur, nous comparent avec les autres pays (où de telles politiques régressives ont déjà été mises en place). Si la « servitude » des esprits n'est pas assez rapidement et spontanément volontaire, elle sera assénée à celles et ceux qui résistent par les « forces de l'ordre », celles qui ont « la légitimité de la violence ».

Cette réforme est la marque d'une étape assez décisive dans l'attaque frontale contre la Sécurité sociale. Les dispositions contenues dans le projet de loi visent aussi, plus largement, à renforcer les pouvoirs et l'emprise du capital contre le travail, par une fragilisation du salariat et le développement d'un sentiment d'insécurité : le maintien d'un taux de chômage élevé fait peur tous les jours à celles et ceux qui actuellement travaillent. Et les incertitudes quant à ce que seront les retraites demain (passer d'un système à prestations définies à un système à cotisations définies) ne peuvent que créer une seconde peur chez celles et ceux qui sont aujourd'hui en activité : comment vais-je vivre quand je ne pourrai plus travailler ?

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 131

À cette angoisse pour le plus grand nombre répondent la quiétude et la sérénité des minorités privilégiées. La multiplication de réformes anxiogènes pour la multitude semble aussi être devenue une méthode de gouvernement. De tout temps, et en tous lieux, les minorités privilégiées au pouvoir ont voulu et veulent y rester. C'est, bien entendu, encore vrai aujourd'hui. Et elles développent mille artifices pour y parvenir. Quand la peur s'installe dans la tête de celles et ceux qui pourraient contester les déséquilibres et les injustices du monde, les risques d'insubordination collective s'amenuisent.

Le projet consolide les avantages et les mainmises de la finance. Pendant qu'il accentue l'insécurité sociale du plus grand nombre, il consolide les niveaux de rémunération du capital en accélérant l'ouverture du « champ des retraites » à la capitalisation par différents procédés (baisse des pensions et incertitudes ; facilités et avantages donnés à l'épargne et à la capitalisation, par la loi PACTE – Plan d'action pour la croissance et la transformation de l'entreprise – et par l'actuel projet de loi ; élargissement possible de la partie des salaires dispensée de cotisation sociale ; etc.) et en plafonnant à 14 % du PIB le poids des prises en charge des dépenses de retraite. C'est une garantie supplémentaire donnée aux capitaux que le nombre de personnes retraitées peut augmenter, ça ne coûtera pas plus cher. De même que le nombre de malades peut augmenter, avec l'ONDAM ça ne coûte pas plus cher. La peur, et même la certitude, d'avoir une retraite très faible, ne peuvent que conduire une partie des classes moyennes à diriger une partie de leur épargne vers les organismes proposant des retraites complémentaires. La loi PACTE, votée en mai 2019, a créé un nouveau dispositif d'épargne retraite, le PER (Plan épargne retraite). Déjà, cette loi Pacte visait la « *stimulation de la concurrence sur ce marché par une ouverture de tous les produits d'épargne retraite aux assureurs, aux gestionnaires d'actifs et aux fonds de retraite professionnelle supplémentaire* ». Et l'article 64 du projet de réforme dit explicitement : « *Le secteur de l'assurance est appelé à se mobiliser, afin que le recours à ces véhicules (les produits financiers) se généralise et que l'économie française puisse ainsi bénéficier pleinement du dynamisme de l'épargne retraite généré par la loi Pacte.* » La révélation des liens entre le commissaire Jean-Paul Delevoye et les cadres du secteur de l'assurance est venue démontrer que les discussions, depuis deux ans, étaient, de fait, pilotées par les compagnies d'assurances. Et le grand public a pu apprendre que le corapporteur du projet de loi retraites à l'Assemblée nationale, le député LREM Jacques Maire[2], détenait un portefeuille d'actions Axa de près de 360 000 euros. Ancien haut cadre d'Axa, il sait ce qu'attendent les compagnies d'assurances du législateur français. « *On n'est jamais aussi bien servi que par soi-même, ou par les siens !* », comme le dit la « sagesse populaire » ; on comprend encore mieux maintenant la teneur de certains articles du projet de réforme ! C'est aussi ainsi que la finance assure son avenir, en participant à la rédaction des nouvelles règles, des nouvelles lois. Depuis de nombreuses années, dans la même veine qu'en France pour les retraites comme on est en train de le voir, la réglementation retenue par l'Union européenne en matière de régulation bancaire est rédigée à Bruxelles par les représentants des banques : les banquiers ne risquent rien, mais les citoyens des États peuvent crain-

2 Jacques Maire est le fils d'Edmond, qui fit tant pour que la CFDT rentre dans le rang dans les année 70/80.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 132

dre le pire, encore une fois, quand surviendra la prochaine crise financière. Avec le texte d'une réforme des retraites écrit par leurs représentants, les compagnies d'assurances et les fonds d'investissement peuvent être rassurés. Mais les retraité·es d'aujourd'hui et de demain ont de quoi être très inquiet·es.

La réforme par points va entraîner une baisse quasi-généralisée des pensions, ainsi qu'une plus grande incertitude sur ce que l'on recevra une fois à la retraite (puisque la valeur du point pourra évoluer). Celles et ceux qui en auront les moyens tenteront de compléter leur retraite par de l'épargne privée. De plus, le projet de loi prévoit que les 300 000 salarié·es les plus riches ne cotiseront plus pour leur retraite personnelle au-delà de 10 000 euros de salaire mensuel. Au-dessus de cette somme, leurs revenus seront prélevés d'un taux de 2, 81 %, afin de financer le système général, mais sans ouverture de droits nouveaux à la retraite. Ceci va entraîner une perte de cotisations estimée à 4,8 milliards d'euros par an. Et ceci va inciter ces hauts revenus à prendre une épargne complémentaire par capitalisation pour tenter de maintenir leur niveau de retraite. De nombreux postulants sont d'ores et déjà dans les starting-blocks pour prendre une part du gâteau : Axa, AG2R, les branches assurance des banques françaises, SwissLife, CNP assurances, Generali, Amundi, BNP Paribas Asset Management, etc., et BlackRock, le numéro un mondial de la gestion d'actifs (avec près de 7 000 milliards de dollars gérés pour ses clients, dont de nombreux fonds de pension)… Attendons la prochaine crise financière. Il sera alors visible qu'il est dangereux de confier ses vieux jours à la Bourse.

Le projet de loi participe au maintien d'un taux de chômage élevé. On pourrait dire « un taux de chômage d'équilibre », celui qui fait peur au plus grand nombre de celles et ceux qui sont salarié·es : avoir quelqu'un au chômage dans la famille, dans le voisinage, etc., ça rend raisonnable dans les revendications, ça rend sage, et ça peut même faire croire qu'on a de la chance ! Avec l'âge pivot, ou l'âge d'équilibre, il s'agit, pour demain, pour 2025, avec le système à points, de repousser de fait le départ en retraite. La décote et la surcote vont peut-être changer de nom (malus et bonus), mais ceci restera un moyen de maintenir dans l'emploi une grande partie de celles et ceux qui en ont déjà un. Pour éviter une retraite encore plus faible, nombre de personnes « tireront jusqu'au maximum » pour essayer d'atteindre un moins mauvais niveau de pension. Le gouvernement sait tout ceci. Il sait que la productivité du travail est, en France, une des meilleures des pays dits « développés ». Il sait que, globalement, le nombre de personnes nécessaires pour faire fonctionner l'économie diminue. Il sait que l'âge moyen de cessation d'activité salariée est de 57 ans et qu'il y avait 5,5 millions de personnes au chômage inscrites à Pôle Emploi au troisième trimestre 2019. Il sait donc qu'en maintenant sur le marché du travail plus de personnes, il provoquera une plus forte rareté de l'emploi, ce qui permettra aux employeurs de baisser leurs propositions lors des embauches. Les récentes dispositions qui facilitent un peu plus le cumul emploi-retraite vont dans le même sens. Et, en attendant que la retraite à points s'applique à toute la population, en attendant 2035, le gouvernement souhaite tout de même repousser rapidement l'âge de départ en retraite. C'est pourquoi il avait imaginé un autre « âge pivot », applicable aux personnes nées entre 1960 et 1975. C'est cet âge pivot-là qui est « suspendu » à un accord entre les partenaires sociaux, accord quasi impossible car le gouvernement et le Medef repoussent toute idée d'augmentation des cotisations.

Le projet poursuit l'étatisation libérale de la Sécurité sociale. Avec cette réforme, nous assistons à une accélération de la prise en main de la protection sociale par l'État. La future gouvernance paritaire aura peu de liberté d'action. Il y aura mise sous

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 133

[DR]

tutelle par l'État de l'ensemble de la protection sociale, dont les retraites. Les exonérations de cotisations sociales vont, encore plus, priver la Sécurité sociale de ressources propres. Actuellement, des impôts, comme la CSG, et des transferts en provenance de l'État représentent déjà la moitié du budget de la protection sociale. Le déficit des retraites est déjà, en grande partie, lié aux exonérations de cotisations sociales décidées par le gouvernement et non compensées par l'État.

TRACER NOS PROPRES PISTES

Disons dans quel monde nous voulons vivre face à ceux qui savent quel monde ils nous imposent. Nous avons vu ci-dessus que le projet de société qui transparaît à travers toutes les « réformes » qui s'accumulent dans tous les domaines est assez clair dans la tête des privilégiés. Ils veulent un monde où leurs pouvoirs et leurs privilèges perdureraient, où les inégalités en leur faveur seraient choses normales et naturelles. Ils veulent continuer de vivre, de bien vivre, de leurs rentes, des profits qu'ils continueront de tirer du travail des autres. Quand un libérateur survient, comme Juppé en 1995, comme Macron en 2017, les louanges ruissellent de tous côtés. Macron, c'est celui par qui le pays va enfin être mis aux normes néolibérales telles que demandées par la finance. Aujourd'hui, le calcul a été fait : des manifestations, des grèves,

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 134

quelques insultes et noms d'oiseaux, voire quelques crachats, ce n'est pas cher payer si nous cassons définitivement les velléités de résistances, si notre emprise sur le pays est confortée et encore plus largement assurée pour demain. Ils sont d'ailleurs si convaincus de leur force qu'ils se passent de la bienveillance de nombreuses catégories sociales intermédiaires (petits commerçants, avocats, cadres et dirigeants hospitaliers, chercheurs, professeurs, universitaires, etc.). Dans un tel chamboule-tout, notre positionnement ne peut pas être que défensif ; nous devons mettre en avant notre exigence d'un monde plus juste et plus solidaire. Contre leur monde inégalitaire et de lutte de tous et toutes contre tous et toutes, nous devons formuler nos exigences de liberté, d'égalité, de fraternité et de solidarité, pour toutes et tous. Quand nous exigeons un autre partage des richesses, il nous faut viser l'argent et le temps. En gros, l'argent, c'est la contrepartie du travail créateur de « richesses », lesquelles vont être réparties entre profits, salaires et cotisations, et impôts. Et, en gros, le temps c'est l'autre richesse de la vie, la première, avec la vie elle-même. Avoir « *du temps, du temps à soi, du temps pour soi, pour les autres, pour celles et ceux qu'on aime, du temps pour vivre plusieurs expériences, d'autres vies, etc.* », c'est une revendication que nous devons constamment porter. C'est celle que nous portons quand nous disons que nous ne voulons pas perdre notre vie à la gagner, quand, déjà en 1968, le rituel « métro, boulot, dodo » était dénoncé. Nous devons donc faire en sorte que, dans les AG de grévistes, sur les pancartes des manifestant·es, sur les tracts, etc., soient mis en discussion les différents volets d'un autre monde, d'une autre société, d'autres rapports entre les êtres humains et entre l'humanité et le reste de la planète. Lors du plus fort des « gilets jaunes », des questions sont venues en débat, allant bien au-delà des seules questions du prix de l'essence : celles d'un autre partage des richesses, d'une démocratie plus effective, etc. Cet autre monde à vivre, c'est à nous de l'imaginer, collectivement. Car ce sera à nous aussi de le construire, de le bâtir, contre l'opposition des tenants du monde inégalitaire actuel.

UN AUTRE MONDE EST POSSIBLE ; UN AUTRE SYSTÈME DE RETRAITE EST POSSIBLE

Face à l'attaque menée contre le système de retraites mis en place en 1945, nous ne pouvons pas nous contenter de nous accrocher au système actuel réellement existant, car celui-ci est tout sauf parfait. Pendant les mois de conflit ouvert qui viennent de s'écouler, celles et ceux qui étaient opposés à la « réforme Macron » ont été trop souvent timides dans leurs exigences. Le mot d'ordre le plus court, et qui se croyait le plus radical, c'était « *retrait de la réforme* ». Soit, mais après ? On continue de faire avec l'existant « d'avant », de 2019 ? Parfois, les exigences allaient plus loin : nous voulions la suppression de toutes les contre-réformes mises en place depuis Balladur en 1993. Mais c'était laisser entendre que la situation était idyllique en matière de retraite en 1992 ; ce n'est pas le souvenir que nous pouvons en avoir. Parfois, certain·es ont formulé des propositions pour améliorer la situation (réduire quelques inégalités, hommes/femmes, pénibilité, etc.). Il s'agissait alors, en fait, d'un replâtrage du système, en remettant quelques sous dans le bastringue pour que ça marche car ça allait coûter un peu plus cher. Alors, il était proposé de faire cotiser les dividendes des actionnaires pour démontrer que tout ceci était jouable, était possible. Et les porteurs de ce genre de contre-expertise, satisfaits, souhaitaient que les grévistes s'en emparent pour en faire l'étendard de la lutte. Rarement a été mise en débat l'idée d'une Sécurité sociale unique et unifiée, sur tous les champs, dont celui de la retraite, impliquant au moins, par exemple, la remise en cause des actuels régimes de retraite complémentaire par points comme l'AGIRC et l'ARRCO.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 135

Le constat, c'est que nos luttes n'ont pas été menées pour faire aboutir un réel projet alternatif. Et ce projet alternatif aurait dû commencer par ouvrir le premier débat, celui de la place du travail dans la vie, dans toute la vie. L'énergie déployée par les grévistes, par les manifestantes et les manifestants a été énorme, mais peut être trop tournée contre l'attaque en cours et pas assez pour imaginer un autre monde. Tout ceci nous montre que nous avons oublié qu'en 1944, quand le Conseil national de la Résistance a esquissé son plan complet de sécurité sociale, il ne s'est pas trop interrogé pour savoir si c'était financièrement tenable, s'il y avait l'argent, etc. À l'époque, ce qui a été principalement mis en avant, c'était un projet de « vivre ensemble » enthousiasmant. C'est certainement ce qu'il nous manque le plus aujourd'hui, une logique alternative globale. Et, en matière de retraite, notre projet doit certainement viser à l'universalité, celle déjà envisagée par le CNR et jamais atteinte. Cette universalité ne doit pas être pour autant une uniformité. Il y a des diversités et des différences qui doivent être prises en compte. Il est possible d'avoir un système universel prenant en compte, et mieux que les régimes spéciaux et particuliers ne le font, les différences objectives dans les vies professionnelles et les vies de chacune et de chacun. Avec les moyens technologiques actuels, il n'est pas compliqué pour la Sécurité sociale de demain de mémoriser la situation des personnes, notamment quand leur travail change et quand la pénibilité à redéfinir leur ouvre de nouveaux droits.

Pour une réforme juste, il faut commencer par prendre en compte la scolarité, qui commande l'âge d'entrée dans la vie active et à partir de laquelle il y aura le premier salaire, le premier revenu, la première cotisation. Un projet juste doit tenir compte de la diversité des scolarités, des statuts, des métiers, des pénibilités, des espérances de vie, des carrières brisées ou hachées, des parcours professionnels multiples qui conduisent à une multiplication des poly pensionné·es. Par ailleurs, il est habituel de dire que la retraite doit, plus ou moins, permettre aux personnes de conserver le « niveau de vie » qu'elles avaient en activité. Certes ; mais ceci veut aussi dire que celles et ceux qui avaient un niveau de vie très bas en activité (et souvent des conditions de travail difficiles, ce sont souvent les mêmes), ne connaîtront pas de rémission, et que ça va continuer pour eux, jusqu'à perpète ! Ceci oblige à réfléchir à la hiérarchie des salaires, et également à la hiérarchie de l'ensemble des revenus (en fonction de quels critères : qualifications, pénibilités, utilité sociale, rareté des performances, etc. ; ou montant des capitaux investis, situation des marchés, positionnement dans la concurrence, etc.). Il faut donc inscrire ce projet en y associant une fiscalité fortement plus progressive à l'égard des revenus.

Esquisser un système de retraite « juste », c'est aussi répondre à une multitude de questions : quelle durée pour la vie active et professionnelle et à quel âge peut-on partir en retraite ? Quel niveau de cotisation et quelle part du PIB affecter aux retraites ? À quels revenus faire appel pour asseoir les cotisations ? Quel rapport entre le revenu d'activité et la retraite pour chaque personne ? Quels rapports, dans le temps, entre l'évolution des revenus des actifs et l'évolution des revenus des retraité·es ? Quelle retraite minimum et quelle retraite maximum ? Comment prendre en compte les inégalités dans la vie active, particulièrement les inégalités entre les hommes et les femmes, les inégalités de pénibilité, de fatigue et d'usure des corps et des esprits ? Quels niveaux d'inégalités admettre entre les pensions ? Comment compenser la pénibilité de certains métiers ? Toutes ces questions, et certainement encore d'autres, devraient être mises en débat collectivement. Nous ne pouvons attendre que quelques experts, fussent-ils venus de nos rangs, nous exposent à leur tour ce qui serait bien pour nous.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 136

CONCLUSION ?

Le gouvernement a pris l'offensive dans la lutte des classes. C'est lui qui ouvre de nouveaux fronts et chaque « réforme » veut être un nouveau bastion conquis. Des attaques identiques, convergentes, parallèles, sont menées par les classes dirigeantes dans plein d'autres pays sur la planète. Et ceci provoque des résistances et des révoltes sociales et souvent politiques, pour plus de justice, plus de libertés, plus de démocratie, aussi dans nombre de pays. Nous constatons que les détenteurs des capitaux sont aujourd'hui dominateurs et sûrs d'eux, ce qui se traduit par leurs multiples initiatives. Mais les résistances s'organisent également. Même aux États-Unis, au cœur de l'impérialisme dominant, là où sont implantées les plus grosses multinationales, là où sont les GAFAM, là où sont les plus grosses banques, la bataille idéologique entre les tenants d'un libéralisme prédateur et les porteurs d'une société humaine et vivable connaît de nouveaux développements encourageants. Nous savons que toutes ces luttes sont liées, qu'elles se nourrissent et s'enrichissent les unes les autres. Et nous savons aussi que ceux d'en face ne se laisseront pas faire. En France, nous les avons

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 137

déjà vu agir lors du mouvement des Gilets jaunes, avec la multiplication des violences à l'égard des manifestantes et des manifestants. Au plus fort des manifestations contre la réforme des retraites, nous avons encore vu comment la police a été utilisée pour terroriser les manifestant·es et dissuader le plus grand nombre de venir aux manifestations. Nous avons même entendu un ancien ministre de l'Éducation nationale, en janvier 2019, au moment des manifestations des gilets jaunes, préconiser « *qu'on donne les moyens aux policiers de mettre fin à ces violences… qu'ils se servent de leurs armes une bonne fois* ». Comme en Syrie, que le gouvernement tire sur son peuple ! Et ce monsieur, ce « philosophe », continue d'être invité sur les plateaux de télévision pour philosopher ! À côté des violences policières, nous savons aussi qu'ils pourront user et abuser de toutes les violences sociales. Le peuple grec, pour avoir voulu remettre très légèrement en cause la suprématie de la finance, en demandant seulement une augmentation des retraites, par exemple, a vu toute la finance lui tomber dessus, et toutes les institutions internationales et européennes, et tous les gouvernements des États membres de l'UE.

Le peuple français sait tout ceci. Et il est vraisemblable que beaucoup de personnes se posent ces questions avant de s'engager concrètement dans une lutte, sachant que, pour espérer gagner, il nous faudra être nombreux, très nombreux. Il y a donc une unité à construire, une unité de toutes les victimes du système dominant actuel. Ceci ne s'improvise pas ; ça se prépare, ça se construit, avant l'affrontement. Nous avons une opportunité du fait que les libéraux, profitant de leurs avantages actuels (liberté de circulation des capitaux et primauté de la concurrence), attaquent de tous les côtés et multiplient les « réformes » qui font à chaque fois de nouvelles couches de personnes au pire mécontentes, au mieux rebelles et révoltées. En ce sens, le mouvement social sur les retraites peut être analysé comme le maillon d'une chaîne contestataire qui s'accumule dans le temps. Il est possible que se dessine la possibilité d'un rassemblement populaire majoritaire contenant l'écrasante majorité du salariat, mais aussi des couches sociales dépendantes des grands groupes financiers et des grandes entreprises donneuses d'ordres. Ensuite, il s'agira de faciliter la cristallisation des luttes, tous ensemble et en même temps. Et nous constatons aussi que les conflits actuels, particulièrement celui des Gilets jaunes, témoignent d'approches « transgressives » de la lutte sociale, lesquelles sont plus à même de faire trembler l'ordre dominant et de le contraindre à reculer. C'est probablement par un autre projet de société qu'il sera possible de fédérer toutes celles et tous ceux qui veulent d'un autre monde que celui qui leur est actuellement imposé. C'est dire que notre « autre système de retraite » doit être cohérent avec un autre partage du temps de travail, un autre partage des richesses, une autre gestion de l'espace et du temps, d'autres rapports entre les humains et d'autres rapports à la planète, etc. Nous savons que l'histoire n'est jamais terminée, car l'aspiration à la justice, la liberté et la démocratie est toujours portée, ici et ailleurs. Et nous savons qu'un jour, nous écrirons l'histoire.

Gérard Gourguechon

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 138

La retraite en chantant

C'EST TOUS LES JOURS DIMANCHE !

C'est en 1981, que fut instituée la retraite à 60 ans. Près de quatre décennies après cette date, les capacités productives de la France ont-elles à ce point diminué qu'il faut amputer les pensions ? Le manque de main-d'œuvre est-il si grave qu'il faut contraindre les anciens à rester au boulot jusqu'à un âge canonique ? Nous comptons déjà plus de 6 millions de demandeurs d'emploi, la retraite tardive, c'est le chômage longue durée pour certains, les postes se libèrent fort tardivement.

Cofondateur d'Agir ensemble contre le chômage (AC!) en 1994, Alain Véronèse est aujourd'hui retraité (toujours actif), après un passage dans un conseil municipal et des activités partagées entre théâtre, journalisme et militantisme. Ce texte fut initialement publié dans *Les possibles,* n° 22, hiver 2020, revue du conseil scientifique d'Attac.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 139

CEE : la barre des 10 millions de chômeurs franchie

En un an le chômage a augmenté de 29 % en moyenne ; la hausse atteint 52,4 % en RFA - (Page 4.)

ORGANE CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

l'Humanité

REFORMES

ENFIN ! La retraite à 60 ans

L'ordonnance mise au point par le gouvernement entrera en vigueur dès avril 1983

Prisonniers torturés à mort en Turquie

L'Assemblée européenne demande à l'initiative des communistes la suspension de l'aide à la dictature

NATIONALISATIONS

Indemnisations : les députés communistes proposent un impôt sur la fortune

« Berufsverbote » : dix ans déjà

Tabacs et cigarettes 11 % plus chers

24e Congrès du PCF

Pologne : la réforme économique

Gromyko-Haig

Formule 1 : départ agité à Kyalami

MAIS...

TURQUERIES

« La retraite à 60 ans » à la une de *l'Humanité,* en janvier 1982. Et aussi, la répression en Turquie, l'impôt sur la fortune, les interdictions professionnelles en Allemagne...

Le produit intérieur brut de 2020, global et par tête, est bien supérieur à celui de 1981. Une meilleure répartition tant du travail, que des revenus pourrait, et à tout âge, permettre à toutes et tous de vivre dignement. Où sont passés les gains de productivité ? Ne faudrait-il aller voir du côté de la croissance des dividendes – excellents en 2019 selon *les Échos* – et du montant des émoluments des dirigeants du CAC 40 ? Le calcul est facile à faire, non ? La retraite tardive pour les uns, c'est le chômage immédiat pour les plus jeunes. « *Il va falloir travailler plus longtemps* », nous serine-t-on sans cesse sur tous les tons. Ah, bon ? Et, pourquoi ? Les capacités productives de nos économies devraient au contraire nous autoriser à travailler bien moins ce, à tout âge de la vie. Après la réforme punitive réduisant drastiquement les allocations des chômeurs, l'amputation des pensions, ça commence à faire beaucoup. Ça va passer, ça va durer ?

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 140

RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL : CINQ ANS D'UN COUP !

Il y a bien longtemps (1981), dans une autre époque, un ministre du temps libre, André Henry, était chargé de « *conduire par l'éducation populaire, une action de promotion du loisir vrai et créateur et de maîtrise de son temps.* » La même année, la semaine de travail perdait une petite heure, la cinquième semaine de congés payés devint effective, l'âge de la retraite était alors fixé à 60 ans. Une réduction du temps de travail : cinq années d'un coup ! Une autre époque, une autre éthique aussi. La valeur travail était, en ces temps lointains, fragilisée par les attaques des partisans du droit à la paresse et « *l'allergie au travail* » des soixante-huitards tendance baba cool. Cette valeur ne faisait plus rêver grand monde. « *Métro, boulot, dodo* », ce n'était pas une vie, on rêvait d'autre chose, en attendant que l'heure de la retraite sonne… (Jean Ferrat). « *Métro, boulot, caveau* », a-t-on entendu dans les manifestations s'opposant à la retraite par points. L'euphorie du *flower power* est dissipée, l'horizon du libéralisme autoritaire est fort sombre. Pourtant, il reste encore…

[serge.dignazio@free.fr]]

Manifestation pour les retraites, 6 février 2020, à Paris

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 141

LE DIMANCHE DE LA VIE

Les temps ont changé avant d'atteindre le très grand âge, la retraite n'est plus un effacement, une démission, un retrait,... la retraite est vécue comme le dimanche de la vie. Un long dimanche, on peut se lever tard, faire ce que l'on veut sans horaires imposés. Ce long dimanche de la retraite est un morceau, un moment (tardif) de « *La société du temps libéré* » qu'André Gorz appelait de ses vœux[1]. Cette accoutumance à l'oisiveté prolongée (20 ans, 30 ans, sans travailler !) est fort dangereuse et contradictoire avec la morale du travail que Macron a encore défendue le 1er mai 2019. « *Le 1er mai est la fête de ceux qui aiment le travail, qui chérissent le travail, parce qu'ils savent que par le travail on construit son avenir et l'avenir du pays.* » Cet amour du travail, n'est pas partagé par tout le monde. Nombre d'actifs et actives se rendent au boulot par contrainte. Il faut bien bouffer et acquérir quelques objets qui ajoutent au confort quotidien. Les retraité·es, réputés « inactifs », sont plutôt cigales que fourmis.

La retraite, comme fin du travail, « *a cessé d'apparaître comme le moment où l'on se retire de la vie. C'est en train de devenir le plus bel âge de la vie, le bout du tunnel d'une vie marquée par la pression temporelle toujours plus forte. Allonger la durée du travail c'est effectivement s'en prendre au dimanche de la vie. […] La sagesse depuis l'antiquité, est une capacité de se retirer en soi-même, de faire retraite en soi.*[2] »

Cette préfiguration de la vie sans travail, que les thatchériens du gouvernement veulent indéfiniment reculer, est un otium[3]. Le loisir actif de 18 millions de citoyens et citoyennes français·es qui ne sont plus comptés dans la population active et s'en trouvent fort bien. Ce n'est pas pour rien que l'on a entendu certains déclamer : « *Nous voulons la retraite avant l'arthrite !* »

Parce que nous vivons plus longtemps, il faut travailler plus longtemps ? Ah bon, et pourquoi donc ? Il faut au contraire travailler moins longtemps et à tous les âges de la vie. C'est le point de vue de Henri Pena Ruiz : « *un partage équitable du progrès technique* » est à mettre en œuvre. Il n'y a pas de réel problème économique, financier. « *En 1950, il y avait 4 "actifs"* » pour un retraité, alors qu'en 2020, il y a « *seulement* » 1,7. Qu'a-t-on fait des gains de productivité ? Les actifs et actives d'aujourd'hui produisent, en travaillant moins longtemps, bien davantage qu'en 1950 et même qu'en 1981. Sans doute faut-il aller voir du côté de la croissance de dividendes[4] ? Nombre de retraité·es ont accès au loisir – qui n'est pas désœuvrement –, un usage du temps libéré des contraintes salariales. Henri Pena-Ruiz fait valoir que ce qui se joue dans cette liberté active est peut-être un retour à l'antique : « *En pensant le loisir qui se dit en grec ancien* scholè, *Aristote a pensé l'école, lieu d'instruction libre car délivrée de tout souci utilitaire.*[5] »

LA COMÉDIE DU TRAVAIL

Une distribution largement moins inégalitaire ? d'une production qui nécessite de moins en moins de « travail vivant » ? doit rapidement être faite. C'est nécessaire, sinon « *avec la robotisation et l'utilisation des neurosciences, ils n'ont plus besoins de ces 3 500 millions d'êtres humains les plus pauvres, pour faire rebondir le système capitaliste. Ce sont des bouches qui ont faim, qui ont soif et qui sont*

1 *Bâtir la société du temps libéré*, André Gorz, Éditions Les liens qui libèrent et *Monde diplomatique*, 2013

2 Hélène L'Heuillet, entretien dans *Libération* du 20 décembre 2019. Auteure de *Éloge du retard*, Albin Michel, 2019.

3 Henri Pena Ruiz, parle de la scholè dans l'article cité, l'otium en est la version romaine. Plus bas, nous rencontrerons Aristote qui bénéficia pleinement de la scholè, rendue possible par le travail des esclaves.

4 L'argumentation gouvernementale oublie systématiquement de parler du partage de la valeur ajoutée, et du niveau moyen des émoluments des dirigeants du CAC 40 : 5,7 millions d'euros en 2019. Fort opportunément, une mise au point de François Ruffin qui refait les comptes à l'Assemblée nationale (décembre 2109). « *Depuis les années 1980, la part des dividendes dans le PIB a triplé. Trois fois plus ! Le revenu des actionnaires quand allez-vous les plafonner ? La rémunération du capital a augmenté 7 fois plus vite que celle du travail.* »

5 *Marianne*, 1er janvier 2020.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 142

inutiles.[6] » Nécessaire et possible, car la production, chaque jour, est faite par une robotique vite rentabilisée ; l'intelligence artificielle avantageusement remplace ou assiste des professionnels de haut niveau, journalistes spécialisés et chirurgiens fort précis. Une véritable *Robolution* est en cours[7]. Depuis plusieurs décennies l'essentiel des gains de productivité est confisqué pour les dividendes des actionnaires. Une réduction du temps de travail a lieu tous les jours. Celle qui, sans cesse, augmente les effectifs de « *l'armée industrielle de réserve* » : le nombre des chômeurs et chômeuses, dont la récente et punitive réduction des allocations vise à les affamer un peu pour leur faire « *traverser la rue* »… pour faire le trottoir[8] ?

Il nous faut mettre fin à la comédie du travail, dont l'issue risque fort d'être dramatique. Le camouflage des « boulots à la con » *(Bullshit jobs,* en « franglais »)[9], l'abondance jetable qui fait déborder nos poubelles, l'obsolescence planifiée, rentable… Le solipsisme[10] féroce qui inspire le comportement des libéraux-autoritaires au plus haut niveau se manifeste comme libéralisme cynique, thatchérisme sadique ; C'est la montée des « *eaux glacées du calcul égoïste* » qui provoque le réchauffement climatique. Rapidement il nous faut quitter le *Titanic*. Un partage du travail qui implique une réduction « *féroce* » du temps de travail (Serge Latouche), des revenus, de la richesse (dont le contenu doit être réévalué). Que resterait-il du travail dans une économie économe où les tâches seraient équitablement partagées ? Deux heures par jour, comme le préconisait il y a quelques décennies le Collectif Adret[11] ? Ou 15 heures par semaine comme le prévoyait John-Maynard Keynes[12] dès les années 30 ? Il nous faut changer de paradigme, d'itinéraire et reconsidérer la teneur de nos revendications. Penser à l'envers ?

POUR L'OTIUM DU PEUPLE

« *Il est temps de penser à l'envers : de définir les changements à réaliser en partant du but à atteindre et non des buts en partant des moyens disponibles, des replâtrages immédiatement réalisables. Il nous faut penser à sortir de la société salariale.* » L'abolition du salariat, rien de moins ! La vision, la visée et l'espoir d'André Gorz, dès 1997[13]. Sans doute s'agit-il de réaliser, de rendre effectives, les potentialités cachées, occultées du niveau des forces productives. Dès l'antiquité, Aristote avait l'intuition de ce que pourrait permettre la société automatique, le monde de production cybernétique : « *Si un jour les navettes tissaient d'elles-mêmes et si les plectres [petites baguettes de bois ou d'ivoires servant à pincer les cordes de l'instrument] jouaient tout seuls de la cithare, alors les ingénieurs n'auraient pas besoin d'exécutants et les maîtres d'esclaves.*[14] » Denis-Robert Dufour de poser immédiate-

6 Monique Pinçon-Charlot, dans l'*Humanité dimanche*, 27/28 août 2019. Coauteure, notamment, de *Le président des ultra-riches*, Éditions Zones, 2019.

7 *Robotatiat*, Bruno Teboul, Éditions Kawa, 2017. Également, *L'avènement des machines. Robots & intelligence artificielle : la menace d'un avenir sans emploi*, Martin Ford, Éditions FYP, 2017. Voir aussi les écrits de Bernard Stiegler, Erik Brynjolfsson, Andrew Mc Fee, André Gorz, Robet Kurz… La documentation est surabondante : le travail n'est plus ce qu'il était… Pourtant les analyses et propositions des syndicats et partis de gauche ne me semblent pas à la hauteur des enjeux de la période. Le terrain de la prospective politique est laissé libre pour les implantations inquiétantes du libéralisme autoritaire.

8 Voir www.ac-chomage.org

9 *Bullshit jobs*, David Graeber, Éditions Les liens qui libèrent, 2018. Après Keynes, Graeber préconise la semaine de travail de 15 heures.

10 Solipsisme : attitude générale pouvant être théorisé.

11 Adret : en pays montagneux, versant exposé au soleil. Il s'agit là de la signature collective utilisée pour un livre paru en 1977 : *Travailler deux heures par jour*, Le Seuil. Les auteur·es : Claudie Besse, employée aux chèques postaux - Suzanne Bonnevay, secrétaire - Charly Boyadjian, ouvrier en 3 x 8, délégué syndical CFDT - Roger Collas, ex-ouvrier (CGT), retraité - Gilles Denigot, docker, militant des Groupes de salariés pour l'économie distributive - Daniel Schiff, enseignant - Loup Verlet, chercheur scientifique.

12 Économiste anglais (1883-1946).

13 *Misères du présent. Richesse du possible*, André Gorz, Éditions Galilée, 1997. C'est dans cet ouvrage que Gorz se « convertit » au revenu garanti (de base).

14 Politique, 1,4. Citation d'Aristote tirée de *Le délire occidental et ses effets actuels dans la vie quotidienne : travail, loisir, amour*, Dany-Robert Dufour, Éditions Les liens qui libèrent, 2014.

15 N° 54, oct.-déc. 2019.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 143

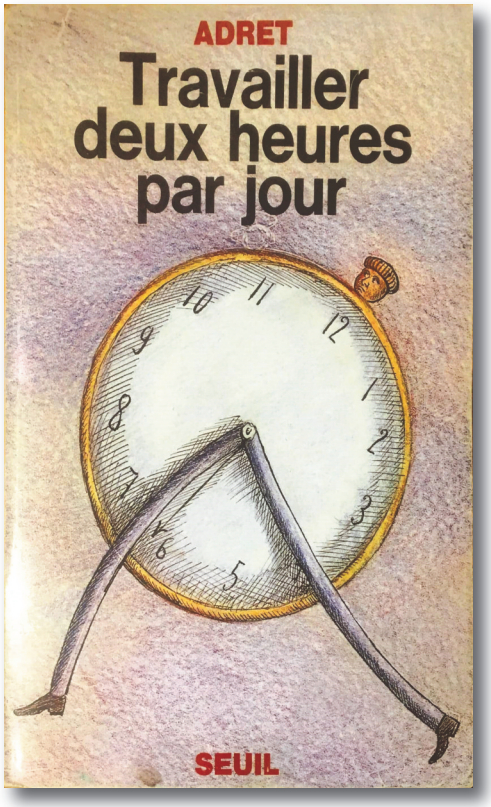

[Coll. TCM]

Travailler deux heures par jour, par le collectif ADRET, paru en 1977

ment la question d'époque : « *Or, avec le développement du machinisme pendant les révolutions industrielles, ce moment est venu. Nous aurions dû sortir du travail aliéné. Pourquoi alors y sommes-nous entrés davantage ? C'est une question d'autant plus immense que la philosophie première, représentée ici par Aristote, celle qui allait jusqu'à justifier l'esclavage, envisageait bien, à terme, sa suppression pour qu'une énergie mécanique autonome remplace l'énergie fournie par des hommes réduits à l'état de bêtes.* » Et Dany-Robert Dufour de continuer. « *Or, quand ce moment hypothétique est enfin réellement venu, non seulement le travail esclave n'a pas disparu, mais il s'est renforcé.* »

Dans un entretien donné au trimestriel *les Z'indignés*[15], Dany-Rober Dufour défend une thèse fort proche des propositions du MFRB (Mouvement français pour un revenu de base), et de celle d'André Gorz à partir de 1997, quand il envisageait d'organiser l'exode hors la société du travail aliéné. Ainsi, considération faite de l'automatisation accélérée de la production, Dany-Robert Dufour affirme : « *Ces machines qui ont coûté si cher à la classe ouvrière, comme aliénation, comme dépossession de son savoir, comme condamnation au chômage et à l'inactivité, pourquoi s'en passerait-on aujourd'hui, si elles permettent d'imaginer une sortie progressive du travail aliéné et exploité, c'est-à-dire du "travail pour l'autre", le capitaliste, ouvrant ainsi une ère nouvelle : celle du "travail pour soi" (lequel peut beaucoup profiter aux autres). Les richesses produites par les machines permettraient d'alimenter un fonds social garantissant à chacun un revenu de base [nous soulignons] et le travail pour soi permettrait de mettre en place une économie de la contribution à partie des ressources partagées et gérées en commun.* »

En opposition totale à cette utopie réaliste, l'idéologie du travail encensée par Emmanuel Macron a pour essentielle fonction de préserver, de conforter les privilèges de la classe dirigeante : « *Le travail est mort, ce qu'il en reste n'a d'autres fonctions que de se reproduire lui-même comme instrument d'assujettissement des travailleurs.*[16] » Soyons réaliste. Exigeons tout le possible : l'otium du peuple qui nous permettra d'aller tous les jours à la scholè. Sauf le dimanche ?

■ Alain Véronèse

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:19 Page 144

Une victoire malgré tout ?

RETOUR SUR LA LUTTE DES RETRAITES ET LE MOUVEMENT DU 5 DÉCEMBRE

Ce texte date de mi-avril. Contrairement à tous les autres, il a été écrit après le début de la crise sanitaire. Il prend donc en compte la nouvelle situation quant au report/abandon du projet gouvernemental.

Enseignant à Saint-Denis (93), Simon Duteil a été secrétaire fédéral de SUD Étudiant avant de devenir militant de SUD Éducation et cosecrétaire de l'union locale SUD-Solidaires Saint-Denis. Depuis 2017, il est membre du secrétariat national de l'Union syndicale Solidaires.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 145

[FormesDesLuttes – Anais Enjalbert]

Mi-septembre 2019 : suite à la mobilisation « historique » à la RATP, l'intersyndicale de l'entreprise appelle à partir en grève reconductible à partir du 5 décembre. Mi-mars 2020 : Macron annonce le report de la « réforme » en même temps que le confinement pour faire face à la crise du coronavirus/covid-19. À l'heure où cet article est écrit, mi-avril 2020, le flou existe encore sur l'avenir de cette « réforme ». Dans une déclaration au Journal du dimanche, Gilles Le Gendre, président du groupe parlementaire majoritaire LREM, semblait indiquer le 12 avril la forte possibilité de la mettre de côté ; il disait chercher « le consensus le plus large avec les forces politiques, les élus locaux, les syndicats, les associations et les citoyens. À l'Assemblée nationale, notre majorité devra faire prévaloir le compromis plutôt que l'affrontement ». La « réforme » des retraites est à tel point clivante, qu'il est envisageable de l'abandonner au nom de « l'union nationale ». Nous ne sommes évidemment pas dupes : les capitalistes reviendront rapidement à la charge. Mais ce projet précis semble, pour le moment, bien parti pour être enterré. Nous pouvons le savourer comme une victoire, car cette suspension, et ce probable abandon, sont liés à notre mobilisation. Mais pourquoi n'avons-nous pas réussi à gagner plus rapidement et sur notre terrain, celui de la grève ? C'est ce que nous allons essayer de

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 146

cerner, en revenant sur cette mobilisation extraordinaire de 2019-2020.
Ce texte se veut volontairement court. Il ne questionne pas un grand nombre d'aspects de cette lutte, que nous avons ressentie comme historique. Que ce soit, par exemple, la place importante des coordinations locales et assemblées générales interprofessionnelles, ou encore la question des caisses de grève revenue en force pendant ce mouvement. Dans les deux cas ce sont des sujets à approfondir autour de la construction des outils pour gagner (et aussi dans leurs aspects démocratiques). De la même manière, la question du rythme de la mobilisation, du jeu médiatico-gouvernemental autour de l'âge pivot, des journées « fortes » point de soutien, de relance ou de rebond, celle de la (non) trêve de noël, aussi bien que la place et le fonctionnement de l'intersyndicale nationale, de sa recher-0che d'une tactique gagnante, qui a mené à l'appel du 31 mars mort de confinement, ou la question de la répression policière des manifestations par l'appareil d'État, devront être décortiquées en détail. De façon urgente, pour la réussite de nos prochaines luttes, nous devons continuer de réfléchir à la dichotomie entre la capacité de convaincre, qui a été forte, et celle de s'engager dans la lutte, qui est restée proportionnellement faible.

UNE CONSTRUCTION NOUVELLE: CHOISIR LE CALENDRIER

Depuis des années (des décennies), nous subissons des assauts contre nos droits sociaux. Depuis la mi-2018, le gouvernement avait lancé des « concertations » sur les retraites, en gardant toujours du flou sur la réforme et le calendrier. Mais, à l'été 2019 on savait en gros à quoi s'en tenir. Alors, pourquoi pas, pour une fois, ne pas choisir le moment du déclenchement de la bataille ? C'est le pari qu'ont fait les camarades de la RATP, en intersyndicale. SUD-Rail, réuni en congrès, fait un appel commun avec Solidaires RATP. La confédération

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 147

FO semble partante pour au moins annoncer le 5. Sud Éducation appelle à rejoindre le 5. L'Union syndicale Solidaires, réunie en Comité national les 3 et 4 octobre, décide d'appeler à la grève interprofessionnelle à partir du 5 décembre et à la reconduire dès le lendemain. Deux mois pour construire, ça change des grèves appelées 15 jours à l'avance. Ça donne pas mal d'énergie, qui se propage et se transforme en confiance. Solidaires prépare le plus sérieusement possible cette échéance : travail sur des argumentaires, mise en place d'un site internet spécifique, matériel de collage disponible dès la première semaine de novembre dans toute la France…

Évidemment, il y a des écueils, il y a des doutes. Ils ont été discutés. La dépendance de la construction de la mobilisation à la RATP, où l'UNSA, syndicat majoritaire, nous a habitué·es à pouvoir s'accorder facilement avec la direction, n'est pas le moindre. Et que faire de l'articulation avec les luttes sectorielles ? Dans la santé, dans les finances par exemple, il y a des mobilisations spécifiques qui durent, sans réussir à gagner. Et pourquoi décembre, alors que le calendrier gouvernemental est au printemps 2020 ? N'est-ce pas partir trop tôt et risquer de ne pas tenir le rythme ? Et puis, il y a la question de l'unité intersyndicale, essentielle. Très rapidement, des appels par secteurs voient le jour, tout comme sur des départements entre unions départementales. À la mi-octobre, l'intersyndicale CGT, FO, FSU, Solidaires, ainsi que des structures lycéennes et l'UNEF, appellent clairement au 5. Vu la construction de cette date, à partir de « la base », ce n'est pas rien. Solidaires restera jusqu'au bout la seule interprofessionnelle nationale à appeler explicitement à la reconduction. La journée se rapprochant, sa réussite paraît de plus en plus évidente. Surtout que la CFE-CGC se rapproche de l'intersyndicale et va également appeler dans le cadre d'une intersyndicale dorénavant « majoritaire » du point de vue de la représentativité liée aux élections syndicales.

UNE GRÈVE RECONDUCTIBLE ET/OU UNE GRÈVE GÉNÉRALE, ÇA SE PRÉPARE ET ÇA SE TRAVAILLE

Le 5 décembre a été une réussite. De celles qui donnent des ailes et confiance. Mais pourquoi n'avons-nous pas gagné sur un conflit qui a duré deux mois ? Il y a, à mon sens, quatre principaux facteurs à relever : la préparation sectorielle, l'anticipation de la durée du conflit, la simultanéité de l'action entre les secteurs, la nature de l'adversaire. Dans beaucoup (trop ?) de secteurs, il n'y a pas eu de construction de fond sur la question des retraites. Il manquait le travail argumentaire, celui qui fait que les collègues se réapproprient avec conviction l'importance de participer à la lutte et de la gagner. Le travail de terrain a, évidemment, été différent, selon qu'il s'agissait de construire une reconduction ou de faire « une grosse journée ». Pourtant, nous savions, toutes et tous, que nous ne pouvions gagner contre une « réforme » aussi importante que celle des retraites, en laissant seul·es les camarades de la RATP et de la SNCF partir en reconductible. Peut-être que le premier caillou dans notre chaussure, était le fait de ne pas croire, tout simplement, qu'il était possible de gagner et que nous n'étions pas en train de « singer » la grève et le conflit. Sortir la tête de l'eau, croire en nos capacités, c'est difficile après l'accumulation de défaites. Mais c'est primordial, pour avoir une chance de gagner. Ce que les sportifs et sportives appellent « le mental », n'est pas pour rien dans la façon de mener une action collective, une lutte.

Nous ne discuterons pas ici les choix tactiques des différentes structures ; il est certainement encore un peu tôt et cela mériterait un échange croisé avec les camarades de différents syndicats, sur la façon dont nous appréciions à ce moment le 5, qui arrivait. Cependant, la reconductible en interprofessionnelle n'est pas un petit morceau : c'est bien la proposition faite au salariat de gagner un bras de fer, de se donner les

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 148

moyens dans le rapport de force global. Naïvement, ou par l'urgence, notre réflexion portait essentiellement sur la capacité de faire entrer le maximum de personnes et de secteurs dans la grève reconductible. Nous pensions que si nous arrivions à entraîner suffisamment de monde, nous pourrions déboucher sur une situation obligeant le gouvernement à céder, surtout au moment aussi important économiquement et socialement que le mois de décembre. En sorte, il s'agissait de développer la tactique de la grève générale, qui se construirait à partir d'une forte journée d'impulsion, de sa reconduction et de son élargissement. Mais qui portait vraiment cette proposition, quelques semaines avant le début du conflit, dans les équipes syndicales, à travers le matériel produit, auprès des travailleuses et des travailleurs ? Trop peu de monde. Les raisons sont multiples et non exclusives, entre celles et ceux qui ne croient pas dans la possibilité de reconduire, le fait de renvoyer la décision sur les assemblées générales de grévistes (ce qui est évident mais qui ne doit pas cacher le travail préparatoire et le choix des structures), l'attentisme de trop de militant·es et de structures préférant voir ce que donnera le 5… Mais ne pas préparer les esprits à une reconductible (en dehors de la SNCF et de la RATP et quelques rares autres secteurs) c'était, de fait, ralentir la mobilisation.

Le mouvement de grève a été fort et très visible en décembre et janvier. Mais il a été étalé. L'éducation et une partie visible de la culture ont pu engager une grève reconductible dès le 5 décembre, même si elle était minoritaire. Dans la chimie, dans l'industrie et quelques boîtes du privé, il y a eu des reconductibles. La tentative de rythmer la mobilisation avec des journées d'appel jugées « plus fortes », permettait aussi à nombre de salarié.es de participer à la mobilisation, sans qu'il y ait d'appel fort dans leur boîte ou leur administration. Mais l'échec, ça a été l'étalement qui a mené à une forme de dilution de l'impact de la grève. Personne ne pensait que la mobilisation allait durer aussi longtemps. Les fêtes de fin d'année semblaient un horizon indépassable, de victoire ou de défaite, par rapport au départ du 5 décembre. La durée et l'intensité du conflit sur décembre ont obligé des syndicats et des secteurs à entrer réellement dans la mobilisation en janvier, plus d'un mois après le début. C'est le cas en particulier des ports et docks ou, en Île de France, des salarié-es des incinérateurs. On en revient à la confiance et à l'objectif : si nous avions pu faire exister ces grèves en simultané début décembre, dans un grand « toutes et tous ensemble », la puissance du blocage économique aurait été démultipliée, tout comme notre avantage pour faire plier le gouvernement.

Préparation, construction de la reconductible et simultanéité de l'action : ce constat ne doit pas se cantonner à la question des syndicats comme ils existent aujourd'hui. Il se réfléchit aussi dans le rapport de forces. Et peut-être que nous n'avons pas assez analysé le camp d'en face, pour y trouver des failles plus importantes. Nous savions à quel point le pouvoir politique actuel, autour de La République en Marche, était au service d'un capitalisme décomplexé. L'agenda macroniste est clair, dans la suite de ses prédécesseurs : détricotage des droits collectifs, pour individualiser au maximum. La « réforme » des retraites en était peut-être sa clef de voûte. La « république des DRH et des managers » a remplacé les générations précédentes, presque caricaturalement, de la petite bourgeoisie de médecins et d'avocat·es. La « disruption » politique de LREM, sans implantation ni base sociale est un autre élément important à prendre en compte, pour comprendre l'échec de la mobilisation par la grève, sur la période. En effet, la lutte contre ce pouvoir politique doit aussi se comprendre dans la perception qu'il a de la réalité/force de la mobilisation et de la pression qu'il subit dans le quotidien. Dans la stratégie du jeu, le pouvoir réfléchit à l'équilibre gain/perte. Et nous

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 149

[Coll. TR]

avions peut-être trop oublié, qu'un pouvoir avec une faible implantation locale, centré sur les principaux lieux de pouvoir et les grandes entreprises, subirait moins de pression que celle qui existait avec des pouvoirs politiques de notabilités locales, ancrés dans les conseils territoriaux. C'est ainsi, aussi, que la proximité des élections municipales encombrait moins Édouard Philippe et sa bande que ce que nous pouvions penser : ils furent capables d'utiliser le 49.3 en pleine crise sanitaire ! Tout cela fait que nous avions moins de force que nous le pensions pour les faire plier.

Mais… Il y a toujours des ouvertures, des réussites et du positif à retenir dans les luttes. Celle-ci a montré des ressources incroyables. La capacité des cheminot·es de repartir, un an et demi après un affrontement frontal. Avoir forcé le gouvernement à bouger et à adapter son calendrier, calqué sur la mobilisation. L'avoir obligé à faire des concessions par rapport à son projet initial. Avoir remis en avant, l'importance des inégalités que subissent les femmes dans le salariat et qui se démultiplient à la retraite. Avoir su recréer des solidarités à la base et des échanges interprofessionnels concrets, par la lutte. Mais ce qui a été déterminant, au final, c'est notre capacité collective à avoir entraîné et convaincu l'opinion de façon majoritaire. L'utilisation des sondages est un piège à double tranchant. Mais en dépit de toutes les conséquences de la mobilisation dans le quotidien de la population, dans leurs transports en particulier, la majorité s'est renforcée, sans vaciller, pour souhaiter le rejet de cette « réforme » dans sa globalité, malgré le faux nez de l'âge pivot. C'est ce qui nous permet aujourd'hui de voir la réforme suspendue, et, nous pouvons l'envisager, stoppée. Notre mobilisation a permis de révéler une fracture forte, que ne peut assumer un pouvoir politique affaibli au moment où nous vivons une crise sanitaire majeure, qui va se transformer en crise économique et sociale. Mais c'est bien grâce à la lutte, que cette « réforme » antisociale disparaît. Il est difficile de savourer cette victoire indirecte dans la situation actuelle. Mais elle est réelle.

■ Simon Duteil

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 150

POUR UNE SÉCURITÉ SOCIALE de l'alimentation

Ce texte prolonge le dossier de notre précédent numéro, intitulé « Pour une Sécurité sociale du XXIe siècle ».

Réseau Salariat* est une association d'éducation populaire radicalement post-capitaliste, c'est-à-dire qui analyse et s'attaque aux racines du système capitaliste en élaborant un projet de société émancipateur à partir du déjà-là des conquêtes sociales, en particulier le régime général de Sécurité sociale. Thèses qui s'appuient notamment sur les travaux de recherches de Bernard Friot.

* www.reseau-salariat.info

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 151

[Confédération paysanne]

Toute valeur économique créée est le résultat du seul travail humain. La société actuelle répartit la valeur créée entre travail (la reconnaissance d'un travail fourni par le versement d'un salaire ou de cotisations sociales par exemple) et profit (l'enrichissement indu des capitalistes à travers la propriété et l'endettement notamment). Le système capitaliste repose ainsi sur l'exploitation d'un grand nombre d'êtres humains au profit de quelques-uns qui accaparent la très grande partie de la valeur créée par le travail collectif. A contrario, le régime général de Sécurité sociale repose sur une socialisation de la valeur qui permet de sortir du système capitaliste en proposant une organisation collective qui apporte d'autres réponses aux questions suivantes : qu'est-ce que le travail ?

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 152

[Confédération paysanne]

Qui travaille et qui en décide ? Et qui est-ce qui profite de la valeur créée par le travail ? Le régime général de Sécurité sociale nous a ouvert la voie sur la perspective d'une société où :

➜ Toute la création de valeur ajoutée est socialisée, cette création de valeur étant reconnue comme le résultat du travail de toutes et tous dans la société.

➜ Les décisions, relatives à qui peut produire quoi et comment la valeur ajoutée est distribuée, sont régies collectivement.

Et, pour que ce projet de société advienne, il est intéressant de le réfléchir secteur par secteur en s'attachant ainsi à analyser et déconstruire l'état actuel des choses et en « démontrant », point par point, quel pourrait être un autre fonctionnement et comment existent des déjà-là plus ou moins puissants/conséquents dont nous ne mesurons pas toujours le potentiel de subversion. C'est extrêmement stimulant, réjouissant et, si besoin est, nous permet de relever la tête et de fermer le clapet de tous ceux qui nous rabâchent, à commencer par nos dirigeants et nos employeurs – y compris nous-mêmes – que « *There Is No Alternative* ».

INSTAURER UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION, À LA PLACE DU MODÈLE CAPITALISTE DE L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE

L'alimentation est une question vitale et qui concerne absolument tout le monde ! Elle a des enjeux locaux et internationaux, elle pose des questions fondamentales de pouvoirs, d'inégalités sociales, d'organisation du travail, du poids des multinationales et du rôle des pouvoirs publics pour renforcer leur poids ou bien le contrer. C'est également un secteur où la financiarisation joue un rôle majeur, la mécanisation remplace les emplois, l'exploitation des humains, des animaux et des ressources naturelles y est au cœur… Un sujet politique majeur qui touche à la santé publique, à l'environnement, aux inégalités sociales, aux inégalités territoriales… et qui révèle avec acuité les ravages du système capitaliste. L'alimentation analysée comme système, de la production à la consommation en pas-

1 La Via Campesina est un mouvement international qui rassemble des organisations de paysannes et de paysans, de petits et de moyens producteurs, de sans terre, de femmes et de jeunes du monde rural, d'indigènes, de migrant.es et de travailleurs agricoles. Le mouvement milite pour le droit à la souveraineté alimentaire : www.viacampesina.org

2 « *Il est certain que, sans l'autosuffisance alimentaire et énergétique, l'expérience démocratique que représente le Rojava n'aurait jamais pu tenir aussi longtemps* », *La commune du Rojava, l'alternative kurde à l'État-nation*, collectif, Syllepse, 2017.

3 Ce projet a été nourri par les échanges et réflexions avec d'autres organisations, en particulier les membres d'ISF-Agrista et Jean-Claude Balbot, paysan administrateur au réseau CIVAM, www.isf-france.org/articles/pour-une-securite-sociale-alimentaire, pages 2 à 7, version du 24 juin 2019.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 153

sant par la transformation et la distribution, apparaît être une grille de lecture assez efficace pour apprécier l'état d'une société. Ainsi, les mots de Via Campesina[1], *« le modèle agro-industriel porte en lui le conflit social, l'exploitation du travail, la destruction de l'environnement, les dégâts sur la santé et la pauvreté rurale »,* illustrent parfaitement les maux de la société capitaliste. A contrario, les exemples de la commune du Rojava[2] ou les communautés du mouvement zapatiste au Chiapas sont, sur le plan de l'alimentation, assez éclairants.

LA PLACE DES FEMMES DANS L'ALIMENTATION

Les femmes font les deux tiers du travail mondial, produisent environ 70 % de sa nourriture et sont responsables pour plus de 80 % du travail domestique. Malgré tout cela, elles ne reçoivent qu'environ 10 % des revenus mondiaux, contrôlent moins de 10 % des terres, possèdent moins de 1 % des moyens de production et représentent près des deux tiers de tous les emplois temporaires et à mi-temps. Dans le détail, la grande majorité de ces statistiques concernent des femmes de milieu rural, de classe ouvrière ou pauvre, racialisées ou indigènes, non formellement éduquées et vivant dans les « pays du Sud ». En France, pendant longtemps les femmes d'agriculteurs n'avaient aucun statut professionnel, leur travail était totalement invisibilisé. Depuis 1999, le statut de « conjoint d'agriculteur » leur donne une certaine reconnaissance, mais c'est encore un statut au rabais, qui ne donne pas les mêmes droits et qui, par exemple, rend difficile leur accès aux élections à la Mutualité sociale agricole (MSA). La Confédération paysanne a indiqué que, lors des élections MSA de janvier 2020, des collaboratrices d'exploitation n'ont pas eu le droit de voter car elles n'étaient pas mariées. Dans les métiers pénibles et dévalorisés de la filière alimentation figurent énormément de femmes, des métiers qu'on emploie d'ailleurs le plus souvent au féminin : caissière, cantinière ou cuisinière (sauf dans la grande restauration où là, les « grands chefs », sont presque exclusivement des hommes). En France, 69 % des personnes relevant de l'aide alimentaire sont des femmes. Il y a donc, en France comme ailleurs, un enjeu fondamental à penser la place des femmes lorsqu'on parle d'alimentation, car ce sont elles qui portent la charge de nourrir : faire les courses, faire la cuisine, donner à manger… et qui sont surexploitées dans le monde professionnel, y compris donc dans le secteur de l'alimentation. Au regard de l'importance que revêt le sujet de l'alimentation et compte-tenu des enjeux qui le traversent, notre projet vise à appliquer la philosophie du régime général de Sécurité sociale à ce domaine. Voilà un aperçu de l'état des réflexions de Réseau Salariat[3] en ce début d'année 2020 quant à ce que pourra être une sécurité sociale de l'alimentation post-capitaliste. Nous pourrons construire un système de Sécurité sociale de l'alimentation bâti sur cinq piliers où, demain, des professionnel·les de la filière alimentation (production, transformation, distribution) seront conventionné·es par des caisses de Sécurité sociale de l'alimentation, selon des critères qui assureront une économie post-capitaliste. Ces professionnel·les seront propriétaires d'usage de leurs outils de travail, elles et ils percevront un salaire à vie versé par les caisses de Sécurité sociale de l'alimentation. Chaque habitant·e aura une somme d'argent mensuelle à dépenser auprès de ces professionnel·les conventionné·es. Et la valeur ajoutée produite par ces échanges marchands ira directement dans les caisses de Sécurité sociale de l'alimentation. Le système sera aussi financé grâce à une cotisation sociale assise sur la valeur ajoutée de toutes les entreprises, pas uniquement celles de la filière alimentation. Les caisses de Sécurité sociale de l'alimentation auront également une part de leur budget consacrée à l'investissement pour permettre l'extension de pratiques professionnelles conventionnables, aujourd'hui

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 154

réduites à la marge. Ces caisses seront gérées directement par la population avec un souci constant d'assurer un maximum de démocratie dans leur fonctionnement et une implication des professionnel·les conventionné·es.

FINANCER L'ACCÈS DE TOUTES ET TOUS À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ ET METTRE UN TERME AU MODÈLE AGRO-ALIMENTAIRE QUI EXPLOITE LES HUMAINS, LES ANIMAUX ET LES RESSOURCES NATURELLES

Le groupe AGRISTA (agriculture et souveraineté alimentaire) de l'association Ingénieurs sans frontières, dresse un panorama des enjeux actuels internationaux et nationaux autour de la question de l'alimentation. Leurs constats se focalisent surtout sur le monde agricole et illustrent bien comment le modèle agricole dominant aujourd'hui est « au service du profit plutôt que de l'alimentation ». Il est particulièrement cynique de relever que la filière agro-alimentaire produit de quoi nourrir 12 milliards d'êtres humains et pourtant plus de 800 millions de personnes à travers le monde souffrent de famine et de malnutrition et cela augmente[4]. En France, l'alimentation est la variable d'ajustement dans nos budgets, face à des postes de dépenses contraintes qui augmentent bien plus vite que nos salaires (loyers, factures énergétiques, frais de transports…). Et, de plus en plus de personnes dépendent de l'aide alimentaire. Plus de 5,5 millions de personnes se nourrissent régulièrement à l'aide alimentaire, c'est-à-dire de la distribution gratuite ou à bas prix des surplus de la grande distribution, constitués d'aliments pollués et polluants.

« *La mise en œuvre récente de la loi de lutte contre le gaspillage alimentaire, concernant directement le don de nourriture aux associations en charge de l'aide alimentaire […] concilie, à la fois, dans une perspective d'optimisation, la question de la gestion des déchets alimentaires et celle de l'assistance aux populations vulnérables. Ainsi, les considérations d'ordre éthique, liées à la dignité des personnes, à la qualité des produits, aux choix […] disparaissent dans le pragmatisme que conférerait l'urgence alimentaire. La loi revient à autoriser à nourrir les pauvres avec ce qui était destiné à être jeté. Donner une valeur fiscale à des produits qui ont perdu leur valeur marchande (car moins frais, moins beaux, moins bons) parce qu'ils sont donnés aux structures d'aide alimentaire fait, par ailleurs, courir le risque de considérer les pauvres comme une variable d'ajustement. En effet, ne pas jeter, quand trop d'aliments ont été commandés pour permettre aux consommateurs de choisir, avoir la possibilité de donner ces produits et pouvoir être défiscalisé, neutralise le coût de la destruction alimentaire qu'il fallait auparavant payer, tout en évitant d'enregistrer des pertes. Ainsi, le système de surproduction global n'est pas remis en cause.* »[5] Ainsi, pendant qu'une petite part de la population a accès à de l'alimentation de qualité nutritive et gustative, produite dans des conditions respectueuses des humains, des animaux et des ressources naturelles, la grande majorité d'entre nous avons accès aux aliments de l'agro-industrie qui sont le résultat de l'exploitation des humains, des animaux et des ressources naturelles, nuisibles pour l'environnement et la santé.

LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET L'AUTO-SUFFISANCE ALIMENTAIRE

La souveraineté alimentaire est communément entendue comme la capacité d'un pays pauvre à produire l'alimentation nécessaire pour nourrir sa population. Or, dans notre système mondialisé, nombreux sont les états qui n'ont plus la capacité d'assurer cela, y compris les états les plus riches du monde comme la France. Au-delà de l'approche étatique, la question de l'autosuffisance alimentaire est un enjeu crucial dans les luttes sociales, que cela concerne des territoires en lutte, des minorités en résistance face à un État qui les malmène… ou des grévistes ! Mais la tendance à la désertification du monde rural (En France, plus des trois quarts de la population vit en

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 155

ville, selon l'INSEE) participe de notre affaiblissement. Il y a donc de multiples enjeux à réinvestir ce terrain-là, dans tous les sens du terme ! Le système capitaliste a, au contraire, tout intérêt à rendre les populations dépendantes de l'industrie agro-alimentaire et à briser l'autonomie des peuples. « *[…] Le concept de souveraineté alimentaire est intensément débattu. Il peut se définir par les moyens avec lesquels les peuples sont capables d'exercer l'autonomie de leur système de production alimentaire. Ce système de production doit être socialement juste, culturellement sûr et écologiquement soutenable. Pour les Zapatistes, la souveraineté alimentaire implique une culture agro-écologique, un enseignement et un apprentissage écosystémique, développant les coopératives locales et le travail collectif. S'inspirant à la fois de leurs coutumes indigènes, de leurs luttes pour l'égalité des genres et de systèmes de gouvernance et d'éducation non hiérarchisés, ces pratiques ont radicalement transformé les relations sociales au sein des communautés. Ce sont précisément ces aspects de l'insurrection zapatiste qui illustrent comment une résistance anticapitaliste collective permet de nouvelles alternatives au système de production alimentaire mondial et industriel.* »[6]

LE FINANCEMENT EST UN ENJEU MAJEUR

Proposition d'une cotisation assise sur la valeur ajoutée de toutes les entreprises. Pour pouvoir permettre à l'ensemble de la population d'avoir accès à une alimentation de qualité, il s'agit donc de financer l'accès à cette alimentation. Pour faire tourner le régime général des retraites, du chômage, de la santé, etc., les cotisations sociales sont calculées sur la masse salariale d'une entreprise, mais en réalité elles sont bien de l'argent qui ne va pas au profit pour aller au travail. Il sera plus efficace que la cotisation sociale servant à financer la branche « alimentation » de la Sécurité sociale soit assise directement sur la valeur ajoutée. Cela permettra de sortir de la fiction du « j'ai cotisé, j'ai droit », qui nous fait croire que les cotisations sociales sont individuelles et contributives (c'est-à-dire que c'est parce qu'on cotise que ça donne « droit à », logique de méritocratie individualiste et mensongère) ; alors que ces cotisations sociales sont une convention politique, pour l'existence de salaires socialisés permettant de reconnaître du travail hors de l'emploi. Le versement de cotisations sociales n'est pas un acte individualisable (contrairement à ce que peut nous faire croire la fiche de paye). Ce n'est pas mon salaire que je socialise, mais c'est sur la base de la masse salariale de la structure qui m'emploie qu'est calculée une partie des salaires versés aux soignant·es, parents, chômeuses, chômeurs et personnes retraitées. Les cotisations sociales sont bien du salaire, mais pas « le mien », plutôt « le nôtre ».

Le budget qui découlera de cette cotisation sociale permettra d'allouer une somme mensuelle à toute personne résidant en France que nous pourrons dépenser auprès de professionnel·les conventionné·es. Dans un premier temps, cette somme pourrait être de 100 euros par mois et par personne. Il est fondamental que cette allocation soit universelle et non pas réservée aux plus pauvres d'entre nous. Car quand il y a une politique pour les pauvres, c'est donc que nous trouvons légitime d'avoir une politique en faveur des riches. Ce système nous permet de rester dans la sphère marchande, qui permet une certaine forme de choix. Mais ici, il s'agira d'une sphère marchande non capitaliste, au regard des critères du conventionnement, comme cela est développé ci-dessous. Parce que l'alimentation n'est pas une marchandise comme une autre, certains, à l'instar de Paul Ariès,

4 Rapport de l'ONU sur l'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2018.

5 « Dilemme de l'aide alimentaire et conflit de normes », Benedicte Bonzi, *Socio-anthropologie* n° 40, 2019.

6 https://blogs.mediapart.fr/raoul-rivages/blog/280916/souverainete-alimentaire-et-rebellion-zapatiste

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 156

revendiquent la gratuité de l'alimentation. À côté de cette allocation mensuelle, il y aura des espaces de restauration collective gratuits : cantines scolaires, cantines d'entreprise, cantines d'hôpitaux, maisons de retraite, cantines de quartier, cantines paysannes… Tout ceci sera à déterminer collectivement dans des espaces assurant une prise de décision collective et éclairée.

VERSER UN SALAIRE À VIE DANS LA FILIÈRE ALIMENTATION, POUR CONTRER LES RAVAGES DU MONDE DE L'EMPLOI AGRO-ALIMENTAIRE

Que ce soit le sort des paysannes et paysans du monde entier (à ne pas confondre avec les grands propriétaires terriens dont sont membres une petite part des agriculteurs et agricultrices) ou celui des ouvrières et ouvriers de la filière en agriculture, transformation, distribution, restauration… la filière alimentation, dans son immense majorité, propose un cadre de travail qui exploite voire esclavagise celles et ceux qui y travaillent. Et les suicides au travail nous montrent la réalité : que ce soit chez les agriculteurs, agricultrices ou dans la grande distribution, le capitalisme tue !

Ainsi, les politiques publiques maintiennent des prix artificiellement bas qui ne permettent pas aux exploitant·es agricoles de dégager des revenus suffisants (30 % gagnent moins de 350 euros par mois). Cela les incite à augmenter leurs volumes de production et les rend dépendant·es des aides financières européennes de la Politique agricole commune (PAC). Depuis janvier 2016, les contrats d'assurance-revenu sont expérimentés. Quand l'agriculteur européen met un euro dans un contrat d'assurance, la PAC engage l'équivalent. « *Pensée par et pour les banques, la politique agricole ne s'encombre plus de fausse pudeur pour les financer directement sous couvert d'aide directe aux producteurs.* »[7] Dans les exploitations fruitières et légumières intensives, les exploitants agricoles font de l'emploi de travailleurs et travailleuses saisonniers migrants une variable d'ajustement pour la compétitivité de leurs entreprises, une main-d'œuvre rentable.

Dans les abattoirs également, les conditions de travail sont particulièrement dégradées. Les cadences y sont élevées, 40 % des salarié·es sont des intérimaires. Les trois quarts des nouvelles personnes embauchées partent avant la fin de leur période d'essai et les abattoirs manquent tout le temps de main-d'œuvre. Au début des années 2000, la Mutualité sociale agricole a enquêté sur les conditions de travail en abattoir et établi un lien entre la cadence effrénée et les problèmes de santé au travail. Les ouvrières et ouvriers des abattoirs souffrent près de douze fois plus de troubles musculo-squelettiques que la moyenne des salarié·es. C'est la profession la plus touchée. La souffrance est permanente sur la chaîne, à cause de la répétitivité des gestes, combinée au respect des cadences et à la confrontation à la souffrance animale[8].

Au niveau de la grande distribution[9], les exemples de maltraitance au travail ne manquent pas non plus. La pression est forte et, pour une erreur de caisse, vous pouvez vous faire licencier. La dégradation des conditions de travail s'accentue, avec des horaires d'ouverture de plus en plus amples : du travail le dimanche à la volonté du gouvernement que les supermarchés ouvrent en soirée, entre 21 heures et minuit. Les horaires et jours de repos sont totalement aléatoires, et cela altère considérable-

7 *Le paysan impossible : récit de luttes*, Yannick Ogor Éditions du bout de la ville, 2017.

8 *Steak Machine*, Geoffrey Le Guilcher, Éditions Goutte d'or, 2017.

9 En France, la grande distribution emploie 750 000 salarié·es et réalise un chiffre d'affaires annuel de près de 200 milliards d'euros. Six groupes se partagent 80 % du marché de la grande distribution : Carrefour, Auchan, Leclerc, Casino, les Mousquetaires et Système U. La France compte trois des vingt premiers groupes mondiaux.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 157

ment la vie privée. Les contrats sont de plus en plus précaires, la pression est mise pour faire partir celles et ceux qui ont une certaine ancienneté et pour les remplacer par des contrats étudiants, contrats à durée déterminée ou intérimaires. Pour développer ses enseignes de proximité, la grande distribution recourt au système des franchises. Un petit propriétaire, le « franchisé », achète un fonds de commerce et une enseigne, il se fournit en produits chez un géant de la grande distribution, le « franchiseur », avec des objectifs de rentabilité très élevés. L'investissement pèse sur le franchisé seul, qui travaille 15 heures par jour, 6 jours sur 7 tandis que la marge, elle, va au groupe franchiseur. Les franchises constituent des rentes importantes pour les grands groupes. Le système de franchises est une véritable arnaque ! Les services de restauration à domicile (type Deliveroo ou Uber Eat) ont recours à l'autoentrepreneriat, c'est-à-dire au retour du travail à la tâche, ils exploitent ainsi les jeunes, en majorité des hommes racisés. Et avec le statut d'autoentrepreneur, l'organisation collective pour améliorer les conditions de travail est devenue encore plus difficile.

Face à ça, les caisses de Sécurité sociale de l'alimentation verseront un salaire à vie à toute personne qui travaille dans la filière alimentation et qui fait partie d'un collectif de travail conventionné auprès de la caisse. C'est-à-dire que ce salaire sera attaché à la personne et non pas à son poste de travail ; il pourra varier en fonction de la qualification de l'intéressé·e (sauf si nous choisissons démocratiquement de privilégier un salaire unique). Et, cette personne aura son salaire assuré, même si elle

Journée d'échanges à propos de la Sécurité sociale de l'alimentation

[DR]

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 158

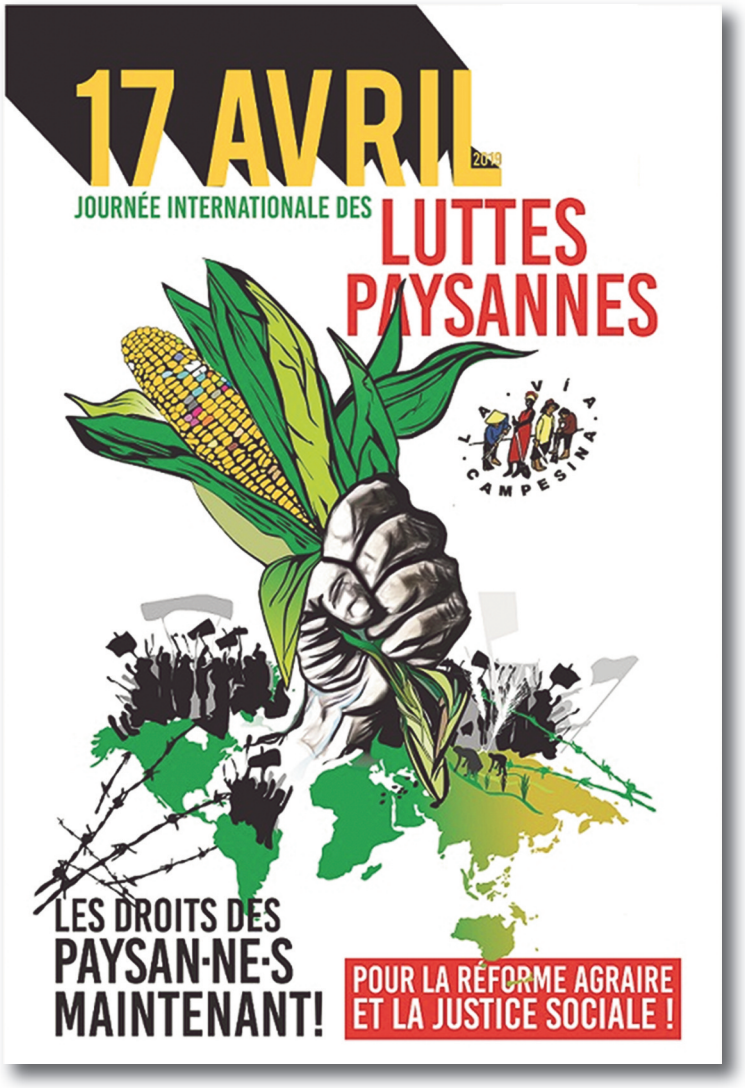

[Confédération paysanne]

change de collectif de travail ou si, dans certaines conditions, elle arrête son activité professionnelle (comme dans la fonction publique). Peu importe le succès de la récolte, le chiffre d'affaires du magasin… L'approche est tout autre, puisque la production de valeur est collective, socialisée (a contrario du contrat d'assurance-revenu). La valeur ajoutée générée par les collectifs de travail conventionnés sera versée aux caisses de Sécurité sociale de l'alimentation. Ces sommes, plus celles venant de la cotisation sociale sur la valeur ajoutée de toutes les entreprises permettront de salarier les professionnel·les conventionné·es et d'investir. Si cette idée d'un travail déconnecté du monde de l'emploi ou du marché des biens et services peut sembler une utopie lointaine, il est d'autant plus important de regarder les amorces de déjà-là que nous connaissons. Outre, le statut de fonctionnaire dans la fonction publique et les reprises d'entreprise par les salarié·es comme les SCOP Ti (thés et tisanes) et La

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 159

Belle Aude (glaces) il y a aussi le système des paniers AMAP[10] dans leur philosophie d'origine : des habitants et habitantes qui se cotisent pour assurer un salaire à un ou une paysan·ne, quel que soit le succès de ses récoltes. Et les initiatives comme Coopcycle[11] permettent aux travailleuses et travailleurs de la restauration à domicile de se constituer en coopératives.

IMPOSER LA COPROPRIÉTÉ D'USAGE DANS LE SECTEUR DE L'ALIMENTATION ET EN FINIR AVEC LA DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE DE LA PROPRIÉTÉ LUCRATIVE

L'accès au foncier est un enjeu crucial en matière d'agriculture. En Europe, 2 % des fermes contrôlent plus de 50 % des terres agricoles, selon La Via Campesina. Les entreprises parlent « d'investissement » quand nous préférons employer le terme « accaparement » : chaque année, des millions d'hectares de surfaces agricoles sont achetés par des multinationales ou des hommes d'affaires. Leur terrain de prédilection est les pays du Sud, où ce phénomène contribue à déstabiliser les sociétés rurales et participe du problème de la malnutrition. Le brevetage et l'appropriation des semences (végétales et animales) notamment via les organismes génétiquement modifiés (OGM), participent à la dépossession des droits des paysans et paysannes. La résistance pour garder les semences paysannes entre les mains de celles et ceux qui nourrissent les peuples d'une manière saine et juste est au cœur de la lutte pour la souveraineté alimentaire. Les coopératives agricoles sont devenues, pour beaucoup d'entre elles, des groupes agroalimentaires. Au départ construite pour servir les intérêts de ses adhérents agriculteurs, la coopérative agricole sert aujourd'hui les intérêts de ses actionnaires financiers tout en communiquant sur la coopération entre agriculteurs et consommateurs. Les coopératives agricoles sont organisées via un institut qui développe une stratégie d'influence auprès des élus (parlementaires, collectivités…) pour défendre ses intérêts d'agro-industrie, comme des entreprises multinationales. De coopérative, il n'y a plus que le nom ! Au niveau de la distribution alimentaire, nous avons déjà évoqué l'arnaque du système de franchise. Or, L'alimentation représente l'un des secteurs les plus lourds en franchise avec 19 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2016. Derrière les petites supérettes et les franchises, c'est le même gros ![12] Or, en France, pendant que la grande majorité d'entre nous se nourrit des aliments nocifs de la grande distribution, quelques familles très fortunées s'enrichissent grassement du travail d'autrui. En une seule génération, les entrepreneurs du secteur sont devenus multimillionnaires, voire milliardaires, en euros.

Parmi les critères imposés aux professionnel·les de la filière alimentation qui souhaiteraient être conventionné·es, figurera l'obligation d'être propriétaire d'usage de son outil de travail. Ce n'est plus un contrat de travail avec lien de subordination qui liera les personnes à leur emploi, mais c'est leur envie de travailler ensemble et d'être responsables ensemble qui forgera le collectif de travail, ces personnes ayant un salaire à vie assuré par les caisses de sécurité sociale de l'alimentation. Si l'expérience des coopératives dans le monde agricole a malheu-

10 AMAP : association pour le maintien d'une agriculture paysanne. À noter qu'aujourd'hui la plupart des réseaux d'AMAP sont uniquement un lieu de distribution en circuit court : mise en relation directe entre producteurs et consommateurs. L'ambition de départ semble avoir été oubliée.

11 « Coopcycle », Benoît Borrits, *Les Utopiques* n° 12, Syllepse, 2019.

12 Par exemple, Le Petit Casino, SPAR, SPAR Supermarché, VIVAL, Casino supermarché sont des franchises de Casino ou Carrefour avec ses références de proximité : City, Contact, Express, Montagne, Bio, 8 à Huit, Proxi…

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 160

reusement été déviée de sa philosophie d'origine, il reste toutefois la CUMA (Coopérative d'utilisation de matériel agricole) qui permet de socialiser la propriété d'outils onéreux. Cette mise en commun de matériel suppose donc également une organisation collective pour son utilisation : 1 personne = 1 voix. À noter que même avec cette règle, l'organisation d'une CUMA n'est pas toujours égalitaire et va dépendre de la capacité des paysans et paysannes à s'organiser et décider ensemble, dans l'intérêt du groupe. L'association Terre de liens a l'avantage d'acheter des terres agricoles pour les sortir du marché, car elles ne seront jamais revendues mais louées à des paysannes et paysans. Cependant, le financement pour acheter les terres repose sur de l'épargne et non une cotisation sociale et la gouvernance reste assez traditionnelle avec une relation de dépendance entre le propriétaire et son locataire.

MAÎTRISER L'INVESTISSEMENT POUR ÉTENDRE LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES RESPECTUEUSES DU VIVANT ET SORTIR DE L'ENDETTEMENT

Comme pour tout secteur d'activité, celles et ceux qui souhaitent démarrer ou développer une activité professionnelle dans la filière alimentation ont besoin de capital. Alors, pour la plupart, elles et ils s'endettent auprès des banques pour acheter des terres, un fonds de commerce, et cela les rend économiquement dépendants puisqu'il faut rembourser le prêt, avec les intérêts. Depuis les années 50, l'agriculture s'est mécanisée, imposant aux agriculteurs et agricultrices d'investir encore et toujours plus pour l'achat de nouveau matériel, l'agrandissement de leur ferme, la diversification de la production avec des bâtiments hors sol[13]. L'industrialisation de l'agriculture s'est accompagnée de l'usage massif de produits toxiques. Les normes mises en place par les pouvoirs publics mettent directement en difficulté les petites fermes, obligées de s'endetter pour s'aligner sur les nouvelles normes. Elles permettent surtout aux produits agricoles de traverser la planète sans mettre en péril les intérêts industriels et en rassurant faussement les consommateurs. (La mise en place de normes n'a pas empêché la crise de la vache folle, les algues vertes ou les lasagnes de cheval.)[14]

L'industrie agro-alimentaire favorise les entreprises capitalistes, la domination des distributeurs sur les productrices et producteurs, les aliments ultra-transformés, mal produits, mauvais pour la santé. À côté de cette industrie, des professionnel·les fonctionnent autrement, de manière bien plus respectueuse des humains et des ressources naturelles. Mais ils et elles ne sont pas du tout soutenus par les pouvoirs publics, bien au contraire. Les pouvoirs publics via les politiques de normes, le fléchage des subventions (la PAC), les politiques de défiscalisation (l'aide alimentaire) favorisent le

13 *Les paysans dans la lutte des classes*, Bernard Lambert, Le Seuil, 1970.

14 *Le paysan impossible : récit de luttes*, Yannick Ogor, Éditions du Bout de la ville, 2017.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 161

modèle agro-industriel au détriment des autres modèles de production alimentaire. Or, aujourd'hui, la très grande majorité de la population se nourrit via les circuits de grande distribution, soit parce qu'elle va faire ses courses au supermarché, soit parce que la restauration collective se fournit auprès de ces mêmes multinationales de la grande distribution. La production de nourriture, respectueuse des travailleuses et travailleurs qui la produisent et la distribuent, respectueuse de notre santé et respectueuse du vivant est disponible en trop faible quantité pour nourrir l'ensemble de la population. Donc, même si demain chaque habitant·e dispose d'une allocation mensuelle pour acheter des produits alimentaires auprès de professionnel·les conventionné·es, ceux-ci et celles-ci n'auront pas de quoi répondre à la demande.

Pour permettre à un maximum de personnes d'accéder à de l'alimentation de qualité et pour permettre à un maximum de professionnel·les de faire évoluer leurs pratiques ou bien de s'installer, les caisses de Sécurité sociale de l'alimentation géreront

[Confédération paysanne]

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 162

un fonds d'investissement qui permettra de verser des subventions aux professionnel·les en cours d'installation ou en cours de développement. Ce fonds d'investissement nous permettra de lutter contre l'endettement qui est aujourd'hui un problème majeur pour la plupart des professionnel·les, en particulier le monde agricole. Ce fonds d'investissement, dédié et géré par les caisses de Sécurité sociale de l'alimentation, permettra que ce soit bien un processus démocratique qui décide dans quel sens nous souhaitons investir, par exemple pour une agriculture plus respectueuse du vivant ; pour favoriser la production, la transformation et la distribution locale ; pour lutter contre les inégalités territoriales...

METTRE EN PLACE UNE VÉRITABLE DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE, PLUTÔT QUE CAUTIONNER DES POLITIQUES PUBLIQUES AU SERVICE DES LOBBIES DE L'AGRO-INDUSTRIE

En finançant les agricultrices et agriculteurs à la surface plutôt qu'à l'actif, la Politique agricole commune (PAC) soutient une agriculture productiviste. Les grosses exploitations reçoivent davantage de subventions que les plus petites ; or, ce sont elles qui produisent le plus pour l'industrie agro-alimentaire. Selon un récent rapport de la Cour des comptes, la répartition des aides agricoles est « facteur de fortes inégalités ». Et, côté mangeuses et mangeurs, nous sommes actuellement dans une société à deux vitesses, avec d'un côté les privilégié·es qui, pour des raisons de capital social et/ou culturel, ont accès à de la nourriture de qualité ; de l'autre, des millions de personnes obligées d'acheter de la merde parce que c'est ce qui coûte le moins cher. En plus, elles et ils subissent la condescendance de classe de « *l'éducation au bien manger* ». À une échelle nationale, actuellement 5,5 millions de personnes dépendent de l'aide alimentaire pour se nourrir, c'est-à-dire des surplus de l'industrie agro-alimentaire qui défiscalise ce qu'elle « donne » aux associations caritatives[15]. Ne jamais oublier que ? quand on fait une politique pour les pauvres, c'est donc qu'il y a toujours en amont une politique en faveur des riches.

Le réseau CIVAM mène un projet de recherche-action intitulé ACCESSIBLE : « *Nous considérons que chacun en France doit pouvoir accéder durablement à une alimentation choisie et digne et que l'aide alimentaire doit être réservée aux situations d'urgence. Pour cela nous nous sommes attachés à définir et caractériser les conditions d'une alimentation durable, accessible à toutes et tous. Les systèmes de production et les politiques publiques agricoles et alimentaires doivent selon nous être discutés sous cet angle.* » En s'appuyant sur la conquête sociale de 1946 qui a permis à la CGT de diriger le régime général de Sécurité sociale, la gestion des caisses de sécurité sociale de l'alimentation doit faire l'objet d'une attention accrue, afin de garantir un espace réellement démocratique qui, notamment, tienne compte des rapports de domination à l'œuvre dans notre société pour en réduire au maximum les effets. Ainsi, ces caisses de Sécurité sociale de l'alimentation seront gérées à une échelle locale appropriée (bassin de vie ou bassin de production). Elles réuniront habitant·es et professionnel·les conventionné·es. La prise de décisions sera, si possible, par par-

15 Sur le sujet de l'aide alimentaire, voir les travaux de Louis Malassi : www.cairn.info/le-systeme-alimentaire-mondial—9782759206100-page-3.htm#

16 « Projet pour une presse libre », Pierre Rimbert, *Le Monde diplomatique*, décembre 2014

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 163

ticipation directe : et, pour la gestion, le tirage au sort de personnes désignées pour un mandat d'une certaine durée avec une rémunération en reconnaissance du travail fourni. Les caisses définiront quels seront les critères au conventionnement des professionnel·les. Il y aura des critères nationaux (ou supra-locaux) pour garantir une égalité sur le territoire ; et des critères locaux pour assurer une adaptation aux spécificités locales.

À une échelle municipale, des initiatives ont émergé et sont à saluer, notamment la ville de Mont-Sartoux qui a mis en place une régie agricole lui permettant de salarier trois fonctionnaires-paysans qui produisent 85 % des légumes servis par la ville dans le cadre de sa restauration collective (cantines scolaires, crèches, fonctionnaires). On notera toutefois avec une ironie amère que ce projet est financé pour partie par la fondation Carasso (famille ayant fondé la multinationale Danone). Le mouvement zapatiste au Chiapas nous semble être une source d'inspiration à retenir : *« […] Récupérer les terres volées et s'émanciper de la dépendance à l'agrobusiness industriel multinational, afin de vivre pacifiquement en défiant ouvertement le capitalisme global. Cette "solution" leur a permis de construire un système de production alimentaire autonome et local, produit direct de leurs efforts pour plus de démocratie participative, pour l'égalité entre les genres et pour la souveraineté alimentaire. »*

Notre projet est en construction et plein de questions restent en suspens, mais l'idée générale est bien là. D'autres réfléchissent aussi à une proposition de Sécurité sociale de l'alimentation, à l'idée de « démocratie alimentaire », à rendre effectif le droit à l'alimentation… Or le droit à l'alimentation ne devrait pas s'entendre comme le droit à être alimenté mais bien comme le droit à décider collectivement comment nous alimenter et dans quelles conditions produire, transformer et distribuer cette alimentation. Quand on parle d'alimentation, les risques sont grands de cantonner le sujet à la lutte contre les OGM, pour l'écologie, contre la « mal bouffe »… à la défense de la paysannerie, ou de la cause animale. En ce domaine comme en tant d'autres il est essentiel d'avoir une approche systémique, de ne pas se tromper d'analyse si on ne veut pas se tromper de combat, parce que le système capitaliste est très fort pour récupérer toutes les initiatives un tant soit peu subversives qui voient le jour (exemples du bio, du local et des circuits courts). Attachons-nous à ne pas seulement lutter contre les conséquences mais bien lutter contre les causes. Ce qu'il y a eu de révolutionnaire en 1946, a été d'instaurer une généralisation de déjà-là existants mais réservés à certaines parties de la population. Dans le domaine de l'alimentation, ces déjà-là émergent en attaquant le système capitaliste sur l'un ou l'autre de ces piliers. Nous proposons ici un projet qui vise à s'attaquer aux cinq piliers à la fois, au bénéfice de l'ensemble de la population. Attachons-nous également à ne pas oublier la vision globale quand on célèbre des initiatives locales. Notre stratégie est d'étendre la philosophie du régime général de Sécurité sociale à l'alimentation et de poursuivre dans d'autres secteurs[16], avec l'ambition d'une transformation sociale générale.

Le groupe alimentation de Réseau Salariat

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 164

« JE NE REVIENDRAI PAS VERS VOUS »
discours ~~managérial~~ et paroles militantes

Quinze ans après le constat dressé par Éric Hazan dans sa LQR*, où en sommes-nous de ce tiraillement de langue, qui a vu le discours ~~managérial~~ envahir de ses accents atones tout l'espace public ? Étayant leur propos d'analyses puisées dans les champs des sciences sociales et de la linguistique, ou piochées dans leurs expériences militantes, Lilian Robin et Nicolas Pineau appellent à la mobilisation citoyenne et syndicale afin de mener la contre-offensive linguistique.

Nicolas Pineau a étudié la linguistique et la littérature à l'université de Nanterre. Militant SUD Santé Sociaux, il vit à Lyon, où il partage son temps entre écriture et éducation spécialisée. Il a publié en 2019 un premier essai, *La cigale par les ailes, Zénon d'Elée par ses surnoms*, consacré au philosophe présocratique Zénon d'Elée. Militant SUD Collectivités territoriales, ingénieur en prévention des risques professionnels, Lilian Robin est l'auteur de *Tripalium**** et coauteur, avec Baptiste Mylondo et Samuel Michalon, de *Non au temps plein subi - Plaidoyer pour un droit au temps libéré****. Il est également cofondateur de la Coopérative d'inactivité*****.**

* *LQR, La propagande du quotidien*, Éric Hazan, Éditions Raisons d'agir, 2006.

** Éditions Aethalidès.

*** Les éditeurs libres, 2008.

**** Éditions du Croquant, 2013.

***** www.cooperativedinactivite.org

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 165

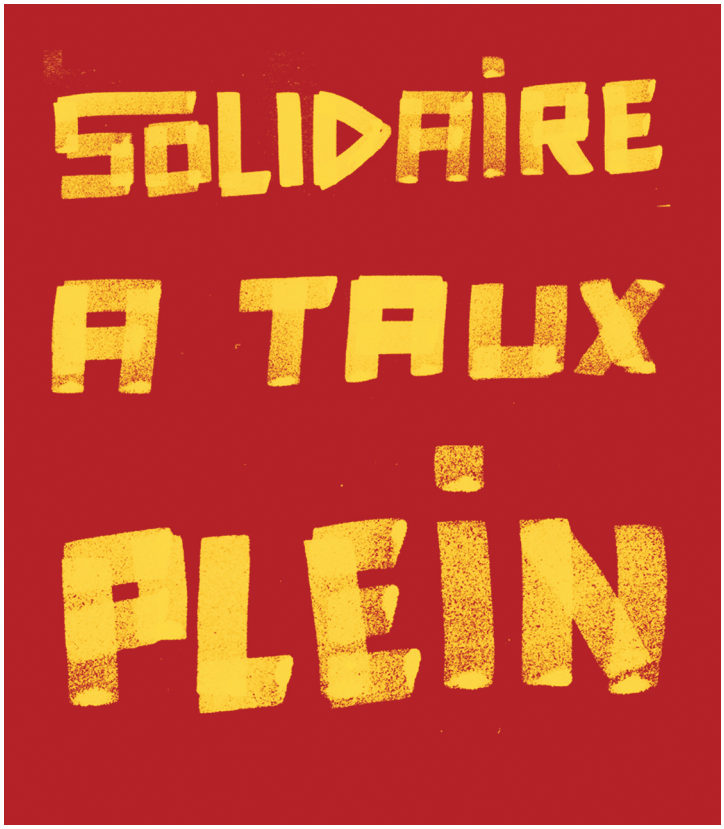

[FormesDesLuttes – Guillaume Lanneau]

« Je suis pressé de donner un nom à nos asiles. »
Patrick Laupin,
Le bloc de peine

Dans un centre d'accueil pour adultes psychotiques, un homme un jour vient se présenter ; il donne son nom, l'éducateur lui donne le sien. Mais cette réciprocité, socialement marquée, a tôt fait d'imploser : très vite, l'homme se met à renommer les autres – tout le monde – avec des prénoms par lui choisis. Refusant de se conformer à une règle pourtant consensuelle à l'échelle de nos sociétés, il place ceux qu'il refuse de nommer par leur prénom dans une position délicate. Céder à la facilité, accepter ce nouveau baptême, se laisser embarquer dans un délire qui, ayant enfoncé un premier coin, fait par suite flotter toutes les perceptions, ou résister, pied à pied, au prix d'un effort d'autant plus coûteux que les appels au parjure se multiplieront dans la durée, mais qui fait se maintenir là, dans le giron d'une réalité d'énonciation partagée ? Le discours néolibéral, et son pendant au sein des organisations, le discours

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 166

~~managérial~~, ne fait pas vivre autre chose aux sujets embarqués malgré eux dans une requalification du monde, qui les plonge dans l'insécurité linguistique.

Cette histoire de la violence faite aux noms -patronymes, toponymes- les historiens et historiennes de la colonisation la connaissent bien, jusque dans ses ravages. Un article de *Jeune Afrique*[1] nous le rappelle, c'est en 1882 que l'obligation d'inscription aux registres de l'état civil soumet les « indigènes » à une transcription sauvage de leurs patronymes, transformant ainsi le système généalogique existant en une vaste farce linguistique, où les noms de famille au mieux s'éteignent, au pire s'exposent au ridicule des nouvelles formulations. Dans ses visées impérialistes, sinon totalitaires, le discours ~~managérial~~ procède de la même logique : au langage fruit d'une histoire commune, bricolé dans la sueur, arraché au terrain, il substitue un verbiage hors-sol, issu d'hybridations douteuses, lexique OGM conçu pour résister à toutes les formes de parasites connus : arguments rationnels, élaborations collectives et autres oppositions syndicales. Une greffe de langue qui ne vise ni plus ni moins qu'à coloniser les imaginaires. Mais la langue n'est pas figée, et les désignations se défont. Le courage de quelques chercheurs, la détermination des familles auront permis en Algérie d'effacer

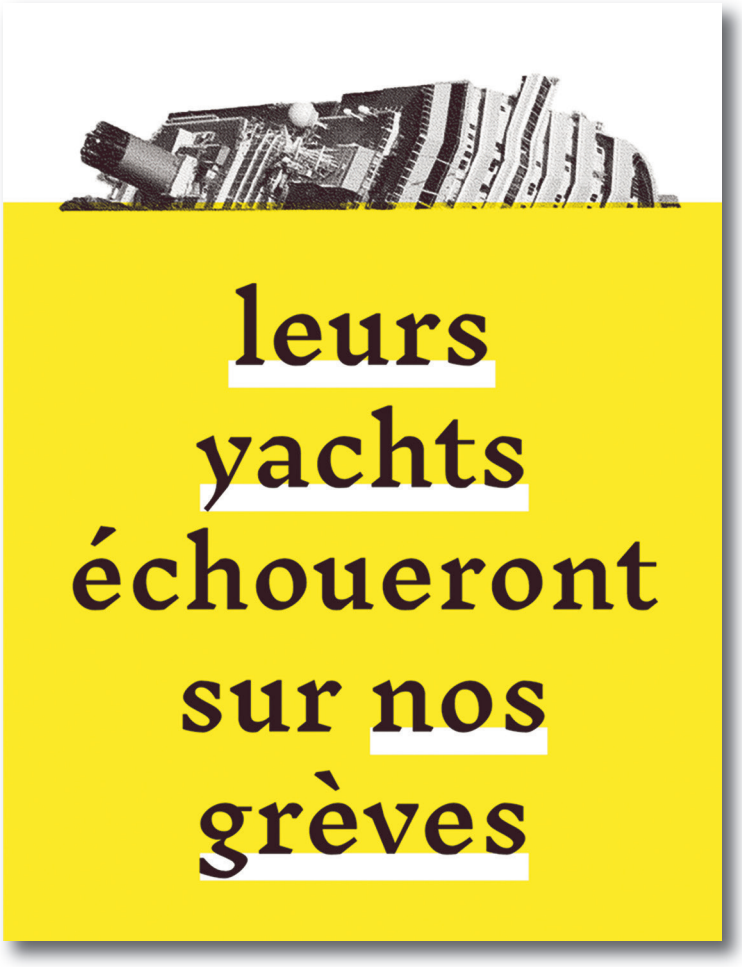

[FormesDesLuttes – Alain De Rachni]

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 167

cet outrage fait aux noms et de rétablir l'antique généalogie. C'est à un travail similaire de dénonciation/réappropriation que le présent article invite le lecteur.

DÉCOLONISER L'IMAGINAIRE[2]

Quinze ans après le constat dressé par Éric Hazan dans sa *LQR,* où en sommes-nous exactement de ce tiraillement de langue, qui a vu le discours ~~managérial~~ envahir de ses accents atones tout l'espace public ? Incontestée dans sa suprématie, la langue publique continue d'être le vecteur d'un récit majeur, unique, qui a depuis longtemps colonisé les cerveaux : ce récit, c'est celui de la loi du marché. Dans ses procédés – euphémismes, hyperboles, détournements sémantiques – comme dans sa syntaxe, la « novlangue » est restée relativement stable, accumulation de tournures à l'obsolescence programmée, fil ténu, tenace, fragile comme la mode. De paradigme en braquet, puis de braquet en logiciel, son « changement » a résisté insidieusement, torrent de langue qui n'en finit pas de ruisseler sur ses administrés.

Si le discours ~~managérial~~ a pu un temps n'être que la déclinaison sectorielle, dans un champ certes assez vaste, celui de l'emploi, d'une entreprise autrement plus ambitieuse, la propagation à l'échelle mondiale de la pensée néolibérale, et du discours néolibéral qui la sous-tend, la progéniture a rejoint son géniteur et les deux résident désormais au plus haut niveau de l'État. C'est ce que relevait Pierre Musso dans un article intitulé « L'ère de l'État entreprise », paru dans les colonnes du *Monde diplomatique* en mai 2019 : Berlusconi, Trump et Macron y sont décrits comme « *trois personnages politiques disruptifs* », chefs de l'« *État-entreprise* » qui « *importent le management dans le champ politique et mettent en musique le récit glorieux de leur expérience de l'entreprise* ». Ainsi, entre autres exemples, dans la start-up nation, le président manager de la République dispose d'une application de reporting permettant de suivre en temps réel[3] les indicateurs de performance de ses ministres. Plus que jamais il y a donc une centralité politique de l'emploi, en ce que ce dernier a servi de bac à sable idéologique à ceux qui ont présidé, président ou (si nous échouons) présideront les États. Discours ~~managérial~~, discours néolibéral et discours politique tendent ainsi à se confondre.

Pour illustrer à quel point ils ne font plus qu'un, mais également dans quelle mesure leur mobilisation n'est pas qu'une violence symbolique, abstraite, mais qu'elle a bien des répercussions dans le réel, il ne nous vient pas de plus bel exemple que celui du candidat à la présidence de la République, Emmanuel Macron. Celui-ci affirmait, dans un discours prononcé à Paris le 10 décembre 2016, que « *le travail, ça n'est pas une souffrance* ». Il redira d'ailleurs sensiblement la même chose le 3 octobre 2019, à Rodez : « *Moi j'adore pas le mot pénibilité, parce que ça donne le sentiment que le travail serait pénible.* » Des mots, ce ne sont que des mots. Sauf qu'entre-temps, l'ordonnance du 22 septembre 2017 est publiée, qui met fin au compte pénibilité, rebaptisé compte « pré-

1 « Algérie : changer de nom pour tirer un trait sur le passé colonial ? », Emeline Wuilbercq, 31 janvier 2014.

2 Référence au titre du livre de Serge Latouche, *Décoloniser l'imaginaire,* Éditions Parangon, 2011.

3 Sur le « temps réel » et la force de la réaction, voir l'analyse d'Éric Hazan, ibid., p 76.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 168

vention » – des mots, encore des mots – et qui, au passage, supprime quatre critères sur dix, dont les manutentions manuelles de charges, les postures pénibles, les vibrations mécaniques et les agents chimiques dangereux. Aucun doute que ceux et celles qui y étaient exposés avant le changement de qualificatif ont beaucoup moins mal depuis… D'aucuns parlent de *modernisation* pour imposer des modèles réactionnaires, de *mutualisation* pour justifier des licenciements, de *bienveillance* pour masquer les manques de moyens[4]… Le discours agit comme un anesthésiant mais pendant que le patient est dans les vapes, les chirurgiens opèrent.

Si l'on tentait une généalogie au doigt mouillé, on pourrait postuler que le discours néolibéral a enfanté le discours ~~managérial~~, qui a gangréné le discours politique, qui avait lui-même déjà intégré le discours néolibéral. Mais le portait de cette famille, à très haut potentiel de consanguinité, resterait inachevé si l'on omettait de convier son rejeton le plus dégénéré, le discours publicitaire. Avec lui la dynastie est au complet, objectif commun : la colonisation des imaginaires au service de la société de croissance. Le discours ~~managérial~~ s'adresse à l'individu producteur, trouve un relais précieux au cœur même du pouvoir, qui s'adresse à peu près dans les mêmes termes à l'individu électeur. Ne manque plus alors qu'à s'adresser à l'individu consommateur. Depuis bien longtemps, la publicité ne vante plus les qualités présumées d'un produit mais scénarise un idéal. De la même manière, par la grâce du discours ~~managérial~~, avec le soutien du *happiness manager,* le salarié opprimé acquiert le statut enviable de *collaboracteur proactif,* et grâce au *lean management,* apprend à faire mieux avec moins. Discours ~~managérial~~ comme publicité excellent dans l'art de convoquer des « *concepts* » mielleux, « *prônant un modèle idéal s'appuyant sur des valeurs promues par la société (confiance, efficience, excellence, transparence…) et construisant par les métaphores utilisées (famille, équipe, groupe d'amis…) une vision intégratrice des employés (Norlyk, 2009)… le discours managérial est rarement contesté* »[5]. À nous de transformer ce « rarement » en « systématiquement ». D'autant que les liens du sang qui unissent les discours politiques, ~~managériaux~~ et publicitaires impliquent que combattant l'un on s'occupe aussi des autres. Et qu'en s'attelant à mener la contre-offensive linguistique dans nos administrations, nos entreprises, nos instances, nos syndicats, on ne mène pas un combat d'arrière-garde, loin de là, c'est bien à une pensée-monde qu'on s'oppose.

Posons un premier acte de résistance à l'infusion du discours ~~managérial~~ en dépliant son étymologie. Dérivé de l'italien *maneggiare,* « conduire un cheval à la main », le *manègement* est d'abord affaire de dressage, violence que l'on exerce sur l'animal dans le but d'infléchir sa nature et de le domestiquer. C'est d'ailleurs dans le calme des maisons bourgeoises que le terme achèvera de rebondir, *ménagement* renvoyant alors à la bonne tenue de l'appareil domestique. De *manègement* en *ménagement,* du devenir-outil de l'animal au devenir-esclave de la

4 Lire à ce sujet l'excellent article de Clotilde Dozier et Samuel Dumoulin, « La bienveillance, cache-misère de la sélection sociale à l'école », *Le Monde diplomatique,* septembre 2019.

5 *La novlangue managériale Emprise et résistance,* Agnès Vandevelde-Rougale, Éditions Erès, Toulouse, 2017, p.25.

6 Affrontement, combat.

7 *De l'interpellation,* Jean-Jacques Lecercle, Éditions Amsterdam, 2019.

8 *Problèmes de linguistique générale,* II, ch.6, « Structure de la langue et structure de la société », Émile Benveniste, Gallimard, 1983 (1974), p.98.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 169

[FormesDesLuttes – Charlotte Vinouze, Olivier Garraud]

ménagère, c'est une histoire enfouie, toute d'emprise et d'influence, que la langue-étalon du ~~management~~ fait soudain ressurgir. C'est ainsi tout naturellement qu'elle a trouvé à s'installer au cœur d'un autre espace de domination, celui des organisations. Le ~~management~~, – tête de pont, leitmotiv, gimmick – se décline *ad nauseam*, il s'est diffusé comme une peste langagière auquel plus aucun secteur ne résiste. C'est LA tarte à la crème : tout se résume désormais à des problèmes de ~~management~~. Quel naufrage d'entendre, de plus en souvent, des militants syndicaux pointer des soucis de ~~management~~, pour le plus grand bonheur du patron, qui concède et annonce dans la foulée qu'un séminaire en ~~management~~ est d'ores et déjà programmé. Le ~~management~~, ou la main magique de la gestion des affaires humaines. Le passage par l'étymologie nous convainc de ne pas nous laisser prendre au mors par cette langue du manège, c'est pourquoi nous proposons de la renommer. Nous l'appellerons désormais cratolecte, du grec kratein, « commander », néologisme suffisamment répugnant pour refléter adéquatement son référent. Une langue, et neuve de surcroît ? Cela mérite d'y regarder de plus près.

LOCUTEURS DE TOUS LES PAYS….

Disons un peu rapidement que depuis Ferdinand de Saussure, deux conceptions de la langue s'opposent en linguistique : d'une part une langue entendue comme système de signes, stable, homogène, hiératique et d'autre part, une langue inscrite dans l'histoire, parcourue par ses luttes, vacillante, irrégulière. Une telle langue a au moins le mérite de rendre compte de ses propres transformations : langue hybride et vivante, corruptible à l'envi, elle nous rappelle que le fait linguistique n'est jamais neutre, qu'il est le lieu d'un agôn[6] inéluctable, comme l'a mis en lumière Jean-Jacques Lecercle dans son dernier ouvrage consacré aux phénomènes d'interpellation[7].

Deux régimes de langue donc, dont l'un suppose la soumission à un système de signes, à une grammaire, et l'autre l'acceptation ou le refus de « désignations », autrement dit de transformations lexicales dominantes. En tant que locuteurs natifs, nous sommes tous tributaires de la première, et en tant que sujets de droit, tous potentiellement affranchis de la seconde, dont nous pouvons rejeter comme embrasser les contraintes. Cette liberté est toutefois relative : sociolecte des puissants, cette nasse de désignations s'inscrit dans un « sémantisme social »[8] (nous empruntons le concept au linguiste Émile Benveniste) qu'il est parfois bien difficile d'éluder, tant son inscription dans la vie publique est grande. Il s'agit bel et bien d'un authentique parler de classes qui ne dit pas son nom, en occultant les soubassements théoriques qui le fondent : « *Chaque classe sociale s'approprie des termes généraux, leur attribue des références spécifiques et les adapte ainsi à sa propre sphère d'intérêt et souvent les constitue en base de dérivation nouvelle. À leur tour ces termes, chargés*

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 170

de valeurs nouvelles, entrent dans la langue commune dans laquelle ils introduisent les différenciations lexicales. »[9] Une telle « *prise de possession de la langue commune* »[10] ne va pas sans heurt, on l'imagine ; des forces s'organisent, individus et collectifs contre-interpellent, substituant leurs mots en propre aux désignations sanctifiées, jouant valeurs contre valeurs, témoignant de cette fameuse résistance au changement que leurs adversaires leur imputent déjà…

Arrêtons-nous un temps sur la séquence *paradigme/braquet/logiciel,* emblématique du nouvel ordre langagier. Coordonnée au changement, la variation lexicale emprunte à trois champs discursifs chéris par les élites : sciences humaines, sport, informatique. Pour une même dénotation (le changement de modèle), trois connotations viennent successivement stratifier le signifié fondamental. D'abord, le mystérieux *paradigme,* alchimie axiale du changement, révolution de la connaissance, totem brandi d'une lointaine épistémologie. On tient notre axe, il convient désormais d'en gravir la pente, ce à quoi le *braquet* du cycliste va s'employer. Reste à déterminer le rapport pignon/plateau le plus à même de nous

[FormesDesLuttes – Bastien Contraire]

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 171

faciliter l'ascension vers la croissance. Gageons qu'un *logiciel,* conçu à cet effet, permettra de libérer dans ses *algorithmes* la formule optimale du parfait développement. Coordination lexicale, dérivation des valeurs, érosion : la séquence euphémistique affiche toutes les caractéristiques dégagées par Benveniste dans son article sur les « Euphémismes anciens et modernes »[11]. Son analyse, généreuse, nous rappelle que les euphémismes des ploutocrates ne durent qu'un temps, et que la puissance de l'anaphore va toujours s'épuisant.

LE RÈGNE DE LA QUANTITÉ

Mais que consacre, au bout du compte, la langue des élites, et quel règne au juste ferait-elle donc advenir ? Un exemple issu d'un champ traditionnellement marqué « à gauche », le travail social, va nous permettre d'engager notre réflexion. Dans ce secteur, le passage de l'intensif à l'extensif, de la qualité à la quantité, trouve son illustration la plus marquante dans le projet de loi SERAFIN-PH, qui vise à « *réformer le modèle tarifaire de prise en charge des "parcours" des personnes handicapées* ». Au nom de la sacrosainte inclusion, l'autorité publique a entrepris d'établir la nomenclature des « besoins » et des « prestations », dans le but avoué d'aboutir à la constitution d'un vocabulaire partagé [sic], vecteur de désinstitutionalisation massive pour nos chers exclus. Inutile de préciser que les actes inhérents à la relation de soin (écoute, parole, accompagnement). ne font l'objet d'aucune attention particulière dans un tel système de codification. Somme de ses parties – les fameuses prestations extrapolées des mystérieux besoins –, la personne handicapée ou dépendante se retrouve projetée dans l'essoreuse d'un algorithme tarifaire parfaitement autonome. Les murs des institutions ont cédé, les exclus peuvent enfin regagner la cité, une quantité de prestations sous le bras.

Externalisation, atomisation, quantification : le cratolecte continue de porter haut les valeurs de la société néolibérale, sous le manteau de terreur des désignations les plus angéliques. Quel serviteur de l'État, au cynisme si abouti, osa donc un jour signer sous la forme de l'acronyme SERAFIN le triomphe des anges de l'inclusion sur le vieux monde des travailleurs de l'exclusion ?

RITES ET MÉRITES

Si l'euphémisme, plus que toute autre figure, joue un rôle central dans la rhétorique du cratolecte, c'est qu'il ne se borne pas à escamoter les relations de pouvoir. Parole incantatoire et bienfaisante, c'est elle qui préside au bon déroulement du discours cultuel dans lequel elle puise son origine, « *(…) circonstances dans le culte où l'invitation à "parler suspicieusement" (…), lancée par le héraut oblige d'abord l'assistance à faire cesser tout autre propos. (…) Tout dépend de la nature de la notion que l'on veut rendre présente à l'esprit tout en évitant de la désigner. Si la notion est de celles que la norme morale et sociale réprouve, l'euphémisme ne dure pas ; contaminé à son tour, il devra être renouvelé.* »[12] Pas de révolution dans la parole de pouvoir depuis les Grecs : dévalorisation du noble – qu'on songe ici au sort qui a été réservé à la malheureuse bientraitance – ou valorisation de l'ignoble – des accords collectifs agressifs aux frappes préventives –, le discours cultuel continue de marquer son territoire à grand renfort d'euphémismes, repoussant la parole des non-initiés au-delà des frontières de l'audible. Par chance, le cercle des élus peut parfois s'entrouvrir, et les profanes entrevoir l'accès au lieu du culte.

9 Ibid., p.98.

10 Id., p. 100.

11 *Problèmes de linguistique générale,* I, ch. 26, Paris, Gallimard, 1993 (1966).

12 *Problèmes de linguistique générale,* I, ch. 26, Émile Benveniste, op. cit., pp. 309-10.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 172

Savamment orchestré, le rituel d'intronisation permettra peut-être au prétendant, cadre intermédiaire non assermenté, de rejoindre la caste des grands prêtres en adoptant leur vocabulaire comme leurs pratiques. D'origine religieuse, le séminaire est maintenant décliné à toutes les sauces séculières : colloque universitaire, formation en management, cohésion d'équipe… Il obéit à des formes très codifiées, que Michel Foucault a évoquées dans son analyse des systèmes de restriction : « *(…) Le rituel définit la qualification que doivent posséder les individus qui parlent (…) ; il définit les gestes, les comportements, les circonstances, et tout l'ensemble des signes qui doivent accompagner leurs discours ; il fixe enfin l'efficace supposée ou imposée des paroles, leurs effets sur ceux auxquels elles s'adressent, les limites de leurs valeurs contraignantes.* »[13]

LE LANGAGE EMPÊCHÉ

Le cratolecte a donc ses lieux du culte – écoles, revues, séminaires – et ses grands ordonnateurs zélés, consultants plus ou moins azimutés ou cyniques, ~~managers~~ reborn (les anciens chefs et patrons) plus ou moins récemment convertis. Ce groupe halluciné, qui a tous les atours d'un mouvement sectaire, s'échine à produire, diffuser, ressasser les éléments de langage du cratolecte. Nous devons combattre cette prolifération nauséabonde. Combat d'une nécessité absolue, à l'échelle de la société, dans la mesure où ces discours sont des armes de conversion idéologique, mais aussi, de manière plus immédiate, à l'échelle de nos champs d'action syndicaux, parce que le cratolecte est un facteur de souffrance à part entière, une des modalités de la violence organisationnelle. Une violence feutrée, polie, sournoise et destructrice.

L'écart entre ce que vit, ce que ressent le salarié et ce qu'en dit le discours ~~managérial~~ est à ce point abyssal que perte de confiance en soi et perte de sens trouvent vite à prospérer, d'autant plus que ce discours est tenu par une élite. Le procès en illégitimité est ainsi instruit par les personnes elles-mêmes. Et l'incroyable tour de force, c'est que cet outil de pouvoir a parfaitement gommé de son lexique tout ce qui permettrait de nommer les rapports de domination. En adoptant le discours ~~managérial~~, de manière volontaire, opportuniste, par contagion, par imitation ou inadver-

[DFormesDesLuttes – Guillaume Lanneau]

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 173

tance, on se trouve privé du vocabulaire critique pour le contester, englué dans des éléments de langage qui ne permettent pas d'appréhender la complexité du réel, de désigner ce qui fait conflit. Une sorte de retour à la petite enfance, lorsque les mots disponibles sont insuffisants pour rendre compte des émotions. On pourrait ainsi, par analogie avec la notion de travail empêché, parler de « langage empêché ». Avec toutes les conséquences prévisibles en termes de somatisation, d'impacts sur la santé.

Le cratolecte est tout sauf un simple bruit de fond, il est un vecteur de souffrance. À ce titre il devrait apparaître parmi les facteurs de risques psychosociaux. Pour qui voudrait réellement analyser l'activité de travail, il conviendrait de disséquer l'ensemble des discours produits par les organisations et de mesurer le degré de pénétration du cratolecte.

MENER LA GUÉRILLA LINGUISTIQUE : COMBATTRE LE CRATOLECTE

Le cratolecte étend chaque jour un peu plus son domaine de nuisance. Si certains secteurs ont résisté plus longtemps, on peut désormais affirmer que plus aucun ne lui échappe. Notre conviction profonde est que nous autres, militants syndicaux, avons un rôle majeur à jouer dans la contre-offensive linguistique. Après avoir longuement exposé en quoi cette non-langue pose problème, nous proposons maintenant quelques stratégies de résistance.

Pratiquer le sabotage. Des salariés, ayant fini par s'identifier mutuellement comme résistants au cratolecte au milieu d'une foule amorphe, font un bruit ou un geste chaque fois qu'un élément de langage préidentifié est prononcé. Les éléments de langage attendus peuvent également avoir été préalablement listés, inscrits sur des bouts de papier puis mélangés. Chaque participant en pioche trois : le premier qui les entend prononcer dit « loto » et gagne le droit de quitter la salle. C'est le loto du ~~management~~. Nous n'inventons rien, ces stratégies nous ont été rapportées par des pratiquants désespérés d'essuyer dans la solitude le torrent d'immondices qui s'abattait sur eux à chaque réunion.

Proscrire l'utilisation du cratolecte. Refuser d'employer son lexique, l'effacer de nos prises de parole, de nos écrits. Ou l'employer sous condition : management, etc.

Contre-interpeller. À chaque fois que le cratolecte tente d'imposer sa vision hélicoptère, contraindre le cratolocuteur à expliciter : qu'est-ce que vous voulez dire par… ?

Mettre en place des ateliers de désintoxication du cratolecte. De tels ateliers pourraient s'inscrire dans le cadre de nos formations syndicales, et prendre la forme de conférences gesticulées.

Substituer au cratolecte un contre-lexique (à élaborer branche par branche, métier par métier). Certaines terminologies ont contaminé tous les domaines, d'autres sont à exhumer plus localement. Un travail d'élaboration de contre-propositions peut être conduit.

Pratiquer la subversion : jeter un pavé dans la gueule du management. À l'image des Décroissants qui jetèrent jadis un *Pavé dans la gueule de la pub*[14], reprenons à notre compte le procédé classique du détournement de pubs, et réjouissons-nous par avance de l'infini des possibles qu'ouvrent les trésors de conneries déployés par les cratolocuteurs.

■ Nicolas Pineau et Lilian Robin

13 *L'ordre du discours, Leçon inaugurale au Collège de France*, Paris, Michel Foucault, Gallimard, 2018 (1971), p. 41.

14 *Un pavé dans la gueule de la pub*, Casseurs de pub, Éditions Parangon/L'Aventurine, 2004.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 174

L'ORIGINE DU STATUT DU PERSONNEL DE LA RATP

Ce texte issu d'un travail dans le cadre universitaire, en mai 1999, n'avait jamais été publié, déposé seulement aux archives de la CGT RATP à Fontenay-lès-Briis*. Le texte présente la situation sociale de l'époque où a été élaboré ce statut et les avantages accordés aux personnels par la municipalité parisienne d'anciens communards devenus réformistes (partisans de Paul Brousse). Il détaille ensuite les gains octroyés par le groupe Empain, concessionnaire du métro de Paris, qui était prêt à des concessions sociales pour conquérir le marché. Surtout il montre, et c'est l'objet de l'actualisation de ce texte en 2020, que les grandes luttes des travailleurs et travailleuses des transports parisiens (1919, 1947, 1953, 1995, 2007), jusqu'au conflit actuel pour la défense des retraites, avaient pour objet la défense de ce statut.

Entré comme coursier au Crédit lyonnais à 15 ans, Robert Kosmann en démissionne en 1968. En 1973, après avoir exercé divers métiers, il devient ouvrier chez Renault, il y reste jusqu'à la fermeture de l'usine de Saint-Ouen, en 1991. Après une période de chômage, durant laquelle il s'inscrit à l'université, il est embauché en 1999 aux Impôts, il co-anime alors la section locale du SNUI et Solidaires 93, avant de devenir permanent syndical en 2006 pour Solidaires Industrie, jusqu'à sa retraite en 2011. Collaborateur du dictionnaire Maitron, il a aussi écrit *Sorti d'usines*, Syllepse, 2018.

* Il faisait partie d'une recherche plus large concernant les personnels des transports parisiens. À travers une histoire longue, la majorité des conflits qu'ont menés ces salarié·es depuis la création de leur statut en 1898 et de leur système de retraite en 1919 a été, pour l'essentiel, la défense de ces droits acquis, dès la fin du XIXe siècle.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 175

[Coll. CM]

Les revendications de la grève de 2007. Une du journal n°39 de la fédération SUD-Rail, hiver 2007

Le personnel de la RATP bénéficie d'un statut particulier, qui trouve son origine dans le statut général du métropolitain voté en 1898, accordé à la Compagnie de traction, compagnie qui reçut la concession lors de la création du Métro en 1900. Dès cette époque le personnel a pu bénéficier d'un salaire minimum, d'une journée de travail limitée à 10 heures, d'un congé annuel de 10 jours, d'une caisse de retraite et d'un service médical et pharmaceutique gratuit pendant un an en cas de maladie ou d'accident. Le régime spécial des personnels de la RATP, comme celui du service public en

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 176

[DR]

En manifestation, près du siège de la RATP durant la grève 2019-2020

général, est aujourd'hui sujet à polémique. Dans une phase de dérégulation sociale, il fait l'objet de critiques ou de tentatives d'alignement sur le secteur privé. Le débat très contemporain sur les régimes de retraite, par exemple, ne présente pas de caractère novateur pour les personnels des transports publics qui ont dû s'affronter à la même volonté de dérégulation dès 1947. Renouvelée en 1953, et récemment en 1995 ou 2019, la question de la défense du régime particulier de la RATP est une constante bien antérieure à sa création. Il n'existe pas, à ce jour, d'histoire sociale des conflits, des luttes, du mouvement syndical des agents des transports parisiens, que ce soit à la Compagnie générale des omnibus (CGO), à la Compagnie du Chemin de fer métropolitain de Paris (CMP), puis à la Société des transports en Commun de la région parisienne (STCRP) ou bien à la RATP[1]. Les différents travaux de maîtrises universitaires et de monographies, ainsi qu'une recherche aux archives syndicales de Fontenay-lès-Briis[2], permettent cependant une approche de cette histoire. On peut s'apercevoir que les grandes luttes du personnel (1919, 1947, 1953, 1995, 2007, 2019) en tout cas celles qui ont rassemblé très largement ouvriers, personnels du routier et du ferré (hormis 1951 et 1968, ces deux conflits ayant un caractère plus large que la seule défense du statut), ont toutes mis en avant le statut du personnel, pour l'améliorer ou prendre sa défense.

L'histoire spécifique du statut du personnel a fait l'objet de plusieurs études anciennes et récentes[3] mais un regard d'histoire sociale pour étudier dans quelles conditions

1 Les archives de la CMP ont disparu. Le document ici produit est le résultat d'un travail effectué à la fois aux archives de la RATP et à celles de la Préfecture de police de Paris, ainsi que du dépouillement des procès-verbaux du conseil municipal de Paris conservés à la Bibliothèque administrative de la Ville de Paris. Voir aussi *RATP Ticket chic et luttes de choc* de Daniel Parisot (Messidor, 1989), témoignage d'un des dirigeants de la CGT-agents de maîtrise.

2 Les archives, essentiellement conservées par la CGT RATP à Fontenay-lès-Briis, en région Parisienne, dans le cadre du comité d'entreprise RATP, sont une source essentielle pour les chercheurs en histoire syndicale.

3 Pour les plus anciennes, voir les thèses de droit ou de science politique (qui parfois se recopient ou se répètent) : *Des conditions d'exploitation du chemin de fer de Paris,* Édition nouvelle de droit, Pierre Reverard, 1905 ; *Les transports en commun à Paris,* André Mosse, Librairie des Sciences économiques et sociales, 1907 ; *Condition du personnel du chemin de fer métropolitain de Paris,* Marcel Besançon, Éditions Rousseau, 1909 ; *Le personnel de la compagnie du chemin de fer métropolitain de Paris,* Pierre Deval, Librairie sociale et économique, 1939. Pour les plus récentes : *Notre Métro,* Jean Robert, 1983 ; *Le métro de Paris, histoire d'hier à demain,* Éditions Ouest-France, Bindi-Lefeuvre, 1990 ; *L'histoire de la RATP,* Margairaz, Éditions Albin Michel, 1989. Enfin, l'ouvrage publié par la RATP et les Musées de la ville de Paris, *Metro-Cité* (1997), traite de ce statut, notamment avec une étude de M. Margairaz : « Le réseau métropolitain et les pouvoirs publics : du compromis républicain à l'entreprise technocratique ».

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 177

et à travers quels débats, en particulier au conseil municipal de Paris, les élus socialistes de la capitale avaient imposé ce statut, n'avait pas encore été produit. Il m'a semblé intéressant d'étudier dans quelle conjoncture avait été élaboré ce statut, de rappeler d'abord un contexte social agité dans les dix années qui précèdent le passage au XXe siècle, et la situation sociale dans une période ou naissent d'autres statuts professionnels, ainsi qu'une législation plus favorable aux travailleurs. Dans une deuxième partie est rappelée la politique générale du mouvement socialiste à cette époque et sa situation électorale à Paris[4]. La troisième partie traite plus spécifiquement de la politique des élus socialistes au conseil municipal de Paris et de leur action en faveur du statut du personnel de la RATP.

LA SITUATION SOCIALE AGITÉE DE LA FIN DU XIXE SIÈCLE

Le mouvement des grèves et manifestations ouvrières connaît un très fort développement dans ces dix années qui mènent au XXe siècle. Dans une période de forte dépression économique l'augmentation des grèves en France s'inscrit dans le contexte d'un chômage massif, (même si n'existent pas les indicateurs de mesure) et d'une stagnation du salaire nominal comme du salaire réel[5]. C'est le début du comptage statistique des grèves à l'Office du travail créé en 1891. On observe des courbes ascendantes tant pour la fréquence, que l'ampleur et la durée moyenne des conflits du travail entre 1890 et 1900[6]. Si, sur le plan quantitatif, les grèves sont en augmentation durant la période, leur représentation est elle aussi forte dans une époque qui voit le développement du syndicalisme, la création des Bourses du travail et l'approfondissement d'une conscience de classe, où après 1848 et la Commune, l'idéal ouvrier ne peut plus se confondre avec la République. C'est en 1886 qu'éclate la grève des mineurs de Decazeville, puis en 1889 et 1891 que 40 000 mineurs du Nord réclament la reconnaissance syndicale et la journée de 8 heures. L'année 1890 marque de façon symbolique le début d'un quart de siècle d'agitation sociale ; c'est l'année où le 1er mai est célébré pour la première fois en France. Après le massacre de Fourmies en 1891, les grèves qui font écho sont celles des bûcherons du Cher en 1891-1892 puis celles des mineurs de Carmaux pendant trois mois et demi en 1893, pour leurs salaires et des réintégrations, et à nouveau à Carmaux en 1895 avec la grève des verriers popularisée par Jean Jaurès. Avec les mines, c'est le bâtiment qui représente à la fois le plus grand nombre d'ouvriers et les sources de conflictualité sociale à l'époque. En particulier à Paris, en juillet 1888, les terrassiers sont en grève et c'est, dix ans plus tard, en 1898 que les terrassiers et démolisseurs affectés au métropolitain lancent une grève qui rassemble plus de 13 000 ouvriers du bâtiment pendant 34 jours. Dans la capitale, et c'est ce qui nous intéresse spécialement, les conflits liés aux transports parisiens éclatent à plusieurs reprises.

Les grèves des cochers des compagnies de fiacre sont nombreuses à l'époque : 1878, 1884, 1889, 1892, 1893 et 1900 reflétant la prolétarisation des cochers qui n'ont plus les moyens de rester travailleurs indépendants[7]. L'agitation touche également les

4 *Paris et les élections municipales sous la IIIe République*, Yves Combeau, Éditions L'Harmattan, 1998.

5 Je reprends une partie des éléments statistiques dans la thèse de droit et de sciences économiques d'Edgard Andréani, *Les grèves et les fluctuations de l'activité économique de 1890 à 1914 en France*, sous la direction de M.J. Lhomme, Université Paris 1, 1965. Il n'existe pas d'études plus récentes. Voir également, J. Rougerie « Remarques sur l'histoire des salaires à Paris au XIXe siècle », dans *Le Mouvement social*, n° 63 avril juin 1968.

6 La courbe est constamment croissante entre 1895 et 1900, on passe de 262 à 1 000 grèves enregistrées et de 800 000 à 5 000 000 de journées perdues dans la période. Idem, Andréani, pp. 174-175.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 178

cochers et personnels des compagnies : six renvois d'employés d'une de ces compagnies « *pour la constitution d'une chambre syndicale des employés des omnibus et tramways* »[8]. Un conflit éclate. Une série de grèves affectent les compagnies de transports entre 1881 et 1896. La CGO, la principale d'entre elles, a le monopole à Paris-ville ; elle emploie alors 6 000 employés dont seulement 3 700 sont réguliers (600 contrôleurs, 1 200 conducteurs, 1 200 cochers, 200 côtiers[9], 500 palefreniers), les autres sont des surnuméraires qui peuvent être débauchés à tout moment[10]. Le 19 juin 1891 est créé le Syndicat des employés et ouvriers d'omnibus à la suite de la grève des travailleurs des compagnies. Le syndicat des omnibus adhérera au congrès constitutif de la CGT à Limoges en septembre 1895[11]. Cette grève, selon un témoin de l'époque favorable aux grévistes, entraîne le soutien d'une partie de la population parisienne aux côtés des travailleurs en grève : elle « *les aide au besoin à dételer les rares omnibus qui se hasardaient dans les rues et c'est certainement cette pression de l'opinion publique qui a forcé la Compagnie à capituler en trois jours… Il est vrai qu'il eut été difficile de ne pas prendre le parti des grévistes. Le maximum qu'ils réclamaient en effet était non point de 8 heures mais de 12 heures de travail par jour. On est loin d'en demander autant des chevaux qu'ils conduisent !* »[12] Le conflit se termine le 26 mai 1891 par un succès, puisque « *le travail est ramené à 12 heures quotidiennes alors qu'il variait auparavant entre 12 heures et demie et 18,19 heures.*[13] » La CGO est obligée de renoncer aux surnuméraires, d'embaucher 250 hommes et de verser la moitié du montant des retraites à la suite de la grève. En même temps de nouveaux journaux syndicaux paraissent : le 8 septembre 1892 est édité le premier numéro de *L'écho des omnibus,* organe socialiste indépendant et d'intérêt corporatif. *Le Courrier des omnibus,* organe officiel de la chambre syndicale, lui fait écho le 21 novembre 1892.[14] À nouveau, en mai 1895, on garde la trace d'un conflit puisque le conseil municipal de Paris accorde une subvention en soutenant financièrement les travailleurs révoqués par la CGO[15]. De très bonne heure les renseignements généraux de la police parisienne s'intéressent aux ouvriers des transports parisiens. C'est à partir de 1897 que l'atelier de Championnet, qui s'occupe de la réparation des omnibus, fait l'objet d'une surveillance régulière en particulier à l'approche du 1er mai[16].

Si l'année 1890 est emblématique d'un renouveau d'agitation sociale par « ceux d'en bas », elle est aussi un tournant dans la politique de « ceux d'en haut »[17] qui tiennent les rênes de l'État et tournent le dos aux vingt années précédentes d'indifférence au sort ouvrier. La proposition de loi relative à la création d'un Conseil supérieur du

7 « La prolétarisation des cochers de fiacre à Paris », N. Papayanis, dans *Le Mouvement social*, n° 132, 1985.

8 Archives de la Préfecture de Police de Paris (PP) ; cote B/A 586.

9 Les côtiers sont les hommes de peine qui sont situés au bas des principales côtes de la capitale et qui aident au travail des chevaux en poussant l'omnibus pendant la montée.

10 Archives PP, coupures de presse, journal *Citoyen* ; cote B/A 1612.

11 Archives PP ; cote B/A 165.

12 Chronique économique, Ch. Gide, 1891, pp. 518-519, cité dans Andréani *Les grèves…* op. cit. p. 138.

13 Journal *Le Matin* du 24.6.1891 (archives PP, coupures de presse ; cote B/A 1612). En fait, la durée du travail est de 14 h pour une équipe qui commence à 7 h et termine à 21 h et de 15 h pour ceux qui effectuent 9 heures - minuit. Les surnuméraires font, eux, une présence debout à l'entreprise entre 6 heures et demie du matin et 1 heure de la nuit, pratiquant les deux équipes et à disposition pour tout remplacement (rapport sur les conditions de travail d'A. Moreau, secrétaire général du syndicat des employés de la Cie des omnibus, au conseil municipal de Paris. (Rapport A. Véber au Conseil municipal de Paris le 8.4.1897). Les chevaux sont effectivement davantage ménagés puisqu'ils travaillent dans la même plage horaire en cinq équipes de deux par voiture.

14 Archives PP ; cote B/A 1612.

15 Intervention de Navarre. Procès-verbal du conseil municipal de Paris (PVCM) du 18 novembre1895.

16 Archives PP : cote B/A/ 1612.

17 Pour reprendre l'expression de K. Marx.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 179

travail, le 30 janvier 1890, représente la volonté d'instaurer un dialogue et de pacifier la nation en y intégrant davantage les ouvriers. Le Musée social est fondé en 1894, la question sociale gagne les esprits et les institutions, les progrès du socialisme et du mouvement ouvrier, mettent la question de la protection ouvrière au premier plan des années 1890. Comme le note un historien de la IIIe République, « *le "remords social" marque les classes bourgeoises. À l'indifférence font place la curiosité, l'intérêt, la pitié, voire la volonté de réformes pour empêcher la révolution* ».[18] Une législation timide se met en place, et c'est cette même année 1890 que le livret de travail est supprimé. La seule loi de portée générale durant la période 1890-1900 est celle du 2 novembre 1892 concernant le travail des enfants qui interdit d'employer un enfant avant 13 ou 12 ans s'il a le certificat d'études ; le travail de nuit leur est interdit, le travail de jour est limité à 10 heures avant 16 ans et 11 heures avant 18 ans. La loi ne concerne ni le commerce ni le travail agricole et sera sujette à de très nombreuses dérogations[19]. Hormis la législation partielle de 1893 concernant l'hygiène et la sécurité, il faut attendre avril 1898 pour qu'un texte officiel établisse, en cas d'accident du travail, le principe de la responsabilité patronale.

UNE LÉGISLATION SOCIALE NOUVELLE

Parallèlement au début d'une législation sociale qui ne décolle vraiment qu'après 1900, la fin du siècle voit arriver les premiers accords contractuels et statuts du personnel ouvrier. C'est en 1884, avec la loi légalisant les associations professionnelles, que le principe du contrat collectif est reconnu. Après la grève d'Anzin et son échec dans cette même année 1884, les grèves des mineurs se déplacent en 1889 et 1891 dans le Pas-de-Calais pour aboutir à la Convention d'Arras de novembre 1891 qui portait sur le relèvement des salaires, mais surtout aboutissait à un accord contractuel entre les représentants des mineurs et leurs employeurs. Ce système de contrat était renforcé l'année suivante à la suite des grèves des mineurs de Carmaux et aboutissait, après arbitrage, à une véritable convention collective qui réglait les conditions de salaires et de travail et engageait les deux parties officiellement[20]. En 1892 également, mais à Paris, est défini le premier statut des travailleurs municipaux, une loi sur l'arbitrage est instaurée en décembre mais ne sera pas appliquée avant 1900. Enfin, c'est peu après le début du XXe siècle que sont élaborés les statuts des gaziers et électriciens (1906)[21] et des cheminots (1909)[22]. Si les différents statuts sont le reflet des luttes engagées par les travailleurs concernés, ces derniers sont relayés par le mouvement socialiste qui, dans l'éventail politique de l'époque, est le principal médiateur dans la défense des intérêts ouvriers.

DES SOCIALISTES DIVISÉS

Après la Commune, pendant les dix ans que dura la déportation des communards, le mouvement socialiste n'avait pu se reconstituer. C'est seulement après l'amnistie de 1880 qu'il se reconstruit lentement, difficilement à travers des organisations multiples, concurrentes jusqu'à la réunion de Saint-Mandé de 1896, les différents congrès du début du siècle et la création de la Section française de l'Internationale ou-

18 *Les débuts de la IIIe République*, J.M. Mayeur, Le Seuil, 1973, p. 193.

19 *Enfants et jeunes ouvriers en France*, P. Pierrard, Éditions Ouvrières, 1987.

20 *Cent ans de conventions collectives Arras 1891-1991*, Olivier Kourchid et Rolande Trempé, colloque de la *Revue du Nord*, Université Lille 3, 1994.

21 « Mouvements syndicaux et politique sociale », Michel Dreyfus, dans Morsel-Levy-Leboyer, *Histoire de l'électricité en France*, t. 2.

22 « Genèse et consolidation des statuts corporatifs », Georges Ribeill, dans *Transports 93, professions en devenir*, Presses de l'école nationale des Ponts et Chaussées.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 180

vrière (SFIO) en 1905. Dans la période qui nous concerne, 1890-1900, les socialistes sont encore séparés entre possibilistes-broussistes, blanquistes-vaillantistes, anarchistes, allemanistes, guesdistes et socialistes indépendants qui se refusent à choisir entre les différentes familles comme Jaurès, Viviani ou Millerand. Les succès socialistes partiels aux élections municipales de 1892 puis à celles, législatives, de 1893 n'apportent pas plus de clarification. À Paris, les anarchistes sont bien sûr très présents particulièrement dans la période des attentats Vaillant-Ravachol (1892-93), ils sont les premières victimes des lois scélérates et par principe sont absents des élections municipales et nationales. Les guesdistes sont peu nombreux en région parisienne, implantés plutôt dans les régions industrielles du Nord, dans le textile et les mines.

On retrouve surtout dans la capitale, les blanquistes, toujours partisans du coup de force révolutionnaire mais déchirés par la crise boulangiste. Ils sont regroupés autour du Comité révolutionnaire central (CRC) d'Édouard Vaillant, l'ancien militant blanquiste de la Commune et de l'Association internationale des travailleurs (AIT), élu au conseil municipal de Paris. Les deux autres composantes principales du socialisme parisien sont les possibilistes et les indépendants qui prônent un réformisme pratique, une « *substitution nécessaire et progressive de la propriété sociale à la propriété capitaliste* » et se refusent à prononcer l'ostracisme contre les radicaux et les gouvernements républicains. L'ancien communard Paul Brousse est leur leader ; vice-président du conseil municipal parisien, il est élu des Épinettes (XVII[e]), sans interruption entre 1890 et 1906[23]. Avec l'appui de Jules Joffrin, également élu broussiste au conseil municipal parisien et qui l'a précédé à la vice-présidence[24], il développe, en même temps que son opposition au marxisme, une théorie de passage progressif au socialisme par une « *collectivisation inévitable, scientifiquement observable, la formation du service public*[25] ». P. Brousse expose son point de vue en 1883 dans une petite brochure : « *Le service public est le dernier terme du développement de chaque spécialité du labeur humain. Sa formation résulte de la nature même des choses et il se constitue sous quelque gouvernement de classe que ce soit. On peut dire : les gouvernements changent avec les classes diverses qui font la conquête du pouvoir, mais l'État reste et continue son développement normal en transformant peu à peu chaque catégorie du travail humain, et se l'incorporant sous la forme et sous le nom de service public, l'État est l'ensemble des services publics déjà constitués… Le développement de l'État, quel que soit d'ailleurs le gouvernement au pouvoir, aboutit nécessairement à l'absorption progressive de toutes les entreprises privées transformées en services publics.* »[26] Cette théorie qui vise à la nationalisation progressive, ici appelée « service

23 Sous la triple enseigne de son organisation, la Fédération des travailleurs socialistes, du Comité radical-socialiste et du Syndicat des intérêts généraux du quartier.

24 Jules Joffrin, ancien membre de la Garde nationale sous la Commune, a été de 1882 à 1884 le premier élu socialiste de la capitale. Il s'oppose à une politique révolutionnaire et polémique durement avec les guesdistes : « *Abandonner le tout à la fois pratiqué jusqu'ici et qui généralement aboutit au rien du tout, fractionner le but idéal en plusieurs étapes sérieuses, immédiatiser en quelque sorte quelques-unes de nos revendications pour les rendre enfin possible.* » (journal *Le Prolétaire*, 5 avril 1882).

25 *La propriété collective et les services publics*, Paul Brousse, Paris, brochure 1883, réédition 1910, 42 p., p. 37.

26 Ibidem, pp. 27-28.

27 Après les élections de 1884 : Conservateurs 10 sièges, Républicains municipaux hostiles à l'autonomie parisienne 28, Républicains radicaux et radicaux-socialistes favorables à l'autonomie 40, socialistes 2. *Paris*, Y. Combeau, op. cit., p. 149.

28 1890 : Conservateurs 12 élus, 5,3 % - Républicains municipaux 21 élus, 8,9 % - Radicaux 35 élus, 20,1 % - Socialistes 10 élus, 9,9 % - Boulangistes 2 élus, 24,4 %. 1893 : Conservateurs 12 élus, 7 % - Républicains municipaux 17 élus, 9,9 % - Radicaux 33 élus, 19,9 % - Socialistes 17 élus, 26,1 %. 1896 : Conservateurs 12 élus, 7,8 % - Républicains municipaux 16 élus, 9,3 % - Radicaux 30 élus, 24,1 % - Socialistes 21 élus, 26,2 %. Ibidem p. 209.

29 Cité dans la notice B. Malon du *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier Français, DBMOF.*

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 181

[DR]

Grève de 2019-2020, seizième jour

public » de toutes les administrations puis entreprises privées reçoit un champ d'application au conseil municipal de Paris.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SOCIALISTES À PARIS

Depuis les élections de 1884, la gauche républicaine, radicale et radicale-socialiste est largement majoritaire à Paris[27], elle le reste jusqu'après 1900. Les socialistes et les radicaux-socialistes vont se renforcer régulièrement au détriment des républicains hostiles à l'autonomie parisienne. En 1887 les socialistes ont gagné 9 sièges supplémentaires et le socialisme toutes nuances confondues devient dès 1893 la première force en suffrage de la capitale. Les socialistes rassemblent un peu plus du quart des inscrits et plus de 35 % des exprimés lors des consultations de 1893 et 1896. Bien qu'ayant un chiffre inférieur de suffrages, les radicaux-socialistes sont majoritaires en nombre d'élus au conseil municipal[28]. Benoît Malon lui aussi ancien communard et exfondateur de l'Internationale influence directement les socialistes du Conseil municipal de Paris, comme Eugène Fournière qui dirige avec lui *La Revue Socialiste* ou Adrien Véber également élu au conseil municipal, secrétaire de Benoît Malon et secrétaire de *La Revue Socialiste*. Malon et ses collègues pratiquent un réformisme-radical, estimant compléter le marxisme en le prenant au point où Marx l'avait laissé, et en y adjoignant les notions de justice et de droit. B Malon s'est lui-même défini en déclarant : «*Soyons révolutionnaires quand les circonstances l'exigent et réformistes toujours !*»[29] Malgré des parcours différents, des scissions, des organisations communes ou qu'ils quittent, Malon, Joffrin et Brousse sont les inspirateurs idéologiques du conseil municipal parisien. Les conseillers municipaux qui traiteront de la concession du Métropolitain et du statut du personnel, Fournière, Adrien Véber, Berthelot (socialiste indépendant),

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 182

Landrin (blanquiste), Faillet (possibiliste), Weber (socialiste), ou Chausse (allemaniste) s'inspirent des bases théoriques de ce socialisme municipal. «*Dès 1881, le programme possibiliste est devenu la matrice des autres programmes municipaux socialistes.*»[30] Les vaillantistes du Comité révolutionnaire central avaient déjà été affaiblis par la scission des années 1888-1890 au profit du général Boulanger. À partir de 1893, E. Vaillant abandonne son mandat municipal pour devenir député et les blanquistes, très opposés aux possibilistes, perdent leur leader. Malgré les chariots d'injures et de coups que se prodiguaient réciproquement blanquistes et possibilistes dans le quartier du Père-Lachaise, l'examen des procès-verbaux du conseil indique que les blanquistes, minoritaires, votaient le plus souvent dans le même sens

[DR]

que leurs collègues broussistes. Dans ces dix dernières années du siècle, l'indétermination idéologique caractérise l'ensemble des socialistes, dont les parcours heurtés passent d'une organisation à une autre. Les plus ambigus dans ce domaine sont certainement les socialistes indépendants, qui sont eux, favorables à une unification, et très proches des radicaux-socialistes[31]. À partir de 1896, c'est ce courant qui, en voix comme en sièges, prend la première place au sein du socialisme parisien ; mais le rêve de Millerand d'un grand parti d'unification avec les radicaux-socialistes ne voit pas le jour : «*Les socialistes progressivement sont amenés à affirmer leur autonomie vis-à-vis de leurs cousins radicaux-socialistes : l'acceptation de la collectivisation progressive et pacifique des moyens de production est le prix à payer pour les indépendants pour qu'ils puissent continuer à diriger le mouvement socialiste.*»[32] Les indépendants sont devenus majoritaires en ayant intégré la prépondérance des idées possibilistes en matière de gestion municipale.

30 *Les socialistes et Paris 1881-1900*, Michel Offerle, thèse d'État en science politique, Paris 1, CHRMSS, 1979, p. 467.

31 Millerand écrivait dans la *Petite République* du 7 décembre 1892 : «*Le régime parlementaire fonctionnerait avec beaucoup plus de souplesse et de facilité s'il se trouvait en présence de deux grands partis attachés avec un égal loyalisme à la forme républicaine : le parti conservateur et le parti progressiste… Il faut grouper d'un côté tous les citoyens qui veulent réaliser pacifiquement les réformes profondes du point de vue social comme au point de vue politique ; de l'autre tous ceux qui sont profondément attachés à la conservation de notre état économique actuel avec tous ses vices et ses abus*». Cité dans Offerlé, op cit. p. 263.

32 Idem, p. 262.

33 Cité dans *Un village éclaté : le dépôt Floréal*, N. Gerôme - A. Guiche, RATP, Réseau 2000, p. 28.

34 Le conseil fera d'ailleurs graver en 1893 une médaille représentant la Ville de Paris protégeant le travail.

35 PV du conseil municipal : 22 octobre 1884, 30 janvier 1885, 27 avril 1887.

36 Rapports et documents du conseil municipal de Paris, Rapport d'A. Véber n° 24, 8 avril 1897.

37 Rapports et documents… n° 68, 1891, p. 4. Le rapport est signé : E. Vaillant, Chauvière, Pierre Baudin, Paul Brousse, Blondel et Charles Longuet (qui avait été élu à l'occasion d'élection partielle en 1886 comme candidat radical-socialiste, et qui reste élu jusqu'en 1893, *DBMOF*).

38 Rapport Véber, idem.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 183

UNE VOLONTÉ DE POLITIQUE SOCIALE

Le débat sur la concession du Métropolitain est l'objet d'une longue histoire, à partir de 1871 avec le conseil général de la Seine puis, à partir de 1880, avec la municipalité parisienne ; il aboutit seulement en mars 1898. La bataille voit s'affronter d'abord les différents projets des ingénieurs sur des questions techniques. Pour ce qui concerne le conseil municipal, la lutte est politique et oppose directement le conseil et l'État. Les élus parisiens refusent l'extension du métro à la banlieue craignant un exode d'une partie de la population bourgeoise et une paupérisation de la population parisienne, alors que l'État, lui, envisage un prolongement des voies de chemin de fer à Paris, dans un esprit de défense nationale. D'autre part, l'État souhaite un accord avec les compagnies ferroviaires privées et les élus parisiens refusent énergiquement cette solution. E. Vaillant déclare dans un meeting au Cirque d'hiver en 1887 : « *Je viens vous demander de ratifier la résolution tendant à ce que le Métropolitain soit fait par la ville sans intervention des capitalistes*[33]. » Finalement, la municipalité obtient gain de cause ; devant l'approche de l'exposition de 1900, le gouvernement cède et en 1895 le ministre des travaux publics Lucien Barthou accorde au métropolitain le statut d'établissement local.

C'est dans la Convention entre la ville de Paris et la société d'exploitation du métro en juillet 1897 qu'est inclus le statut du personnel qui sera validé, en partie, par la loi de mars 1898. La question de la protection du travail ouvrier est une préoccupation récurrente des socialistes parisiens[34]. Dès 1884, E. Vaillant dépose une proposition relative aux conditions de travail, qui concernait les palliatifs à apporter en temps de crise et la proposition de fixer un minimum de salaire, ainsi qu'une durée maximale de travail, sur les chantiers de la ville. Par deux fois, les propositions sont repoussées par le ministre de l'Intérieur, après avoir pris l'avis du Conseil d'État, au nom de l'irrévocabilité des concessions mais surtout parce que les clauses adoptées sont attentatoires à la liberté du travail[35]. À plusieurs reprises, le conseil manifeste l'intention d'imposer à ses concessionnaires des conditions protectrices des employés et ouvriers ; en mai 1885, les élus font insérer dans la convention avec la Compagnie des téléphones une clause engageant cette dernière à réduire la journée de travail à 7 heures pour les femmes et 8 heures pour les hommes[36]. Mais c'est la délibération du 2 mai 1888 qui devient la charte ouvrière du conseil, puisqu'elle entend imposer à ses adjudicataires dans leur cahier des charges le double principe d'un maximum quotidien d'heures de travail et d'un minimum de salaire. En 1891, une déclaration des principaux responsables socialistes du conseil s'appuie sur cette charte, pour la question du métro : « *Ne pourront être acceptés comme entrepreneurs, concessionnaires ou fermiers de la construction et de l'exploitation du chemin de fer métropolitain que ceux ayant pris l'engagement formel d'assurer aux ouvriers et employés de leurs travaux, les conditions de travail votées par le Conseil municipal en 1888 concernant la suppression du marchandage, un salaire minimum suffisant, la limitation au dixième au plus des ouvriers étrangers, une journée de repos entier par semaine, la journée maxima de 9 heures de travail et la reconnaissance du syndicat qui serait formé entre les ouvriers et les employés du métropolitain.* »[37]

La délibération parisienne de 1888 ne peut être appliquée en raison de l'opposition du Parlement, mais en 1892, le conseil de Paris, à l'occasion de la création de lignes électriques pour le tramway, impose aux sociétés d'électricité un cahier des charges prescrivant la journée de 9 heures, un salaire minimum et une assurance accidents patronale[38]. Surtout, lors d'une discussion sur les salaires des employés de la préfecture de police, radicaux-socialistes et socialistes parviennent à faire adopter de justesse, 35 voix contre 34, le principe

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 184

du salaire journalier à 5 francs, la journée maximum de 10 heures, un salaire minimum mensuel de 150 francs par mois pour 26 jours de travail, la paie à la quinzaine plus 2 jours de repos payés par mois, 10 jours de congés annuels et des jours de maladie en cas d'accident[39]. Ces avantages, tout à fait exceptionnels pour l'époque, font rechercher ces emplois : en 1898, il y aurait 41 000 demandes d'emploi, il faut cinq ans de résidence parisienne pour y avoir accès[40]. C'est sur cet acquis qu'à partir de cette date les conseillers socialistes essaient d'étendre ces avantages à tous les concessionnaires présents ou futurs de la ville. Paul Brousse, en 1894, négocie avec la Compagnie générale des omnibus en demandant qu'aucune ligne nouvelle ne puisse être créée sans amélioration au profit du personnel[41] et à propos du métropolitain, il déclare : « *Aucun projet de métropolitain ne sera accepté qui ne réglerait pas dans les clauses particulières les conditions de travail pour les agents, employés et ouvriers y occupés.* »[42] C'est le conseiller blanquiste, Landrin[43], qui généralise cette proposition en faisant valoir « *qu'il faudrait stipuler en faveur des ouvriers des concessions de services publics les mêmes conditions de travail que celles appliquées aux travailleurs municipaux à la date de la concession* ».[44] et la Commission du travail appuie la demande de Landrin : « *Notre Commission du travail, estimant qu'il est du devoir de la Ville de Paris de protéger le travail, et en l'espèce d'être la tutrice des travailleurs employés dans les services publics que notre triste régime économique et politique peut nous amener à concéder, appuie la proposition de M. Landrin tendant à assurer aux ouvriers des services publics concédés les mêmes conditions de travail qu'aux travailleurs municipaux.* »[45] La bataille est alors menée de manière systématique pour tous les chantiers projetés par la ville : Bourse du commerce, suppression des passages à niveaux, travaux des Expositions, etc...

LE STATUT DU PERSONNEL DU MÉTRO

Pour le métropolitain, c'est Adrien Véber[46] qui est chargé, comme membre de la Commission du travail au conseil municipal, du projet de statut du personnel du métro. Il reprend, en 1897, les propositions Landrin, pratiquement dans les mêmes termes, demande une paie à la quinzaine qui ne peut être inférieure à 150 francs par mois, la durée de la journée de travail limitée à 10 h[47], un jour de repos par semaine, un congé annuel de 10 jours, le salaire intégral pendant les périodes d'instruction militaire, les jours de maladie payés dans leur intégralité pendant un an, et en cas d'accident le salaire intégral payé jusqu'à la guérison définitive[48]. Le projet est enrichi et précisé la même année, puisque « *les hommes employés temporairement ne pourront toucher un salaire inférieur à 5 francs par jour*[49]*, une indemnité est prévue en cas d'infirmité définitive*

39 PV du conseil municipal : 18 mai 1892, 22 juillet 1892, 16 décembre 1892, 13 juillet 1895 et M. Offerlé, op. cit. p. 505.

40 M. Offerlé, Idem.

41 Rapport Véber, idem, p. 3.

42 PV du conseil municipal : 15 octobre 1894.

43 Landrin Émile (1841-1914), ouvrier ciseleur sur bronze, membre de l'Internationale, militant blanquiste puis socialiste SFIO, conseiller municipal de Paris (en remplacement d'E. Vaillant) de 1894 à 1914, membre de la commission du travail, secrétaire du conseil en 1895, vice-président en 1896 (*DBMOF*).

44 Rapport Véber, idem, p. 3.

45 Idem.

46 Adrien Véber (1861-1932) instituteur, secrétaire de Benoît Malon et de la *Revue socialiste*, conseiller municipal de Paris de 1896 à 1903 après en avoir été le vice-président, député de la Seine de 1902 à 1919 comme « républicain-socialiste », membre du parti socialiste unifié puis de la SFIO. Partisan acharné du vote des crédits de guerre avant et après la première guerre mondiale, il est exclu pour indiscipline de la fédération de la Seine en février 1920. (*Dictionnaire des parlementaires français*, Jean Jolly, PUF, 1960).

47 En 1897, à Paris, un peu moins d'un tiers des ouvriers parisiens travaille plus de 10 heures et environ la moitié des ouvriers banlieusards *(Les ouvriers de Paris au XIX^e siècle*, Fabrice Laroulandie, Éditions Christian, 1997, p. 89.

48 Rapport Véber, idem, pp. 7 et 8. Sur les conditions de travail à la CGO, voir aussi en annexe de ce rapport les revendications d'A. Moreau, secrétaire général du syndicat des employés de la Compagnie des omnibus.

49 L'Office du travail évalue, cette même année 1897, le salaire moyen des ouvrières à Paris, à 3,15 francs soit 51% du salaire moyen des ouvriers, établi à 6,20 francs (*Les ouvriers de Paris au XIX^e siècle*, Fabrice Laroulandie, Éditions Christian, 1997, p. 89). La même année un mécanicien aux Chemins de fer touche 10 francs, un chauffeur 6,50 francs et un homme de la voie 4,30 francs (M. Besançon, op. cit., p. 216).

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 185

totale ou partielle en cas d'accident, un médecin sera désigné par une caisse spéciale et appelé à constater chaque accident, l'administration aura le droit d'imposer des mesures de sécurité et d'hygiène qu'elle juge nécessaire, et des livrets de retraite sont institués à raison de 2% retenus sur le salaire et 6% versés par le concessionnaire, enfin, est constitué un service médical et pharmaceutique gratuit. »[50]

Le rapport est présenté à la Commission du métropolitain, sans grande modification, le 25 mai 1897[51] puis soumis à la Compagnie concessionnaire, qui ne fait aucune difficulté dans ce domaine. Le rapporteur, A. Berthelot[52], de la Commission du métropolitain déclare : « *Nous avons trouvé chez le concessionnaire une grande bonne volonté et il a sincèrement coopéré avec nous à cette œuvre de progrès social. Il a accepté toutes les clauses inscrites dans le rapport de Mr. Véber.* »[53] La concession du chemin de fer métropolitain est une affaire juteuse pour le groupe Empain qui contrôle la compagnie concessionnaire, et celle-ci est parfaitement prête à des concessions sociales pour obtenir le marché. À partir de cette date, le statut est sur les bons rails ; il est signé le 27 janvier 1898 une Convention entre la ville de Paris et la Société d'exploitation[54], qui reprend dans son article 16 l'intégralité des avantages au personnel, auquel est ajouté un commissionnement (titularisation) après 24 mois de services dans la société. Il est prévu dans la Convention son passage au Parlement pour la transformer en loi d'utilité publique. C'est le député radical Argeliès[55] qui en est le rapporteur. Avant d'être votée, la loi passe en commission et le

50 Rapports et documents… 1897, n° 75, articles 18 et 19, pp. 73-74.

51 Commission du métropolitain, PV 1895-1907, séance du 25 mai 1897.

52 André Berthelot (1862-1938), fils du chimiste, maître de conférences, directeur adjoint de l'École des hautes études, enseignant des religions grecques et romaines, conseiller municipal de 1894 à 1898 dont il a été secrétaire du Conseil ; il est élu sous l'étiquette « républicain socialiste » (il est classé par d'autres auteurs – Offerlé – comme « socialiste indépendant »), il devient député de la Seine de 1898 à 1902 puis sénateur de la Seine de 1920 à 1927. À la Chambre, il n'est inscrit à aucun groupe et vote généralement avec les radicaux-socialistes. Rapporteur de la Commission du métro, il est par la suite le collaborateur du financier Édouard Empain puis administrateur du métropolitain (1902-1919). *Dictionnaire national des contemporains*, Imbert, 1936 et *Dictionnaire des parlementaires français*, J. Jolly, PUF, 1960, et *DBMOF*.

53 PV du conseil municipal : 2 juillet 1897.

54 Archives RATP, cote 1 E 1.

55 Jean-Baptiste Argeliès (1862-1914), député de Seine-et-Oise de 1889 à 1910, docteur en droit, élu boulangiste à Corbeil en 1889, puis réélu en 1893 comme radical-révisionniste, rapporteur de plusieurs projets de loi sur les chemins de fer. Inscrit à l'Union républicaine après l'échec du boulangisme. *Dict. des parlementaires*, J. Jolly.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 186

ministre des travaux publics Turrel[56] s'oppose, après avis du Conseil d'État[57], aux notions de minimum de salaire et maximum de travail fixés dans la convention. Il les estime contraires à la liberté : « *L'une est en désaccord avec la jurisprudence qui a toujours admis dans les actes de concession le principe de la liberté des conventions entre patrons et ouvriers, l'autre pourrait, le cas échéant, trouver sa place dans des règlements généraux relatifs à la sécurité ; elle ne saurait être introduite dans des stipulations contractuelles.* »[58] Le rapporteur radical Argeliès s'oppose au ministre, mais « *sachant que dans la pratique les intérêts que le conseil municipal voulait sauvegarder seront respectés* »[59], il accepte la modification et la loi paraît en ayant supprimé les notions de salaire minimum et limitation des heures travaillées. En réalité, la modification législative n'a pas de conséquence pratique ; le Conseil municipal passe outre, comme l'exprime André Berthelot : « *Quoi qu'il en soit, la question n'a, en ce qui concerne le Métropolitain, qu'un intérêt théorique. Dès l'origine des négociations, les concessionnaires ont déclaré qu'ils prenaient l'engagement moral aussi bien que légal d'appliquer à tout le personnel les clauses et conditions de travail libellées au rapport Véber, quelle que pût être l'attitude des pouvoirs publics en ce qui regarde cette partie de la convention. Ils viennent de renouveler catégoriquement cette promesse. Nous pouvons donc avoir la certitude que les ouvriers et employés du Métropolitain bénéficieront des garanties que nous avons tenues à leur assurer. C'est cette conviction qui a déterminé nos amis du groupe socialiste de la Chambre des députés et le rapporteur lui-même, M. Argeliès, à ne pas insister pour le rétablissement des deux paragraphes supprimés.* »[60]

Les travailleurs du métro bénéficient donc, dès 1900, de conditions très en avance pour l'époque par rapport au secteur privé et très éloignées de celles d'un employeur qui menait une politique antisociale, comme la CGO par exemple. Elles se rapprochent, comme l'ont souhaité les socialistes parisiens, du statut des travailleurs municipaux et sont supérieures aux conditions de travail des agents des Chemins de fer d'intérêt général. Les syndicalistes de l'époque, par rapport à la Convention, revendiquent en plus : la suppression complète du travail à la tâche et du marchandage, la suppression complète également des primes et gratifications et leur intégration dans le salaire, la journée de 8 heures en moyenne et de 48 heures hebdomadaires, 36 heures de repos consécutives par semaine, 15 jours de congés annuels et des aménagements aux conditions de la caisse de retraite.[61] Ces conditions, qu'ont imposées les élus socialistes par l'article 16 de la Convention, ne sont accessibles qu'aux travailleurs français, l'article 3 de la même convention, stipule que « *le concessionnaire s'engage à n'employer que du personnel français et du matériel*

56 Adolphe Turrel, né en 1856, député de l'Aude de 1885 à 1898, a été le défenseur de la viticulture languedocienne par le relèvement des tarifs douaniers pendant la crise du phylloxéra, il est aussi le rapporteur de la loi du 8 août 1893 concernant le régime des étrangers en France et la protection du travail national. En 1898, il est ministre des Travaux publics depuis avril 1896 dans le cabinet Méline, jusqu'en juin 1898., J. Jolly, *Dict. des parlementaires*. Félix Méline (1838-1925) est député des Vosges puis sénateur, président du Conseil d'avril 1896 à juin 1898 sous la législature de Félix Faure. Appartenant à la majorité de droite, opposé aux radicaux et socialistes, s'il est largement connu pour être l'auteur du Tarif Méline protectionniste des intérêts agricoles, il est aussi anti-dreyfusard, fait exercer des poursuites contre Zola, s'oppose à la révision du procès. Sur le plan anti-social, son journal *La République française* appuie la constitution du premier syndicat jaune en 1899 et joue un rôle d'intermédiaire avec l'Élisée pour faire reconnaître ce type de syndicalisme. *Dict. parlementaire* J. Jolly et Mollier-George *La plus longue des républiques,* Fayard, 1994, p. 297.

57 Sur le débat technique et juridique qui eut lieu d'abord au Conseil des Ponts et Chaussées, puis au Conseil d'État, voir M. Besançon, op. cit. pp.101-118.

58 Documents parlementaires, chambre des députés, séance du 12 février 1898, annexe n° 3026. Intervention du ministre des Travaux publics A. Turrel.

59 Documents parlementaires, chambre des députés, séance du 1er mars 1898, annexe n° 3083, rapport du député Argeliès.

60 Rapports et documents… rapport Berthelot n° 24 du 30 mars 1898.

61 Revendications, en 1897, du secrétaire Guérard, représentant du Syndicat national des travailleurs des chemins de fer de France et des colonies, M. Besançon, op. cit., pp. 214-217.

62 Bulletin des lois de la République française, n° 1988, *JO* du 1er avril 1898.

63 Voir note précédente, n° 35.

64 Avec d'autres comme Proudhon et la majorité du socialisme français avant 1898. Cf. *La droite révolutionnaire 1885-1914*, Z. Sternhell, Gallimard, 1978 et 1997, pp. 248-249. Voir aussi *La fièvre hexagonale*, M. Winock, Calmann-Lévy, 1986, pp. 89-182.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 187

PARIS SANS MÉTRO, NI NORD-SUD
ni tramways, ni autobus
DANS LA MÉTALLURGIE LA GRÈVE S'ÉTEND
Hier, plus de 200.000 grévistes

Les grévistes du Métro et du Nord-Sud arrivant au Bois de Boulogne

[DR]

Le petit journal, à propos de la grève du métro, juin 1919

fixe ou roulant de provenance française, sauf exceptions spécialement autorisées par la ville de Paris».[62] La protection du travail national est, depuis octobre 1888, une préoccupation parlementaire, précisée par la loi d'août 1893 présentée par Turrel : elle vise à contrôler davantage les effectifs étrangers et renforcer le contrôle policier mais ne fixe de quotas dans aucune profession. Dans une période de fièvre hexagonale, de volonté de revanche après le traumatisme de la défaite de 1870, les années 1890-1900 correspondent à un approfondissement de la conquête impérialiste (Tchad, Niger, Soudan, Madagascar, Tonkin, etc.) et à une vague de chauvinisme aigu. En même temps, la crise économique entraîne la concurrence avec la main-d'œuvre étrangère, allant jusqu'au lynchage d'ouvriers italiens comme à Aigues-Mortes en 1893 ; c'est l'année suivante, avec l'arrestation du capitaine Dreyfus, que s'ouvre une vague d'antisémitisme qui occupe pendant un temps l'espace politique en France. Les socialistes parisiens sont hommes de leur temps et ne se singularisent pas par une vision plus internationaliste que la majorité de leurs contemporains. Ils se battent au contraire pour une préférence nationale à l'embauche. Dès 1891, les dirigeants du socialisme parisien avaient demandé la limitation au dixième au plus des ouvriers étrangers au métro[63], le rapporteur du projet de statut du personnel A. Véber est, avec son collègue Fournière, qui s'occupe aussi de la commission du métropolitain, un des secrétaires de *La Revue Socialiste* de B. Malon qui est un des vecteurs de chauvinisme et d'antisémitisme populaire[64]. Le rapporteur du projet du métro à l'Assemblée nationale, Argeliès, a été élu député en 1889, sur un programme boulangiste, il récidive en 1893 sur une liste radicale-révisionniste. A. Berthelot, qui est le maître d'œuvre au conseil municipal du projet, surenchérit en terme de concurrence en cherchant à étendre la préférence nationale à une exclusivité parisienne, puisqu'en demandant la construction du métro par la Ville il conclut : « *Nous aurons également la certitude que les travaux seront exécutés par les ouvriers parisiens et nous pourrons éviter l'ouverture de ces immenses chantiers peuplés d'ouvriers appelés de province que redoutent plusieurs de nos col-*

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 188

lègues du parti ouvrier[65]. » C'est probablement E. Vaillant qui avait été, auparavant, le moins éloigné d'une solidarité internationaliste puisqu'il ne préconisait la limitation du nombre des ouvriers étrangers qu'au cas où les autres clauses votées par le Conseil ne seraient pas appliquées : si les prix de série sont appliqués pour tous, les ouvriers français n'auront plus à craindre la concurrence des ouvriers étrangers. Dans le même ordre d'idées, il demande l'achat des meilleures machines possibles pour l'usine municipale d'électricité, refusant la proposition broussiste de la Fédération des travailleurs socialistes, qui visait à n'acheter que du matériel français[66]. Finalement, pour le métro, c'est la position Brousse-Véber-Berthelot-Argeliès qui prévaut : le concessionnaire devra acheter du matériel français et le statut du personnel reconduit lors de son extension à la Société des transports en commun de la région parisienne (STCRP), puis après la Libération modifié et enrichi en 1950, reprendra la limitation de son personnel à la nationalité française jusqu'en… décembre 1991 où une circulaire impose à la RATP une ouverture limitée, celle de s'aligner sur les règlements européens et d'ouvrir son personnel aux seuls membres de la CEE.

UN STATUT CONSTAMMENT DÉFENDU

Entre 1898 et le début de la Première Guerre mondiale, les traces sont ténues des revendications ouvrières dans les transports parisiens ; mais dès 1919, les travailleurs rejoignent la grève massivement[67], il faut l'intervention du préfet de la Seine, du conseil municipal de Paris et de Clémenceau pour terminer le conflit. À la suite des grèves d'après guerre, au réseau ferré, la CMP accorde les huit heures de travail, trois semaines de congés payés, la retraite à 50 ans pour les personnels souterrains et 55 pour les autres, le salaire des ouvriers est aligné sur ceux de la métallurgie[68]. En 1921, le département de la Seine confie les transports routiers à une compagnie unique, la STCRP, qui unifie le statut des personnels en s'inspirant de celui du métropolitain (48 heures hebdomadaires, retraite à 55 ans pour les ouvriers, 21 jours de congés annuels)[69]. En 1925, la CGTU décide de lier la grève politique contre la guerre impérialiste au Maroc et en Syrie à des revendications économiques, dont l'amélioration du statut et son assimilation à celui des travailleurs municipaux devenu plus favorable[70]. La grève est un échec à la STCRP comme celles qui vont suivre dans l'entre-deux-guerres (en particulier 1927, 1928) rassemblant insuffisamment les personnels. En 1936, les travailleurs des transports parisiens ne sont pas en grève mais négocient cependant l'amélioration du statut et obtiennent dans le cadre général, pour un court moment le temps de travail réduit à 40 h[71].

La première grève de l'après-guerre, massive dans les transports, en octobre 1947, revendique de meilleurs salaires mais également le rétablissement du régime mala-

65 PV conseil municipal, rapport Berthelot du 17 avril 1896.

66 PV conseil municipal du 31 décembre 1888 et M. Offerlé, op. cit., p. 511.

67 19792 grévistes sur un effectif de 21778, du 3 au 16 janvier 1919 à la Compagnie générale des omnibus (qui précède la STCRP). Arch. nat. F 22 174 et Arch. RATP cote 1 R 282 1.

68 Arch. RATP cote 1 R 285 1.

69 *Histoire d'un dépôt d'autobus en banlieue, le dépôt Floréal aux Lilas*, N. Gérôme, Réseau 2000 RATP, 1988.

70 Tract CGTU-TCRP, Arch. RATP 1 R 285 1 et 1 R 285 2.

71 Arch. RATP cote 1 R 231 1.

72 « Statut de la RATP, statut du personnel », René Lefort, dans D. Parisot, RATP Ticket chic…op. cit. pp. 177-187.

73 *Jours de luttes*, film de J.C. Rivière, CRE-RATP et Vidéo Planning, 1995.

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 189

die, accordé pour la première fois en 1898, et supprimé par les décrets-lois Daladier-Raynaud, en 1939. Après la création de la RATP, le 21 mars 1948, des discussions sont engagées avec les représentants syndicaux pour aboutir au statut du personnel RATP d'avril 1950. Celui-ci s'appuie largement sur ce qui avait été obtenu avant-guerre, notamment en ce qui concerne le régime de retraite et de maladie[72]. À nouveau, en août 1953, les décrets-lois du gouvernement Laniel mettent en cause les acquis des fonctionnaires, notamment par un recul de l'âge de la retraite. La grève est massive à la RATP ; au-delà, elle entraîne jusqu'à quatre millions de grévistes, essentiellement des services publics ; le gouvernement doit revenir sur ces mesures qui touchaient au statut. Enfin, de manière plus contemporaine, le mouvement très massif de novembre-décembre 1995 a entraîné les personnels dans un conflit de 20 jours à la RATP pour la défense des acquis et statuts du service public contre le plan Juppé, des calicots syndicaux siglés RATP portaient : « *Non au plan "dupés", non à l'insécurité sociale, non au statut au pied d'argile* » et la banderole RATP de début de cortège à côté de l'ensemble des emblèmes syndicaux portait comme revendication : « *Pour la défense de notre régime de protection sociale et de retraite* »[73]. À nouveau le gouvernement de l'époque devait reculer devant la mobilisation des travailleurs et travailleuses à statut. L'automne 2007 fut un autre moment de très fortes mobilisations à la RATP, à propos du régime de retraite. L'actualité sociale 2019-2020 a remis à l'ordre du jour la défense du statut sur la question des retraites des salarié·es des transports parisiens, gagnées dès 1919. Ce « régime spécial » a encore été défendu, dans l'unité syndicale le plus souvent, sur plusieurs mois de mobilisation à partire de la grève massive du 13 septembre 2019. À l'heure où sont écrites ces lignes, la conclusion n'est pas connue, elle dépendra du projet de loi du gouvernement qui risque de ne pas être établi avant fin avril 2020 (au plus tôt). Les personnels demandent l'abandon total du projet de retraite à point. Dès à présent, leur mouvement massif, lié à celui des travailleurs et travailleuses SNCF, a permis des dispositions spécifiques ; elles sont largement insuffisantes et s'inscrivent dans un projet toujours refusé. Elles portent sur les classes d'âge pour lesquels cela s'appliquerait : celles et ceux né·es après 1985 pour les conducteurs et conductrices ; après 1980 pour les autres. La transition serait progressive, mais les départs en retraite à 57 ans (sédentaires) et 52 ans (roulants) ne seraient plus possibles. Mais, à ce jour, rien n'est définitivement acté à propos de cette contre-réforme visant à revenir, une nouvelle fois, sur le statut des personnels des transports parisiens. Hormis 1951, qui portait spécifiquement sur les salaires et 1968 qui a un caractère plus général, les très grandes grèves des travailleurs et travailleuses des transports parisiens (1919, 1947, 1953, 1995, 2007 et 2019) qui ont rassemblé des dizaines de milliers d'agents, se sont appuyées sur le statut de 1898 pour le défendre ou l'améliorer. Dans une époque de dérégulation généralisée des statuts et conventions collectives, la Convention acquise il y a un siècle, défendue et améliorée depuis, reste un pôle de défense des travailleurs et travailleuses du service public.

Robert Kosmann

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 190

ÉDITIONS SYLLEPSE

DES BREBIS NOIRES CRÉENT LES SYNDICATS SUD
Guillermo Wolf

En 1989 le premier syndicat SUD voit le jour aux PTT, en rupture avec une CFDT en plein recentrage. Le titre de cet ouvrage fait d'ailleurs référence aux « moutons noirs » fustigés par Edmond Maire, secrétaire général de cette confédération de 1971 à 1988. Ces syndicalistes essaimeront au cours de la décennie suivante dans différents secteurs : santé, éducation, SNCF, etc. pour constituer aujourd'hui une union syndicale singulière dans le paysage syndical hexagonal.
Quelle était la place des femmes et des revendications féministes lors de la création de ces syndicats ? C'est la question à laquelle cet ouvrage tente de répondre. L'auteur est militant d'ASSO et Solidaires Maine-et-Loire. En complément, les interviews qui sont à la source de ce livre sont disponibles ici :
https://www.lesutopiques.org/des-brebis-noires-entretiens/
Cet ouvrage est le deuxième volume de la collection *Les utopiques*. Le premier : *Sorti d'usines,* Robert Kosmann, 2018. À paraitre en mai 2020 : *Balayons les abus,* Marielle Benchehboune

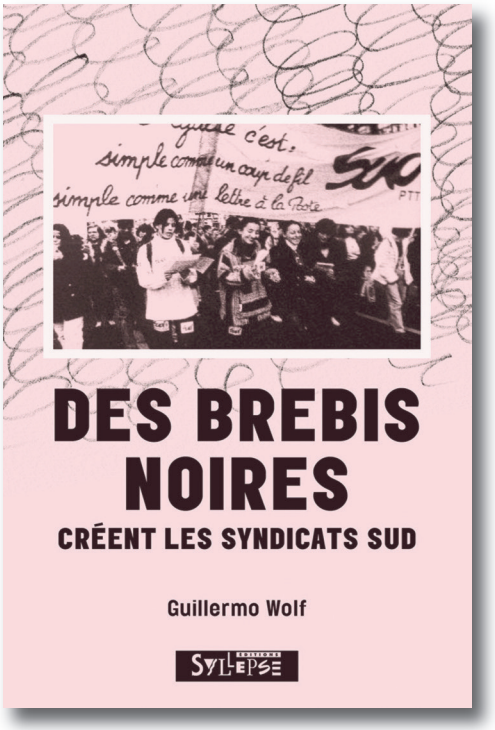

Parution février 2020
Pages 180
Format 115 x 190
ISBN 978-2-84950-774-2

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 191

L'ESPOIR VAINCU PAR LA PEUR DE LULA À BOLSONARO
Fabio Luis Barbosa Dos Santos.
Traduction et préface : Olivier Warin

En 2010, Lula quittait la présidence du Brésil avec 80 % d'approbation et des indicateurs économiques au beau fixe. Moins d'une décennie plus tard, Dilma Rousseff qui lui a succédé est destituée par un coup d'État parlementaire et Lula est emprisonné à la suite d'un procès politique. Pire, l'élection présidentielle de 2018 a livré le pays à un militaire d'extrême droite.
Que s'est-il donc passé ? Fabio Luis Barbosa Dos Santos tente d'y répondre en brossant le portrait des mandats du Parti des travailleurs à la tête du pays. Il montre la dérive d'un parti qui fut le centre de gravité des luttes sociales au début des années 1980 pour finir par devenir le « bras gauche » de l'ordre en vigueur au cours des années 2000. Essai sur l'histoire récente du Brésil, ce livre revient aussi sur l'arrivée au pouvoir de Jair Bolsonaro et scrute le chapitre brésilien du glissement mondial vers un néolibéralisme toujours plus violent, autoritaire et inégalitaire.

Parution février 2020
Pages 176
Format 150 x 210
ISBN 978-2-84950-811-4

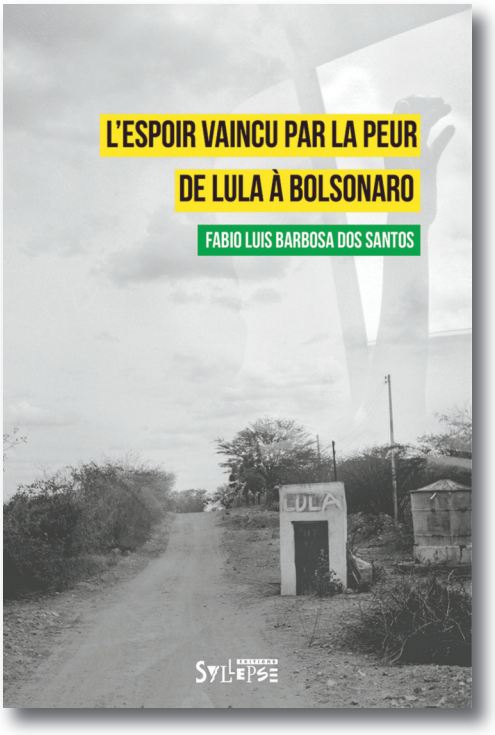

TOUJOURS DISPONIBLE, LA REVUE N° 10 SOLIDAIRES INTERNATIONAL BRÉSIL JANVIER 2017

RÉVOLUTIONS À CUBA DE 1868 À NOS JOURS
Thomas Posado et Jean-Baptiste Thomas

Que reste-t-il de la révolution ? Ou, plutôt, que reste-t-il des révolutions ? Ancrée à quelques encablures seulement des côtes de l'Empire, Cuba charrie en effet avec elle une histoire riche en soulèvements, insurrections et transformations. L'épopée castriste et la révolution qui s'ensuit, aussi centrales soient-elles, ne sauraient occulter les processus sociaux et politiques antérieurs qui plongent leurs racines dans la lutte contre le colonialisme espagnol puis contre la mise sous tutelle de l'île par les États-Unis.
En interrogeant le passé pour mieux éclairer le présent et les contradictions actuelles du système cubain confronté à un regain de tensions avec Washington depuis l'arrivée au pouvoir de Donald Trump, les au-

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 192

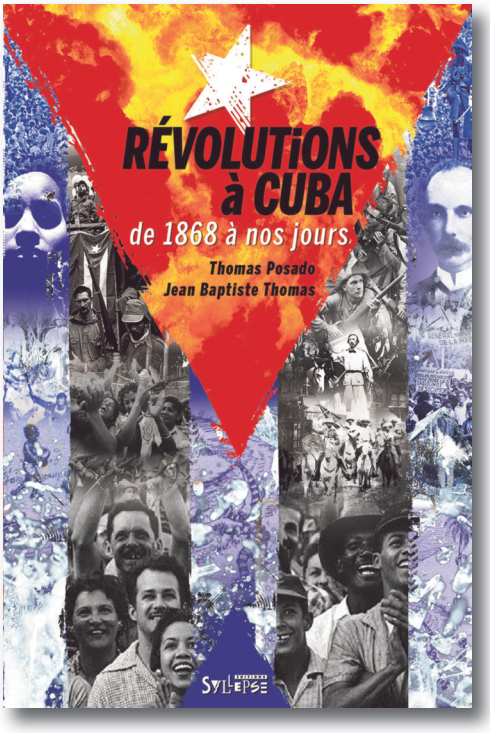

teurs proposent une brève histoire populaire de Cuba, analysant, au fil des chapitres, les épisodes les plus marquants qu'a connus la plus grande île de la Caraïbe de 1868 à nos jours.

Parution février 2020
Pages 200
Format 150 x 210
ISBN 978-2-84950-776-6

THOMAS PIKETTY, UNE CRITIQUE ILLUSOIRE DU CAPITAL
Alain Bihr et Michel Husson

Plus qu'une attaque, c'est une déconstruction des analyses de Piketty que nous proposent Alain Bihr et Michel Husson. La référence appuyée de Piketty au Capital les surprend puisque l'auteur, oublieux des analyses de l'ouvrage éponyme de Karl Marx, « se contente des apparences » et préfère lier les inégalités sociales à l'idéologie et non aux rapports de production capitalistes qui les fondent et les organisent. Les deux auteurs passent au crible les fondements théoriques du modèle de Piketty et lèvent le voile des apparences que le réformateur fiscal entretient. Ils développent les éléments d'une critique radicale de son approche, tant d'un point de vue historique qu'économique. Partant, Alain Bihr et Michel Husson reviennent à ce qui fonde les inégalités sociales dénoncées, à juste titre, par Piketty et nous éclairent sur le fonctionnement profond et présent du capitalisme. En conclusion, ils discutent de ses propositions de réforme du capitalisme pour révéler l'impasse d'un tel projet.

Parution mai 2020
Pages 144
Format 115 x 190
ISBN 978-2-84950-847-3

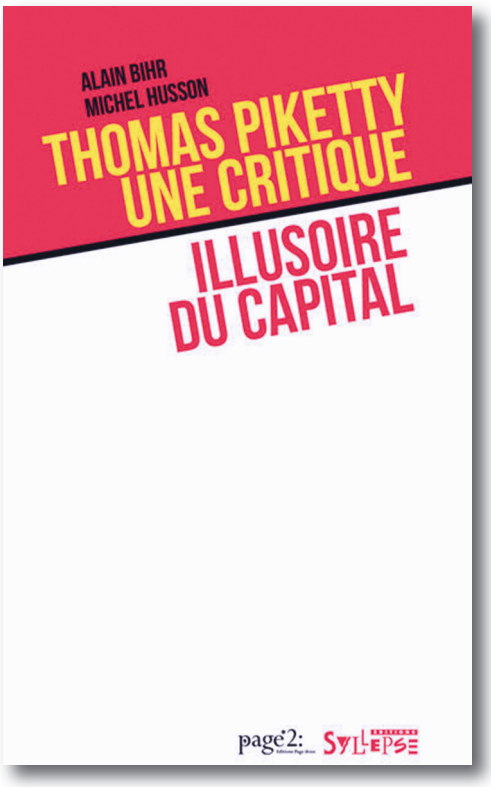

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 193

CONTRETEMPS N° 43 ET 44
Métropolisation, villes et territoires – Le droit et la ville, le droit à la ville
Collectif

Aujourd'hui l'humanité est majoritairement urbaine, et « la ville est partout ». 500 villes dans le monde comptent plus d'un million d'habitants, et pour 30 d'entre elles la barre des 15 millions est franchie ! Au long de l'histoire, la ville est apparue comme berceau et symbole de la civilisation. Pourtant – comment lire la réalité urbaine contemporaine comme un triomphe civilisationnel ? Alors que se répand et s'aggrave le mal-être urbain, que trop de misères côtoient une richesse insultante, qu'à la désertification des territoires et à l'abandon de leurs habitants se juxtapose la concentration des populations et des activités, avec les problèmes afférents de logement, de pollutions, de transports… Que vaut une dynamique de « métropolisation » présentée comme un impératif catégorique ? Comment relever les défis sociaux, écologiques et démocratiques dont cette restructuration globale des espaces et des sociétés est porteuse, sinon en réinventant nos modes de penser, fabriquer, gouverner nos territoires ? Une altermétropolisation est-elle possible ? Le dossier de la revue ouvre ce chantier, avec de nombreux spécialistes de la question, architectes, urbanistes, sociologues. Il appelle au débat.

Parution novembre 2019
Pages 192
Format 160 x 240
ISBN 978-2-84950-815-2
Parution février 2020
Pages 192
Format 160 x 240
ISBN 978-2-84950-841-1

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 194

Comité éditorial : Éric Beynel – Annick Coupé –
Gaëlle Differ – Julien Gonthier – Gérard Gourguechon –
Christian Mahieux – Théo Roumier
Équipe du site www.lesutopiques.org :
Aurélien Boudon – Pascal Bonpain – Guillermo Wolf
31, rue de la Grange-aux-Belles – 75010 Paris
Tél : 01 58 39 30 20
contact@lesutopiques.org
Directeur de publication : Éric Beynel
Avril 2020
N° ISSN 2491-2352
Dépôt légal à parution
Couverture : Lucy Nuzit (https://lux.wyrm.fr)
Correction : Marie-Claude Guignard
Mise en pages : Marie-Hélène Klein
Imprimerie : Delta Papiers, Paris
Éditions Syllepse
69, rue des rigoles – 75020 Paris
Tél : 01 44 62 08 89
www.syllepse.net
N° ISBN 978-2-84950-833-6

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 195

BULLETIN D'ABONNEMENT

Les utopiques

CAHIER DE RÉFLEXIONS
DE L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

→ 2 ANS / 6 NUMÉROS = 30€

→ 1 AN / 3 NUMÉROS = 15€

NOM / **PRÉNOM /**

ORGANISATION / (*facultatif*)

ADRESSE /

CP / **VILLE /**

TÉL /

COURRIEL /

Nombre d'abonnements : x 30 € soit la somme de : €
Nombre d'abonnements : x 15 € soit la somme de : €

Règlement par chèque à l'ordre de Union syndicale Solidaires
Les utopiques - 31, rue de la Grange-aux-Belles – 75010 PARIS

Les utopiques www.lesutopiques.org Union syndicale **Solidaires**

UTOPIK13OK:Mise en page 1 28/04/20 17:20 Page 196